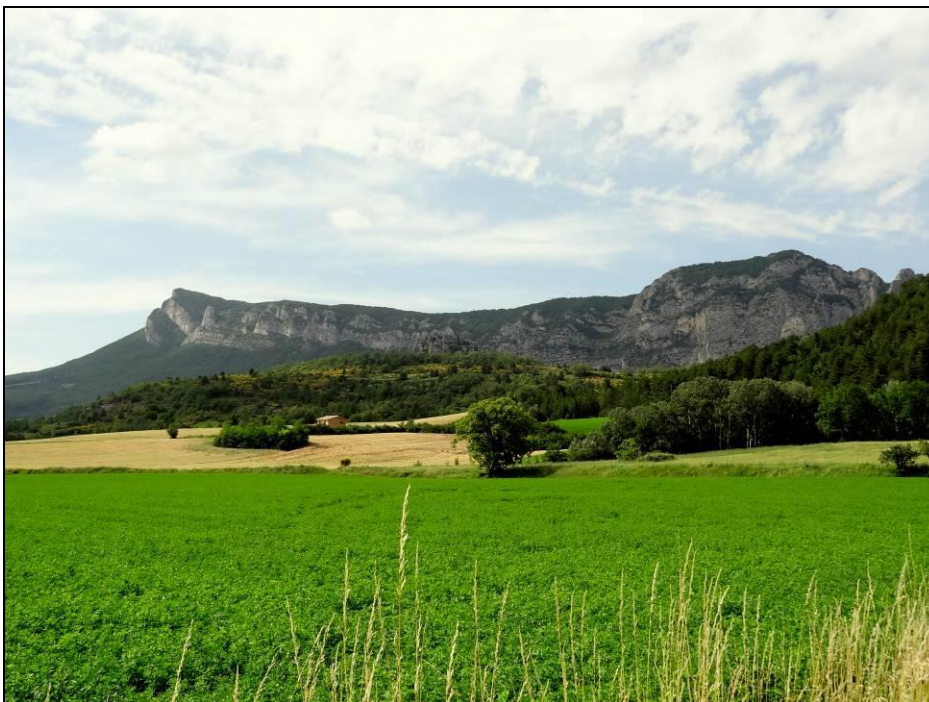




DOCUMENT D'OBJECTIFS du site Natura 2000
ZPS FR8212018 « MASSIF DE SAOÛ ET CRETES DE LA
TOUR »



TOME 1 « ETAT DES LIEUX, DIAGNOSTIC, ENJEUX
ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

DOCUMENT FINAL
- Novembre 2013 -





PRINCIPALES dates liées à l'élaboration du DOCOB

Etapes	Dates
COFIL 1 pour son installation officielle et désignation opérateur (signature convention cadre pour 2 ans)	30 janvier 2012
COFIL 2 pour validation du Tome I « Diagnostic, enjeux et objectifs de développement durable »	11 février 2013
COFIL 3 pour présentation de la stratégie de gestion	à venir
COFIL 4 pour validation du DOCOB global	à venir
Approbation DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	à venir

Maître d'ouvrage

Ministère en charge de l'environnement – DDT 26

Rédaction du DOCOB

Coordination : ECO-MED
Rédaction partie diagnostic socio-économique : Alcina
Rédaction partie diagnostic écologique : ECO-MED
Contributions : LPO Drôme

Cartographies

Cartes présentation générale du site et état des lieux socio-économique : Alcina (Louis JAMIN)
Cartes état des lieux ornithologique : ECO-MED (Agnès BOYE et Marie-Caroline BOUSLIMANI) et LPO Drôme (Sébastien BLACHE)

Crédits photographiques

Photographies page de garde : Agnès BOYE
Dans le corps du rapport, le nom de l'auteur est précisé sur chaque photographie.

Références à utiliser

ECO-MED, Alcina et LPO Drôme, 2013 - Document d'Objectifs de la ZPS FR8212018 « Massif de Saoû et crêtes de la Tour » - Tome I « Etat des lieux, diagnostic, enjeux et objectifs de développement durable ».

Ce document est accompagné d'un Atlas cartographique et d'une annexe présentant les fiches détaillées sur les espèces d'oiseaux patrimoniales de la ZPS.



SOMMAIRE

1.	Introduction	10
2.	Contexte et méthode générale	11
2.1.	Le Réseau Natura 2000 et la directive « Oiseaux »	11
2.1.1.	Des étapes clés pour comprendre Natura 2000	11
2.1.2.	Natura 2000 : quelles conséquences au niveau local ?	12
2.2.	Le document d'objectifs (DOCOB)	13
2.2.1.	Définition et rôle du document d'objectifs	13
2.2.2.	Historique de la ZPS « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour »	13
2.2.3.	La concertation	14
2.2.3.1.	Le Comité de Pilotage (COFIL) local	14
2.2.3.2.	Les groupes de travail thématiques	14
3.	Diagnostic socio-économique	16
3.1.	Méthodologie.....	16
3.1.1.	Compilation des données existantes	16
3.1.1.1.	Les études et travaux préexistants.....	16
3.1.1.2.	Les données SIG.....	16
3.1.2.	Une démarche basée sur la concertation	17
3.1.2.1.	Les entretiens avec les acteurs du terrain	17
3.1.2.2.	Les entretiens avec les acteurs des filières et les représentants associatifs.....	17
3.1.2.3.	Les groupes de travail	18
3.2.	Contexte géographique.....	19
3.2.1.	Présentation générale du site	19
3.2.2.	Topographie.....	19
3.2.3.	Climat.....	20
3.2.3.1.	Précipitations	20
3.2.3.2.	Températures	21
3.2.3.3.	Diagramme ombrothermique.....	21
3.2.3.4.	Micro-climat	22
3.2.4.	Géologie	22
3.2.4.1.	La série Crétacé inférieur : socle du synclinal affleurant à l'extérieur du synclinal 24	
3.2.4.2.	La série Crétacé supérieur constitutive de l'armature du synclinal	24
3.2.4.3.	Les formations superficielles tapissant le fond du synclinal	24
3.3.	Historique de l'occupation humaine du site.....	24
3.3.1.	Le massif de Saoû : une occupation humaine datant de plus de 6000 ans.....	24
3.3.2.	La forêt.....	25
3.4.	Contexte institutionnel et gestion générale du site	26
3.4.1.	Les communes	26



3.4.2.	Un territoire, trois Communautés de Communes	26
3.4.2.1.	La Communauté de Communes du Val de Drôme.....	26
3.4.2.2.	La Communauté de Communes du Pays Crestois	27
3.4.2.3.	La Communauté de Communes du Pays de Saillans	27
3.4.2.4.	La démarche de Biovallée®	27
3.4.3.	L'ENS de la forêt de Saoû : un espace d'exception propriété du Conseil Général	28
3.4.3.1.	Le site de la forêt de Saoû	28
3.4.3.2.	Les organes de décisions concertées du site	29
3.4.3.3.	Les cadres de la gestion du site	29
3.4.4.	Zonages écologiques.....	30
3.4.4.1.	Statuts de protection.....	30
3.4.4.2.	Site d'Importance Communautaire SIC FR8201686 « Pelouses, forêts et grottes du massif de Saoû »	31
3.4.4.3.	ZNIEFF	31
3.5.	Urbanisme : un territoire partagé entre dynamisme et ruralité	34
3.5.1.	Des dynamiques urbaines inégales.....	34
3.5.2.	Un site préservé au sein d'un territoire attractif	35
3.5.2.1.	Au nord et à l'est du synclinal.....	35
3.5.2.2.	Au sein du synclinal : un secteur à la gestion très encadrée	35
3.5.2.3.	Au sud et à l'ouest du synclinal : une conscience forte de la nécessité de préserver les zones agricoles et naturelles tout en dynamisant l'économie et le tourisme local.	35
3.5.2.4.	La problématique des Espaces Boisés Classés.....	36
3.6.	Un territoire tourné vers l'accueil du public.....	37
3.6.1.	Un tourisme de plein air et de randonnée.....	37
3.6.1.1.	Saoû et sa forêt : un site touristique d'envergure nationale.....	37
3.6.1.2.	Le tourisme : moteur de l'économie locale	39
3.6.1.3.	Un tourisme localisé sur quelques secteurs du site	39
3.6.1.4.	Une inquiétude omniprésente : l'augmentation non-maîtrisée de la fréquentation sur le site	41
3.6.2.	Un site historique pour la pratique de l'escalade et de l'alpinisme	42
3.6.2.1.	Un site majeur d'escalade	42
3.6.2.2.	Les retombées économiques de la pratique sur le site	43
3.6.2.3.	Encadrement des activités d'escalade et d'alpinisme sur le site.....	44
3.6.2.4.	L'escalade et l'alpinisme face enjeux environnementaux : une gestion exemplaire et concertée	45
3.6.3.	Le Cyclisme sur le site.....	47
3.6.3.1.	Deux activités distinctes : le vélo de route et le Vélo Tout Terrain (VTT)	47
3.6.3.2.	Cinq circuits de VTT en forêt de Saoû et à proximité.....	47
3.6.4.	L'équitation	48
3.6.4.1.	Une activité encadrée par l'Association « Drôme à Cheval » et disposant d'un réseau de centres et relais équestres	48
3.6.4.2.	Une activité en perte de vitesse depuis une dizaine d'années.....	49
3.6.5.	Aubenasson : base d'une activité aéronautique survolant la ZPS	49
3.6.5.1.	L'organisation de la pratique sur le site.....	49
3.6.5.2.	Survol du massif de Saoû	50



3.6.5.3.	Les autres pratiques liées à l'aéronautisme	51
3.6.6.	Les activités militaires de survol du site	51
3.6.7.	La chasse et la pêche	51
3.6.7.1.	Organisation de la pratique de la chasse	51
3.6.7.2.	L'activité de chasse et son lien avec les autres activités dans un contexte de multifonctionnalité.....	54
3.7.	Des activités agricoles dynamiques et insérées dans l'économie locale.....	55
3.7.1.	Répartition et dynamique de l'activité agricole sur le site.....	55
3.7.1.1.	Les exploitations agricoles du site	55
3.7.1.2.	Une surface agricole stable, mais un nombre d'exploitation en forte diminution	57
3.7.1.3.	Un emploi agricole en forte diminution, des exploitations unipersonnelles ou centrées sur le noyau familial.....	57
3.7.1.4.	Une zone de forte pluriactivités des chefs d'exploitation.....	59
3.7.2.	L'élevage : activité agricole dominante du site	61
3.7.2.1.	L'élevage sur le site : un élevage stabilisé après un fort déclin au cours des 50 dernières années.....	61
3.7.2.2.	L'élevage sur le site : état actuel et dynamisme.....	63
3.7.2.3.	Organisation des exploitations d'élevage.....	65
3.7.2.4.	Gestion pastorale actuelle du site et impact sur le milieu naturel	66
3.7.2.5.	Description des filières, commercialisation des produits et revenus d'exploitations	71
3.7.2.6.	Contraintes et perspectives de l'élevage sur le site.....	75
3.7.2.7.	Renouvellement et pérennité des exploitations	79
3.7.3.	Des productions agricoles annexes.....	79
3.7.3.1.	La trufficulture : un enjeu fort sur le site	79
3.7.3.2.	Céréales et grandes cultures	80
3.7.3.3.	Élevage des volailles	80
3.7.3.4.	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales et les cultures légumières	81
3.7.3.5.	La vigne	82
3.8.	Activités forestières.....	82
3.8.1.	Présentation du contexte forestier de la zone.....	82
3.8.1.1.	Les grands ensembles forestiers du site.....	82
3.8.1.2.	Les acteurs de la filière forêt-bois sur le site.....	84
3.8.1.3.	Les produits de la forêt locale.....	85
3.8.1.4.	Les documents cadre de la gestion forestière	86
3.8.1.5.	Situation foncière des forêts de la ZPS : entre forêt départementale, domaniales et privées	86
3.8.2.	Différents contextes forestiers pour différents modes de gestion	88
3.8.2.1.	Les forêts privées : entre forêt d'exploitation et forêt paysanne	88
3.8.2.2.	Forêt domaniale de Laup et forêts communales	90
3.8.2.3.	La forêt de Saoû : un site d'exception	90
4.	Diagnostic écologique	96
4.1.	Méthodologies	96
4.2.	Résultats	96
4.2.1.	Espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux fréquentant la ZPS	97



4.2.2.	Autres espèces patrimoniales de la ZPS	98
4.2.3.	Espèces rares de la ZPS (source : LPO Drôme)	99
4.2.4.	Habitats naturels sur la ZPS	100
4.2.4.1.	Habitats naturels CORINE Biotopes	100
4.2.4.2.	Habitats naturels simplifiés	102
4.2.5.	Définition des habitats d'espèces	105
4.2.6.	Bilan sur les espèces et effectifs estimés dans la ZPS.....	105
5.	Analyse écologique	107
5.1.	Méthodologie.....	107
5.2.	Analyse spécifique	107
5.2.1.	Les oiseaux des milieux rupestres	108
5.2.1.1.	Aigle royal	109
5.2.1.2.	Crave à bec rouge.....	110
5.2.1.3.	Faucon pèlerin.....	111
5.2.1.4.	Grand-duc d'Europe	112
5.2.2.	Les oiseaux des milieux ouverts.....	113
5.2.2.1.	Alouette lulu.....	114
5.2.2.2.	Bruant ortolan	115
5.2.2.3.	Fauvette pitchou.....	116
5.2.2.4.	Pie-grièche écorcheur	117
5.2.2.5.	Pipit rousseline	118
5.2.2.6.	Vautour fauve	119
5.2.2.7.	Vautour moine.....	120
5.2.2.8.	Vautour percnoptère	121
5.2.3.	Les oiseaux des milieux forestiers	122
5.2.3.1.	Bondrée apivore	123
5.2.3.2.	Circaète Jean-le-Blanc	124
5.2.3.3.	Engoulevent d'Europe.....	125
5.2.3.4.	Milan royal	126
5.2.3.5.	Pic noir	127
5.2.3.6.	Puillot siffleur	128
5.2.4.	Les oiseaux des milieux rivulaires	129
5.2.4.1.	Milan noir.....	130
5.3.1.	Interrelations entre l'avifaune et les facteurs naturels (ou facteurs humains indirects) 132	
5.3.2.	Interrelations entre l'avifaune et les activités humaines	133
5.4.1.	Définition de l'enjeu de conservation de chaque espèce.....	141
5.4.2.	Bilan des enjeux locaux de conservation	147
5.5.1.	Hierarchisation des facteurs influant négativement sur la conservation des espèces d'oiseaux de la ZPS	148
5.5.2.	Priorité d'action par espèce	148
5.5.3.	Importance des milieux ouverts pour les espèces d'oiseaux du site « Massif de Saoû et crêtes de la Tour ».....	151



5.5.4. Importance de la conciliation entre activités humaines (notamment les activités de loisirs) et maintien de population d'espèces sensibles (notamment rupestres)	151
5.5.5. Importance de la ZPS pour la conservation des espèces forestières.....	151
5.6. Objectifs de développement durable.....	153
ANNEXES	156
Annexe 1 : Bibliographie.....	157
Annexe 2 - Composition du Comité de Pilotage	159
Annexe 4 - Compte-rendu du second COPIL	165
Annexe 5 – Comptes-rendus des premiers Groupes de travail	171
Annexe 6 – Grille d'entretien avec les éleveurs	186
Annexe 7 : Comptes-rendus d'entretien	190
Annexe 8 : Méthodologies d'inventaires des oiseaux et de leurs habitats	198
Annexe 9 : Définition des habitats d'espèces	205
Annexe 10 : Proposition de réactualisation du Formulaire Standard des Données (FSD) de la ZPS FR8212018 « Massif de Saoû et crêtes de la Tour »	213
Annexe 11 : Remarques de la DDCS sur le DOCOB.....	215

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de situation du site Natura 2000	19
Figure 2 : Topographie du site	20
Figure 3 : Diagrammes ombrothermiques des trois stations météo les plus proches du site	22
Figure 4 : Carte géologique simplifiée de la Forêt de Saoû.....	23
Figure 5 : Vue en coupe transversale et stratigraphie du Massif de Saoû	24
Figure 6 : Photographies anciennes du synclinal de Saoû	25
Figure 7 : Parts des communes dans la surface totale du site	26
Figure 8 : Dynamique des populations des communes du site.....	34
Figure 9 : Répartition annuelle de la fréquentation sur l'ENS.....	38
Figure 10 : Localisation des sites d'escale et d'alpinisme	43
<i>Figure 11 : part des surfaces forestières, agricoles et urbanisées sur la ZPS</i>	<i>55</i>



Figure 12 : Évolution de la SAU totale des communes du site et du nombre d'exploitations agricoles par commune entre 1988 et 2010	57
Figure 13 : Parts des établissements agricoles par commune	58
Figure 14 : Evolution des UTA par commune entre 1988 et 2010	59
Figure 15 : Evolution de l'état boisé au sud du synclinal (Crêtes de la Tour) entre 1948 et 2010	61
Figure 16 : Évolution du cheptel total des communes du site entre 1988 et 2010	62
Figure 17 : Répartition en surface des types de terres agricoles	63
Figure 18 : Schéma de l'utilisation actuelle de l'estive des Trois Becs (saison 2011)	69
Figure 19 : Présence du Loup sur les communes du site en 2009, 2010, 2011 et 2012	76
Figure 20 : Communes bénéficiant des mesures de protection des troupeaux contre la prédation, 2012.....	77
Figure 21 : Aire de répartition de l'IGP Pintadeau de la Drôme	80
Figure 22 : Aire de répartition géographique de l'AOP Huile essentielle de Provence	81
Figure 23 : Aire de répartition géographique de l'IGP Ail de la Drôme	82
Figure 24 : Forêts relevant du régime forestier	87
Figure 25 : Schéma d'intervention en futaie par bouquet sur la hêtraie-sapinière	93

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données géographiques utilisées au cours du diagnostic	16
Tableau 2 : Acteurs institutionnels mobilisés au cours du diagnostic	18
Tableau 3 : Part en surface et en nombre des exploitations de SAU>100 ha	56
Tableau 4 : Evolution de la SAU par exploitation entre 1988 et 2010	57
Tableau 5 : Part de l'emploi agricole salarié dans l'emploi agricole total	58
Tableau 6 : Part des chefs d'exploitation pluriactifs par commune	59
Tableau 7 : PBS moyen par UTA sur les communes du site.....	60
Tableau 8 : Evolution du cheptel des communes d'élevage du site entre 1998 et 2010	62
Tableau 9 : Indemnité au titre de l'ICHN	73
Tableau 10 : Espèces d'intérêt communautaire fréquentant la ZPS	97
Tableau 11 : Espèces patrimoniales fréquentant la ZPS.....	98
Tableau 12 : Représentativité des habitats CORINE dans la ZPS.....	100
Tableau 13 : Correspondance habitat CORINE/habitat simplifié	103
Tableau 14 : Représentativité des habitats simplifiés dans la ZPS.....	104
Tableau 15 : Bilan des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales importantes de la ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour ».....	105
Tableau 16 : Liste des espèces des milieux rupestres.....	108



Tableau 17 : Liste des espèces des milieux ouverts	113
Tableau 18 : Liste des espèces des milieux forestiers	122
Tableau 19 : Liste des espèces des milieux rivulaires	129
Tableau 20 : Interrelations entre l'avifaune et les facteurs naturels	132
Tableau 21 : Interrelations entre l'avifaune et les activités humaines	133
Tableau 22 : Définition de l'enjeu de conservation par espèce	141
Tableau 23 : Tableau synthétique présentant les différentes espèces de la ZPS selon la hiérarchisation de leur enjeu local de conservation	147
Tableau 24 : Hiérarchisation des facteurs et des espèces	150
Tableau 25 : Hiérarchisation des grands objectifs de développement durable dans la ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour »	155



1. Introduction

Le présent document constitue le Tome I du Document d'Objectifs (DOCOB) de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR8212018 « Massif de Saoû et crêtes de la Tour », désignée au titre de la directive « Oiseaux ». Il doit permettre la validation de la phase « enjeux et objectifs de développement durable » du site.

Ce Tome I présente l'état des lieux de la ZPS, autant du point de vue du contexte socio-économique que du point de vue écologique. Ce dernier volet est constitué d'un diagnostic détaillant les différentes espèces présentes dans le site, ainsi que d'une analyse faisant ressortir les enjeux écologiques et termine par la définition des objectifs de développement durable de la ZPS, résultant du croisement des paramètres socio-économiques et écologiques.

Ainsi, les différentes étapes du diagnostic écologique ont été les suivantes :

- l'établissement, par l'intermédiaire des données existantes et d'une campagne de terrain, d'un état des lieux des populations d'espèces et des habitats d'espèces inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux ;
- la définition de leurs exigences écologiques et de leur état de conservation ;
- la hiérarchisation des besoins des espèces ciblées et les enjeux de conservation du site.

Les espèces d'oiseaux étudiées et présentées ci-après sont :

- les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour » : espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux 79/409/CEE (DO1) et Espèces Migratrices Régulières (EMR), listées dans le FSD ;
- les espèces d'intérêt communautaire (DO1 et EMR) présentes au sein de la ZPS mais non listées dans le FSD ;
- les autres espèces patrimoniales (non d'intérêt communautaire).

La ZPS comprend le Massif de Saoû et ses contreforts agricoles au sud. Le massif de Saoû est une entité géologique tout à fait particulière sur le continent européen, qui lui a valu d'être également désigné Site d'Importance Communautaire au titre de la Directive Habitats. C'est en effet le plus haut synclinal perché d'Europe, long de 12 km et large de 2 km. Il s'est formé à partir d'un pli des couches géologiques, l'érosion au fil du temps l'isolant et provoquant le résultat actuel d'un massif perché. Il est situé à des altitudes comprises entre 885 m à l'ouest (Roche Colombe) et 1 589 m à l'est (Véyou). Il constitue un site très riche et diversifié pour la faune et la flore, accueillant de nombreuses espèces rares ainsi qu'une grande diversité de formations végétales, dont des biotopes particuliers (milieux rupestres, boisements âgés, forêts alluviales, pelouses d'altitude, etc.), d'un grand intérêt pour l'avifaune. En comparaison, les milieux agricoles des contreforts sud sont très différents, de par les paysages cette fois-ci ouverts mais également de par la présence beaucoup plus prégnante de l'Homme. Les milieux n'en sont pas moins accueillant pour l'avifaune, qui affectionne les milieux d'agriculture traditionnelle entretenus par l'élevage, encore bien présents sur le site. Notons toutefois que ces activités sont en régression comme ailleurs dans le pays, et que les modifications des habitats engendrées provoquent petit à petit la disparition de certaines espèces inféodées aux milieux ouverts. Là apparaît le rôle de la mise en place de ce DOCOB, dont un des objectifs sera d'inverser cette tendance à la diminution de la biodiversité. Le périmètre d'étude de la ZPS s'étend sur une superficie totale de 6 677 ha, répartie sur dix communes (Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Bézaudun-sur-Bîne, Chastel-Arnaud, Chaudière, Mornans, Piégros-la-Clastre, Saint-Sauveur-en-Diois, Saoû, Soyans).



2. Contexte et méthode générale

2.1. Le Réseau Natura 2000 et la directive « Oiseaux »

2.1.1. Des étapes clés pour comprendre Natura 2000

En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a adopté une série de principes pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement. Cette "Déclaration de Stockholm" a placé les questions écologiques au rang des préoccupations internationales et a marqué le début d'un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution de l'indivis mondial (l'air, l'eau, les océans) et le bien-être des peuples dans le monde entier.

En juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement -- connue sous le nom de "Sommet de la Terre" -- témoigne de 2 grandes préoccupations apparues pendant l'intervalle de 20 années séparant ces deux conférences :

- 1° la détérioration de l'environnement, notamment de sa capacité à entretenir la vie
- 2° l'interdépendance de plus en plus manifeste entre le progrès économique à long terme et la nécessité d'une protection de l'environnement.

Ce **Sommet de la Terre**, a consacré la prise de conscience, à l'échelle planétaire, de la dégradation de la nature. Il fut organisé autour de 2 thèmes : Biodiversité et Développement Durable.

La biodiversité pourrait se définir comme " la diversité 1° du vivant en terme de gènes, d'espèces et d'écosystèmes" et le développement durable comme l'utilisation responsable de ce patrimoine dans le but de pouvoir le léguer aux générations qui nous suivront.

Cette Conférence des Nations Unies a donné le coup d'envoi à un programme de lutte mondiale contre les changements climatiques, pour la protection de la biodiversité et l'élimination des produits toxiques dangereux.

A l'issue de ce Sommet, la Déclaration de Rio a fixé les lignes d'actions visant à assurer une meilleure gestion des ressources planétaires et fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement.

La constitution du réseau Natura 2000 s'inscrit dans le cadre de ces mesures conservatoires : suite à ce constat lors du sommet de Rio, et en vue d'adopter une stratégie dont le premier objectif est d'enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2010, l'Union Européenne se mobilise et décide la mise en œuvre de 2 directives européennes :

- La directive Habitats (92/43/CEE)
- La directive Oiseaux (79/409/CEE)



Les Directives s'appliquent sur l'ensemble des territoires des états membres; mais pour les espèces les plus vulnérables et les habitats les plus menacés, des zones de conservation sont désignées :

- Des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, au titre de la Directive « Habitats », désignées pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant respectivement aux annexes I et II de la directive Habitats ;
- Des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, au titre de la Directive « Oiseaux », classées pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive "Oiseaux", ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière.

L'ensemble de ces zones constitue un réseau européen de sites à forte valeur écologique.

Natura 2000 est donc une appellation générique qui regroupe les sites désignés, par chaque état membre, en application de la Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats » et constitue un réseau de sites qui s'étend à travers toute l'Europe et qui vise la préservation des milieux sensibles, des plantes et des animaux les plus menacés.

2.1.2. Natura 2000 : quelles conséquences au niveau local ?

Natura 2000 est un outil de gestion et de conservation du patrimoine naturel : en Europe, la variété des climats, des paysages et des cultures induit une grande diversité biologique dont le maintien est un facteur clé, en particulier dans les zones rurales, pour un développement durable des territoires. L'objectif de Natura 2000 est donc de conserver la biodiversité à l'échelle européenne, par des actions de valorisation, d'entretien, de protection et de conservation des habitats naturels et des espèces remarquables.

Natura 2000 est une démarche locale à échelle humaine : au-delà de l'objectif commun de conservation de la biodiversité européenne, Natura 2000 se veut aussi et surtout, sur le territoire français, une démarche locale proche des enjeux environnementaux et des enjeux socio-économiques qui caractérisent et différencient chaque site.

Ce réseau contribue à l'objectif général d'un développement durable. Son but est de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles à l'échelon local ou régional.

Le réseau Natura 2000 n'a donc pas pour vocation de créer des sanctuaires de nature ; il vise au contraire à intégrer les activités humaines et le développement des territoires à une politique de préservation du patrimoine naturel local.

L'adhésion des acteurs locaux à une politique de gestion durable des territoires constitue une condition importante de réussite de Natura 2000 à long terme. C'est pourquoi la France a choisi d'élaborer pour chaque site Natura 2000 un document d'objectifs. L'article L. 414-2 du code de l'environnement prévoit ainsi que l'autorité administrative établisse, pour chaque site, en concertation notamment avec les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements et les représentants des propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site, un document d'objectifs.



2.2. Le document d'objectifs (DOCOB)

2.2.1. Définition et rôle du document d'objectifs

Le DOCOB d'un site Natura 2000 est le document stratégique de diagnostic et d'orientations de gestion du site pour tous les acteurs du territoire.

Il est élaboré de façon concertée avec les acteurs du territoire, dans le cadre d'un comité de pilotage (COFIL) du site, et définit un état des lieux, des enjeux et des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre.

Le document d'objectifs (DOCOB) correspond à une conception déconcentrée de l'application des directives Habitats et Oiseaux. Il a pour objet de faire des propositions quant à la définition des objectifs et des orientations de gestion et quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable. L'Etat, responsable de l'application des directives européennes, est chargé de mettre en œuvre ces propositions.

Il s'agit d'un document d'orientation de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

Il est mis à disposition du public dans le cadre d'une communication visant à faciliter la compréhension des politiques publiques, des zonages de protection du patrimoine naturel et des compétences des différents partenaires de la gestion des espaces naturels.

Il doit donc permettre d'identifier les objectifs, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site, de définir les moyens d'actions et de planifier à long terme sa conservation. Cette démarche s'appuie sur une approche locale, contractuelle, librement consentie et négociée avec les acteurs locaux.

C'est un document établi à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat. Il est arrêté par le Préfet.

Le document d'objectifs est établi pour une période de 6 ans. Sa mise en œuvre est évaluée tous les 6 ans. Il peut faire l'objet d'une transmission pour information à la Commission européenne.

2.2.2. Historique de la ZPS « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour »

Nous pouvons retracer les grandes étapes qui ont permis la définition de ce site Natura 2000 :

- A l'origine, une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) de 5 050 ha, principalement centrée sur le synclinal et ses bordures
- Un diagnostic ornithologique a commandé par la DDAF en 2005 et réalisé par le CORA26 (CORA Drôme, 2005). A l'issue de cette étude, un périmètre cohérent a été dessiné
- La consultation réglementaire des collectivités a concerné un périmètre ajusté aux enjeux écologiques
- Le classement de 6 677 ha par l'arrêté ministériel du 25/04/2006
- La Composition du COFIL pour l'élaboration du DOCOB a été fixée par l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2012 modifié par l'arrêté du 19 juillet 2012 (cf. Annexe)
- 30 janvier 2012 : premier COFIL de lancement du DOCOB



2.2.3. La concertation

La concertation au sein des sites Natura 2000 s'effectue au travers de différents outils de concertation et d'information. Pour l'élaboration du DOCOB de la ZPS, les outils de concertation et d'information des acteurs locaux ont été les suivants :

- Comité de pilotage
- Groupes de travail thématiques
- Lettre d'information

2.2.3.1. Le Comité de Pilotage (COPIL) local

La **concertation**, fondement de l'action d'élaboration du DOCOB, s'organise autour d'un **comité de pilotage** (COPIL) composé de représentants des acteurs locaux impliqués dans la gestion du territoire concerné par le site Natura 2000.

Le rôle du comité de pilotage est d'examiner, de suivre et de valider le document de référence : le **Document d'Objectifs** (DOCOB).

Réuni sous la présidence d'un élu d'une collectivité locale, le comité de pilotage est l'organe central du processus de concertation (cf. Annexe : Composition du COPIL).

■ **Fonction :**

Examiner, amender et valider les documents et propositions de l'opérateur local et des groupes de travail.

■ **Composition :**

Représentants des **collectivités territoriales** et de **propriétaires et exploitants** de biens ruraux compris dans le site.

Le comité peut être complété notamment par des **représentants de concessionnaires** d'ouvrages publics, de **gestionnaires** d'infrastructures, d'**organismes consulaires**, d'**organisations professionnelles** agricoles et sylvicoles, d'organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme, d'associations de protection de la nature, et d'experts (cf. annexe 3).

■ **Déroulement :**

Une réunion du comité de pilotage a été programmée à l'heure actuelle durant la phase d'élaboration du DOCOB :

1° Réunion du 30 janvier 2012 : Mise en place du COPIL et désignation des opérateurs locaux associés.

2° Réunion du 11 février 2013 : Présentation et validation des diagnostics socio-économiques et des objectifs de développement durable

2.2.3.2. Les groupes de travail thématiques

■ **Fonction :**

Soulever l'ensemble des enjeux et des intérêts liés au territoire et aux activités humaines, définir les priorités de gestion du site, formuler les mesures de gestion pour atteindre les objectifs fixés.



■ **Composition :**

Les participants aux groupes de travail sont des personnes choisies pour leurs spécificités et pour leur représentativité sur le territoire (maximum d'acteurs locaux), ainsi que pour leurs compétences en lien avec la thématique. Cependant, toute personne peut s'y rendre.

En cours de la phase de diagnostic, deux groupes de travail ont été constitués :

- Activités de pleine nature et urbanisme
- Agriculture et forêt

■ **Déroulement :**

La première réunion a eu lieu le 03 juillet 2012, en séance plénière. Elle portait essentiellement sur les points suivants :

- rappel sur les opérateurs associés et sur le Document d'Objectifs
- rappel des objectifs et du fonctionnement des groupes de travail
- présentation des principaux résultats des inventaires ornithologiques et du diagnostic socio-économique
- compléments au diagnostic socio-économique si besoin avec les personnes présentes
- localisation et nature des enjeux et échanges suite
- interaction activités humaines/enjeux écologiques
- pistes de mesures de gestion

3. Diagnostic socio-économique

3.1. Méthodologie

3.1.1. Compilation des données existantes

3.1.1.1. Les études et travaux préexistants

Dans le secteur de la forêt de Saoû comme ailleurs, les institutions, organismes, associations, personnes individuelles, etc., qui travaillent sur le secteur publient régulièrement des travaux et études qu'il convient d'intégrer au diagnostic afin que ce dernier soit le plus complet et exact possible.

La liste complète des études et travaux dont les résultats ont été valorisés au cours de ce diagnostic est en bibliographie. Ils sont par ailleurs cités dans le texte au fur et à mesure de leur utilisation.

3.1.1.2. Les données SIG

Afin de les rendre plus clairs et lisibles, certains résultats sont présentés sous forme de cartes et de tableaux. L'édition de telles cartes implique l'utilisation de données géo-référencées mises à disposition par différents organismes. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des données SIG utilisées, ainsi que leurs caractéristiques.

Tableau 1 : Données géographiques utilisées au cours du diagnostic

	Données	Date	type de données	Description et utilisation de la donnée
Général	Scan 25 et Scan 100	-	Raster	Carte IGN géo-référencée au 1:25 000 et 1:100 000
	Orthophotos	2005	Raster	Photo aérienne rectifiée et géo-référencée
	Contours du site Natura 2000	-	vecteur	Contours du site « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour »
Contexte	Contours communaux	-	vecteur	Couche de limite des communes
	Carte géologique BRGM	-	Raster	Carte géologique du secteur au 1:25 000
Agriculture	Registre Parcellaire Graphique	2010	vecteur	Parcelles agricoles répertoriées à la PAC
Activité forestière	IFN	2006	vecteur	Base de données des types de peuplements forestiers en 53 classes.
	Forêts soumises au régime forestier	-	vecteur	Contours des forêts domaniales, départementales et communales relevant du régime forestier



3.1.2. Une démarche basée sur la concertation

3.1.2.1. Les entretiens avec les acteurs du terrain

Un point important de la démarche a été de rencontrer, dès le démarrage du diagnostic, des exploitants travaillant sur le territoire, afin de discuter avec eux de leurs activités et de leurs pratiques.

Les agriculteurs font partie des acteurs incontournables dans la démarche Natura 2000, du fait de l'impact majeur qu'ils ont sur le territoire. Nous avons donc choisi d'aller à la rencontre d'un certain nombre d'entre eux afin d'aborder avec eux leurs pratiques quotidiennes au champ, de mesurer la portée de leur impact sur le milieu et de voir avec eux dans quelle mesure Natura 2000 pourrait les aider à poursuivre leurs actions ayant un impact positif sur le milieu.

Certains éleveurs ont été sélectionnés de façon à obtenir un panel de pratiques aussi représentatif que possible des exploitations présentes sur le site.

Un questionnaire a été rédigé (disponible en annexes 2 et 3) abordant les grandes thématiques suivantes :

- Historique et aspects généraux de l'exploitation : conditions d'installation et évolutions majeures depuis l'installation ;
- Caractéristiques de l'activité principale : Unité de Travail Humain (UTH), Surface Agricole Utile (SAU), nombre de bêtes et conduite du troupeau, type de vinification et de travail dans la vigne, etc.
- Réseau et commercialisation : choix des réseaux de commercialisation, valorisation des différents produits de l'exploitation ;
- Autres activités sur l'exploitation et autres activités de l'exploitant : diversification agricole et pluri-activité.
- Relation entre l'activité et le milieu naturel ;
- Avenir de l'exploitation ;
- Discussion sur la démarche Natura 2000 : position de l'exploitant par rapport à la démarche, réponse aux éventuelles questions, identification des exploitants susceptibles de contractualiser par la suite.

En plus de la collecte d'informations nécessaires au diagnostic, ces entretiens permettent de mobiliser très tôt les acteurs du territoire, et de mettre ainsi en place une démarche participative.

La majorité des exploitants sollicités se sont montrés disponibles et très enclins à parler de leurs pratiques. Plusieurs entretiens se sont poursuivis sur le terrain par des visites des exploitations et des parcelles afin de constater le travail évoqué au cours de l'entretien.

3.1.2.2. Les entretiens avec les acteurs des filières et les représentants associatifs

Les entretiens avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire permettent de bénéficier de leur connaissance du territoire et des activités qui s'y déroulent.

Le tableau ci-dessous regroupe la liste des acteurs institutionnels contactés au cours du diagnostic, que ce soit au cours d'entretiens physiques, téléphoniques, ou au cours de groupes de travail :



Tableau 2 : Acteurs institutionnels mobilisés au cours du diagnostic

	Nom	Organisme
Administrations	BARROUILLET Françoise	DDTM 26
	VIALATTE Marie-Anne	DDTM 26
	GOGUE-MEUNIER Nicolas	CG 26 – Chef du service ENS
	CHAMBON Olivier	CG 26 – Chargé de mission Forêt de Saoû
	GILLES Daniel	Maire de Saoû
Tourisme	FORAY-ROUX Bernard	Directeur de l'Office de Tourisme de Saoû-Soyans-Francillon
Agriculture	QUADRIO Laurent	Responsable territorial à la Chambre d'Agriculture de la Drôme
	CABROL Marie	Association de Départementale d'Économie Montagnarde
	MAILLARD Jean-Bernard	Président du GP des Trois Becs
Forêt	TRAVERSIER Jean-Louis	ONF 26 – Ingénieur forestier
	BEBERT François	ONF 26 – Technicien forestier
	TABOURET Pierre	CRPF antenne de Die
	BERNARD Gilles	CRPF
Chasse	HURTEVENT Alain	Président de la FDC Drôme
	GRAS Rémy	Président du GIC des Trois Becs
	RIX Denis	Directeur de la FDC Drôme
	RANDON Malory	Responsable Natura 2000 à la FDC Drôme
Escalade	BELLE Jean-Marc	Président du CAF Saoû Synclinal
	BOURGEOIS Guillaume	Président de l'association Silex
Aéronautisme	DECHIVRE Marion	Présidente de l'association Vole à Voile
VTT	LAPAROUX Laurent	Président de l'association « Les Tontons dérailleurs »
Equitation	ATHENOL Hugues	Représentant de l'Association Drôme à Cheval

3.1.2.3. Les groupes de travail

La réunion des groupes de travail est un moment privilégié dans la démarche, au cours duquel les acteurs se retrouvent et confrontent leur vision du territoire, dans le but de faire ressortir les enjeux. Il constitue également pour les acteurs l'occasion d'exprimer leurs attentes ou leurs craintes vis-à-vis de la démarche.

Deux réunions de groupes de travail ont ainsi été organisées le 03 juillet 2012 à la salle des fêtes de Saoû :

- Un groupe de travail relatif aux activités agricoles et forestières. L'élevage extensif et le sylvo-pastoralisme étant des pratiques courantes sur le site, il nous a semblé opportun de réunir ces deux familles d'activités au sein du même groupe de travail ;
- Un groupe de travail relatif aux activités de plein-air et à la chasse.

Ces groupes de travail ont tous deux réunis une vingtaine de personnes. Une première présentation des résultats des diagnostics socio-économiques et écologiques a été faite aux participants ; s'en sont suivi des débats sur les enjeux écologiques que recèle le site et la façon de les préserver.

3.2. Contexte géographique

3.2.1. Présentation générale du site

Le site Natura 2000, d'une superficie de 6 677 ha, est situé dans la région biogéographique méditerranéenne, dans le département de la Drôme.

Ce site comprend :

- la forêt de Saoû (2 463 ha), synclinal orienté est-ouest d'une longueur de 12,7 km ;
- au nord, les versants extérieurs à la forêt, exposés au nord ;
- au sud : les crêtes de la Tour ainsi que les autres reliefs mineurs situés au sud de la forêt.

Le synclinal de Saoû, relief dominant du site, appartient aux Préalpes du Sud.

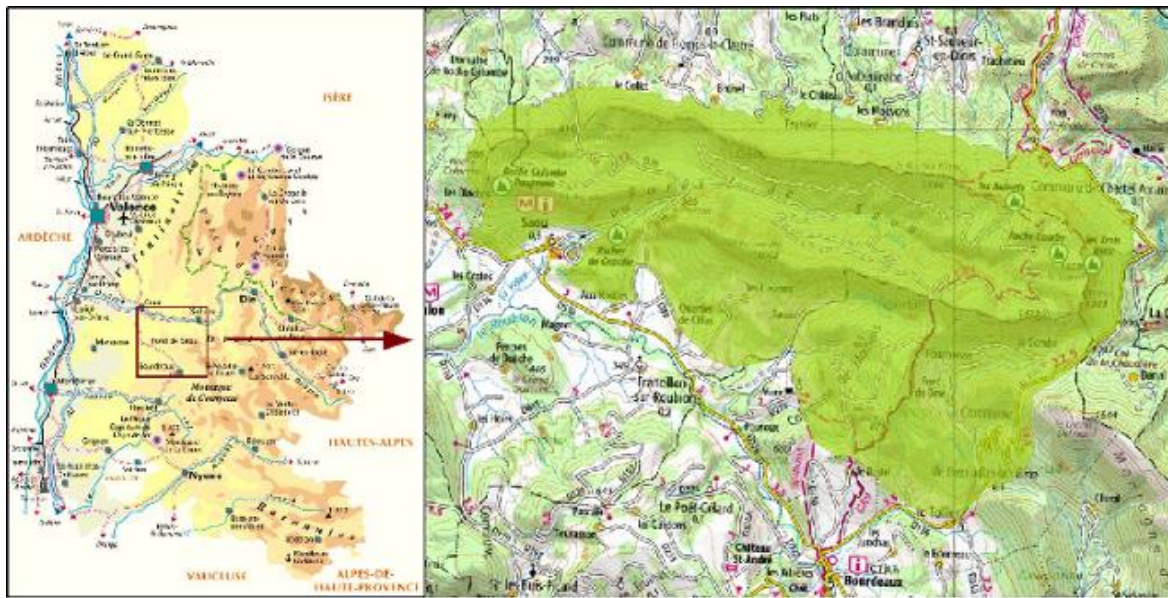


Figure 1 : Plan de situation du site Natura 2000

3.2.2. Topographie

L'entité topographique emblématique de ce site Natura 2000 est bien évidemment le massif de Saoû. Il s'agit d'un synclinal perché culminant à son extrémité est, au niveau des Trois becs : Roche Courbe (1545 mètres), Le Signal (1559 mètres) et Le Veyou (1589 mètres). A son extrémité ouest, le synclinal culmine au niveau de la Roche Colombe, à 868 mètres. Au centre de la cuvette formée par le synclinal perché, l'altitude la plus basse atteinte est de 396 mètres.

Le sud du site présente un relief lui aussi accidenté, bien que les altitudes y soient bien inférieures à celles constatées aux Trois Becs : à peine plus de 900 mètres au niveau de la partie la plus haute de ces crêtes.

Les zones les plus basses du site se rencontrent dans la plaine du Roubion, qui se situe au niveau du village de Saoû à une altitude dépassant légèrement les 300 mètres.

La carte topographique du site est disponible en illustration ci-dessous.

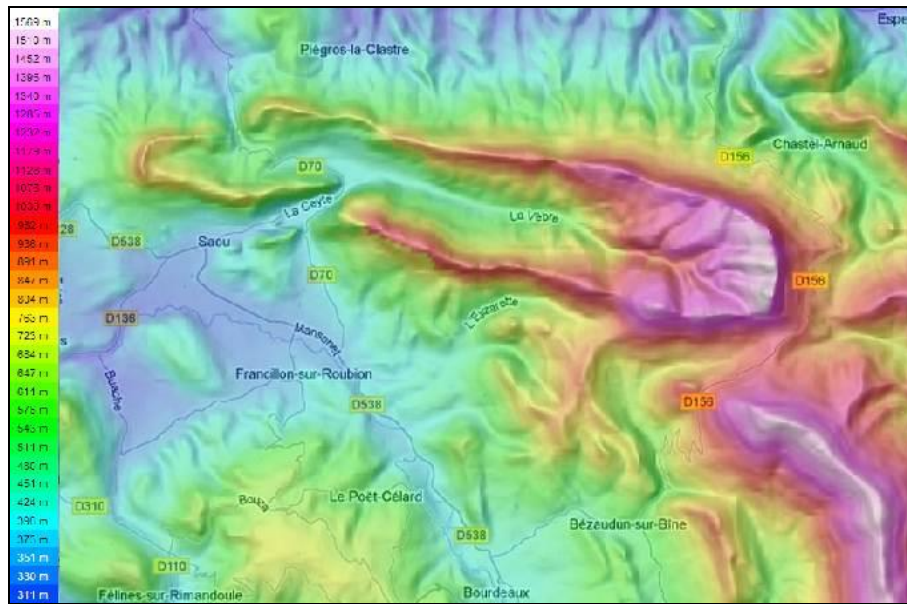


Figure 2 : Topographie du site

Source : www.cartes-topographiques.fr

3.2.3. Climat

Les données climatiques ci-dessous sont intégralement issues du premier aménagement forestier de la forêt de Saoû, ONF, 2007.

Trois postes météorologiques entourent le massif de Saoû : Puy Saint Martin (211 m) situé à 5 km à l'ouest, Divajeu (175 m) situé à 3 km au nord-ouest et Bourdeaux (420 m) situé à 5 km au sud-est.

Station de référence	Distance forêt en km	Altitude en m	Période de référence	Précipitations annuelles en mm	Température annuelle moyenne
Puy Saint Martin	5	211	1995-2004	944	14,0
Divajeu	3	175	1995-2004	928	13,1
Bourdeaux	5	420	1995-2004	997	11,7

3.2.3.1. Précipitations

La lame d'eau annuelle moyenne de la forêt de Saoû est comprise entre 950 et 1000 mm d'eau par an. Cette lame devant être différenciée selon la position dans le synclinal, plus arrosé à l'ouest derrière Roche Colombe et à l'est avant les Trois Becks, et plus arrosé en altitude. La répartition annuelle n'est pas régulière, présentant deux pics au printemps et à l'automne.

La quantité d'eau est satisfaisante pour le développement d'une végétation forestière caractéristique des forêts des Préalpes du sud. Par ailleurs, l'humidité atmosphérique confinée dans le synclinal est favorable à cette végétation.



3.2.3.2. Températures

Les mois de juillet et août sont très chauds, avec des moyennes proches des 30°C tandis que l'hiver reste en général doux. En moyenne, dans le synclinal, les températures sont inférieures de 3°C par rapport à celles de l'extérieur. Il faut là aussi différencier ces valeurs moyennes en fonction de la position dans le synclinal et en fonction de l'altitude.

Ces températures élevées témoignent des influences méditerranéennes apportant chaleur et sécheresse.

3.2.3.3. Diagramme ombrothermique

L'analyse croisée des températures et des précipitations sur les diagrammes ombrothermiques fait apparaître des périodes de sécheresses estivales caractéristiques des climats méditerranéens dont il faut tenir compte pour le développement de la végétation forestière.

L'illustration ci-dessous présente ces diagrammes pour les trois stations les plus proches du site : Divajeu, Bourdeaux et Puy-Saint-Martin.

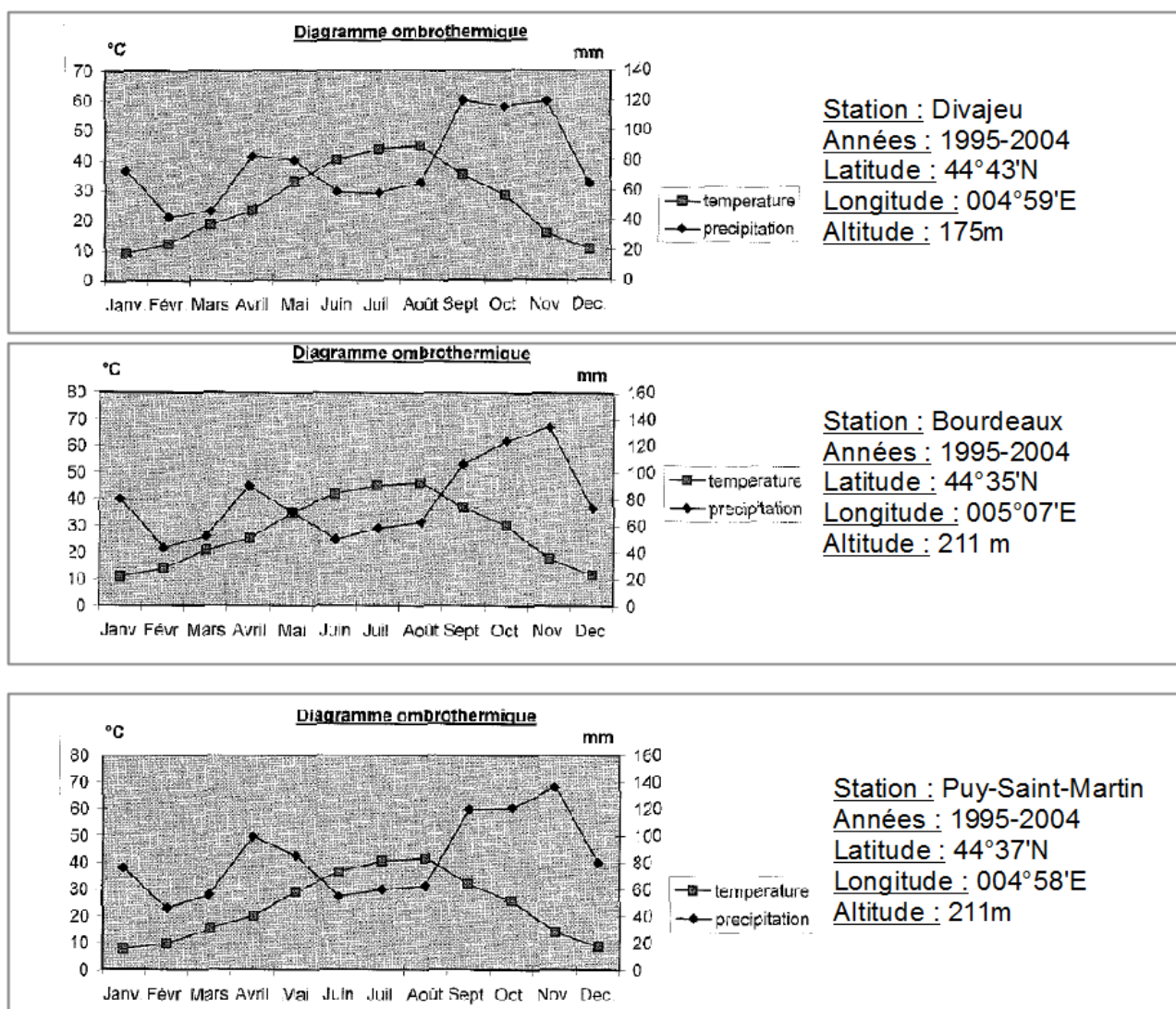


Figure 3 : Diagrammes ombrothermiques des trois stations météo les plus proches du site
 Source : Premier Aménagement de la Forêt de Saoû, ONF, 2007.

3.2.3.4. Micro-climat

L'isolement du synclinal derrière ses falaises lui confère un micro climat très particulier par rapport à l'extérieur de la forêt qui est soumis à un climat continental à influence méditerranéenne. On peut penser que les précipitations sont plus élevées, de l'ordre de 1200 à 1500 mm d'eau/par an en fonction de l'altitude, tandis que les températures moyennes annuelles sont plus faibles de l'ordre de 3°C.

Par ailleurs, l'opposition de versant adret-ubac revêt au micro-climat un caractère déterminant pour le développement de la végétation.

3.2.4. Géologie

Source : approche de la structure Karstique de la forêt de Saoû, Crochet et al., BRGM 1992.

Trois grandes unités lithostratographiques peuvent être distinguées au niveau du synclinal de Saoû et des crêtes de la Tour. Elles sont visibles sur les illustrations 4 et 5 ci-dessous :

- une épaisse série Crétacé inférieur à dominante marneuse (1100m) correspondant

aux dépôts relativement profonds du bassin vocontien ;

- une série Crétacé supérieur calcaréo-gréseuse à faciès de plate-forme (400 à 550m) ;
- des formations superficielles qui tapissent localement le fond de la cuvette du synclinal.

L'illustration 4 ci-dessous correspond à une carte géologique simplifiée du massif de Saoû. Elle est complétée par l'illustration 5, vue en coupe transversale et stratigraphique du massif.

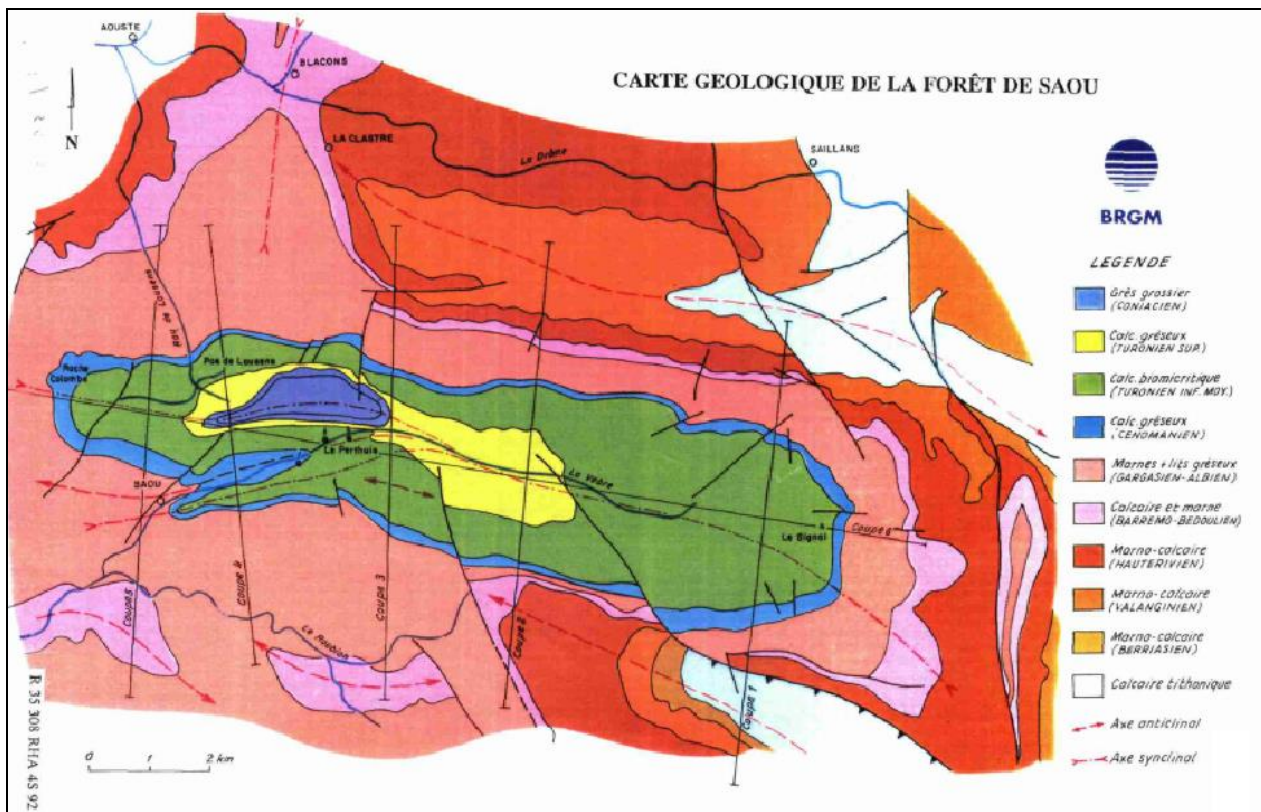


Figure 4 : Carte géologique simplifiée de la Forêt de Saoû

Source : BRGM, 1992.

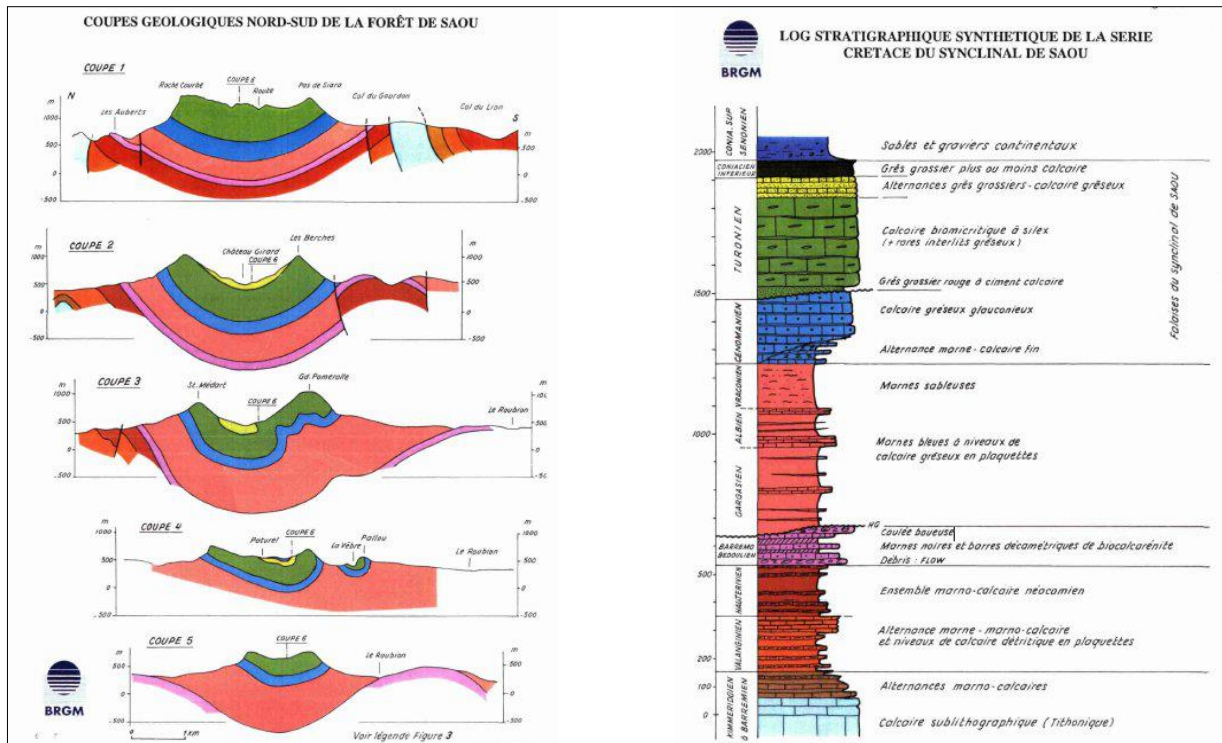


Figure 5 : Vue en coupe transversale et stratigraphie du Massif de Saoû

Source : BRGM, 1992.

3.2.4.1. La série Crétacé inférieur : socle du synclinal affleurant à l'extérieur du synclinal

Cette série marneuse de 1100 mètres d'épaisseur du Crétacé inférieur constitue une assise imperméable au synclinal de Saoû. A l'extérieur du synclinal, on retrouve cette série à l'affleurement.

3.2.4.2. La série Crétacé supérieur constitutive de l'armature du synclinal

Les formations Crétacé supérieur, qui couronnent le synclinal perché de Saoû, forment une barre massive épaisse de plus de 600 mètres à l'est et de 450 mètres à l'ouest, essentiellement composée de calcaires francs et de calcaires gréseux, accessoirement de grès.

3.2.4.3. Les formations superficielles tapissant le fond du synclinal

Deux catégories de dépôts superficiels tapissent localement la cuvette du synclinal :

- des éboulis de versant ;
- des dépôts alluviaux d'une épaisseur de 25 mètres, localisés dans la partie inférieure du cours de la Vèbre, dans le secteur du Perthuis.

3.3. Historique de l'occupation humaine du site

Les informations ci-dessous proviennent de l'Office de Tourisme de Saoû-Soyans-Francillon, de même que les photographies anciennes.

3.3.1. Le massif de Saoû : une occupation humaine datant de plus de

6000 ans

Village perché, village blotti, Saoû est au pied du plus haut synclinal perché d'Europe...L'histoire de l'occupation humaine remonte à environ 6.000 ans avec les premiers agriculteurs sédentaires. Des vestiges de cabanes ont été retrouvés au Pas de Lestang, un camp gaulois a été identifié sur la colline de Sissac et de riches villas gallo-romaines au cœur des meilleures terres agricoles dans la Plaine du Roubion et vers les collines du bassin de Vèbre.



Figure 6 : Photographies anciennes du synclinal de Saoû

Source : Office du Tourisme de Saoû-Soyans-Francillon

C'est au cours du Moyen-âge et de l'Ancien-Régime que le village que l'on connaît aujourd'hui se dessine petit à petit. Il se composait de trois quartiers : le village perché situé au pied et au sud du Roc, le Bourg de l'Oume et le Bourg des Eglises s'étendaient plus bas, de part et d'autre de la Vèbre.

Saoû, victime des guerres de religion et des bombardements de la seconde guerre mondiale, garde aujourd'hui quelques témoignages de ce passé tumultueux.

3.3.2. La forêt

C'est pour la chasse que la forêt de Saoû attire les premiers hommes venus des environs. De 1050 à 750 av. JC, ils installent leur campement provisoire au passage de la Baume-Hannibal, près des Trois Becs.

Pour son bois ensuite, de 1400 à 1500 les paysans ne cessent de s'installer pour exploiter cette richesse naturelle allant déjà jusqu'à la surexploitation. Pour se cacher ou servir de refuge la forêt accueille aussi protestants, insurgés, maquisards.

En 1852 le ministre Crémieux, nouveau propriétaire de la forêt, fait construire un château aux murs roses baptisé « VillaTibur ». Incendié et laissé à l'abandon, le château est rasé en 1971.

Par amour du site, en 1924, le riche député du Haut-Rhin, Mauris Burrus, qui devient propriétaire de toute la forêt après avoir racheté la part communale de Saoû et Francillon, entreprend un important reboisement. Il fait construire le circuit touristique de 27 km sur le flan du synclinal et l'Auberge des Dauphins inspirée du Petit Trianon de Versailles.

Elle est ensuite acquise par un groupe bancaire, puis en 2004, devient la propriété du Conseil Général de la Drôme. Cette forêt, qui a compté jusqu'à 130 saisonniers ou permanents, n'abrite désormais que deux éco gardes chargés, entre autre, de renseigner les randonneurs.

3.4. Contexte institutionnel et gestion générale du site

3.4.1. Les communes

10 communes sont concernées par le site Natura 2000 « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour ».

La commune de Saoû, sur laquelle se trouve la forêt du même nom, est de loin la plus concernée puisqu'elle représente à elle seule 53% du territoire du site, soit un peu plus de 3500 ha.

Viennent ensuite les communes de Bezaudun-sur-Bîne (17% - 1130 ha), Mornans (11% - 730 ha) et Piégros-La-Clastre (7% - 330 ha).

Les cinq autres communes cumulent les 12% restants du site, qui correspondent à l'ubac situé au nord du synclinal.

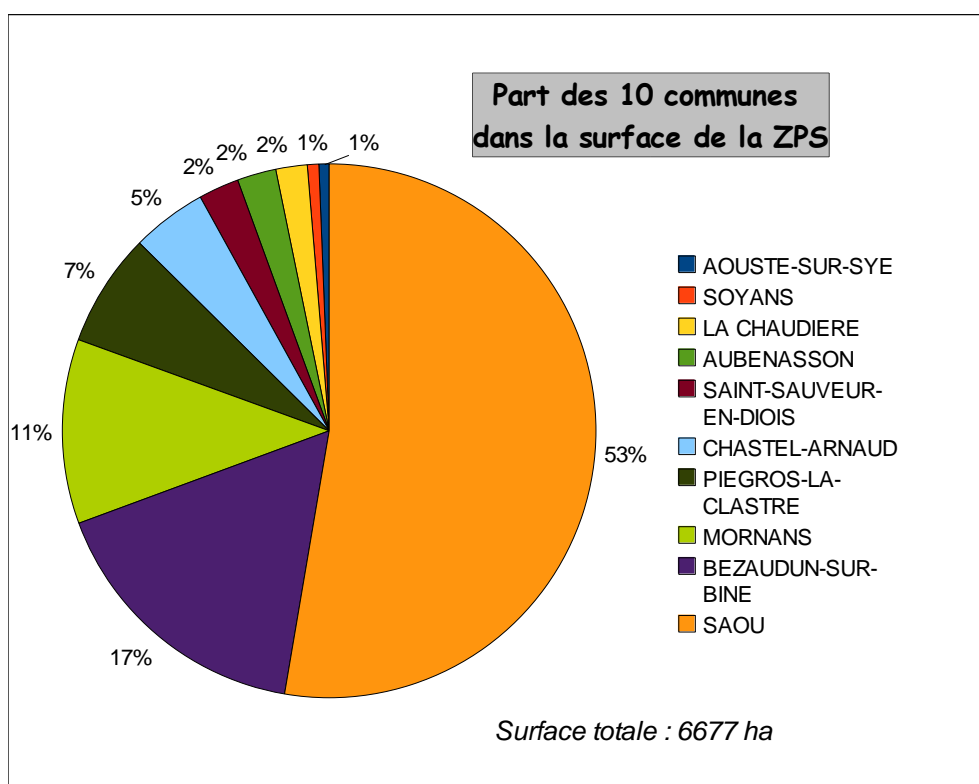


Figure 7 : Parts des communes dans la surface totale du site

3.4.2. Un territoire, trois Communautés de Communes

3.4.2.1. La Communauté de Communes du Val de Drôme

La Communauté de Communes du Val de Drôme regroupe 36 communes pour 31000 habitants et s'étend sur une surface totale de 70000 ha.

Quatre des dix communes du site appartiennent à cette Communauté de Communes. Il s'agit des communes de :

- Bezaudun-sur-Bîne ;
- Mornans
- Saoû ;



- Soyans.

Au total c'est donc 82% du territoire (5 475 ha) du site Natura 2000 qui se situe sur le territoire de cette Communauté de Communes.

La Communauté de Communes s'est fixée trois missions :

- Le développement du territoire : implantation et développement des entreprises locales, création d'activités, partenariat inter-entreprises et soutien à l'agriculture ;
- La gestion de l'environnement : gestion des déchets, ressource en eau et eau potable, énergies renouvelables... ;
- Les solidarités et le cadre de vie : l'habitat, la culture, le patrimoine naturel et bâti, les services aux communes, l'économie sociale et solidaire et la petite enfance.

3.4.2.2. La Communauté de Communes du Pays Crestois

Il s'agit d'une petite Communauté de Communes regroupant trois communes dont deux sont concernées par le site Natura 2000 : Aouste-sur-Sye et Piégros-la-Clastre.

8% de la surface du site Natura 2000 concerne le territoire de cette intercommunalité, soit 534 ha.

3.4.2.3. La Communauté de Communes du Pays de Saillans

Cette vaste Communauté de Communes regroupe 52 communes dont quatre sont concernées par le site Natura 2000 : Aubenasson, Chastel-Arnaud, La Chaudière et Saint-Sauveur en Diois.

10% de la surface du site Natura 2000 concerne le territoire de cette intercommunalité, soit 668 ha.

3.4.2.4. La démarche de Biovallée®

Le territoire Biovallée® occupe la majeure partie de la vallée de la Drôme, et regroupe quatre intercommunalités : les Communautés de Communes du Val de Drôme, du Pays Crestois, du Pays de Saillans et du Pays Diois.

Ce grand projet vise à faire de la vallée de la Drôme une référence nationale en matière de développement durable.

Voici quelques uns des objectifs que s'est fixé la Biovallée® :

- Couvrir dès 2020 les consommations énergétiques des ménages par la production locale d'énergie renouvelable ;
- Atteindre 50% des exploitations et des surfaces agricoles en agriculture biologique en 2015 ;
- Proposer 80% d'aliments biologiques ou locaux dans la restauration collective d'ici 2015 ;
- Diviser par deux d'ici 2020 les déchets acheminés vers des centres de traitement ;
- Ne plus détruire de sols agricoles pour l'urbanisation dès 2015 ;
- Développer dès 2011 des formations de haut niveau dans le domaine du développement durable.

En matière agricole, les objectifs de Biovallée® coïncident largement avec ceux de la démarche Natura 2000, avec notamment la réduction des intrants chimiques et le développement de l'agriculture biologique.

Pour y parvenir, la démarche Biovallée® envisage les actions suivantes :



- l'organisation des circuits de commercialisation, par exemple en mettant en place des plateformes de distribution qui permettront aux consommateurs (et notamment à la restauration collective) de s'approvisionner plus facilement et aux producteurs de trouver des débouchés ;
- le soutien aux projets d'approvisionnement bio et/ou local pour les cantines, en proposant un accompagnement méthodologique, des animations pédagogiques et des formations pour les cuisiniers ;
- le soutien à l'installation en agriculture biologique par la mise en place de « pépinières » ;
- une aide à l'acquisition de matériel alternatif à l'utilisation de produits chimiques ;
- la mise en place d'un « Centre de Ressources de la bio », qui permettrait de capitaliser les connaissances en matière d'agriculture biologique (recherche, expérimentation, formation, vulgarisation, etc.) ;
- le soutien aux projets des opérateurs économiques (coopératives, entreprises...) qui accompagnent la conversion de leurs producteurs.

3.4.3. L'ENS de la forêt de Saoû : un espace d'exception propriété du Conseil Général

3.4.3.1. Le site de la forêt de Saoû

La forêt de Saoû, ensemble d'un seul tenant de 2 463 ha a été acquise par le Conseil Général de la Drôme (CG 26) le 19 décembre 2003.

Cette propriété a été acquise par le Conseil Général grâce à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles. Ses limites correspondent globalement à celles de la ZSC « Pelouses, forêts et grottes du massif de Saoû ».

A ce titre, le Conseil Général doit répondre à un certain nombre d'obligations liées au classement du site en Espace Naturel Sensible :

L'article L142-10 du Code de l'urbanisme précise que les terrains acquis au travers de la TDENS doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Cet aménagement doit être compatible avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels.

La personne publique propriétaire est responsable de la gestion des terrains acquis ; elle s'engage à les préserver, à les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public. Elle peut éventuellement confier la gestion des espaces aménagés à une personne publique ou privée y ayant vocation. C'est le cas pour Saoû, dont la gestion forestière a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF).

Seuls des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques peuvent être admis sur les terrains acquis [...], à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection de ces terrains en tant qu'espaces naturels.

Article L 142-1 du code de l'urbanisme sur les ENS

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

La politique du département prévue à l'alinéa précédent doit être compatible avec les orientations des schémas de cohérence territoriale et des chartes intercommunales de développement et d'aménagement, lorsqu'ils existent, ou avec les directives territoriales d'aménagement mentionnées à l'article L. 111-1-1 ou, en l'absence de directive territoriale d'aménagement, avec les lois d'aménagement et d'urbanisme prévues au même article.



3.4.3.2. Les organes de décisions concertées du site

La forêt départementale de Saoû occupe près de la moitié de la surface du site. Sur ce territoire, l'implication du Conseil Général et son souhait de mettre en place une gestion concertée du site a conduit à la création d'un système basé sur une série d'organes de consultation et de décision.

Deux comités ont ainsi été créés :

■ Le comité technique de la forêt de Saoû

Le comité technique de la forêt départementale de Saoû correspond à l'organe de première concertation à l'échelle de la forêt.

Il est composé du vice-Président chargé de l'environnement au Département, d'un vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme ainsi que du maire de la Commune de Saoû, entourés des techniciens de ces collectivités. Il instruit les dossiers, gère l'opérationnel et prépare les travaux du comité de gestion.

Réuni autant de fois que nécessaire et au moins une fois tous les 2 mois, il peut ponctuellement s'adjoindre les compétences d'autres partenaires en fonction des problématiques spécifiques à traiter.

■ Le comité de gestion de la forêt de Saoû

Plus global que le comité technique, le comité de gestion regroupe l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du site : y participent ainsi les membres du comité technique, mais aussi les 8 communes mitoyennes de la forêt, les associations d'usagers (chasseurs, grimpeurs...), le groupement pastoral...

Il se réunit 1 à 2 fois par an. Les projets envisagés lors du comité technique sont présentés pour avis au comité de gestion, ce qui suscite des débats entre les différents acteurs.

3.4.3.3. Les cadres de la gestion du site

■ La charte d'utilisation partagée et de développement durable de la forêt départementale de Saoû

Selon les mots du Conseil Général, cette charte est un document visant à poser « les principes d'une gestion durable et concertée de la Forêt départementale de Saoû, orientée vers la préservation des patrimoines et la mise en valeur raisonnée du site ».

Signée en juin 2007, cette charte contient notamment :

- un présentation des gestionnaires du site ;
- un rappel sur les instances décisionnelles du site ;
- une présentation des enjeux (écologiques, patrimoniaux, scientifiques...) du site ;
- une présentation du déroulement des activités ayant lieu sur le site.

■ Le règlement intérieur de la forêt départementale de Saoû

Le règlement date du 18 juillet 2005. Il récapitule sur 7 pages les droits et devoirs dont disposent les utilisateurs de la forêt départementale de Saoû dans le cadre de leur usage quotidien comme exceptionnel.



■ **L'équipe de gestion du site**

➤ **Le service Espaces Naturels du conseil général et son chargé de mission « Forêt de Saoû »**

La gestion de la forêt départementale de Saoû est prise en charge par le service « Espaces naturels » du Conseil Général. La Forêt de Saoû est le seul ENS du département à disposer d'un chargé de mission qui lui est exclusivement rattaché, preuve de l'importance que ce site revêt pour le Département.

Le rôle de ce chargé de mission consiste à encadrer la gestion globale du site ; compte-tenu de la multitude d'acteurs intervenant sur le site, son travail consiste à faire le lien entre ces acteurs et le Conseil Général.

➤ **Les écogardes**

Les écogardes départementaux, rattachés au service des espaces naturels du Conseil Général, sont chargés de trois missions principales :

- Assurer, sur l'ensemble des sites départementaux, la surveillance, l'entretien courant et les travaux d'aménagements/d'équipements légers ;
- Informer et sensibiliser le public quant au respect de la réglementation et de l'environnement ;
- Établir l'interface sur le terrain entre le Département propriétaire et l'ensemble des usagers des propriétés départementales.

Le service des espaces naturels compte 6 écogardes permanents et 4 écogardes saisonniers. Ces derniers ne sont pas rattachés spécifiquement à un site mais travaillent tous sur l'ensemble des ENS du département.

Ils sont commissionnés en qualité de gardes particuliers des espaces naturels départementaux et assurent donc la surveillance et le respect des réglementations en matière de propriété privée pour le compte du Département. Il leur est attribué des fonctions de police judiciaire et à ce titre, ces agents départementaux peuvent constater des infractions portant atteinte à la propriété.

➤ **L'ONF**

La gestion forestière du site est confiée à l'Office National des Forêts depuis le rachat de la propriété par le Conseil Général de la Drôme en 2004.

Le premier aménagement forestier de la forêt de Saoû pour la période 2007-2026 a été réalisé à la suite de l'achat de la forêt. Cet aménagement a été voulu exemplaire. Il est en effet très complet et aborde l'ensemble des activités qui ont lieu sur le site et non pas seulement les activités forestières. Il y sera fréquemment fait référence dans ce travail. Cet aménagement a été approuvé en application de l'article L11 du Code Forestier (remplacé depuis par l'article L122-7 du code forestier) le 3 février 2009.

3.4.4. Zonages écologiques

La richesse écologique du massif de Saoû ainsi que son originalité géologique ont permis la désignation de plusieurs périmètres d'inventaires et de gestion, notamment des ZNIEFF et des sites Natura 2000. Le site bénéficie également de statuts de protection.

Ces différents zonages sont rapidement présentés ci-après.

3.4.4.1. Statuts de protection

La forêt de Saoû bénéficie de deux statuts de protection :



- Site classé au titre de monument naturel (2 463 ha) par arrêté ministériel du 5 octobre 1942 ;
- Forêt de protection (2 128 ha) par décret du 9 janvier 1929 et arrêté préfectoral du 2 octobre 1957.

3.4.4.2. Site d'Importance Communautaire SIC FR8201686 « Pelouses, forêts et grottes du massif de Saoû »

Ce SIC de plus de 2 400 ha est entièrement compris dans la ZPS « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour ». Il a été désigné par l'arrêté du 18 mai 2010, principalement pour la richesse de la couverture végétale de la forêt implantée sur le synclinal. Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé le 13 janvier 2004. Le comité de pilotage n'a cependant pas été réuni depuis.

Le site présente en effet une grande diversité d'habitats forestiers, contrastant entre les deux versants du synclinal : chênaie pubescente abritant des plantes méditerranéennes sur le versant sud et hêtraie-sapinière et habitats subalpins sur le versant nord.

La présence de quatre espèces de chiroptères d'intérêt communautaire démontre l'intérêt du site : Grand et Petit Rhinolophes, Minioptère de Schreibers et Grand Murin. Néanmoins, seul le Petit Rhinolophe semble se reproduire dans le site.

Ce site Natura 2000 abriterait également la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) et le Chabot (*Cottus gobio*) qui serait présent dans les cours d'eau.

La principale menace identifiée sur le site est la fermeture progressive des milieux ouverts.

Les grands objectifs de gestion préconisés sont les suivants :

- Maintenir les milieux ouverts de prairies par la fauche ou le pâturage extensif ;
- Favoriser les essences d'origine de la forêt de ravin ;
- Conserver les Genévriers thurifères par une gestion adaptée à définir ;
- Maintenir une bonne qualité de l'eau pour l'Ecrevisse à pieds blancs et des zones de refuge dans les racines en maintenant de vieux arbres le long des cours d'eau.

L'ensemble des grands objectifs du DOCOB ont été intégrés dans l'aménagement forestier de 2009.

3.4.4.3. ZNIEFF

Les ZNIEFF sont des espaces répertoriés pour la richesse de leur patrimoine naturel. Il en existe deux types :

- Les **ZNIEFF de type I** : ensemble de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes.
- Les **ZNIEFF de type II** : ensemble pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.

■ ZNIEFF de type I

- **La ZNIEFF de numéro régional 26120004 « Massif de Saoû » recouvre une zone intermédiaire entre le SIC et la ZPS. La surface englobée est de 3 962 ha et est totalement comprise dans la ZPS.**

D'une longueur de douze kilomètres et d'une largeur moyenne de deux, le massif de Saoû est décrit comme l'un des plus beaux exemples de synclinal perché d'Europe. Beaucoup ont comparé la silhouette particulière du massif à un immense vaisseau dressé entre les plaines



du Roubion, au sud, et de la Drôme, au nord. Avec son orientation générale est-ouest, presque parfaite, le contraste est poussé à l'extrême entre un double adret plein sud, directement adossé sur toute sa longueur à un double ubac, presque toujours à l'ombre. Les Trois becs, au sens strict, sont (du nord au sud) Rochecourbe, le Signal et le Véyou. Ils forment l'extrémité est du massif de Saoû (la "proue du navire") qui culmine au Véyou, à 1589 m. Les Trois becs s'étendent en arc de cercle du Pas des Auberts, au nord (1249 m) à la Porte de Barry au sud (1051 m). Cet arc de cercle est centré sur la Grande Combe, puissante dépression boisée, au relief tourmenté, taillée dans le calcaire. Les sols y sont rocheux et peu profonds, avec une roche-mère très proche de la surface. Sur les calcaires, on trouve des argiles de décalcification, mélangées à un matériel sableux provenant du calcaire gréseux (plaine des Girards, certaines zones de la Laveuse, Bois vert...). L'étage subalpin n'existe qu'à l'état de lambeaux sur les crêtes, sur les vires et corniches difficiles d'accès. Le site est, en effet, situé en grande partie à l'étage montagnard. La forêt, plus ou moins dégradée, y couvre toute la surface et remonte jusqu'aux crêtes en profitant des versants orientés au nord. Que ce soit dans les pelouses subalpines ou dans les formations de l'étage collinéen, il faut s'attendre à des rencontres inattendues. Les crêtes rocheuses sont favorables à la reproduction du Merle de roche et du Tichodrome échelette. Les prairies, pâturées par les troupeaux en estive, sont des zones de chasse de l'Aigle royal. Sa vue perçante lui permet d'apercevoir, furtivement, la Marmotte, qui a été introduite, ou le Chamois. Un autre mammifère, plus discret, la Genette habite la forêt de Saoû. Celle-ci abrite, aussi, une petite population de Chouette de Tengmalm. L'exploitation forestière et la chasse au gros gibier constituent ici les principales activités, ainsi que le pastoralisme. L'abandon du pâturage (ovin ou équin), conduirait en moins d'un siècle à la hêtraie.

- **La ZNIEFF de numéro régional 26120001 « Montagne de Couspeau » couvre une superficie de 2 206 ha au sud-est de la ZPS. Seule la frange nord-ouest de la ZNIEFF couvre un territoire commun avec la ZPS, au niveau de la D156 située dans la vallée entre le synclinal de Saoû et la Montagne de Couspeau (commune de Bézaudun-sur-Bine).**

La montagne de Couspeau est formée d'un anticlinal qui dessine une longue crête dénudée orientée nord-sud. Sur ses versants, les contrastes sont très marqués entre la végétation xérophile (recherchant la sécheresse) de hêtraie-chênaie méditerranéenne, et la végétation montagnarde avec la hêtraie-sapinière relique de la forêt de Rochefourchat. La montagne de Couspeau se révèle être un site très intéressant pour les formations végétales de pelouses. Les landes de la Montagne de Couspeau recèlent de passereaux remarquables, des espèces montagnardes (Pipit spioncelle et Traquet motteux) et des espèces méditerranéennes (Pipit rousseline, Fauvette pitchou et Fauvette orphée). Le site abrite aussi une petite population de Chamois. La crête de la montagne de Couspeau assure le lien entre la montagne d'Angèle (région des Baronnies) et les Trois-Becs de la forêt de Saoû. Les prairies sont pâturées par un troupeau d'ovins en estive. Sur le versant nord de la montagne de Couspeau, au nord-est du Grand Delmas, une belle hêtraie-sapinière relique, la forêt de Rochefourchat, a subsisté. On peut encore y admirer quelques très vieux arbres. Cette forêt est située dans un petit vallon frais entre 1150 et 1400 m d'altitude. Les botanistes signalent ici des formations végétales de qualité, liées à ce milieu forestier plutôt rare dès que l'on s'avance dans le midi de la France. Dans ce type de boisement, les vieux arbres peuvent offrir des cavités propices à la reproduction d'espèces remarquables, comme certains oiseaux cavernicoles et des coléoptères sapro-xylophages. La Chouette de Tengmalm se reproduit dans cette forêt. Les populations animales et végétales sont en lien avec les boisements de même type que l'on trouve dans la forêt de Saoû : Trois Becs, Grande Combe et Grand Pommerol. Le vallon marneux des sources de la Courance forme une petite zone humide située à l'est du col de la Chaudière. Les pentes marno-argileuses sont un élément important dans le paysage du Diois et des Baronnies. Elles correspondent à des formations géologiques qui se sont formées dans la "fosse Voconciennne" à l'ère secondaire. Sur le plan écologique, se sont des écosystèmes dynamiques caractérisés par l'imperméabilité du substrat et la mobilité de la marne. L'érosion et les glissements de



terrain sont les composantes principales de la dynamique de telles formations. Cette dynamique est favorable à l'"auto-entretien" des micro-zones humides qui peuvent se créer dans le vallon. Le site a été identifié pour sa grande richesse entomologique, notamment pour les papillons diurnes.

- **La ZNIEFF de numéro régional 26160001 « Vallée de la Bine » concerne une petite zone de 89 ha au sud de la ZPS, le long du cours d'eau de la Bine. Seule une petite partie de cette ZNIEFF se superpose à la ZPS, à l'extrême sud-est de cette dernière (commune de Bézaudun-sur-Bine).**

Le site suit le lit de la Bine du col de Gourdon à l'amont du village de Bourdeaux, avant que cette rivière ne se jette dans le Roubion. Le col de Gourdon est un vallon formé de marnes calcaires fortement érodées présentant de grandes similitudes avec le col de la Chaudière. Il peut constituer un lieu de passage entre le massif de la forêt de Saoû et la montagne de Couspeau pour des espèces remarquables telles que le Chamois. Le Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur... pourraient y trouver un site de nidification favorable. L'intérêt entomologique des lieux est bien connu, notamment en raison d'une grande diversité en papillons diurnes. Le Genévrier thurifère est également, présent, plus particulièrement sur les pentes bien exposées. Cet arbuste de l'Atlas est très localisé dans le Dauphiné. Le long de la Bine, il est possible d'observer deux grandes herbes des milieux humides, le Fenouil des chevaux et le Cirse de Montpellier. Le Cirse de Montpellier, composée des zones méditerranéennes aux fleurs purpurines, est protégé.

■ **ZNIEFF de type II**

- **La ZNIEFF de numéro régional 2612 « Chainons occidentaux du Diois : forêt de Saoû et Montagne de Couspeau » recouvre presque 12 600 ha. Ainsi, elle se superpose presque entièrement à la ZPS, seuls les milieux agricoles de la frange sud de cette dernière étant à l'extérieur de la ZNIEFF.**

Cet ensemble présente un contraste entre les paysages montagnards du Vercors central et ceux plus méridionaux du Diois. Cette diversité de paysages est à l'origine d'une importante richesse tant faunistique que floristique, de nombreuses espèces voyant leur répartition circonscrite au Diois ou au Vercors.

La ZNIEFF de type II souligne le lien écologique entre les différentes ZNIEFF de type I délimitées dans le même secteur géographique, ainsi que leur préservation relativement à l'absence de grands aménagements.

Il illustre également les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour plusieurs espèces remarquables (dont certaines exigeant par ailleurs de vastes territoires vitaux, telles que l'Aigle royal), qu'il s'agisse d'oiseaux (des Crave à bec rouge et Accenteur alpin aux fauvettes méditerranéennes...), mais aussi de mammifères (colonies importantes de Chamois, chiroptères...), de batraciens (Pelodyte ponctué) ou d'insectes (Pique-prune, papillon Apollon). Le Tétrasyre parvient ici en limite occidentale de son aire de répartition ; ses effectifs subissent néanmoins localement une diminution rapide, probablement imputable à la modification des habitats favorables à l'espèce.

Le zonage souligne également le bon état de conservation général de certains bassins versants, en rapport avec le maintien de populations d'Ecrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône. En ce qui concerne les secteurs karstiques, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme

des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

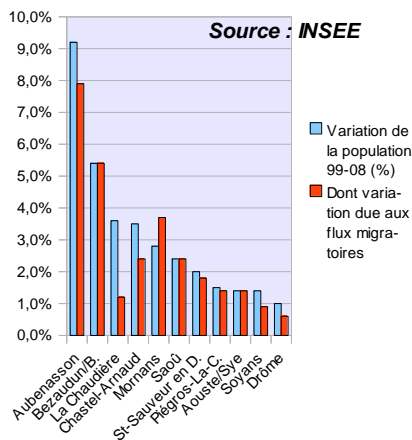
L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt géomorphologique (avec le synclinal de Saoû), paysager (la forêt de Saoû est citée comme exceptionnelle dans l'inventaire régional des paysages), biogéographique et même pédagogique, compte-tenu de la cohabitation souvent insolite d'animaux ou de plantes appartenant aux domaines montagnard et méditerranéen.

- **La ZNIEFF de numéro régional 2616 « Bassin versant de la Bine et du Soubriou » concerne 1 691 ha au niveau de la pointe sud-est de la ZPS (commune de Bézaudun-sur-Bine).**

La ZNIEFF comprend le bassin versant de la Bine et du Soubriou, deux affluents du Roubion, cours d'eau qui longe la ZPS sur toute sa partie sud. Les milieux aquatiques de ce secteur présentent une grande valeur écologique, comme le prouve la présence de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), indicatrice des milieux préservés. Ce zonage de type II souligne le bon état de conservation du bassin versant de ces cours d'eau et schématise également un corridor écologique en direction de la vallée du Roubion.

3.5. Urbanisme : un territoire partagé entre dynamisme et ruralité

3.5.1. Des dynamiques urbaines inégales



Variation relative (%) de la population dans les communes du site

Figure 8 : Dynamique des populations des communes du site

Le territoire du site est un territoire attractif : toutes les communes qui sont concernées présentent une variation relative de leurs populations entre 1999 et 2008 supérieure à celle du département de la Drôme (+1% entre 1999 et 2008). En moyenne, les communes de la zone ont vu leur population augmentées de 3,32% sur cette période. Cette variation est due à 86% à des flux migratoires vers ces communes.

La commune d'Auenmasson, qui a connu l'augmentation relative de sa population la plus importante a vu sa population augmenter de plus de 9% sur cette période.

La commune de Saoû occupe une place particulière au sein de ce groupement de communes : la forêt départementale et son attrait touristique fort en font une commune privilégiée vis-à-vis de l'accueil de touristes. Ceci est d'autant plus vrai depuis le rachat de la Forêt par le Conseil Général et la forte communication sur la Forêt qui s'en est suivie.

Selon l'INSEE, on remarque néanmoins que cette augmentation de l'attractivité touristique de la zone (augmentation continue du nombre de résidences secondaires qui a presque doublé depuis 1968), Saoû exerce également une forte attractivité pour les ménages souhaitant s'installer à l'année : la part relative des maisons principales est restée à peu près stable au cours des 50 dernières années (entre 55% et 60% des résidences totales).

La commune de Saoû a connu une baisse de population importante entre 1968 et 1975 où le nombre d'habitants est passé de 431 à 354. Depuis 1975, la population augmente de plus en plus pour atteindre 503 habitants en 2007.



La croissance démographique est donc soutenue ces dernières années, la croissance constatée entre 1999 et 2007 est 5,4 fois supérieure à celle de la période 1982-1990.

La population de 2007 dépasse celle de 1968, il aura fallu attendre 40 ans pour que Saoû retrouve son dynamisme. Les facteurs expliquant son dynamisme ont en revanche changés : c'étaient l'agriculture et la sylviculture par le passé, c'est aujourd'hui le tourisme et le cadre de vie de la commune qui attirent de nouveaux venus.

Source : diagnostic PLU Saoû.

3.5.2. Un site préservé au sein d'un territoire attractif

Malgré la pression anthropique qui s'exerce sur le territoire du site, on constate que les zones naturelles et agricoles de celui-ci sont globalement préservées.

3.5.2.1. Au nord et à l'est du synclinal

Le bassin de vie des communes situées à l'extrémité nord du site Natura 2000 se trouve plutôt en bordure de la Drôme, et donc relativement éloigné du périmètre du site (1,5 km par exemple pour le cœur de village de Saint-Sauveur).

Les zones de ces communes concernées par le site correspondent aux ubacs au nord du synclinal. La pression urbaine sur ces secteurs y est nulle.

3.5.2.2. Au sein du synclinal : un secteur à la gestion très encadrée

En plus d'être un ENS, la forêt de Saoû est également un site classé, et est répertoriée en zone naturelle au POS de la commune de Saoû. La pression urbaine y est évidemment absente.

En revanche, dans l'ébauche de son PADD, la commune de Saoû manifeste la volonté de pérenniser et de développer au sein du synclinal les activités agricoles et sylvicoles qui s'y déroulent aujourd'hui.

Le PADD fait par exemple état de la volonté communale de :

- limiter le classement EBC au sein du synclinal, dans le but de ne pas interdire le retour de certaines parcelles boisées à l'état agricole ;
- maintenir le pastoralisme sur les Trois Becs et l'est du synclinal. L'ébauche de PADD juge notamment essentiel la construction d'une cabane pastorale ;
- conforter l'activité sylvicole.

3.5.2.3. Au sud et à l'ouest du synclinal : une conscience forte de la nécessité de préserver les zones agricoles et naturelles tout en dynamisant l'économie et le tourisme local.

C'est au sud et à l'ouest du site que le site Natura 2000 recoupe le plus de zones habitées et exploitées.

Les communes de Mornans, Bezaudun et Saoû présentent un habitat relativement diffus au sein des zones agricoles et forestières du sud du site.

Néanmoins, l'agriculture étant une des préoccupations majeures des équipes municipales, ces dernières veillent à limiter au maximum la concurrence urbaine sur les terres agricoles.



Sur la commune de Saoû, on peut par exemple citer les initiatives suivantes figurant au PADD, marquant la volonté communale d'inscrire son développement urbain dans le respect de la vocation agricole de ses terres :

- protection de la vocation agricole des terres alluvionnaires riches situées à proximité directe du village (triangle de terres situé entre les route de Bourdeaux, de Crest et de la déviation) en réaffirmant cette vocation au PLU ;
- extension urbaine vers l'ouest et le nord de la route de Crest, là où le potentiel agronomique des terres est plus faible ;
- maintien et développement de la vocation agricole du sud et de l'est de la commune :
 - en supprimant les Espaces Boisés Classés abusifs situés sur des terres agricoles ;
 - pas de création de nouveaux hameaux sur des terres agricoles et suppression d'une zone urbanisable (Na) de 10 ha au lieu-dit les Crotes (hors site Natura 2000) ;
 - interdiction de nouvelles constructions qui ne soient pas nécessaires à l'activité agricole, et limitation du changement de destination ou de l'extension sans lien avec l'agriculture ;
- développement par la commune et la CCDV d'une pépinière d'installation agricole et fermière afin de mettre à disposition des jeunes porteurs de projets agricoles, des terres, du matériel et de l'accompagnement ;

A proximité directe du site, au sud de la commune de Saoû, la commune prévoit la mise en place d'une zone artisanale intercommunale au lieu-dit Le Légat. Le choix de l'emplacement a en outre été motivé par la faible valeur agricole des terres concernées ainsi que par l'absence d'enjeux écologiques avérés.

3.5.2.4. La problématique des Espaces Boisés Classés

Les espaces boisés classés ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain. Ils concernent les bois, forêts et parcs, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations. Ce classement peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Une part importante du site relève de ce classement. La grande majorité du synclinal, à l'exception des Trois-Becs et des prairies du bas du synclinal, est classée. A l'extérieur du synclinal, le versant nord situé sur la commune de Piégros-La-Clastre et le versant sud boisé situé sur la commune de Saoû relèvent eux aussi de ce classement.

Le classement en espace boisé classé empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Le défrichage y est notamment interdit.

Ce classement devra donc être pris en compte dans la mise en place de mesures Natura 2000, leurs objectifs pouvant être contradictoires avec ce classement.

Urbanisme, ce qu'il faut retenir :

- Un territoire redevenu attractif pour les jeunes actifs ;
- Une urbanisation relativement diffuse mais soucieuse des enjeux agricoles et ne menaçant pas les enjeux écologiques du site.



3.6. Un territoire tourné vers l'accueil du public

3.6.1. Un tourisme de plein air et de randonnée

3.6.1.1. Saoû et sa forêt : un site touristique d'envergure nationale

■ Un site touristique reconnu

Avec 90.000 visiteurs à l'année, la forêt de Saoû figure parmi les tous premiers sites touristiques du département de la Drôme.

Depuis son acquisition par le Conseil Général en 2003, le tourisme et la fréquentation sur le site ont connu une forte augmentation.

Une série de travaux a été engagée par le Conseil Général :

- la mise hors d'eau de l'auberge des dauphins ;
- la restauration des tables et aires de pique-nique ;
- la restauration du sentier du Pas de la Siara ;
- etc.

■ Les acteurs du tourisme

- Le conseil général de la Drôme : des six ENS que possède le Conseil Général de la Drôme, la forêt de Saoû est celui sur lequel il communique le plus.
- L'office du tourisme de Saoû-Soyans-Francillon : l'Office du Tourisme, situé au cœur du village de Saoû, existe depuis 1997. Il compte aujourd'hui un président, en la personne de Bernard FORAY-ROUX, ainsi que 2 hôtesses, l'une travaillant à l'année, l'autre uniquement durant la haute saison (6 mois).

Sur la thématique du tourisme, le travail entre le Conseil Général, propriétaire du site, et l'Office du Tourisme se fait de façon partenariale.

■ Les statistiques du tourisme sur le site

Le site de la forêt de Saoû attire 90.000 visiteurs chaque année. Selon une étude commandée par le Conseil Général, ce chiffre devrait atteindre 150.000 d'ici 2017.

L'office du tourisme reçoit chaque année 7500 personnes, auxquelles s'ajoutent les 57.000 connexions annuelles qu'enregistre son site internet.

Parmi les visiteurs de l'OT, 9 personnes sur 10 ont une interrogation en lien direct avec la forêt de Saoû.

Les visiteurs locaux (département de la Drôme et départements mitoyens) représentent environ la moitié des visiteurs de l'OT, même si la part des visiteurs étrangers, et notamment hollandais, est en constante augmentation.

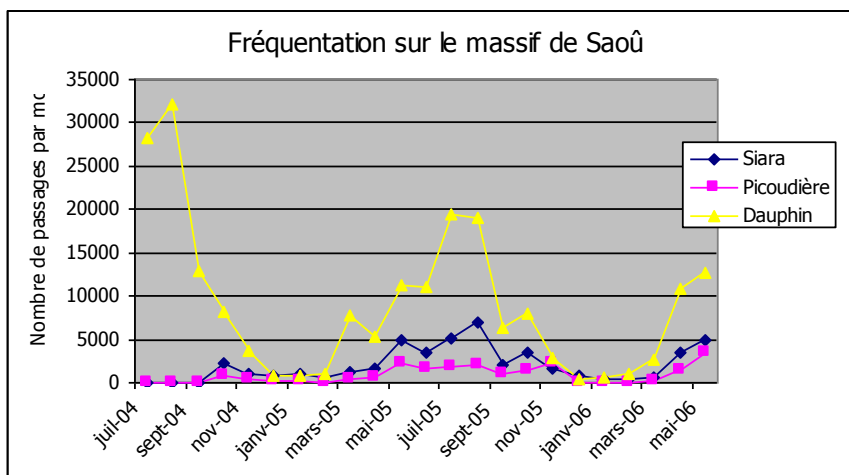


Figure 9 : Répartition annuelle de la fréquentation sur l'ENS

Source : ONF, Premier Aménagement Forestier

Comme on peut le voir sur la figure ci-dessus, on constate que la fréquentation de la forêt s'organise comme suit :

1. Organisation temporelle de la fréquentation

La fréquentation de la forêt est bien sûr très largement saisonnière. Les activités qui s'y pratiquent étant exclusivement des activités d'extérieur (pique-nique, promenade, randonnée, escalade...), la fréquentation durant la période hivernale est quasiment nulle et augmente progressivement à la fin du mois de février et au début du mois de mars, pour atteindre son pic durant les congés d'été, en juillet et en août.

A partir du mois de septembre, la fréquentation diminue rapidement, pour devenir quasiment nulle au mois de décembre.

Il est à noter par ailleurs sur ce graphique que la fréquentation est relativement hétérogène d'une année sur l'autre : alors qu'elle était de plus de 32 000 visiteurs au mois d'août 2004, la fréquentation n'a pas dépassée les 20 000 visiteurs à l'été 2005.

Cependant, depuis l'acquisition de la forêt par le CG26 et la forte communication sur les attraits de cette dernière, la fréquentation est en augmentation constante d'une année sur l'autre.

2. Organisation spatiale de la fréquentation

Le centre du synclinal, et l'auberge des Dauphins en particulier, est de loin le site qui accueille le plus de public. Rien d'étonnant à cela : ce secteur est accessible en véhicule (voitures et autocars), et dispose de grandes aires de pique-nique à usage familial.

Le second site en terme de fréquentation est le Pas de la Siarra : il s'agit d'un lieu d'entrée classique du synclinal depuis le col de la Chaudière. La récente restauration du sentier du pas de La Siarra et le souhait du CG26 et de l'Office de Tourisme de communiquer sur cette restauration vont très certainement augmenter encore la fréquentation sur ce secteur.

Enfin, le passage de Picoudière, situé entre La Pelle et Le Signal reçoit en moyenne deux fois moins de visiteurs que le Pas de Siarra : du fait de sa position un peu excentrée du circuit de randonnée classique reliant l'Auberge des Dauphins au Col de La Chaudière, ce passage séduit bien moins de randonneurs.

La figure 9 ne concerne que l'est et le centre du synclinal. Néanmoins, d'après les dires d'experts, on peut affirmer que la partie ouest du synclinal (Roche Colombe...) est nettement moins fréquentée que le secteur est.



■ **La course pédestre de l'Envolée des Balcons**

Une fois par an, l'association « Les Balcons de la Drôme », basée à Piégros-La-Clastre, organise une course pédestre au mois de Juin qui regroupe environ 800 coureurs traversant une partie du site, sur le versant nord du synclinal.

3.6.1.2. Le tourisme : moteur de l'économie locale

■ **Les retombées directes : activités, hébergement et restauration**

Plusieurs gîtes, chambres d'hôtes et campings existent sur le territoire.

Ainsi, rien que sur la commune de Saoû, 12 gîtes meublés, 5 chambres d'hôtes et 2 campings (40 et 25 emplacements) sont recensés. Il existait encore dans les années 90 deux hôtels sur la commune de Saoû. Aucun projet d'hôtellerie n'a vu le jour depuis.

Le diagnostic préalable au PLU de la commune de Saoû estime à 10 333 le nombre de nuitées sur la commune en un an.

■ **Les retombées secondaires : valorisation de la production agricole**

Bien qu'il soit difficile de le quantifier, il est clair que le tourisme constitue également une richesse pour l'activité agricole en écoulant à un niveau de valorisation satisfaisant la production des agriculteurs locaux : les marchés hebdomadaires des communes du site et alentours, les épiceries locales et les restaurants s'approvisionnent auprès des agriculteurs locaux.

Enfin, comme nous le verrons par la suite, il existe des réseaux de promotion de l'agriculture passant par la vente, l'hébergement et la restauration à la ferme qui constituent là encore des modes de valorisation de la fréquentation touristique pour les agriculteurs.

3.6.1.3. Un tourisme localisé sur quelques secteurs du site

■ **Deux secteurs d'accueil pour deux types de pratiques : la fréquentation familiale et la fréquentation sportive**

On peut distinguer deux types de pratique sur le site de la forêt de Saoû :

- une pratique familiale de promenade et de pique-nique dans la partie basse du synclinal ;
- une pratique plus sportive de randonnée sur les sentiers et chemin dans et hors du synclinal.

➤ **L'auberge des Dauphins et le centre du synclinal**

L'Auberge des Dauphins et les milieux ouverts situés à proximité sont les lieux où se concentrent les promeneurs souhaitant profiter du bas du synclinal. Au printemps et en période estivale, les parkings situés en bas du synclinal sont pleins, de même que les pelouses attenantes à l'Auberge des Dauphins. Les visiteurs se garent à proximité des aires de pique-nique et profitent de la partie basse du synclinal (pelouses, sentier botanique, autre sentiers...).

A l'heure actuelle, cet afflux saisonnier massif est bien canalisé au centre du synclinal, et les infrastructures prévues supportent cet afflux. La grande majorité de ces visiteurs du bas du synclinal s'y cantonnent, limitant leur impact aux zones basses.

Deux circuits de randonnée balisés situés dans la bas du synclinal sont spécialement destinés aux promenades en famille : il s'agit des **randos Pouss' Pouss'** qui figurent dans l'atlas cartographique sur les randonnées du synclinal.



Ces deux circuits sont :

- le circuit **Pouss' Pouss' 1**, ou « circuit des anciennes fermes », d'une longueur de 3,8 km avec faible dénivelé qui amène les visiteurs sur les traces de l'exploitation agricole ancienne et actuelle au sein du synclinal ;
- le circuit **Pouss' Pouss' 2**, ou circuit « sur les traces des Huguenots », d'une longueur de 4km sans dénivelé qui amène les visiteurs jusqu'au ruines des Huguenots.

➤ **Les circuits de randonnée des Trois Becs**

Quatre autres circuits de randonnée balisés existent aujourd'hui au sein du synclinal :

- les circuits de rando Douss', légèrement plus longs et accidentés que les randos Pouss' Pouss', mais néanmoins largement accessibles au plus grand nombre. Deux circuits de randonnée Douss' existent :
 - le circuit **rando Douss'1**, ou circuit « des clos », d'une longueur totale de 5 km avec 170 m de dénivelé ;
 - le circuit **rando Douss'2**, ou circuit « sur les pas des muletiers », d'une longueur de 7 km avec 225 m de dénivelé.
- Les circuits de randonnée Cambrouss' : il s'agit de circuits nettement plus longs et sportifs, destinés aux randonneurs expérimentés :
 - le circuit **Cambrouss'1**, qui conduit le randonneur depuis le bas du synclinal jusqu'au petit et au grand Pommerol : ce circuit de 11km totalise un dénivelé de près de 700m ;
 - le circuit **Cambrouss'2**, ou circuit du Pré de l'Âne par le cœur de la forêt conduit le visiteur jusqu'au Trois Becs en passant par la Grande Combe, en une boucle de 14 km pour 830m de dénivelé. Cette boucle fait la jonction entre l'Auberge des Dauphins et le Pas de la Siara, qui sont les deux points majeurs d'accueil du public au sein du synclinal. Il s'agit d'un circuit très fréquenté.

Les 6 circuits présentés plus haut sont les seuls à être à l'heure actuelle balisés en forêt de Saoû. Ces circuits se recoupent, ce qui laisse aux randonneurs le loisir de varier de l'un à l'autre.

La forêt dispose par ailleurs d'un réseau de sentier qui, bien que non-destinés à la randonnée, accueille très fréquemment des randonneurs souhaitant s'éloigner des sentiers battus.

Selon l'Office de Tourisme, plus des trois-quarts des visiteurs de la forêt y développent une activité de promenade, pique-nique, contre un petit quart qui y exercent une activité sportive quelle qu'elle soit.

■ **Les secteurs touristiques en devenir**

Un certain nombre de pistes sont actuellement à l'étude ou ont été récemment réalisées, qui vont probablement réorienter la fréquentation du public sur le site au cours des années à venir :

- la remise en usage du Pas de la Siara et la communication par le Conseil Général et l'Office du Tourisme sur cet accès aux Trois Becs va certainement en faire un nouvel itinéraire privilégié pour les randonneurs ;
- une réflexion est en cours sur le développement d'un sentier autour du bâti en forêt destiné à faire connaître l'histoire humaine de la forêt. Ce sentier emprunterait des pistes existantes et devrait diversifier l'offre de randonnée au sein du synclinal ;
- une autre réflexion concerne le développement de la randonnée sur le secteur



ouest, Roche Colombe en particulier : cette partie du synclinal n'est à l'heure actuelle pas concernée pas les circuits balisées.

Le développement de ces projets devra impérativement prendre en considération les enjeux écologiques de ces différents secteurs, et ce que leur mise en œuvre implique ou non la réalisation d'études d'incidences.

On peut par exemple s'interroger sur l'impact d'une fréquentation accrue sur les pelouses des Trois Becs.

■ **Vers un tourisme d'hiver ?**

L'un des objectifs affichés de l'OT est de développer l'offre touristique d'hiver, afin de réduire l'écart de fréquentation entre les saisons.

C'est dans cette optique qu'a été développée la foire annuelle aux fruits d'hiver de Saoû.

3.6.1.4. Une inquiétude omniprésente : l'augmentation non-maîtrisée de la fréquentation sur le site

Que se soit au cours des comités de pilotage, des groupes de travail ou des rencontres individuelles, une préoccupation souvent exprimée par les acteurs du territoire concerne la fréquentation croissante annoncée de la forêt de Saoû par le public.

En effet, après la satisfaction de voir le Conseil Général acquérir la forêt, évitant ainsi que l'accès à cette dernière ne soit limité pour les habitants locaux, ces derniers craignent aujourd'hui que la forte communication du Conseil Général autour de la forêt ne finisse par causer sa perte.

Les chiffres annoncés de 150 000 visiteurs d'ici 5 ans font largement réagir les acteurs locaux.

Selon eux, si la fréquentation continue d'augmenter, le balisage ne suffira plus à retenir les visiteurs sur les sentiers, qui s'éparpilleront au sein du site : cette augmentation annoncée est jugée incompatible avec les objectifs de préservation des espaces naturels inhérents aux politiques ENS et Natura 2000.

Une étude récente réalisée par le Conseil Général de la Drôme tend cependant à démontrer que ce chiffre de 150.000 visiteurs en 2017 est largement surévalué : l'augmentation est en effet stabilisée à 90.000 visiteurs par an depuis 2009, sans baisse ni augmentation majeure.

L'estive des Trois Becs, qui présente à la fois des enjeux écologiques très forts et une fréquentation touristique soutenue doit faire l'objet d'une attention toute particulière ; c'est pourquoi le Conseil Général travaille actuellement à la modification du tracé du sentier de randonnée des Trois Becs afin qu'il prenne mieux en compte les enjeux écologiques mis en avant par les deux Docobs (ZPS et ZSC). Au moment de la finalisation de ce Docob, une demande d'autorisation ministérielle, nécessaire du fait du classement en site inscrit, de reprise du sentier a été transmise et acceptée. Deux évaluations des incidences au titre des deux sites Natura 2000 ont été réalisées afin de définir de façon optimale le nouveau tracé.

L'étude d'incidences pour la redéfinition du sentier des 3 becs réalisée par la LPO a pu montrer que les Craves à bec rouge qui se nourrissent sur les pelouses sommitales, pouvaient être dérangés par la fréquentation humaine et qu'il fallait donc prévoir le nouveau tracé en conséquence.

Le tourisme sur le site, ce qu'il faut retenir :

- La forêt de Saoû : 90.000 visiteurs/an aujourd'hui, chiffre apparemment stabilisé depuis 2009 ;
- Le bas du synclinal : une fréquentation familiale de grande ampleur ;
- Les Trois Becs : premier site pour la fréquentation sportive (randonnée) du synclinal



au contact avec des enjeux écologiques importants.

- Une forte inquiétude locale de voir le site sur-fréquenté dans les années à venir, compte-tenu de la forte communication sur le site.

3.6.2. Un site historique pour la pratique de l'escalade et de l'alpinisme

3.6.2.1. Un site majeur d'escalade

■ Renommée et fréquentation

Avec ses 750 voies équipées réparties sur 13 sites, le massif de Saoû est un site majeur d'escalade et d'alpinisme à l'échelle régionale.

Ce massif présente la particularité d'associer deux pratiques distinctes d'escalade :

- l'escalade sportive et les grandes voies, qui concernent tous les secteurs à l'exception des 3 Becs ;
- l'alpinisme et l'escalade en terrain d'aventure, qui concernent les quatre secteurs des Trois Becs.

Ce qu'ils en pensent :
« La pratique sportive ne représente qu'un petit quart de la fréquentation en forêt »
OT de Saoû-Soyans-Francillon

Définition : escalade sportive, terrain d'aventure ou alpinisme ?

L'escalade sportive est un style d'escalade qui repose sur des ancrages permanents fixés sur le rocher pour la protection.

L'escalade en terrain d'aventure est un style d'escalade dans lequel le grimpeur place lui-même toutes les protections qui le protégeront des conséquences d'une chute.

Au cours des week-ends de la belle saison, l'intégralité des sites du massif peuvent accueillir jusqu'à 500 ou 600 personnes sur les 6 km de linéaire, d'après une estimation du CAF Saoû Synclinal.

Les deux meilleures saisons pour l'escalade restent le printemps et l'automne, beaucoup de voies étant exposées sud et n'étant pas praticables en pleine journée lors de la saison estivale.

■ Les sites d'escalade sportive et les grandes voies

Sur l'intégralité des secteurs à l'exception des trois Becs, la pratique de l'escalade est celle de l'escalade sportive et de la grande voie (escalade sportive de parois nécessitant l'usage de plusieurs longueurs de corde).

Le secteur dit de la Graville accueille un site école : les ancrages destinés à l'assurage sont plus rapprochés les uns des autres afin de faciliter l'accès des voies aux grimpeurs les moins expérimentés. De ce fait, le site école de la Graville est le secteur le plus fréquenté du massif.



Figure 10 : Localisation des sites d'escale et d'alpinisme

Source : diagnostic Territorial, PLU de Saoû

■ **Les Trois Becs et la pratique de l'Alpinisme**

Les Trois becs et ses 4 secteurs -Roche Courbe, Le Veyou, Le Signal et La Pelle – relèvent de la pratique de l'alpinisme et du terrain d'aventure.

3.6.2.2. Les retombées économiques de la pratique sur le site

Source : Atelier Marino, diagnostic du PLU de la commune de Saoû, d'après l'Association CAF Saoû Synclinal

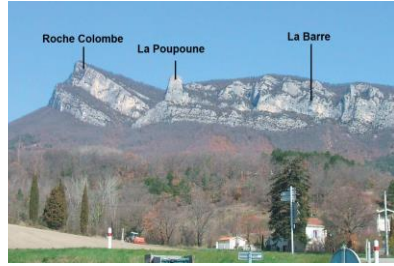
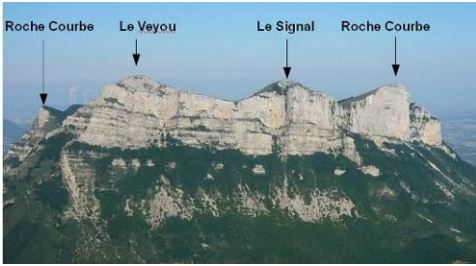
Si l'impact économique du monde de l'escalade est moindre que celui des randonneurs et de la forêt de Saoû, il reste cependant intéressant.

Durant la période estivale, les touristes viennent de loin (il y a de nombreux étrangers) et pratiquent de multiples activités. Les mercredis d'été, des initiations ont lieu le soir avec des groupes pouvant atteindre 30 personnes. L'été, les grimpeurs locaux viennent plutôt le soir. A noter que quelle que soit la période, le site d'école de la Graville, parfaitement aménagé, ne désemplit pas. De nombreux débutants viennent y faire leurs armes.

D'octobre à avril, la salle du CAF Saoû Synclinal est ouverte et peut être occasionnellement ouverte l'été par temps de pluie.

Lors des périodes printanières et automnales, on estime que le taux de remplissage des deux campings de Saoû est à 80% dû aux grimpeurs.

Outre l'hébergement, les grimpeurs impactent fortement l'économie locale en consommant dans l'épicerie locale, la brasserie et les restaurants.



3.6.2.3. Encadrement des activités d'escalade et d'alpinisme sur le site

■ Les acteurs de l'activité

➤ **Le Conseil Général de la Drôme**

Le Conseil Général de la Drôme est propriétaire de la quasi-totalité des voies d'escalade et d'alpinisme concernées par le site Natura 2000, à l'exception des voies de l'Aiguille de la Tour qui appartiennent à un propriétaire privé. Une réflexion sur l'acquisition de ce secteur par le CG26 est en cours.

➤ **Le CAF**

Tous les sites relevant de la pratique de l'escalade sportive (toutes les voies du site à l'exception des Trois Becs) font l'objet d'une convention entre le propriétaire (le Conseil Général de la Drôme) et le gestionnaire des sites, le Club Alpin Français (CAF) Saoû Synclinal. Ce club, basé à Saoû, est affilié à la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne.

Son président est Jean-Marc BELLE.

En plus de la convention qui le lie au CG, le CAF a développé au fil des années de nombreuses conventions avec les propriétaires privés afin de garantir l'accès aux voies d'escalade depuis l'extérieur du synclinal. Au total, 28 conventions entre le CAF et les propriétaires privés ont été signées.

Définition : ouvrir ou équiper une voie d'escalade ?

On parle d'**ouvrir** une voie lorsque le (ou les) grimpeur(s) part du bas de la falaise et progresse en posant les points à la montée, en découvrant l'itinéraire au fur et à mesure.

On parle en revanche d'**équiper** lorsque le grimpeur accède à pied au sommet de la falaise, où il installe la corde qui lui permettra d'équiper.

➤ **Le Club Silex**

Le club Silex est un club affilié à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

Son président est Emmanuel BOURGEOIS. Le club Silex participe aux réflexions de gestion de l'activité escalade sur le site mais ne dispose pas de convention de gestion.

➤ **Les ouvreurs**

En plus de ceux affiliés au CAF ou au club SILEX, un certain nombre d'ouvreurs historiques sont présents sur le site. On peut par exemple citer Manu IBARA, Denis BOURGEOIS....

Ils sont les ouvreurs de voies aujourd'hui célèbres, notamment sur le secteur des Trois Becs.



■ **Les documents cadres des pratiques sur le site**

Deux documents régissent la pratique de l'escalade et de l'alpinisme sur le site :

- **La charte d'utilisation partagée et de développement durable de la forêt départementale de Saoû**

Cf 3.3.2. « La forêt »

- **Les règles d'usage sur la pratique de l'alpinisme sur le secteur des Trois Becs**

Les règles d'usage de la pratique de l'alpinisme sur les Trois Becs sont détaillés dans un document issu d'un travail commun entre le Conseil Général, la FFME, le CAF et la LPO au sein de la commission Alpinisme des Trois Becs. Il définit en 8 points les règles d'usage relatives à la pratique de l'alpinisme sur le secteur des Trois Becs. Il existe depuis le printemps 2005.

Ce document ne concerne que le secteur des Trois Becs ; en effet, les autres secteurs d'escalade du massif étant conventionnés, les règles d'usage qui s'y appliquent sont définies directement entre le propriétaire et le gestionnaire.

- **Les ouvrages de référence pour la pratique**

Deux ouvrages de référence recensent les voies d'escalade du site :

- le topo-guide du club CAF – Saoû synclinal qui recense 850 voies sur l'ensemble du massif ;
- Le topo-guide du club silex.

3.6.2.4. *L'escalade et l'alpinisme face enjeux environnementaux : une gestion exemplaire et concertée*

Depuis plusieurs années déjà, les enjeux écologiques, et notamment ceux concernant l'avifaune rupestre, sont une préoccupation majeure et grandissante des grimpeurs investis dans la gestion de la pratique sur le synclinal.

La prise en compte de ces enjeux environnementaux se fait néanmoins de façon différente entre les deux grands pôles du site que sont les sites d'escalade sportive et le site d'alpinisme des Trois Becs.

■ **Naissance et fonctionnement de la Commission Alpinisme des Trois Becs**

- **Historique, objectifs et personnes concernées**

Cette commission, créée en novembre 2006, vise à mettre en place une gestion concertée de l'escalade et de l'alpinisme sur le site, entre le propriétaire, les usagers et les représentants des associations naturalistes.

Ce qu'ils en disent :

« Suite au constat de conflits entre grimpeurs et écologistes sur plusieurs sites en France, nous avons décidé de ne pas attendre la confrontation »
CAF Saoû Synclinal à propos de la mise en place de la charte de la pratique

L'ensemble des acteurs présentés plus haut sont représentés au sein de la Commission Alpinisme des Trois Becs.

Les services y participant au sein du Conseil Général sont :



- le Service Sport-Jeunesse
- le Service Espace Naturel Sensible

La Ligue de Protection des Oiseaux antenne de la Drôme (LPO Drôme) est également un des membres actifs de la commission.

Son objectif principal est d'orienter annuellement la pratique de l'escalade sur le site des Trois Becs en fonction des sites de nidification des divers oiseaux nicheurs présents sur le site.

➤ **Fonctionnement de la commission**

Les discussions qui ont lieu au cours des réunions de la commission Alpinisme, et notamment celles portant sur la restriction de l'accès à certaines voies, sont alimentées par des observations faites annuellement de l'avifaune rupestre du site.

Ces observations, qui ont pour but de localiser les couples d'oiseaux nicheurs susceptibles d'être dérangés par la pratique de l'escalade et de l'alpinisme, sont menées conjointement par des naturalistes et des grimpeurs volontaires. La LPO et la FRAPNA encadrent ces observations.

En fonction des résultats de ces observations, les voies problématiques pour les couples localisés sont fermées, temporairement (période de nidification), ou pour l'année ou définitivement selon les enjeux concernés. Ces observations sont renouvelées chaque année.

Suite à cette décision prise en Commission, un balisage est mis en place au pied des voies concernées indiquant les périodes de restriction d'usage.

La participation des grimpeurs comme des naturalistes à ces sessions d'observation fait la force de la commission : ainsi sensibilisés dès le départ, les grimpeurs et leurs représentants ne voient plus les restrictions d'usages comme des contraintes arbitrairement imposées, mais en deviennent les instigateurs.

Les restrictions de pratique décidées en commission sont respectées par la grande majorité des grimpeurs.

➤ **Une pratique responsable sur l'ensemble du site : vers une « Commission Escalade du Massif de Saoû » ?**

Le secteur des Trois Becs, à l'inverse des autres sites du massif, ne fait l'objet d'aucune convention. Ceci explique que la mise en place de la charte fixant les règles d'usage et la tenue de la commission ne concerne que ce secteur.

Cela dit, en pratique, lors des sessions d'observation de l'avifaune, les couples identifiés le sont à l'échelle du massif dans sa globalité, et les restrictions d'usage découlant de ces observations concernent là encore l'ensemble du massif.

C'est pourquoi l'idée commence à être exprimée au sein de la commission Alpinisme des Trois Becs d'étendre la démarche à l'ensemble du site, ce qui correspondrait en réalité plus à officialiser une pratique collaborative existante qu'à bouleverser le fonctionnement de l'activité.

Le fonctionnement de cette commission a mis quelques temps à être optimal et accepté par tous. Aujourd'hui, cette commission fonctionne et atteint ses objectifs. Elle permet une gestion optimale de la pratique de l'escalade qui devrait idéalement être généralisée aux autres activités afin d'intégrer aux mieux les enjeux Natura 2000 dans la gestion générale du site.

L'escalade et l'alpinisme sur le site, ce qu'il faut retenir :

- Deux types de pratiques répartis sur 14 secteurs, soit un total de linéaires de voies de 6 km ;
- Une gestion exemplaire des enjeux liés à l'avifaune rupestre grâce à une remise en



question annuelle du dérangement que pourrait entraîner la pratique de l'escalade sur cette avifaune ;

- La commission alpinisme des Trois Becs : une initiative exemplaire de gestion concertée, un exemple à suivre dans la démarche Natura 2000.

3.6.3. Le Cyclisme sur le site

3.6.3.1. Deux activités distinctes : le vélo de route et le Vélo Tout Terrain (VTT)

Deux aspects de la pratique du cyclisme sont développés sur le site :

- d'une part le vélo de route, qui se limite aux routes goudronnées et n'a donc pas d'incidence sur les milieux naturels du site ;
- d'autre part le Vélo Tout-Terrain (VTT), qui utilise les chemins et sentiers du site. Cette activité est décrite dans le paragraphe suivant.

3.6.3.2. Cinq circuits de VTT en forêt de Saoû et à proximité

La pratique du VTT sur le site est encadrée par une association basée à Saoû, Les Tontons Déraillleurs.

Créée en 2006, cette association est l'unique interlocuteur du Conseil Général dans la gestion de la pratique du VTT sur le site.

Suite à un travail mené entre l'association et le Conseil Général, 5 parcours de VTT ont été officialisés au sein du synclinal et à sa proximité directe. Ils ont tous pour point de départ la commune de Saoû (Place du Picodon), et représentent des linéaires compris entre 15 et 32 km. Ils sont figurés sur l'atlas cartographique.

La création de ces sentiers a fait suite à la volonté du CG de limiter le hors-piste dans la forêt, qui pourrait mettre en danger les zones écologiquement les plus fragiles.

La création d'un sixième parcours sur Mornans et la forêt de Saoû, avec une entrée par la porte de Barry, avait été envisagée. Ce projet est pour le moment mis en attente, le parcours devant passer chez des propriétaires privés ne souhaitant pas s'engager en signant une convention de passage.

Aucun sentier officiel et balisé n'existe dans la partie extérieure du synclinal.

Malgré la présence de l'association, des parcours de VTT non-autorisés sont parfois empruntés dans la forêt.

Comme toutes les activités de plein air, le VTT sur le site connaît un pic de fréquentation au printemps et en été, et particulièrement durant les week-ends et les vacances scolaires.

Le cyclisme et le VTT, ce qu'il faut retenir :

- 2 types de pratiques : un cyclisme de route et une pratique du VTT sur les sentiers et chemins ;
- 5 circuits de VTT en forêt de Saoû proposés par les usagers et validés par le CG26 ;
- une pratique globalement bien encadrée et mobilisant un nombre de pratiquants limité.

3.6.4. L'équitation

3.6.4.1. Une activité encadrée par l'Association « Drôme à Cheval » et disposant d'un réseau de centres et relais équestres

■ **L'association Drôme à Cheval**

Née de l'initiative d'un groupe de cavaliers drômois soutenue par le Conseil Général de la Drôme, la Drôme à Cheval assure la promotion du tourisme équestre au sein d'un département riche de 2.500 kilomètres de sentiers balisés.



La Drôme à Cheval rassemble une centaine de centres équestres et de professionnels de l'hébergement du département.

En collaboration avec le Conseil Général et l'Agence Départementale du Tourisme, elle organise le balisage des sentiers, la promotion de ses adhérents et renseigne les cavaliers sur les circuits et les structures d'accueil en capacité de les recevoir.

■ **Un réseau de centre et de relais équestre**

➤ **Les centres équestres**

34 centres équestres sont dans le réseau dont 4 à proximité directe du site Natura 2000 ;

- Le Temple à Mornans ;
- Les crinières de Roche-Colombre à Soyans ;
- Drôme Roulotte Vacances au Poet-Célaré ;
- Equi-Sens à Saillans.

➤ **Les relais équestres**

51 relais existent dans le département, dont 5 à proximité du site :

- A Pas d'Âne à Saoû
- Domaine de Quinson à Francillon
- Gîtes de Java à Francillon
- Le Temple à Mornans
- Les Toiles du Bruzon à Truinas



3.6.4.2. Une activité en perte de vitesse depuis une dizaine d'années

■ **Un nombre de pratiquant qui diminue régulièrement**

La pratique de l'équitation était une activité majeure il y a une dizaine d'année dans la Drôme. Depuis, cette activité a vu le nombre de ses pratiquants diminuer progressivement dans le département, passant de 300 cavaliers utilisant le réseau et les centres d'accueil de Drôme à Cheval, à une petite centaine aujourd'hui.

■ **Balissage et accès aux chemins : les deux points noirs de la pratique dans la Drôme**

Cette baisse d'activité s'accompagne aujourd'hui de deux problèmes majeurs qui contraignent fortement la pratique dans le département :

➤ **Un balissage insuffisant des sentiers :**

Le très important linéaire de randonnées équestres qu'offre le département (2500 km) constitue certes une richesse pour les cavaliers du département et d'ailleurs, mais il constitue également une charge lourde de balissage.

C'est le Conseil Général qui réalise ce balissage, mais l'Association Drôme Provence déplore aujourd'hui un balissage insuffisant et des cavaliers qui s'égarent.

Face à cette charge très importante, le Conseil Général souhaite aujourd'hui voir ce balissage redevenir une charge du Comité Départemental d'Équitation de la Drôme.

➤ **Un accès de plus en plus compliqué aux chemins communaux :**

Les cavaliers qui parcourent les itinéraires balisés du département déplorent de plus en plus les fermetures par les riverains de chemins communaux balisés. Selon l'association Drôme à Cheval, ce phénomène touche même des sentiers figurant au PDIPR.

L'équitation, ce qu'il faut retenir :

- Une pratique en perte de vitesse mais ayant toujours un impact économique intéressant (centre équestre et produits secondaires) ;
- un nombre de pratiquant et une pratique impliquant un faible impact sur le milieu naturel.

3.6.5. Aubenasson : base d'une activité aéronautique survolant la ZPS

3.6.5.1. L'organisation de la pratique sur le site

■ **L'association**

L'association Aéronautique de Rochecourbe est une association affiliée à la Fédération Française de Vol à Voile. Il s'agit d'une association loi 1901 fondée en 1994 qui compte aujourd'hui une vingtaine d'adhérents.

Le club dispose d'un avion et de quatre planeurs. En période printanière, le site héberge également une dizaine de planeurs extérieurs à l'association.

■ **Les périodes d'activités**

L'activité aéronautique en provenance de l'association se répartit comme suit au cours de l'année :

- à l'automne et en hiver, l'activité est très limitée. En 2011 – 2012, seuls quatre vols ont eu lieu en novembre, et aucun entre décembre et février.

- Mars et Avril constituent les mois d'activité les plus denses : jusqu'à 10 à 15 planeurs peuvent alors voler dans la même journée. Durant cette période, le public est composé de pilotes expérimentés ;
- Mai et Juin sont des mois calmes, au cours desquels le site voit décoller de l'ordre de trois planeurs par jour ;
- Juillet et Août constituent également des mois chargés : le public est alors plutôt un public moins expérimenté.

3.6.5.2. *Survol du massif de Saoû*



Planeur au-dessus du Massif de Saoû

Crédit photo : association Vole à Voile

Ce qu'ils en disent
 « A l'inverse des aigles royaux, les
 vautours suivent les planeurs et
 tournent avec nous »
Association vole à Voile

■ **Le massif de Roche Courbe : un site privilégié pour la pratique**

Compte tenu de la proximité du massif de Roche-Courbe, le club d'Aubenasson bénéficie d'une position stratégique offrant aux planeurs des vents ascendants particulièrement favorables à la pratique.

Selon la direction du vent les planeurs se dirigent ensuite soit vers Aubenasson, soit vers Saoû.

Sur le massif de Saoû, deux secteurs sont majoritairement concernés par les survols de planeurs :

- le Grand Pommerol, à l'aplomb du village de Saoû ;
- le col de la Chaudière et les falaises situées entre le col et la porte de Barry. Ces falaises exposées au sud sont à l'origine de courants ascendants qu'utilisent les planeurs.

Que ce soit au niveau du massif de Saoû ou des Crêtes de la Tour, les vols se font à une altitude proche de celle des crêtes.

Selon la période, les planeurs restent plus ou moins longtemps dans le secteur du Massif de Saoû :

- en mars-avril, les pilotes expérimentés qui fréquentent le site d'Aubenasson ne restent à proximité du site que le temps d'atteindre une altitude de 1.500 mètres, après quoi ils s'en vont vers les Alpes toutes proches.
- En juillet et en août, les pilotes moins expérimentés restent aux alentours du site qu'ils utilisent comme terrain d'initiation.



■ **Lien entre l'avifaune et la pratique du planeur**

Les membres de l'association observent fréquemment des vautours fauves (*Gyps fulvus*) et des aigles royaux (*Aquila chrysaetos*) au cours de leur vol.

Ces deux espèces semblent avoir des comportements très différents vis-à-vis des planeurs :

- les vautours fauves sont intéressés par les planeurs qu'ils accompagnent en vol ;
- les aigles royaux en revanche sont plus craintifs et se tiennent à l'écart.

Un accident entre un avion et un Aigle royal est survenu il y a quelques années au-dessus du site. Cet événement suscite encore de nombreuses réactions localement, certains acteurs du territoire jugeant le survol fréquent par avions de remorquages et planeurs dangereux pour les rapaces du site.

3.6.5.3. Les autres pratiques liées à l'aéronautisme

Ponctuellement, les Trois Becs servent de point de décollage à des parapentistes et à des Base-Jumpers (chute libre depuis une falaise).

Ces activités sont très ponctuelles et ne sont pas encadrées ni autorisées par le propriétaire ; en conséquence elles sont difficile à quantifier. On peut cependant imaginer qu'au même titre que les planeurs, elles risquent d'avoir ponctuellement une incidence sur l'avifaune (notamment les rapaces) du site, avec un risque de collision.

L'aéronautisme, ce qu'il faut retenir :

- Une base d'envol basée à Aubenasson ;
- Une pratique saisonnée avec deux pics de fréquentation : Mars-Avril et Juillet-Août ;
- Mars-Avril : des vols longs quittant rapidement le massif ;
- Juillet-Août : des vols plus courts mais concentrés sur le site ;
- des risques potentiels pour les rapaces.

3.6.6. Les activités militaires de survol du site

Des avions de chasse de l'armée de l'air survolent fréquemment et en exercice de basse altitude le site Natura 2000. Malgré plusieurs tentatives, de la LPO notamment, de rentrer en contact avec l'armée afin de discuter avec elle des enjeux écologiques à préserver et du danger pour les chasseurs aériens que constituerait un accident avec un gros rapace, aucun retour n'a été obtenu. Un courrier a été envoyé par la mairie de Saoû au Ministère de la Défense sur ce problème mais la réponse fournie par cette administration laisse supposer que « rien ne peut être fait ».

3.6.7. La chasse et la pêche

3.6.7.1. Organisation de la pratique de la chasse

Il convient tout d'abord de rappeler qu'aucune des espèces d'oiseaux ayant motivé la création de la ZPS du Massif de Saoû n'est chassable.

■ **L'organisation de la chasse sur le site**

➤ **Les détenteurs de droit de chasse**

Les dix communes concernées par le site Natura 2000 possèdent toutes une Association Communale de Chasse Agréée. Aux territoires chassés par les ACCA s'ajoutent les territoires de chasse privée.

Au total, le territoire de la ZPS concerne donc 10 ACCA, près de 25 territoires de chasse privée pour environ 550 chasseurs réguliers (adhérents à une ACCA ou actionnaires) et plus de 250 chasseurs occasionnels. Ces chiffres proviennent du Groupement d'Intérêt



Cynégétique des Trois Becs. Ils sont donnés à titre indicatif pour ce qui concerne les chasseurs occasionnels, le chiffre étant probablement sous-estimé.

Il existe aussi une chasse domaniale sur la Forêt domaniale de Laup.

Parmi les territoires en chasse privée, on peut par exemple citer le secteur situé sous le Grand Pommerol, entre le Pas de l'Estang et le Pas de Jossaud. Ce territoire regroupe en fait trois chasses privées attenantes sur une surface de plusieurs centaines d'hectare.

➤ **Le Groupement d'Intérêt Cynégétique des Trois Becs**

Le Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) des Trois Becs, créé en 1982 sous l'impulsion de l'association communale de chasse agréée (A.C.C.A.) de Saoû, est une structure associative régie par la loi de 1901. Il comprend les ACCA de Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Bezaudun-sur-Bine, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Mornans, Piégros la Clastre, Pont de Barret, Saint Sauveur en Diois, Saoû, Soyans, et plusieurs chasses privées.

Le GIC s'étend sur un peu plus de 15.000 hectares. Il a pour principal objet d'assurer un développement durable et équilibré des espèces « chevreuil et chamois » afin de les maintenir à un niveau optimum tant au plan quantitatif que qualitatif.

➤ **La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme**

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme coordonne la gestion et les actions d'environ 15 600 chasseurs, 360 Associations Communales de Chasse Agréées et 300 territoires privés sur le territoire de la Drôme.

Le nom Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme apparaît en 1948 avec l'application de l'arrêté ministériel du 20 juin 1947. La première organisation départementale de la chasse fut créée le 15 avril 1924 sous le nom de Fédération Départementale des Sociétés de Chasse de la Drôme.

■ **La gestion de l'activité**

➤ **La gestion des espèces chassées**

Les espèces de grand gibier chassées sont les suivantes :

- Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) ;
- Chamois (*Rupicapra rupicapra*) ;
- Chevreuil (*Capreolus capreolus*) ;
- Sanglier (*Sus scrofa*).

Les espèces (et les familles d'espèces) de petit gibier chassées sont les suivantes :

- Bécasse des Bois (*Scolopax rusticola*) ;
- Caille des blés (*Coturnix coturnix*) ;
- Corbeau freux (*Corvus frugilegus*) ;
- Corneille noire (*Corvus corone*).
- Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*) ;
- Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) ;
- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) ;
- Lièvre (*Lepus*) ;
- Perdrix rouge (*Alectoris rufa*) ;
- Pie bavarde (*Pic pica*) ;
- Renard roux (*Vulpes vulpes*) ;



- Les espèces de la famille des Turdidés.

Au total, ce sont donc près d'une vingtaine d'espèces qui sont chassées sur le site. Aucune d'entre elle ne figure en revanche dans la liste des espèces d'oiseaux ayant motivé la création du site Natura 2000.

La chasse dominante sur le territoire est la chasse collective au grand gibier. Le nombre de chasseurs au petit gibier est variable d'une ACCA à l'autre, mais est globalement bien inférieur au nombre de chasseurs de grand gibier.

- **Le Grand gibier**

Le GIC a développé depuis près de 30 ans une gestion et un suivi des populations d'ongulés sauvages. Ces ongulés soumis à plan de chasse sont gérés au sein du massif grâce à la mise en place d'Indicateurs de Changements Écologiques (ICE) .

Ces indicateurs, développés avec l'appui et la validation de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), se basent sur un triptyque :

- la variation des effectifs ;
- la performance des animaux (poids, longueur de la mâchoire, des pattes arrières et des cornes) ;
- la relation entre la population et son habitat (indices d'abrutissement sur placettes).

Depuis cette année, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme a transféré cette gestion au Groupement de Gestion Cynégétique (GGC) n°16, dit des Trois Becs. Cette instance regroupe, au niveau du massif, les chasseurs locaux, les représentants du monde agricole, de la forêt, des Associations de Protection de la Nature (APN) ainsi que les services de l'Etat (DDT, ONF et ONCFS). Le GIC des Trois Becs est l'appui technique de ce groupement, qui a pour but de définir les choix de gestion, et notamment les plans de chasse.

- **Le petit gibier**

Parmi les espèces de petit gibier, seul le Lièvre fait l'objet d'un suivi (par IKA et mesures bio-métriques) et d'une gestion sur l'ensemble du massif, avec notamment des règles de prélèvement communes et des périodes de chasse spécifiques, opposables à l'ensemble des détenteurs.

Pour les autres espèces de petit gibier, les détenteurs sont libres de mettre en place la gestion qu'ils désirent en restant dans le cadre légal existant (période, durée, nombre d'animaux prélevés...) défini par arrêté préfectoral.

➤ **La gestion cynégétique du territoire**

Parmi les aménagements cynégétiques que l'on retrouve sur le territoire, on peut citer :

- les cultures à gibier qui concernent en général de petites surfaces de l'ordre de quelques ares par société de chasse, à l'exception de l'ACCA de Saoû qui gère 3 ha de cultures à gibier à l'intérieur du synclinal ;
- l'agrainage de dissuasion visant le sanglier ;
- le débroussaillage de certaines zones et de lignes de tir ;
- l'entretien des sentiers et drailles ;
- la mise en protection des cultures par la pose et l'entretien de clôtures électriques ;
- les lâchers de gibier de repeuplement, à savoir des perdreaux, des faisans, ainsi que des lapins dans certains territoires ;
- le piégeage et la régulation de certaines espèces telles que le renard ou la fouine ;



- l'entretien des postes de tir.

3.6.7.2. L'activité de chasse et son lien avec les autres activités dans un contexte de multifonctionnalité

■ La chasse dans la forêt départementale de Saoû

Tous les acteurs rencontrés qui sont impliqués dans la gestion d'une activité de plein air au sein du synclinal se félicitent de la relation qu'ils entretiennent avec l'ACCA de Saoû, responsable de la chasse dans la Forêt de Saoû.

La chasse au sein de la Forêt de Saoû a en effet été divisée en quatre quarts. Avant chaque battue, la société de chasse prévient les usagers du quart dans lequel la battue va se dérouler, afin que les autres usagers puissent réorienter leurs pratiques vers les secteurs non chassés.

Cette information est transmise de deux manières :

- par un affichage à l'office de tourisme de Saoû. Un panneau annonçant le quart chassé, accompagné d'une carte du secteur est disposée à l'entrée de l'office le matin de la chasse, avant son démarrage ;
- par un affichage aux points d'entrée dans le massif.

Ce dispositif simple est très bien accueilli par les usagers et leurs représentants.

■ La chasse à l'extérieur du synclinal

Certains propriétaires privés du pourtour du synclinal ont choisi de soustraire leur propriété à la chasse. En dehors de cela, les retours des communes et des personnes rencontrées indiquent une cohabitation non-problématique entre la chasse et les autres usages du site.

La chasse : ce qu'il faut retenir

- Une activité gérée par un Groupement d'intérêt cynégétique ;
- 10 ACCA et près de 25 territoires privés ;
- une activité non dérangeante pour l'avifaune et se déroulant dans une relative bonne entente avec les autres activités du site

Les impacts potentiels et avérés des activités de loisir sur le milieu naturel :

- **Randonnée** : l'activité majeure en terme de fréquentation. Cette dernière pourrait devenir problématique si l'augmentation du nombre de visiteurs venait à trop augmenter, notamment sur le secteur des Trois Becs ;
- **Escalade** : une activité bien encadrée et des pratiquants sensibilisés aux enjeux de l'avifaune rupestre. Une très bonne intégration des enjeux dans le déroulement de la pratique.
- **VTT et équitation** : des activités bien encadrées et ne représentant pas une fréquentation susceptible d'être dommageable aux enjeux du site ;
- **Aéronautisme** : une activité susceptible d'affecter les populations de grands rapaces ;
- **Chasse** : une gestion cynégétique fine, non-dérangeante et se déroulant en bonne entente avec les autres activités.

3.7. Des activités agricoles dynamiques et insérées dans l'économie locale

Sur l'ensemble du site, les surfaces forestières, agricoles et urbanisées occupent les surfaces suivantes (cf. figure 11) :

- Surfaces boisées : 5523 ha, dont 4671 ha non concernés par l'agriculture et 852 ha faisant l'objet d'une valorisation agricole (parcours boisés) ;
- Surfaces à vocation agricole : 1743 ha dont
 - 891 ha non boisés correspondant aux parcours clairs, aux prairies, aux vergers et aux terres arables ;
 - 852 ha (cf. ci-dessus) boisés correspondants aux boisements lâches pâturés, encore appelés parcours boisés.
- Surface artificialisées et urbanisées : 263 ha.

Soit une surface totale de 6677 ha.

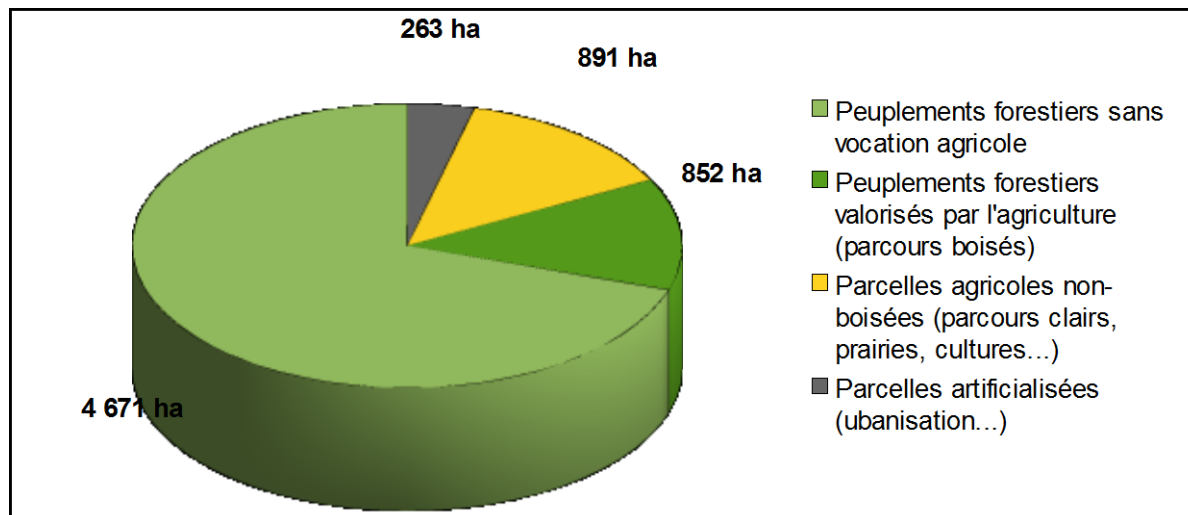


Figure 11 : part des surfaces forestières, agricoles et urbanisées sur la ZPS

Sur la carte correspondante de l'atlas cartographique, les surfaces à vocation agricole ont été colorées selon le type d'activité agricole concerné.

On constate que les surfaces en herbe et les parcours boisés valorisés par le pastoralisme sont de loin les plus représentés. En effet, l'activité d'élevage est l'activité agricole majoritaire du site. Cette activité concerne un peu moins de 1 700 ha sur les 1743 hectare de surface agricole que compte le site, ce qui représente 26% de la surface totale du site.

3.7.1. Répartition et dynamique de l'activité agricole sur le site

3.7.1.1. Les exploitations agricoles du site

Le tableau ci-après représente la part de la superficie agricole que représentent les exploitations dont la SAU est supérieure ou égale à 100 ha.



Tableau 3 : Part en surface et en nombre des exploitations de SAU>100 ha

Communes	recensement agricole 2010	part de la superficie agricole (SAU) des exploitations de 100 ha et plus en 2010 (%)	Pourcentage des exploitations ayant une SAU supérieure à 100 ha
Bezaudun sur Bîne		77%	33%
Mornans		71%	38%
Saoû		42%	13%
Drôme		31%	6%
Aouste-sur-Sye		0%	0%
Aubenasson		0%	0%
La Chaudière		0%	0%
Piégros-la-Clastre		0%	0%
Saint-Sauveur-en-Diois		0%	0%
Soyans		0%	0%

On constate que les communes du site peuvent être classées, sur la base de cette donnée, en 2 groupes :

- les communes dont cette part dépasse la moyenne départementale (31%) : il s'agit des communes de Saoû (42%), Mornans (71%) et Bezaudun-sur-Bîne (77%) ;
- les autres communes du site dont la part de ces exploitations est nulle.

Premier groupe : le premier groupe correspond aux communes dont la production agricole dominante est l'élevage : la SAU de ces exploitations intègre les parcours extensifs et dépasse donc pour certaines d'entre elles les 100 ha. Ces exploitations sont situées pour la plupart au sein du site Natura 2000, sur les contreforts sud du massif de Saoû. Ces exploitations de plus de 100 ha ne représentent cela dit qu'entre un dixième et un tiers des exploitations de ces communes (ça monte à près de 40% quand même) : on y retrouve en effet des élevages, notamment caprins, dont la SAU est inférieure à 100 ha, ainsi que d'autres types d'exploitation tels que du maraîchage, des PPAM, des cultures céréalières..

Second groupe : l'élevage est également présent dans certaines de ces communes, mais dans une bien moindre mesure, et avec des exploitations de moindre taille (aucune SAU > 100 ha).

Selon la commune considérée, on y retrouve :

- d'autres productions agricoles : vigne (clairette de Die) et grandes cultures pour Aouste-sur-Sye, Saint-Sauveur-en-Diois, Aubenasson, Soyans et Piégros-la-Clastre
- peu ou pas d'activité agricole (Chastel-Arnaud et La Chaudière).

L'ensemble des 8 communes de ce groupe ne sont concernées par le site Natura 2000 que sur une part réduite de leur superficie, et essentiellement sur des secteurs de forêt. Les activités agricoles listées précédemment sont donc pour l'immense majorité situées hors site.

Ainsi, l'activité agricole dominante du site est l'élevage, localisé au sud du site, sur les communes de Saoû, Mornans et Bezaudun-sur-Bîne.

La carte générale de l'activité agricole sur le site est disponible dans l'atlas cartographique.

3.7.1.2. Une surface agricole stable, mais un nombre d'exploitation en forte diminution

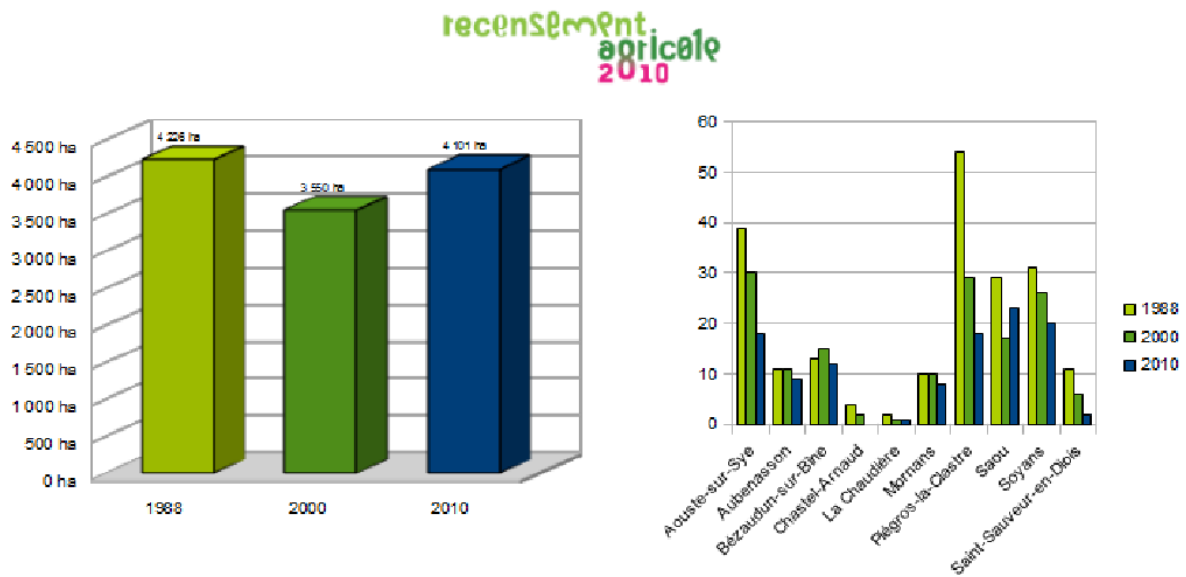


Figure 12 : Évolution de la SAU totale des communes du site et du nombre d'exploitations agricoles par commune entre 1988 et 2010

Le graphique de gauche de l'illustration ci-dessus nous indique que depuis 1988, la surface agricole des communes de la zone n'a que peu évolué. En revanche, le nombre d'exploitations agricoles a lui beaucoup diminué sur l'ensemble des communes du site : on a donc assisté à une augmentation progressive de la taille des exploitations qui, en s'étendant, ont peu à peu incorporé les terres laissées vacantes par les exploitations voisines cessant leur activité.

Comme on peut le voir sur le tableau ci-après, la SAU moyenne par exploitation est passé de 20 ha en 1988 à 37 ha en 2010 pour la moyenne des communes du site, ce qui correspond à une augmentation de +78 % en 22 ans. On constate de fortes disparités dans cette augmentation d'une commune à l'autre.

Tableau 4 : Evolution de la SAU par exploitation entre 1988 et 2010

Source : RGA 2010

Année	SAU moyenne par exploitation en hectare		
	1988	2000	2010
Aouste-sur-Sye	12,26	17,37	24,83
Aubenasson	24,82	17,64	16,67
Bézaudun-sur-Bîne	45,77	38,73	64,75
Chastel-Arnaud	7,5	8	0
La Chaudière	22	80	4
Mornans	34,6	32	60,38
Piégros-la-Clastre	11,65	17,1	26,56
Saou	31,48	33,94	38,35
Soyans	27,19	26,92	39,55
Saint-Sauveur-en-Diois	6,82	10,83	44,5
TOTAL	20,72	24,15	36,95

3.7.1.3. Un emploi agricole en forte diminution, des exploitations

unipersonnelles ou centrées sur le noyau familial

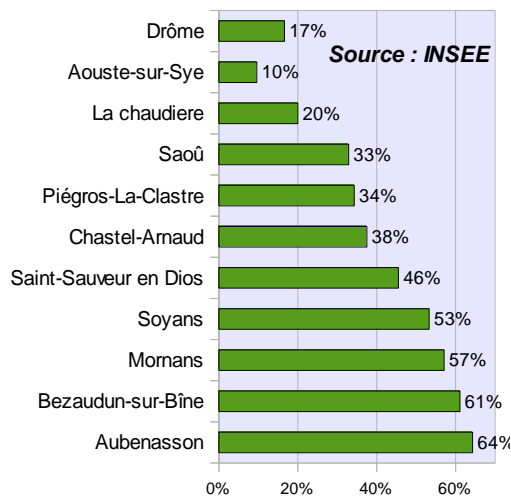


Figure 13 : Parts des établissements agricoles par commune

Comme on le constate sur l'illustration ci-contre, le territoire du site Natura 2000 se trouve au sein d'une zone où l'agriculture a gardé une place importante dans l'économie et les emplois locaux.

Mise à part la commune d'Aouste-sur-Sye (dont seule l'extrémité sud est concernée par le site), toutes les communes présentent une part des établissements agricoles dans les établissements actifs totaux supérieure à la moyenne départementale de 17 %.

Pour les communes de Soyans, Mornans, Bezaudun-sur-Bîne et Aubenasson, cette part dépasse même les 50%.

Les exploitations agricoles du secteur sont généralement de petite taille, centrées sur le noyau familial. Le recours à la main d'œuvre salariée permanente n'est pas courant.

Là encore, mise à part la commune d'Aouste-sur-Sye, où les grandes cultures et la viticulture (cultures situées toutes deux hors site) font appel à beaucoup de main d'œuvre salariée (33 % de l'emploi total est salarié permanent), toutes les communes du site présente une part de l'emploi salarié comprise entre 0 % et 8 %. A titre de comparaison, la moyenne drômoise est de 13 %.

Tableau 5 : Part de l'emploi agricole salarié dans l'emploi agricole total

Communes	recensement agricole 2010	salariés permanents : part dans l'emploi des exploitations agricoles, 2010 (%)
Aouste-sur-Sye		33%
Drôme		13%
Saoû		8%
Soyans		8%
Aubenasson		0%
Bézaudun-sur-Bîne		0%
La Chaudière		0%
Mornans		0%
Piégros-la-Clastre		0%
Saint-Sauveur-en-Dios		0%
Chastel Arnaud		/

Dans la majorité des élevages, la main d'œuvre familiale est la seule sollicitée. Les membres de la famille participent en général à la vente des produits de la ferme ou à l'accueil du public, le cas échéant. La main d'œuvre par exploitation ne dépasse généralement pas les 2 UTH, constitués du chef d'exploitation et de son conjoint.

L'illustration ci-dessous représente l'emploi agricole sur les communes du site, exprimé en Unité de Travail Annuel (l'UTA est le travail effectué par une personne à temps complet durant une année), et son évolution entre 1988 et 2010.

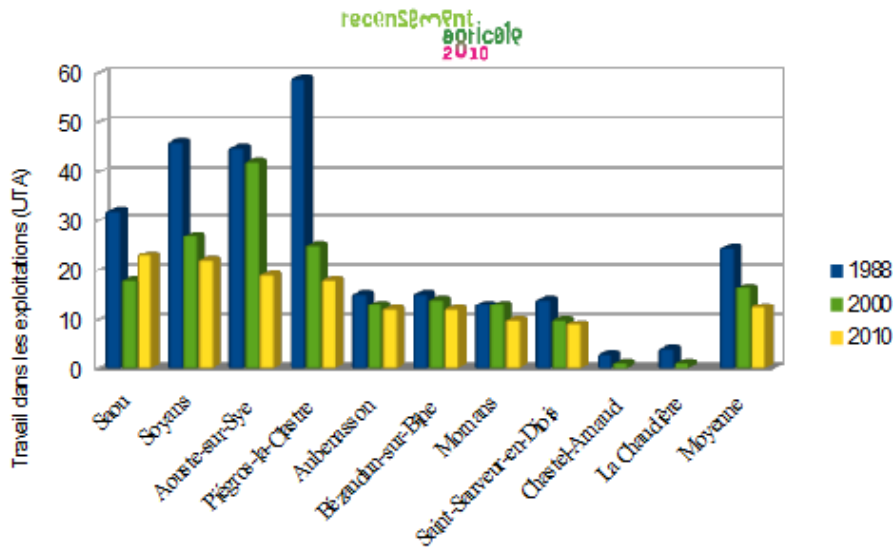


Figure 14 : Evolution des UTA par commune entre 1988 et 2010

On constate que l'emploi agricole n'a cessé de diminuer au cours des 25 dernières années : en moyenne il a diminué d'un tiers entre 1988 et 2000 et d'un quart entre 2000 et 2010, soit une diminution de moitié entre 1988 et 2010.

Cette diminution du nombre d'UTA par exploitation dans un contexte d'augmentation progressive de la taille des exploitations est la conséquence de deux facteurs combinés :

- d'une part la disparition de près de la moitié des exploitations agricole en 25 ans, disparition laissant vacantes de nombreuses terres agricoles reprises par les exploitations voisines dont la SAU augmente ;
- d'autre part l'amélioration progressive du matériel d'exploitation, qui permet à un homme seul de travailler les surfaces importantes de terres que l'abandon d'activité de ses voisins lui met à disposition.

3.7.1.4. Une zone de forte pluriactivités des chefs d'exploitation

On appelle pluriactifs agricoles les chefs d'exploitation qui ont, en plus de leur activité agricole, une autre activité professionnelle non agricole.

A l'échelle du département, 13 % des chefs d'exploitations sont pluriactifs. Au sein du site, cette proportion varie du tout au tout, comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Part des chefs d'exploitation pluriactifs par commune

Communes	recensement agricole 2010	chefs d'exploitation et coexploitants pluriactifs : part dans l'ensemble en 2010 (%)
La Chaudière		100%
Bézau-dun-sur-Èvre		42%
Piégros-la-Clastre		40%
Soyans		32%
Sacu		20%
Drôme		19%
Anoste-sur-Sye		17%
Momans		13%
Aubenasson		11%
Saint-Sauveur-en-Diois		0
Chastel-Arnaud		/



Les trois communes dont les secteurs agricoles sont concernés par le site Natura 2000 présentent des taux de pluriactivité globalement élevés :

- 42 % pour Bezaudun-sur-Bîne ;
- 29 % pour Saoû ;
- 11 % pour Mornans.

Le tableau ci-après, extrait des données du RGA 2010, nous renseigne sur les PBS par UTA sur les communes du site.

Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros.

- Pour les productions végétales, les coefficients de PBS sont une valorisation des rendements par unité de surface (hectare la plupart du temps) des différentes cultures.
- Pour les productions animales, les coefficients incluent la valeur des productions secondaires (lait pour les vaches, les chèvres et les brebis). Les coefficients des animaux ne représentent pas leur valeur à la vente, mais leur prise de valeur au cours de l'année (le croît). On raisonne en effet par valorisation des animaux présents sur l'exploitation et non de ceux qui seront effectivement commercialisés.

L'Unité de Travail Annuel (UTA) correspond au travail effectué par une personne à temps complet durant une année. La PBS par UTA mesure donc la production économique potentielle qu'une personne peut réaliser en un an compte tenu du contexte agricole des exploitations du site et des surfaces cultivées.

Tableau 7 : PBS moyen par UTA sur les communes du site

Communes	PBS moyenne par UTA, 2010 (milliers d'euros standard)
Soyans	86
Aouste-sur-Sye	67
Piégros-la-Clastre	55
Saou	55
Drôme	49
Saint-Sauveur-en-Diois	44
Aubenasson	30
Bézaudun-sur-Bîne	26
Mornans	24
La Chaudière	7
Chastel-Arnaud	/

On constate que la même charge de travail ne correspond pas du tout à la même production brute potentielle d'une commune à l'autre. Les exploitations agricoles des quatre communes de Saoû, Piégros-la-Clastre, Aouste-sur-Sye et Soyans présentent une bonne production potentielle par salarié à l'échelle du département de la Drôme, ce qui signifie qu'il s'agit d'exploitations pour lesquelles le travail humain est économiquement efficace.

Dynamique agricole, ce qu'il faut retenir :

- La SAU du site est stable, mais une exploitation agricole sur deux a disparu depuis 1988 ;
- Le nombre d'emploi généré par l'activité agricole sur les communes du site a lui aussi été divisé par 2 en 25 ans. L'agriculture occupe néanmoins une place économique importante sur le territoire
- L'emploi agricole actuel est essentiellement un emploi centré sur le chef d'exploitation et son (sa) conjoint(e) faisant peu appel à la main d'œuvre salariée
- La pluriactivité est développée, mise à part dans les communes viticoles du nord du site.

3.7.2. L'élevage : activité agricole dominante du site

3.7.2.1. L'élevage sur le site : un élevage stabilisé après un fort déclin au cours des 50 dernières années

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les forêts de la zone d'étude, comme partout ailleurs en méditerranée, n'ont cessé de s'étendre au détriment de milieux ouverts laissés vacants par l'activité agricole.

La diminution de l'élevage, première activité humaine à disputer le territoire à la forêt, a en effet entraîné un fort recul des surfaces pâturées par le bétail, qui ont été largement colonisées par de la lande, s'orientant petit à petit vers la réapparition d'un couvert forestier.

D'autre part, le remplacement du chauffage au bois par d'autres modes de chauffage (fioul, gaz...) a entraîné la disparition des charbonnières et la forte diminution de l'exploitation de bois de chauffage par la population locale. Peu exploitée, la forêt a peu à peu recolonisée l'espace, jusqu'à l'apparition de vastes surfaces forestières homogènes.

Sur l'illustration ci-dessous, on voit la zone de Saoû – Mornans – Bezaudun en 1948. On constate que ce secteur ne présente presque aucun couvert forestier ; les zones qui apparaissent en blanc sont des zones ouvertes.

En comparaison, une photo aérienne actuelle montre de très nombreuses zones boisées s'étant implantées progressivement depuis l'après-guerre.



Figure 15 : Evolution de l'état boisé au sud du synclinal (Crêtes de la Tour) entre 1948 et 2010

Source : Géoportail

Ce phénomène de diminution de l'activité d'élevage, bien qu'ancien, n'est pour autant pas arrêté aujourd'hui : comme nous le montre l'illustration qui suit, 41 % du cheptel des communes du site a disparu au cours des 25 dernières années.

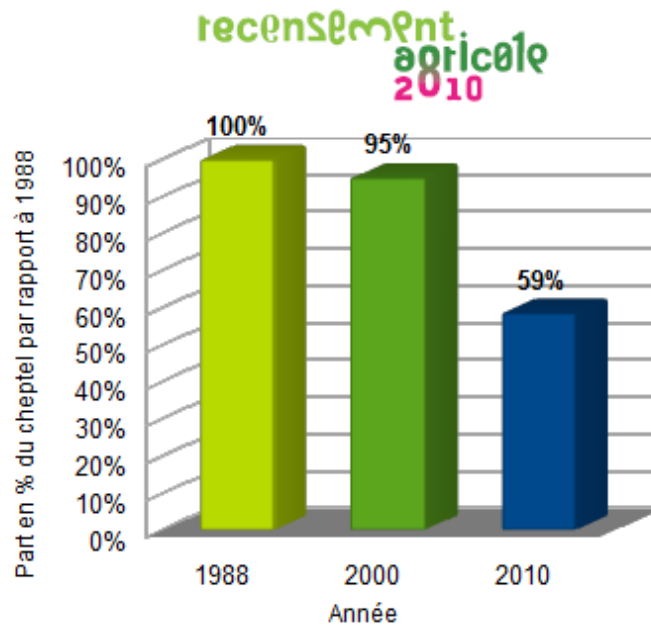


Figure 16 : Évolution du cheptel total des communes du site entre 1988 et 2010

Néanmoins, dans un contexte général de déclin fort de l'activité pastorale, les communes à orientation pastorale du site ont subi un déclin relativement modéré de l'élevage au cours des 25 dernières années. La commune de Saoû a même vu son cheptel augmenter sur cette période. Le tableau ci-après reprend l'évolution du cheptel sur les trois communes dont les secteurs agricoles sont concernés par le site Natura 2000.

Tableau 8 : Evolution du cheptel des communes d'élevage du site entre 1998 et 2010

recensement agricole 2010 Libellé de commune	Evolution du Cheptel par rapport à 1988		
	1988	2000	2010
Bézaudun-sur-Bîne	100%	83%	70%
Momans	100%	86%	68%
Saoû	100%	437%	266%

On retrouve aujourd'hui sur le site Natura 2000 une densité relativement importante d'élevages, pour la majorité extensifs, compte-tenu du contexte général de très fort déclin qu'a connu l'élevage extensif en méditerranée depuis la seconde guerre mondiale.

Ainsi, 13 élevages ont leur siège d'exploitation sur (ou à proximité directe) du site Natura 2000. De plus, d'autres élevages dont les sièges d'exploitations sont situés en dehors de la zone d'étude possèdent une partie de leurs surfaces de parcours sur le site Natura 2000. C'est cette forte densité qui explique que, malgré la colonisation progressive par la forêt, la surface de zones encore ouvertes est encore importante aujourd'hui sur le site. Ces zones ouvertes sont garantes de biodiversité.

Les sièges de ces exploitations et des autres sont localisés sur la carte générale de l'activité agricole, disponible dans l'atlas cartographique.

3.7.2.2. L'élevage sur le site : état actuel et dynamisme

■ Les milieux pâturés

La majeure partie des secteurs pâturés se trouve réunie sur les trois communes les plus méridionales du site : Saoû, Mornans et Piégros La Clastre.

Sur ces trois communes, une douzaine d'exploitations agricoles d'élevage (ovin, caprin, bovin et volaille) sont présentes.

Comme on peut le voir sur le diagramme ci-dessous, les terres agricoles liées à la pratique d'élevage représentent 95% des surfaces agricoles du site, réparties comme suit :

- parcours boisés : 47% ;
- parcours clairs : 35% ;
- prairies : 15%.

Les communes du site présentent trois faciès agricoles majeurs :

- un faciès d'agriculture de bord de plaine, de part et d'autre des rivières (Les Roubion au sud, la Drôme au nord). Sur ces alluvions profondes, la terre est travaillée et les grandes cultures dominent. Ces secteurs sont concernés de façon anecdotique par le site Natura 2000 ;
- un faciès d'agriculture sur pentes à sol globalement peu épais, bien que localement plus important. Sur ces terres peu ou pas travaillables, l'élevage domine très largement, associé par endroit à de la culture truffière ou des PPAM;
- l'estive des Trois Becs constitue le troisième faciès agricole du site.

Répartition en surface des types de terres agricoles

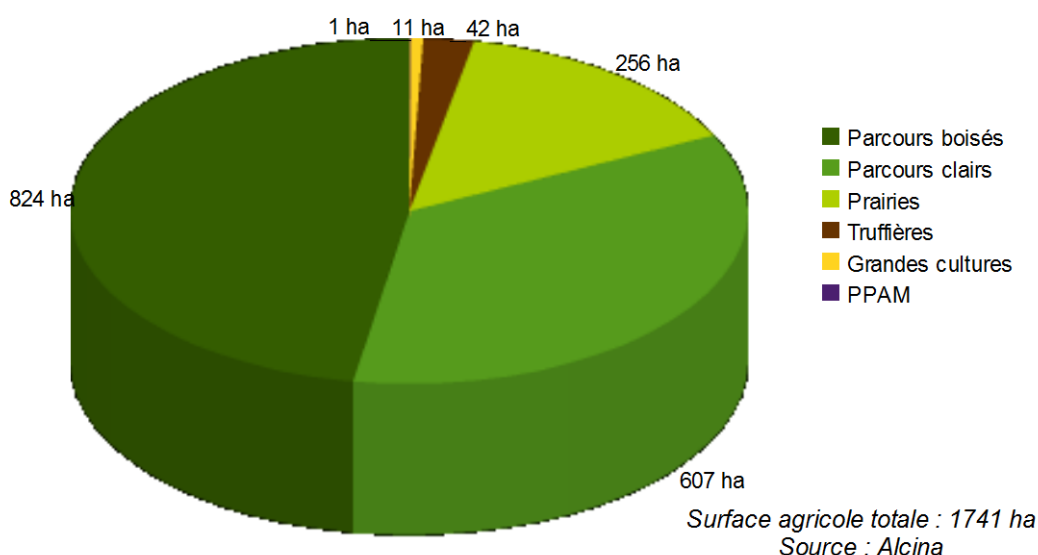


Figure 17 : Répartition en surface des types de terres agricoles



■ **Les élevages présents sur le site**

➤ **Les élevages ovin viande**

Selon la conduite du troupeau et l'âge à la vente, on retrouve principalement deux types de produits :

- Les agneaux broutards, qui suivent le troupeau rapidement après la mise bas, et qui après sevrage naturel, consomment la ressource disponible sur les pâturages. L'âge à la vente constaté dans les élevages enquêtés avoisine en général les 5 mois, pour des agneaux pesant entre 35 et 40kg. Un élevage caprin travaillant de la même manière est également présent sur le site.
- Les agneaux de boucherie et agneaux lourds : il sont généralement vendus à un âge inférieur, 3-4 mois environ, pour des poids allant de 30kg à 40kg. Ces agneaux, qui ne pâturent pas et sont nourris au foin et aux granulés, reçoivent une alimentation plus riche, qui explique leur prise de poids plus rapide.

La majorité de la production d'agneaux du site se fait sous l'appellation « Agneaux de Sisteron ».

L'aire géographique de l'IGP «Agneau de Sisteron», qui recouvre approximativement la région des Alpes de Haute-Provence, contient intégralement le site Natura 2000.

L'agneau de Sisteron est un agneau jeune (entre 70 et 150 jours) et léger, né et élevé avec sa mère pendant 60 jours minimum dans une unique exploitation ayant son siège dans l'aire géographique. Si les conditions climatiques le permettent, les agneaux peuvent accompagner leur mère au pâturage.

Le cheptel

Le troupeau reproducteur est composé de brebis et de béliers de races rustiques locales: Mérinos d'Arles, Préalpes du Sud, Mourérous, ou des croisements de ces races entre elles. L'utilisation de béliers de race Ile de France, Charolais, Suffolk ou Berrichon est autorisée uniquement pour la production de viande.

Le mode de conduite du troupeau

Le mode de conduite du troupeau reproducteur est extensif, avec un chargement limité à 1,4 UGB par ha de surface fourragère totale. Par ailleurs, ces systèmes utilisent des surfaces pastorales (estives, parcours).

L'apport d'antibiotiques en préventif est interdit et les brebis sont nourries à base de pâtures au minimum du printemps à l'automne, éventuellement complété par des fourrages et un aliment complémentaire référencé.

Les agneaux sont alimentés à base de lait exclusivement maternel pendant 60 jours minimum, et ils reçoivent de l'herbe et/ou des fourrages, ainsi qu'un aliment complémentaire à base de céréales. Après sevrage naturel, ils sont nourris à base de fourrages et/ou de pâturages, complétés par un aliment complémentaire. Au cours de son existence, l'agneau reçoit au minimum 45% d'aliments issus de la zone IGP (lait, 100 % de l'herbe et des fourrages sont issus de l'aire IGP, hors conditions climatiques exceptionnelles).

➤ **Les élevages caprin laitier et laitier transformant**

On retrouve deux types d'élevages caprins laitiers sur le site :

Les élevages caprins fromagers : dans ces élevages, la transformation du lait en fromage (Picodon principalement) se fait au sein de l'exploitation, dans des fromageries propres à l'exploitation. Quatre exploitations sur le site produisent ainsi leur Picodon au sein de leur propre fromagerie.

Les élevages caprins laitiers : dans ces élevages, seule la traite est réalisée. Le lait est envoyé en coopérative fromagère. Une exploitation du site fonctionne ainsi.



Les éleveurs producteurs de fromage de la zone possèdent des troupeaux allant jusqu'à une centaine de chèvres laitières.

Le site Natura 2000 est inclus en totalité dans l'aire de production de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Picodon. Il s'agit d'un fromage élaboré à partir de lait cru de chèvre. La majorité des éleveurs caprins du secteur disposent d'une fromagerie attenante à leurs bâtiments d'exploitation, dans laquelle ils transforment le lait. Parmi les éléments du cahier des charges de l'AOP Picodon ayant un impact sur la gestion des milieux, on peut par exemple citer le fait que :

- les fourrages et céréales doivent être originaires à 80% de la zone d'appellation ;
- l'apport d'ensilage et de produits fermentés est interdit pour garantir l'authenticité du produit et le goût du lait ;
- l'élevage doit être « à caractère pastoral » avec un chargement maximal de 10 chèvres par hectare ;
- la claustration permanente des animaux est interdite pour respecter les conditions d'élevage traditionnel.

Les chevreaux issus d'élevages laitiers : la production de viande est systématiquement associée à la production laitière. Les chevreaux ou chevreaux mâles ainsi que les femelles non destinées au renouvellement sont vendus pour leur viande.

➤ **L'élevage bovin de Bezaudun-sur-Bîne**

Un élevage bovin est présent sur le site. Il se situe sur la commune de Bezaudun-sur-Bîne et est destiné à la production de viande.

➤ **Les élevages équins**

Un élevage équin est installé sur la commune de Bezaudun-sur-Bîne, au lieu-dit de La Combe. Plus qu'un élevage, il s'agit d'une ferme de 172 ha et un centre de formation autour de l'agriculture écologique. Cette propriété fait également gîte et chambre d'hôtes, centre équestre et centre de recherche, notamment en étude du comportement équin.

3.7.2.3. Organisation des exploitations d'élevage

■ **Les structures de regroupement des exploitations d'élevage**

Depuis une quinzaine d'années, les éleveurs se sont structurés : des groupements pastoraux ont vu le jour pour aménager les structures pastorales qu'ils utilisent et pour améliorer leurs conditions de travail.

Dans la Drôme, on distingue deux types de groupements pastoraux :

- les groupements pastoraux « classiques », regroupements d'éleveurs qui utilisent un alpage en commun, en y gérant les troupeaux comme un seul troupeau le temps de l'estive. Un seul GP de ce type est présent sur le site : il s'agit du groupement pastoral des Trois Becs, qui regroupe au cours de la période estivale trois troupeaux sur l'alpage des Trois Becs. Un des trois éleveurs possède son siège d'exploitation sur le site ; les deux autres viennent des abords directs du site.
- Les groupements pastoraux à gestion concertée, qui sont une spécificité drômoise ; les éleveurs qui en font partie utilisent des parcours à titre individuel en les aménageant de manière concertée sur un territoire cohérent, souvent à une échelle intercommunale. 2 groupements pastoraux à gestion concertée sont concernés (pour partie de leur territoire) par le site Natura 2000 :
 - le groupement pastoral à gestion concertée du Roubion qui regroupe 9 éleveurs ;



- le groupement pastoral à gestion concertée de Costes Belle, qui regroupe 8 éleveurs.

■ **Les diversifications au sein des exploitations d'élevage**

➤ **La vente de bois de chauffage**

Les éleveurs exploitent fréquemment les bois qui se trouvent sur les terres qu'ils ont en gestion, pour entretenir leurs parcours. Cela les amène à commercialiser en circuit local des petites quantités de bois de chauffage. Le court du bois bûche étant localement intéressant, cette activité amène un complément de revenu substantiel pour les petites exploitations.

➤ **L'accueil du public sur les exploitations**

Le réseau Un Tour à la Ferme : Il s'agit d'un réseau d'accueil paysan élaboré par la Communauté de Communes du Val de Drôme. Ce réseau consiste à proposer une offre touristique centrée sur l'agriculture locale. Les offres concernent aussi bien l'hébergement, la restauration que la simple visite et la vente de produits sur l'exploitation.

Ce réseau est relativement suivi sur le site, puisque 5 exploitations s'y sont engagées. Il s'agit d'exploitations caprines laitières transformantes ainsi qu'une ferme équestre.

Le réseau Bienvenue à la ferme : Il s'agit d'un réseau d'exploitations agricoles d'accueil touristique, orienté vers la dégustation et la découverte des produits de la ferme. Une seule exploitation appartient à ce réseau. Cette exploitation est par ailleurs également engagée dans le réseau Un Tour à la Ferme.

Contexte d'élevage, ce qu'il faut retenir :

- des milieux ouverts pâturés ayant fortement reculés depuis la fin de la seconde guerre mondiale ;
- un élevage qui se maintient malgré tout à un niveau satisfaisant, permettant de maintenir ouvertes d'importantes surfaces de prairies et parcours ;
- l'élevage ovin viande et caprin laitiers dominant le site, malgré une diversité importante des types d'élevages rencontrés.

3.7.2.4. Gestion pastorale actuelle du site et impact sur le milieu naturel

■ **Les secteurs pâturés hors du synclinal**

Les zones du site situées sur les communes de Mornans, Bezaudun-sur-Bîne et Saoû représentent des zones denses d'activité pastorale. Au total, une quinzaine d'élevages sont présents sur ces communes.

➤ **Prairies temporaires et permanentes**

La majorité des prairies figurant sur la carte de l'atlas cartographique sont des prairies permanentes ou des prairies temporaires à longue rotation.

Les prairies basses du synclinal font l'objet d'une gestion particulière. Identifiée comme étant d'intérêt par le Docob du SIC, ces prairies ne font pour autant pas l'objet de contrat Natura 2000. Cela dit, le Conseil général a choisi de gérer en direct un programme de fauche adapté aux enjeux écologiques identifiés sur ces prairies. Sur préconisation du Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) qui réalise le suivi des relevés botaniques et phyto-sociologiques sur toutes les prairies du bas du synclinal, un programme de fauches précoces/fauches tardives est décidé chaque année.

Ces fauches sont confiées à un agriculteur de Saoû, qui récupère tout le foin pour son élevage, à l'exception de quelques balles qu'il laisse au Conseil Général pour nourrir les chevaux des écopardes saisonniers.



➤ **Gestion des parcours**

Les parcours clairs :

Sur les parcours clairs comme sur l'estive des Trois Becs, le principal souci des éleveurs consiste à maintenir les milieux non-embroussaillés sans pour autant surpâturer le milieu.

Sur les zones d'élevage bovin, le piétinement permet de maintenir la végétation par écrasement ; de même, les troupeaux de caprins maîtrisent par la consommation des jeunes arbres et arbustes l'embroussaillage des parcours. En revanche, les grands troupeaux ovins pâturant de vastes parcours peinent à les entretenir si l'éleveur n'a pas recours à des parcs de contention.

Pour ces troupeaux ovins, la colonisation par les pionniers résineux constitue un réel problème contre lequel les éleveurs ne sont pas toujours armés pour résister : le coût d'intervention sur ces résineux est élevé pour ces éleveurs, compte-tenu des surfaces importantes à traiter.

Parmi les essences d'arbres et d'arbustes qui colonisent ces espaces, on peut citer :

- le pin noir, à proximité des zones où il a été planté ;
- le chêne, qui colonise progressivement la bordure boisée des parcours ;
- les aubépines ;
- etc.

Tous les éleveurs ne sont pas équipés de façon satisfaisante pour assurer l'entretien nécessaire, d'autant plus que les surfaces à traiter sont importantes.

Les parcours boisés :

Plusieurs éleveurs de la zone développent un pâturage sous-couvert boisé, notamment sur les communes de Saoû et de Mornans. L'ouverture par éclaircie des taillis de chêne vert denses permet à la fois :

- d'apporter de la lumière au sol ce qui a pour conséquence le développement d'herbe en sous-étage pour la consommation par le troupeau ;
- de produire du bois de chauffage qui constitue un complément de revenu substantiel pour les éleveurs.

Sur les exploitations visitées, les éclaircies constatées étaient légèrement trop fortes, ce qui a pour conséquence le dépérissement de certains sujets jeunes ; un appui forestier aux éleveurs s'engageant dans une démarche sylvopastorale pourrait être intéressant afin d'adapter au mieux les prélèvements d'arbres aux besoins des élevages et aux essences forestières en place.

■ **L'utilisation pastorale de la forêt de Saoû**

➤ **Une gestion s'appuyant sur un travail réalisé par l'ADEM**

En 2005, le Conseil Général de la Drôme a commandé à l'Association Départementale d'Économie Montagnarde une étude sur l'usage pastoral des sites suivants :

- l'estive des Trois Becs ;
- les prairies et parcours des zones basses du synclinal ;
- les parcours de Mornans, propriété du Conseil Général.

Cette étude avait pour but de choisir au mieux le type de troupeau adapté au site et a préconisé une série de propositions de type d'animaux, de type de conduite du troupeau et de période de pâturage adaptés.



Le groupement pastoral des Trois Becs, dont les troupeaux pâturent aujourd'hui l'alpage des Trois Becs, a été choisi grâce à ce travail de l'ADEM. Il regroupe trois éleveurs avec les troupeaux suivants (saison 2008) :

- M. Maillard Jean Benoit: env. 200 brebis Préalpes et 140 agneaux ;
- M. Pélurson Sébastien : env. 230 brebis Rouge du Guillaume et 160 agneaux ;
- SCEA ferme de Sauzet : 40 brebis.

➤ **Les prairies et parcours du bas du synclinal**

La valorisation systématique de la ressource herbacée située dans les prairies et parcours des zones basses préconisée par cette étude n'a en revanche pas été mise en œuvre par le Conseil Général.

Une des propositions faites par l'ADEM en 2005 était la mise en place d'un pâturage caprin dans les parties basses en complément du pâturage ovin sur l'estive.

De plus, dans les discussions engagées dans le cadre de la démarche actuelle liée à Natura 2000, l'ADEM a à nouveau mis en avant l'intérêt pour le GP d'avoir accès à ces zones basses.

Néanmoins, aujourd'hui, les discussions entre le GP et le CG n'ont pas conduit à la mise en place d'une utilisation systématique de ces zones basses : il est arrivé que le troupeau redescende dans le bas du synclinal en fin d'estive, mais ceci est pour le moment resté exceptionnel.

Les prairies du sud du synclinal sont aujourd'hui fauchées par un éleveur de Saoû. Sans qu'il ait eu recours à un contrat Natura 2000, le Conseil Général a précisé dans le cahier des charges de l'éleveur l'obligation de faucher tardivement ces prairies selon les préconisations du Docob du SIC « Pelouses, Forêts et Grottes du Massif de Saoû ».

Le Conseil Général évoque aujourd'hui la valorisation de la Bergerie Paturel, bâti situé à l'Ouest du synclinal sous le Pas de Lauzens, dans le cadre d'un projet agricole. Ce projet ne semble pas très avancé à l'heure actuelle, mais pourrait s'apparenter à une ferme école orientée vers l'accueil du public. La valorisation des parcours boisés situés à proximité de ce bâti dans le cadre de ce projet ne semble pas exclue.

➤ **L'alpage des Trois Becs**

L'alpage des Trois Becs est pâturé 3 mois dans l'année par un troupeau issu du regroupement de trois troupeaux du GP des Trois Becs. Le troupeau ainsi formé comprend environ 750 brebis mères, présentes sur le site au mois de juillet, août et septembre.

Une convention de pâturage lie le Groupement pastoral au propriétaire de l'estive, le Conseil Général de la Drôme. Cette convention fixe entre autre le nombre de têtes de bétail et le nombre total de jours de pâture autorisés.

L'utilisation actuelle de l'estive :

Actuellement, l'estive est découpée en 5 quartiers gérés de la façon suivante (voir carte de l'estive des Trois Becs ci-après) :

- à la fin du mois de juin, 2 des 3 troupeaux viennent à pied de Saoû et des Tonils, les brebis de la SEAC des Sauzet sont amenées en camion et regroupées avec les autres sur la commune de Bezaudun-sur-Bîne avant la montée. Les animaux rejoignent ensemble le synclinal par la Porte de Barry. Le troupeau ainsi formé est tenu dans le quartier de « Bois Vert », entre la porte de Barry et le Pas de Floréal, durant quelques jours ;
- rapidement le troupeau est dirigé vers le quartier Nord, premier ensoleillé, où il bénéficie de la ressource la plus précoce de l'estive ;
- ensuite, le troupeau continue son déplacement le long de l'estive par la Plaine des

Girards, où il reste durant le mois de juillet.

- Entre fin juillet et début août, le troupeau est dirigé vers Roche courbe ;
- Enfin, de la mi-août à la fin du mois de septembre, le troupeau pâture le quartier des Deux Becs Sud (le Signal et le Veyou), qui est le plus vaste des cinq quartiers de l'estive. Arrivé à la fin du mois de septembre, les troupeaux redescendent sur Bezaudun-sur-Bîne où ils se séparent.

Cette conduite du troupeau, propre à l'estive 2011, est donnée à titre d'exemple et varie en pratique d'une année sur l'autre.

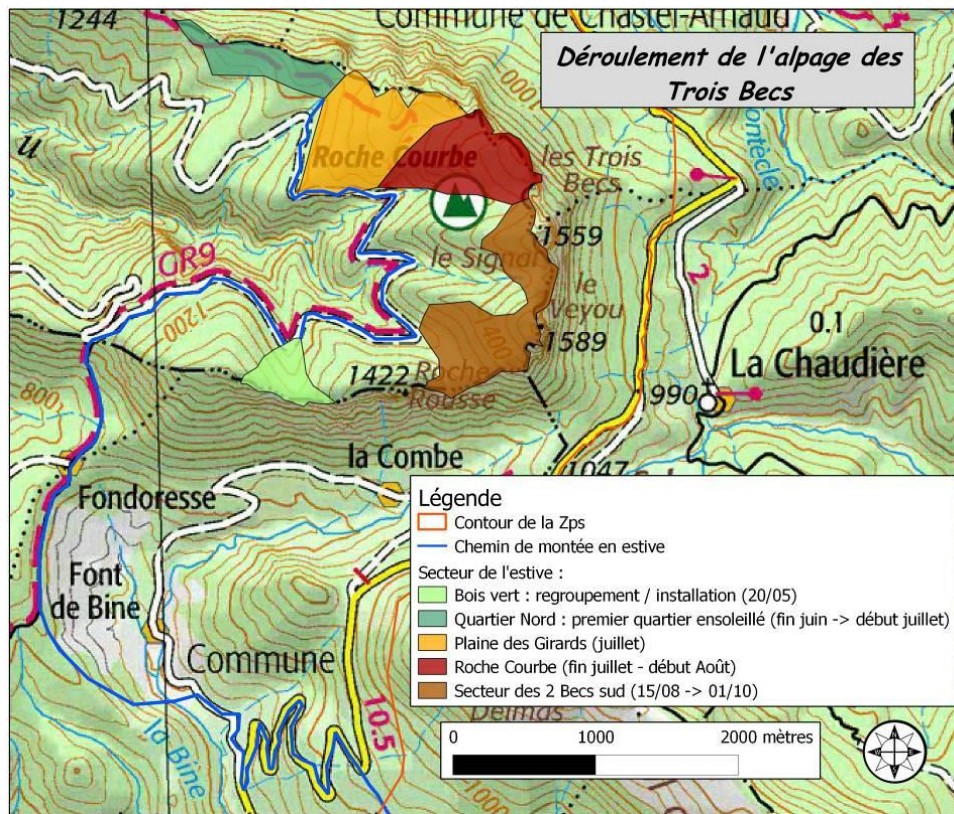


Figure 18 : Schéma de l'utilisation actuelle de l'estive des Trois Becs (saison 2011)

Quand il fait beau, les bêtes issues de 3 élevages distincts, « font bien troupeau » une fois regroupées sur l'alpage. Par contre, en cas de mauvais temps les brebis auront tendance à chercher les zones les plus abritées et donc il y aura séparation des troupeaux. Les événements techniques liés à la reproduction n'ont pas lieu sur l'alpage, les béliers sont mis au troupeau à partir de la fin octobre pour une mise-bas de mars à avril.

L'accès à l'estive des Trois Becs :

L'estive est facilement accessible en véhicule depuis le centre de la forêt de Saoû par une piste empierrée en bon état. Néanmoins, cette piste est assez longue (environ 1 heure). L'ensemble des quartiers en zone basse sont desservis, seul le quartier du Pas de la Motte n'est pas desservi.

Les aménagements pastoraux :

Les équipements pastoraux sont relativement mal placés sur l'unité pastorale (cabanes et sources). Ils n'ont pas été créés mais adaptés à l'utilisation pastorale.

En particulier, il n'y a pas de cabane pastorale adaptée à la présence prolongée (3 mois) du berger sur l'estive. Des discussions au sein du comité technique pastoralisme ont porté sur l'aménagement d'une cabane, mais ces discussions n'ont pour le moment pas abouti ; en



attendant, l'hébergement du berger se fait dans une tente située pour la saison dans la plaine des Girards.

De même, la disponibilité en eau pour l'abreuvement du troupeau est jugée limitée par les éleveurs. Deux citernes sont présentes sur l'estive :

- une citerne souple de 30 m³ située à Bois Vert
- une citerne maçonnée de 43 m³ située aux Girards.

Des abreuvoirs sont disposés sur les zones de pâture, et l'eau y est acheminée grâce à 1 km de tuyau sur l'ensemble de l'estive.

Ces 73 m³ suffisent à la période d'estive, mais l'usage d'une motopompe entraîne un coût de revient élevé du litre d'eau. De plus, ces aménagements d'abreuvement demandent beaucoup de temps de travail (transport du pompage...) et sont peu adaptés à une main d'œuvre salariale.

Le gardiennage :

Un berger est présent en permanence sur l'estive pour garder le troupeau. Jusqu'en 2011, c'était le président du GP lui-même qui assurait ce gardiennage. En 2012, le GP a fait appel à un berger salarié, condition *sine qua non* à l'obtention des aides à la mise en protection des troupeaux vis-à-vis de la prédation.

Une gestion actuelle soucieuse des enjeux écologiques du site :

Jusqu'en 2003, les Trois Becs étaient utilisés par un troupeau mixte (bovin, ovin). Suite à cette utilisation, des dégradations des formations de pelouses ont été constatées du fait d'un surpâturage. Bien que ce surpâturage soit admis par toutes les parties, l'ADEM a tout de même rappelé que ce troupeau présent jusqu'en 2003 a permis de garantir l'ouverture des Trois Becs grâce à un impact réel sur la broussaille.

Suite à l'étude de l'ADEM, la convention élaborée entre le GP et CG a pu finement dimensionner le nombre de têtes de bétail et le nombre de jour de pâture adaptés au secteur. Ce dimensionnement associé à la préoccupation environnementale des éleveurs du GP fait que la gestion actuelle de l'estive est bien adaptée au site.

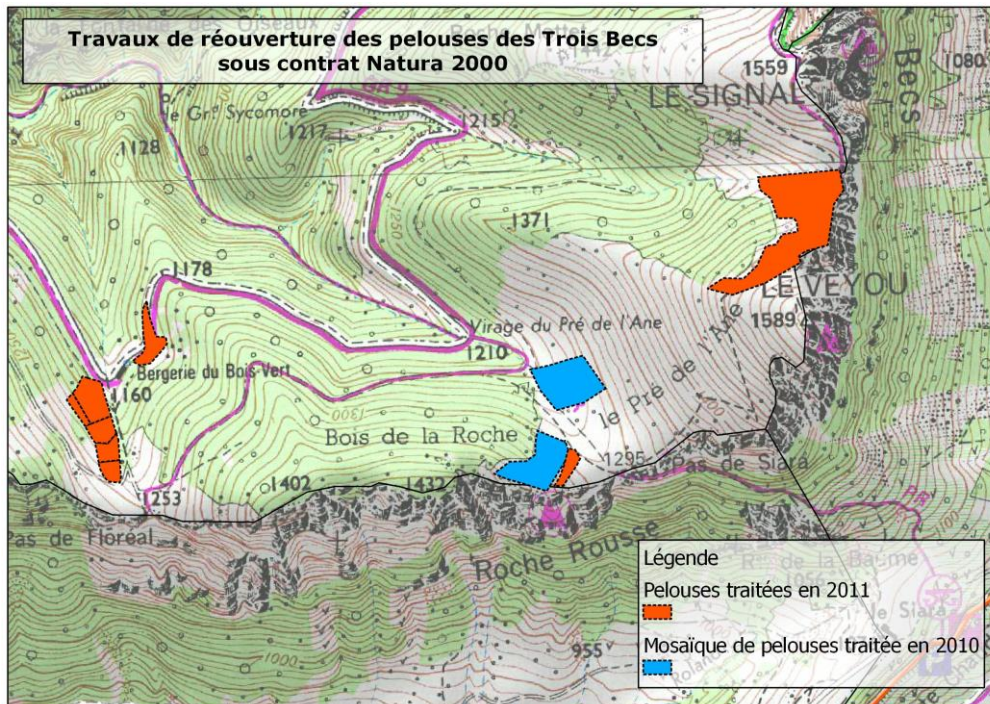
Selon le président du GP des Trois Becs, le troupeau actuel paie encore ce surpâturage passé. Il indique néanmoins constater année après année l'amélioration de la qualité pastorale des Trois Becs, avec notamment la réapparition de sainfoin, de trèfle...

Un engagement dans la démarche Natura 2000 :

Le GP a contractualisé une mesure Agri-Environnementale Territorialisée dans le cadre du SIC. Il s'agit de mesure OUV02 « Reconquête des marges par suppression mécanique des ligneux ». Auparavant, le GP était engagé dans un CAD (Contrat d'Agriculture Durable).

En pratique, cette mesure a permis de réouvrir les quartiers les plus « sales » de l'estive, embroussaillés en genévrier, framboisiers, alisiers et myrtilliers. Le Conseil Général de la Drôme a assuré la maîtrise d'ouvrage de ces travaux cofinancés par l'Etat.

Les pelouses traitées figurent sur la carte ci-dessous :



Un cahier des charges spécifique est imposé aux éleveurs interdisant par exemple l'utilisation d'Ivermectine dans le traitement des parasitoses de leurs bêtes. Ce cahier des charge n'est pas une contrainte réelle, les éleveurs n'utilisant de toute façon pas ce médicament.

Gestion pastorale actuelle du site et impact sur le milieu naturel ce qu'il faut retenir :

- des éleveurs entretenant des surfaces importantes de parcours extensifs, mais qui peinent à lutter efficacement et suffisamment souvent contre les accrus résineux ;
- L'estive des Trois-Becs : après plusieurs années d'impact fort sur le milieu (surpâturage bovin), les Trois Becs sont aujourd'hui pâturés moins lourdement par 750 brebis ;
- la qualité de l'estive s'améliore d'année en année, au gré du pâturage ovin et des interventions.

3.7.2.5. Description des filières, commercialisation des produits et revenus d'exploitations

■ Quelle commercialisation pour quels produits ?

Les produits du site sont diversifiés, allant du lait de chèvre au fromage de chèvre transformé, de l'agneau de boucherie au broutard destiné au méchoui. Les modes de commercialisation de ces produits varient beaucoup selon le produit considéré.

➤ Les produits laitiers

Le lait de chèvre : un éleveur produit du lait de chèvre qu'il livre à la coopérative.

Les produits laitiers transformés : La valorisation économique de ces produits se fait principalement en circuits courts : vente aux restaurateurs, aux magasins de producteurs, sur les marchés, voire à la ferme.



Chaque année, au mois de juillet se tient la fête du Picodon au centre village de la commune de Saoû. Cette fête est l'occasion pour les producteurs locaux de valoriser et de faire connaître leur production.

Plusieurs marchés se déroulent dans ou à proximité du site : Saoû, Aouste-sur-Sye, Piégros-La-Clastre...

➤ **Les produits carnés**

La viande d'agneaux : Le site se situe au sein de l'aire de l'Indication Géographique Protégée « Agneau de Sisteron ».

Les agneaux de bergerie sont commercialisés pour la majorité à la SICA Grillon, située dans le Vaucluse.

Les agneaux broutards sont le plus souvent commercialisés en vente directe en caissette. Compte tenu des mauvais cours actuels de l'agneau, la vente directe en caissette tend à se développer au détriment de la vente à la coopérative. En effet, même s'il est plus gourmand en temps, ce mode de vente permet une meilleure valorisation des produits.

L'abattage des agneaux se fait à l'abattoir de Sisteron

La fête musulmane de l'Aïd-El-Kebir constitue un marché important pour les éleveurs ovin du secteur, qui vendent à cette période des agneaux vifs.

Les volailles : les modes de commercialisation des volailles dépendent des exploitations. Sur la commune de Saoû, un éleveur de volaille extensif procède à l'abattage et la vente directe de l'intégralité de sa production. D'autres commercialisent plus intensifs vendent tout ou partie de leur production à des négociants.

■ **Les aides à l'élevage**

Au sein des élevages rencontrés, notamment les petits élevages allaitants, les aides à l'agriculture représentent une part importante des revenus d'exploitation. En plus des Droits à Paiement Unique (DPU), quatre aides principales sont perçues par ces éleveurs :

➤ **Les aides aux ovins et aides aux caprins (AO/AC)**

Il s'agit d'aides non-territorialisées du premier pilier de la PAC versées à l'éleveur par tête de bétail qu'il possède répondant aux critères d'éligibilité. Elles ne sont versées qu'aux élevages disposant au minimum de 50 brebis et 25 chèvres.

Les animaux éligibles doivent être bien identifiés, avoir mis bas au moins une fois ou être âgés d'au moins un an et doivent être détenus pendant une période de 100 jours consécutifs à compter du dépôt du dossier d'aide.

Le montant de l'aide perçue par l'exploitant est de 21 euros par bête éligible, majorée éventuellement de 3 € sous certaines conditions. Tous les éleveurs de petit bétail bénéficient de ces aides.

➤ **La Prime aux vaches allaitantes**

La PMTVA est une aide non-territorialisée du premier pilier de la PAC versée aux agriculteurs détenant des vaches et des génisses destinées à l'élevage de veaux pour la production de viande.

Seuls les éleveurs maintenant au moins 3 femelles éligibles pendant la période obligatoire de détention sont éligibles à la PMTVA.

Les femelles éligibles sont:

- les vaches : femelles ayant déjà vêlé ;
- les génisses : femelles n'ayant jamais vêlé, âgées d'au moins 8 mois.



Après le découplage de 25 % de part communautaire le montant est de 200 € pour les 40 premières vaches allaitantes, et de 175,85 € pour les suivantes.

➤ Les Indemnités Compensatoires aux Handicaps Naturels (ICHN)

Les ICHN sont des aides territorialités du second pilier de la PAC, destinées à compenser les contraintes de production que rencontrent les exploitations agricoles situées en zones défavorisées. A travers cette aide 2010-2013, l'objectif est de contribuer au maintien d'une communauté rurale viable dans les zones défavorisées.

Ces indemnités intègrent trois types de zones défavorisées : Les zones de montagne, les zones de piémont et les zones défavorisées simples. Ce zonage prend en compte la surface communale comme surface de référence. Toutes les communes du site rentrent dans la catégorie zone défavorisée nationale de type montagne sèche.

Les surfaces fourragères primables aux ICHN sont les suivantes :

- les surfaces en productions fourragères qui comportent des prairies, des parcours, des landes, des estives, des plantes fourragères annuelles, hors céréales et oléagineux. Seules les surfaces dont la production n'est pas commercialisée sont primables
- les surfaces en céréales consommées par les animaux de l'exploitation ;
- les surfaces fourragères en pâturage collectif déclarées par les entités collectives, pour la part correspondante utilisée par le demandeur.

Le tableau ci-après détaille les aides apportés aux éleveurs au titre de l'ICHN en fonction de plages de chargement mises en œuvre.

Tableau 9 : Indemnité au titre de l'ICHN

Plages de chargement (UGB/ha)	Montants par ha de surface fourragère en zone de montagne
0,2 < C < 0,6	183,00 €
0,05 < C < 0,2	164,70 €
0,6 < C < 0,8	164,70 €
0,8 < C < 1,8	146,40 €

Tous les élevages de la zone se trouvent en zone défavorisée, et ils touchent l'ICHN pour la majeure partie d'entre eux au têt le plus élevé (le chargement en élevage extensif ne dépassant pas les 0,6 UGB/ha) ; cette indemnité constitue une part généralement importante des aides totales de chaque exploitation.

➤ La Prime Herbagère AgroEnvironnementale 2 (PHAE2)

La PHAE2 fait partie du dispositif national des Mesures Agro-Environnementales ; il s'agit d'une aide du second pilier de la PAC. L'objectif de cette mesure est la préservation des prairies et le maintien ouvert des espaces à gestion extensive : elle vise à stabiliser les surfaces en herbe, en particulier dans les zones menacées de déprise agricole, et d'y maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement.

Elle s'applique à la majorité des surfaces pâturables, et son cahier des charges porte essentiellement sur des notions de chargement animal maximal (1,4 UGB/ha), des taux minima de spécialisation herbagère, des seuils de fertilisation et d'interdiction des désherbants chimiques.



Le seuil de 1,4 UGB/ha fixé par cette mesure est bien en-dessous des chargements pratiqués par les élevages de la zone ; ce seuil n'est donc pas une contrainte pour les éleveurs de la zone souhaitant contractualiser la PHAE2.

Le niveau d'aide de la mesure PHAE2 de base est de 76 € par hectare engagé.

Cette mesure a été assez largement contractualisée sur le territoire de site Natura 2000.

➤ **Part des aides dans le chiffre d'affaire des exploitations**

La part d'aides touchées dans le chiffre d'affaire des exploitations varient du au tout d'une exploitation à l'autre : d'à peine 10% pour certaines exploitations produisant du fromage de chèvre, ce chiffre en vient à dépasser largement les 50% pour certaines exploitations d'ovins allaitants.

Ceci est dû au fait que :

- d'une part, le chiffre d'affaire par tête de bétail est plus élevé dans les systèmes d'élevage laitier, les primes à la tête de bétail représente donc une part moins importante ;
- d'autre part, les exploitations laitières sont de taille beaucoup plus réduites, tout comme les surfaces pâturées par ces petits troupeaux : les ICHN et la PHAE 2 , proportionnelles aux surfaces pâturées, sont donc inférieures.

Pour le cas précis de la viande d'agneaux, il est à noter qu'une étude de l'Institut de l'Élevage révèle que le quart Sud-Est a des coûts de production supérieurs (8,02 €/kg d'agneau produit hors main d'œuvre) à d'autres bassins de production français (6,30 €/kg produit dans le bassin Ouest) ou étrangers (4,5€/kg pour le Royaume-Uni et 2,5€/kg pour la Nouvelle Zélande) qui se retrouvent sur le même marché. Étant donné les prix sur le marché, certes relativement stables ces dernières années, mais inférieurs aux coûts de production, la rentabilité de ces exploitations est aujourd'hui fortement dépendante des primes et soutiens. Dans la perspective de la réforme de la PAC de 2013, l'acquisition d'une meilleure technicité dans les élevages est donc vitale pour leur survie.

■ **Élevage et agriculture biologique**

Comme présenté précédemment, l'élevage sur le site est un élevage essentiellement extensif, ou les traitements phytosanitaires sont réduits au minimum. De ce fait, la majorité des éleveurs contactés travaillent dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique.

En revanche, la lourdeur administrative qui va avec l'obtention du label AB freine beaucoup d'éleveurs à réaliser les démarches de conversion.

C'est notamment le cas pour les produits dont la labellisation n'augmenterait que faiblement la valorisation, comme c'est le cas pour la viande d'agneaux.

A l'inverse, les produits tels que le fromage de chèvre valorisés en vente directe tirent plus de profit de la labellisation, ce qui pousse les exploitants dans la démarche du biologique.

A l'échelle des communes composant le site, on constate une forte progression de la labellisation des surfaces toujours en herbe : +27% entre 2008 et 2010. En 2010, plus de 2500 ha étaient labellisés AB.

Cette progression n'est pas égale sur toutes les productions agricoles : sur la même période, les surfaces AB ont globalement diminué de 10 % sur les autres productions passant de 2150 ha à 1950 ha sur les communes du site.

A noter que l'on constate sur le site et à proximité un fort développement de la labellisation AB dans les élevages de volaille, principalement poulets de chair mais également poules pondeuses.



3.7.2.6. **Contraintes et perspectives de l'élevage sur le site**

■ **Élevage et maîtrise foncière sur le territoire du site**

La maîtrise foncière est dans certains secteurs pastoraux du sud de la France une problématique majeure de l'activité d'élevage, les éleveurs ne parvenant pas à obtenir de droits d'usage sur l'ensemble des terres dont ils auraient besoin.

Sur ce site, la maîtrise foncière n'est pas un sujet qui ressort fréquemment des discussions avec les éleveurs, et ce pour plusieurs raisons :

- tout d'abord car une part relativement importante des éleveurs du site pâturent sur des terres dont ils sont les propriétaires. C'est par exemple le cas des éleveurs situés en frange sud du synclinal ;
- de plus parce que la faible dynamique d'urbanisation sur ces secteurs ne met pas en péril le devenir des terres agricoles ;
- enfin parce que la majorité des communes notamment du sud et de l'est de site sont des communes engagées dans la préservation de la vocation agricole de ces terres.

Cela dit, l'afflux touristique grandissant sur le secteur fait peser à terme un risque de rachat des fermes afin de les transformer en maison secondaire.

■ **Une activité se déroulant en bonne entente avec les autres usagers du site**

Dans le synclinal :

- Avec les chasseurs :

Le secteur des Trois Becs est placé en réserve de chasse : cette activité n'est donc pas en contact avec le troupeau en alpage.

Une exception existe néanmoins et concerne le secteur situé entre le Pas de la Siarra et le pré de l'Âne : ce secteur est chassé, mais les chasseurs attendent le départ du troupeau pour y chasser..

Au cours du groupe de travail consacré entre autres à l'activité chasse, M REY, président de l'ACCA de Saoû a rappelé que les Trois Becs étaient une réserve de chasse mise en place à l'initiative de l'ACCA ; il rappelle qu'elle pourrait donc être remise en cause sur seule décision de l'ACCA.

- Avec les randonneurs et les touristes :

Au cours de l'été, le troupeau chaume pendant les heures chaudes et est plus actif pendant la matinée et en fin de journée. Le troupeau est donc peu au contact des randonneurs qui sont les plus nombreux durant les heures chaudes de la journée. Ce décalage d'activité explique l'absence de conflit d'usage entre l'activité pastorale et la randonnée.

Par ailleurs, lorsqu'en 2010 le troupeau est descendu dans les prairies basses du synclinal en fin d'été, il a été très bien accueilli par les nombreux visiteurs de ce secteur ; l'activité d'élevage bénéficie d'un fort capital sympathie auprès du public en général, et auprès des visiteurs du site en particulier.

De plus, l'absence de chien de protection avec les troupeaux facilite grandement les rapports entre activités pastorales et touristiques.

A l'extérieur du synclinal :

De la même manière, les acteurs locaux rencontrés ne déplorent pas de conflits d'usage liés à l'activité pastorale.

Au sud du synclinal, un certain nombre d'éleveurs propriétaires de leurs parcours, dont les exploitations se situent entre les hameaux de Lestang et Jossaud ont mis leurs propriétés en chasse gardée, ce qui fait qu'il n'y a pas sur ce secteur de cohabitation entre les troupeaux et les chasseurs de l'ACCA.

Ailleurs, la cohabitation troupeaux – chasseurs- promeneurs semble se faire dans une relative harmonie.

■ **Quid du loup : quel avenir pour le pastoralisme en zone de présence avérée?**

➤ **La présence du loup sur le massif et les crêtes environnantes**

L'illustration ci-dessous représentent l'évolution de la présence du loup sur les communes du site entre 2009, 2010, et 2011 :

- En 2009, aucune des communes du site n'était répertoriée comme zone de présence du loup.
- En 2010, les communes d'Aouste-sur-Sye, Mornans et Bezaudun-sur-Bîne sont passées en zone de présence occasionnelle ou non-avérée du super-prédateur (cercle 2). La commune de Saint-Nazaire le Désert, située à proximité du site (au sud) était répertoriée commune de présence avérée (cercle 1) dès l'année 2010.
- En 2011, suite à la découverte au sein du synclinal d'une déjection identifiée comme étant celle d'un loup, la commune de Saoû est à son tour passée dans la catégorie « commune de présence non avérée ou occasionnelle ». Les communes de Piégros-La-Clastre et la Chaudière ont également rejoint cette catégorie. Enfin, Bezaudun-sur-Bîne est, pour sa part, passée dans la catégorie des communes de présence avérée ;
- En 2012, toutes les communes du site, à l'exception de Soyans figurent parmi les communes du cercle 1, dites de prédation effective. Soyans appartient au cercle 2, zone d'arrivée probable à court terme.

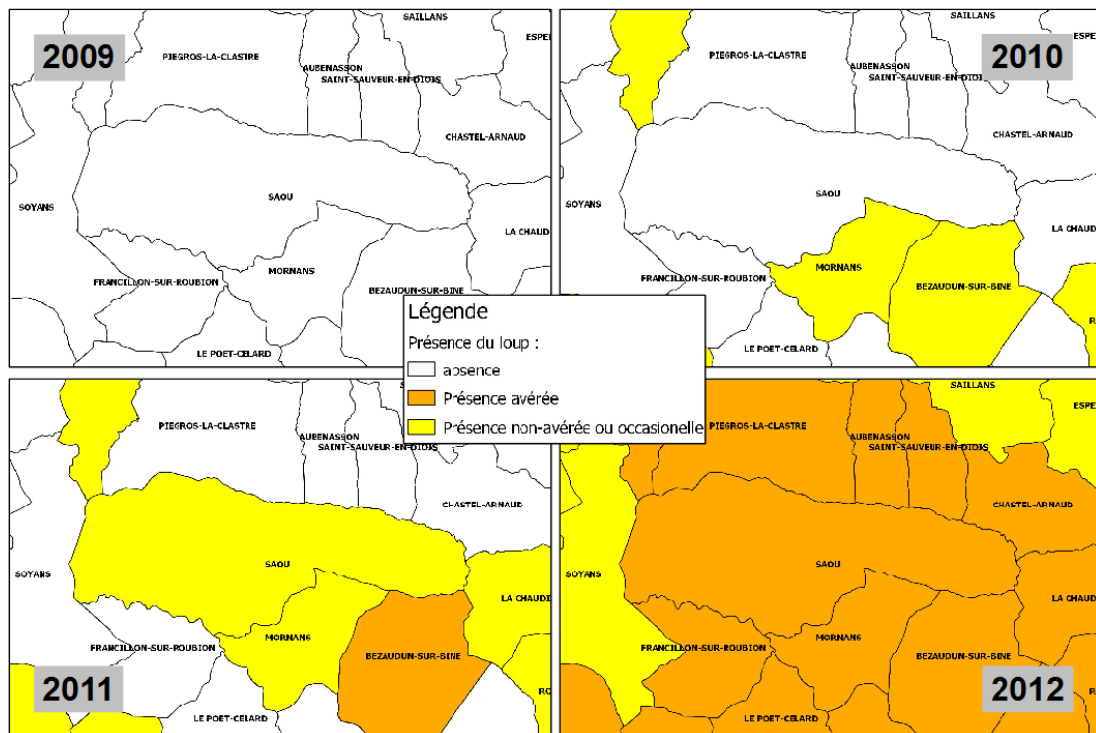


Figure 19 : Présence du Loup sur les communes du site en 2009, 2010, 2011 et 2012

Source : ONCFS

On constate donc depuis 2009 l'arrivée de ce super-prédateur sur le site, dont le retour dans les alpes françaises est enregistré depuis le début des années 90.

C'est évidemment pour les éleveurs de petits ongulés domestiques (ovin-caprin) que ce retour est le plus problématique. Beaucoup y voient une source supplémentaire de fragilisation d'une activité déjà précaire.

En 2011, l'Etat a financé l'étude de vulnérabilité du pâturage des Trois Becs co-rédigée par l'ADEM et un expert.

L'illustration ci-dessous représente les communes sur lesquelles les éleveurs peuvent mettre en œuvre des mesures de protection contre le loup au titre de la mesure 323 C 1.

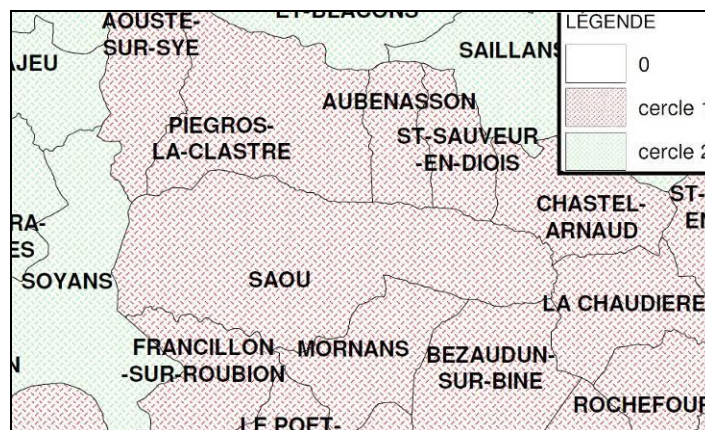


Figure 20 : Communes bénéficiant des mesures de protection des troupeaux contre la prédation, 2012

Source : DDT26

➤ Une adaptation difficile de l'élevage à la prédation

Le loup est un prédateur nocturne, c'est donc pour les troupeaux passant la nuit en parc et non en bergerie que la prédation est la plus problématique.

Sur le site Natura 2000, les 3 troupeaux des membres du Groupement Pastoral (GP) des Trois Becs qui risquent d'être soumis à la prédation par le loup lorsqu'ils se trouvent en estive.

De même, au sud du synclinal, il est à craindre que certains éleveurs travaillant en plein air intégral soient eux aussi prochainement confrontés à la prédation.

Toutes les communes appartiennent soit au cercle 1 soit au cercle 2 du zonage de prédation :

- le "cercle 1" regroupe les communes sur lesquelles la présence du loup est régulièrement détectée ;
- le "cercle 2" regroupe des communes à proximité du cercle 1 et susceptibles d'être colonisées par le loup à court terme.

Les éleveurs du site peuvent donc bénéficier des subventions prévues pour la protection des troupeaux contre la prédation.

Ces mesures permettent aux éleveurs de faire financer à 80% les équipements, aménagements et adaptations suivants :

- le gardiennage renforcé des troupeaux ;

Ce qu'ils en pensent :

« Le jour où il y aura des attaques de loup, l'alpage deviendra impraticable car trop accidenté »
GP des Trois Becs



- l'acquisition et l'entretien de chiens de protection (achat, stérilisation et tests de comportement des chiens dans sa mission de protection du troupeau et son agressivité vis à vis de l'homme) ;
- l'acquisition et l'usage de parcs de regroupement mobiles électrifiés ;
- l'acquisition et l'usage de parcs de pâturage de protection renforcés électrifiés.

La zone d'alpage des Trois Becs constitue un haut lieu de fréquentation touristique. Les premières années ayant suivi le retour de troupeaux ovins sur les Trois Becs, au cours desquelles le site n'était pas une zone de présence effective du loup, le Conseil Général s'opposait au recours à des chiens de protection sur l'alpage.

Depuis que la présence du loup est avérée, les chiens patous sont autorisés sur l'alpage.

Néanmoins, le Groupement Pastoral des Trois Becs n'y a pour le moment pas recours. L'un des éleveurs en possède et s'en sert sur ses parcours de Mornans, mais ne les monte pas en estive.

En effet, ces chiens sont dressés pour protéger le troupeau : des randonneurs ou des chiens de chasse égarés passant à proximité du troupeau peuvent être perçus comme des menaces par les chiens patous, et subir des attaques. Même si ces phénomènes sont rares, ils expliquent en grande partie la réticence qu'ont certains éleveurs à recourir aux chiens de protection.

Avec ou sans patous, le président du GP des Trois Becs émet un pronostic sévère sur l'avenir du pâturage sur l'alpage en cas d'attaques effectives : il serait condamné selon lui. En effet, les nombreux escarpements et les falaises vertigineuses qui bordent l'alpage seraient des pièges mortels pour les animaux affolés par la présence d'un loup. Ainsi, en juillet 2002 dans le Mercantour, 403 brebis sont mortes en chutant de plusieurs centaines de mètres suite à un mouvement de panique provoqué par une attaque de loups en altitude.

Bien que le site n'ait pour le moment pas subi d'attaque avérée de loup, ce thème est d'ores et déjà conflictuel.

Une étude commandée par le Conseil Général et financée par l'Etat sur la vulnérabilité de l'estive des Trois Becs à la prédation par le Loup a été réalisée en Novembre 2010 par l'ADEM (M. Dominique NARBOUX) et M. Jean-Marc LANDRY (IPRA sàrl).

Ses conclusions sont les suivantes :

- la vulnérabilité naturelle de cet alpage en lien avec ses limites forestières et un facteur de risque aggravant que représentent les falaises (dérochement). La petite taille de l'unité ;
- cette vulnérabilité est accentuée par la présence d'un massif de taille réservoir de faune sauvage ;
- les éleveurs ont déjà entamé des mesures de sécurisation, rapprochement du lieu de vie du berger vers le troupeau mais des investissements (chalet) importants restent à faire dans ce site classé ;
- en raison du contexte (petite taille de l'estive, présence de nombreux randonneurs...) les éleveurs ne souhaitent pas entreprendre les parcs de nuit fermés ni, l'introduction de chiens patous ;
- il y a réellement un risque d'abandon de cette unité ou au mieux de délaissement des quartiers du Pas de la Motte et des Girards.

Les travaux d'équipements nécessaires pour répondre à un besoin de sécurisation de l'alpage, plusieurs actions semblent prioritaires.

- la construction d'un chalet ;



- le maintien de l'aide berger ;
- l'amélioration de la circulation du troupeau entre les Becs ;
- par d'appui au gardiennage.

La conduite du troupeau participe aussi à la prévention, avec des actions comme :

- limiter la présence du troupeau en bord de falaise en l'absence du berger ;
- utiliser le parc de nuit.

■ **Et le Vautour fauve ?**

L'augmentation progressive de la quantité de Vautour fauve (*Gyps fulvus*) transitant sur le site est également un motif d'inquiétude pour certains éleveurs.

En effet, bien que le Vautour fauve soit considéré comme un charognard, certains éleveurs sont persuadés qu'il développe également un comportement de prédateur. Sans rentrer ici dans le débat, il convient de citer ces avis exprimés.

3.7.2.7. Renouvellement et pérennité des exploitations

La forte dynamique agricole du site et le nombre important de jeunes agriculteurs parmi ceux qui y travaillent ne laisse pas de crainte d'abandon massif des surfaces agricoles. Compte-tenu de la part importante que représentent les aides à l'élevage dans le chiffre d'affaire des exploitations, la pérennité de ces dernières pourrait être violemment ébranlée dans le cas où ces aides venaient à être remises en question, notamment au moment du renouvellement de la Politique agricole commune (PAC) en 2013-2014.

Contraintes et perspective de l'élevage, ce qu'il faut retenir :

- Un site relativement peu sujet à la pression urbaine sur le foncier agricole ;
- peu de conflits d'usage lié à l'élevage, notamment vis-à-vis de la chasse ;
- Un secteur qui devra désormais compter avec le risque de prédation par le loup, risque susceptible de contraindre les éleveurs à adapter leurs modes de conduite à la présence du super-prédateur.

3.7.3. Des productions agricoles annexes

3.7.3.1. La trufficulture : un enjeu fort sur le site

Figurées en marron sur la carte XX de l'atlas cartographique, on constate que les truffières plantées sont nombreuses sur le site Natura 2000.

Il s'agit de truffières sur cailloutis calcaires qui ont, selon le CRPF, une production intéressante même si elle est difficile à appréhender de façon précise.

Ces truffières appartiennent pour la majorité à quelques propriétaires agriculteurs. La truffe correspond pour eux à un complément de revenu non-négligeable. Le reste des petites truffières appartiennent à une quinzaine de petits propriétaires non-agriculteurs.

Il s'agit de plantation de Chêne pubescent, accompagné de façon beaucoup plus anecdotique par du Noyer ou du Chêne pédonculé. Ces plantations sont souvent faites sur des terres anciennement cultivées en vigne.

La densité de plantation classiquement observée sur le site varie entre 300 et 400 pieds à l'hectare ; en plus de la taille, l'essentiel du travail réalisé sur ces truffières correspond au passage du griffon. L'irrigation constitue une exception dans ces truffières.

3.7.3.2. Céréales et grandes cultures

Dans les plaines de la Vèbre et du Roubion, les terres arables sont nombreuses. Elles sont en revanche quasiment absente du site Natura 2000.

Le relief accidenté et l'impossibilité d'irriguer expliquent cette quasi-absence de grandes cultures sur le site.

On note tout de même la présence d'un paysan boulanger au lieu-dit « Jossaud » sur la commune de Saoû. Il cultive les céréales nécessaires à la fabrication de son pain.

3.7.3.3. Élevage des volailles

Toutes les communes du site se trouvent sur le territoire des appellations « pintadeau de la Drôme » et « Volailles de la Drôme ».

Plusieurs exploitations agricoles du site et de sa proximité directe produisent ainsi des volailles, en plein air et en extensif comme en intensif.

Deux Indications Géographiques Protégées de production de viande de volaille s'appliquent sur le site :

- **IGP Pintadeau de la Drôme**

L'élevage des pintadeaux doit être réalisé dans l'aire géographique de production, qui figure pour le site à l'illustration ci-après.

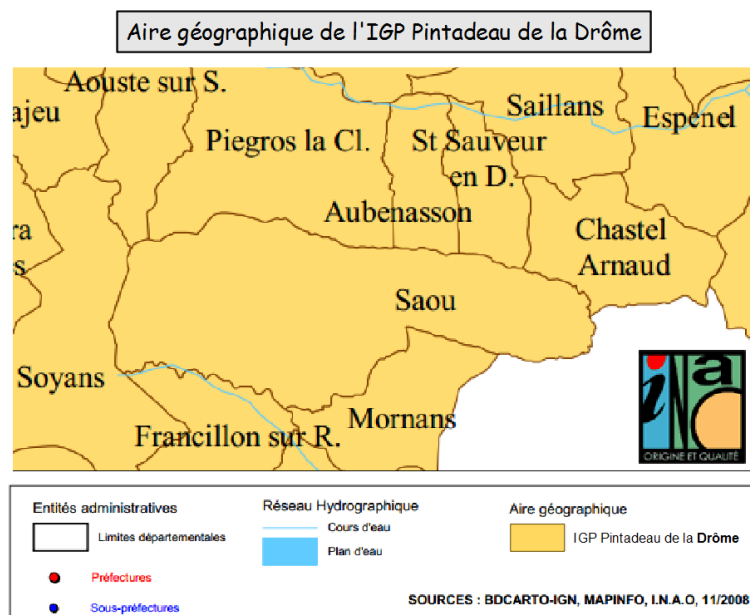


Figure 21 : Aire de répartition de l'IGP Pintadeau de la Drôme

- **IGP Volailles de la Drôme :**

L'IGP Volailles de la Drôme concerne l'ensemble des communes du département, et s'étend même en limite sur les départements voisins de l'Ardèche, de l'Isère, du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence. Cette appellation concerne donc l'ensemble des communes du site Natura 2000.

3.7.3.4. Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales et les cultures légumières

Sur le site, une exploitation, basée à Bezaudun-sur-Bîne produit des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales. Un autre projet de PPAM est envisagé sur la commune de Saoû.

Les lavandes cultivées sur le site sont destinées à la production d'AOP Huile essentielle de lavande de Haute-Provence

Cette appellation est réservée au produit naturel obtenu par distillation à la vapeur d'eau des sommités fleuries de *lavandula angustifolia* P. Miller, cultivée en population (semis).

L'altitude minimale de culture est de 800 m avec une dérogation à 600 m dans le Diois.

Le rendement est de 25 kg d'essence maximum à l'hectare.

L'illustration ci-dessous montre les communes appartenant à l'aire de production de cette appellation.

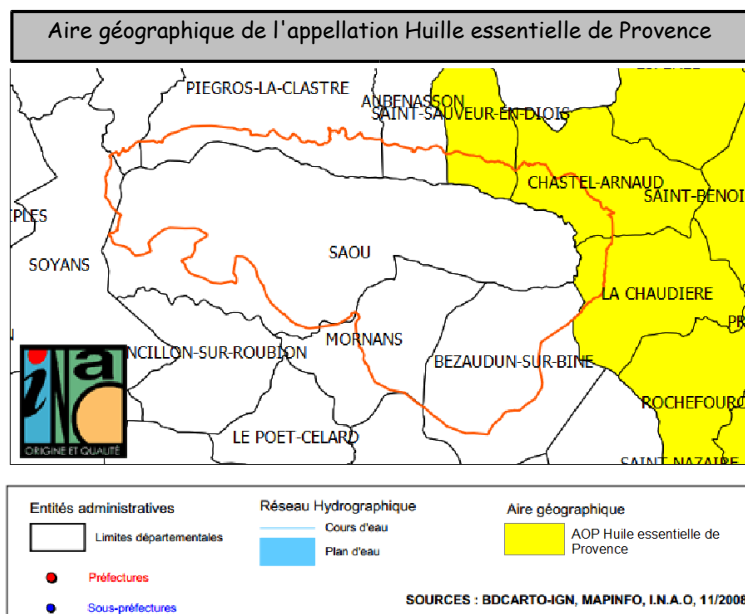


Figure 22 : Aire de répartition géographique de l'AOP Huile essentielle de Provence

Le site se trouve également en partie (illustration ci-après) sur le territoire de l'appellation IGP Ail de la Drôme. L'ail de la Drôme est un ail de consommation, destiné à être vendu à l'état frais, demi-sec ou sec. Il s'agit d'un ail blanc (variétés d'automne).

Aucun exploitant du site ne développe cela dit cette culture.

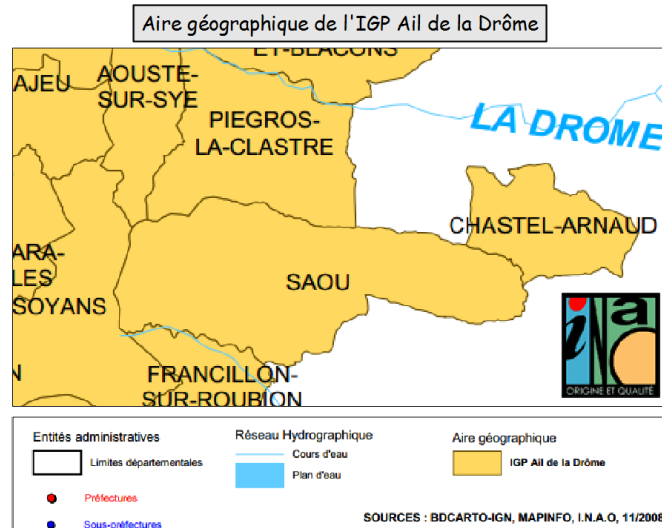


Figure 23 : Aire de répartition géographique de l'IGP Ail de la Drôme

3.7.3.5. La vigne

L'ensemble des communes du site figurent sur les périmètres d'un certain nombre d'appellations viticoles. La liste de toutes les appellations concernées figure ci-dessous :

- l'IGP Collines Rhodaniennes : Toutes les communes du site ;
- l'IGP Drôme : Toutes les communes du site ;
- l'IGP Méditerranée : Toutes les communes du site ;
- l'AOP Clairette de Die et Clairette de Die méthode ancestrale : communes de Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Piégros-la-Clastre et Saint-Sauveur-en-Diois.

Ces appellations sont données à titre d'information. En effet, aucune parcelle viticole n'existe sur le site Natura 2000.

3.8. Activités forestières

3.8.1. Présentation du contexte forestier de la zone

3.8.1.1. Les grands ensembles forestiers du site

Les peuplements forestiers du site peuvent être divisés en 7 grands types de peuplements. La carte simplifiée des peuplements forestiers figure au sein de l'atlas cartographique.

■ Les hêtraies et hêtraies-sapinières du synclinal

On rencontre ce type de peuplement au sud-est au sein du synclinal et en bordure nord directe du synclinal.

Il s'agit du type de peuplement emblématique de la forêt de Saoû. Le Hêtre y côtoie le Sapin, avec un mélange dans des proportions qui varient selon les secteurs.

Dans l'aménagement forestier de la forêt de Saoû réalisé par l'ONF en 2007, ce grand type de peuplement regroupe les types de peuplement suivants :

- futaie de Hêtre régularisée, de diamètres moyens compris entre 30 et 40 cm, âgée de 40 à 60 ans et d'un volume à l'hectare d'environ 140m³/ha ;
- futaie hêtraie sapinière régularisée riche, sur meilleures stations et atteignant un



volume moyen de 180m³/ha ;

- futaie sapinière-hêtraie régularisée, avec un mélange égal entre le Hêtre et le Sapin. Les diamètres moyens sont de l'ordre de 40-50cm, l'âge moyen de 80 à 120 ans et le volume à l'hectare est important, de l'ordre de 260m³/ha.

Ce type de peuplement représente plus du quart de la forêt du synclinal (28%), réparti de la façon suivante :

- 17% de formation de futaie de Hêtre ;
- 11% de formation de Hêtre et Sapin.

■ **Les taillis de Hêtre**

Ce type de peuplement se retrouve en exposition nord au sein du synclinal ainsi que sur les versants nord à l'extérieur du synclinal, sur terrain de potentialité moyenne et sur pentes généralement importantes. La hauteur dominante de ce taillis oscille entre 15 et 20 mètres pour un volume de l'ordre de 130m³/ha.

Ce type de peuplement couvre plus du quart de la forêt du synclinal (26%).

■ **Les peuplements lâches de feuillus**

Sur les versants exposés sud, au sud et à l'ouest du synclinal (communes de Soyans, Saoû, Mornans et Bezaudun-du-Bîne), les peuplements dominants sont des peuplements lâches de Chêne pubescent sur pentes fortes à moyennes, en colonisation par endroit sur des zones pâturées.

En altitude, le Chêne pubescent est mélangé avec le Hêtre. On y retrouve également çà et là des secteurs en mélange avec du Pin sylvestre et du Pin noir.

Ce type de peuplement couvre plus 700 ha sur l'ensemble du site.

■ **Les taillis de chêne pubescent en exposition sud**

On en retrouve au sein du synclinal, en exposition sud entre le Pas Court et le Pas de la Motte, ainsi qu'à l'extérieur du synclinal entre Roche Colombe et les falaises de la Ceyte et en versant sud du Palloir.

Ces peuplements se retrouvent sur des terrains à faible potentialité et les volumes moyens à l'hectare ne dépassent pas les 100m³/ha.

Ce type de peuplement couvre près du quart de la forêt du synclinal (24%). On les retrouve également à l'extérieur du synclinal, en versant sud, principalement autour de la commune de Saoû.

■ **Les peuplements mélangés de feuillus et de pins**

Au sud de la zone on retrouve ces peuplements, généralement lâches, composés d'en mélange de Chêne pubescent (ou localement de Hêtre) et de Pin sylvestre ou Pin noir.

■ **Les peuplements résineux purs issus de plantations**

Les plantations résineuses sont issues de phases successives de plantations :

- Les premières sont des plantations financées par le service départemental de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), datant des années 1890. Les essences concernées sont majoritairement du Pin Noir d'Autriche (*Pinus nigra*) et du Pin Laricio (*Pinus nigra subsp. Laricio*). On retrouve principalement ces plantations au sud du synclinal, sur les communes de Mornans, Bezaudun et Saoû.
- La seconde vague de plantation a été financée par le Fond Forestier National (FFN) dans les années 1950-1970. Les essences qui ont été plantées à cette époque sont entre autres : le Pin noir d'Autriche (*Pinus nigra*), le Cèdre de l'atlas (*Cedrus*



atlantica), le Sapin de Nordmann (*Abies Nordmanniana*) et le Sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*). On retrouve plusieurs poches résineuses issus de plantations FFN au sein du synclinal.

- Enfin, on retrouve de jeunes plantations ONF de renouvellement après coupes forestières.

Au sein du synclinal, les dernières plantations d'essences allochtones réalisées datent de 1983, lorsqu'ont été plantés des Calocèdre (*Calocedrus decurrens*) pour la production de lignine pour l'industrie papetière.

■ **Les boisements lâches de résineux**

Dans la partie sud du site on retrouve des peuplements lâches de pins issus notamment de colonisation naturelle à partir des plantations FFN voisines.

■ **Les ripisylves**

Les ripisylves constituent les peuplements forestiers de bord de ruisseau. On les retrouve autour de la Vèbre et du Roubion.

Les essences de ce type de peuplement sont l'Aulne blanc et l'Aulne de corse, le Bouleau, le Peuplier tremble et le Saule.

3.8.1.2. Les acteurs de la filière forêt-bois sur le site

■ **La Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT 26)**

Cette structure est chargée d'appliquer la politique forestière nationale et de mettre en place les crédits Europe, État, Région dans le département de la Drôme.

■ **L'ONF**

L'ONF est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) chargé de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts et terrains appartenant à l'État, aux communes et autres collectivités territoriales. L'ONF réalise aussi des missions d'intérêt général confiées par l'état.

L'ONF est de loin le principal gestionnaire forestier de la zone : en plus de la forêt domaniale de Laup et des forêts communales relevant du régime forestier, l'Office gère également l'intégralité de la Forêt de Saoû, propriété du CG26.

Au total, ce sont environ 2575 ha qui sont gérés par l'ONF sur le site, soit près de 39% de la surface totale de ce dernier et plus de la moitié de la zone boisée du site.

L'ONF est organisé en agences territoriales elles-mêmes découpées en unités territoriales. L'agence inter-départementale Drôme-Ardèche est en charge des forêts concernées par le site Natura 2000.

■ **Le Conseil Général**

Le Conseil Général de la Drôme est propriétaire de la Forêt de Saoû depuis 2003 qu'il a acquise au titre de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). En sa qualité de propriétaire, le Conseil Général encadre la gestion globale de l'ENS. Le Conseil Général joue un rôle décisionnaire dans la gestion du site ; il suit en pratique les conseils de l'ONF, gestionnaire de la forêt de Saoû.

■ **Les Communes**

Sur proposition de l'ONF, elles décident de l'orientation de la gestion de leurs forêts et de la réalisation des coupes, travaux et autres aménagements. Certaines d'entre elles adhèrent à l'Association Départementale des Communes Forestières de la Drôme.



■ **Le CRPF**

Il s'agit d'un établissement public national à caractère administratif sous tutelle du ministère chargé des forêts.

Il a pour mission d'orienter et de développer la gestion des bois, forêts et terrains à boiser privés. L'une de ces missions consiste à agréer les plans simples de gestion (PSG) des propriétés situées sur son territoire.

L'antenne du CRPF en charge du secteur de la forêt de Saoû est située à Die.

■ **Les Entreprises d'exploitation, de première et de seconde transformation du bois**

La filière bois se structure en trois échelons :

- les Entreprises de Travaux Forestiers (ETF), qui regroupent les bûcherons, les débardeurs et les transporteurs de bois. Ces trois corps de métiers peuvent être ou non regroupés au sein de la même structure. Plusieurs exploitants forestiers sont situés à proximité du site ;
- Les Entreprises de premières transformation : 4 scieries entourent le massif dans un rayon de 25 km (Bourdeaux, Die, Montélimar et Cléon d'Andran), ainsi que 3 unités importantes au niveau départemental (Pierrelatte, Chabeuil et Marches) ;
- Les entreprises de seconde transformation, constituées des menuisiers, charpentiers (etc.), utilisateurs potentiels du bois issu des forêt du site.

■ **Les Groupements forestiers et propriétaires Forestiers Privés**

Le site Natura 2000 ne compte qu'un seul Groupement Forestier, le GF du pas de Lauzens, qui est un groupement familial situé au Pas de Lauzens, en bordure du synclinal.

Mis à part cela, les propriétaires ne mettent pas en place de gestion commune officialisée.

En plus du tout petit parcellaire forestier très courant sur les secteurs à faible valeur forestière, on retrouve quelques grandes propriétés pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines d'hectares. Travailler avec ces propriétaires dans la phase ultérieure d'animation du site Natura 2000 pourra permettre de toucher via un nombre réduit d'interlocuteurs de vastes surfaces.

3.8.1.3. Les produits de la forêt locale

■ **Le bois d'œuvre résineux et feuillus de qualité charpente ou palette**

Ces produits proviennent exclusivement des forêts du synclinal. Les débouchés majeurs de ces bois de sciage sont :

- la charpente traditionnelle pour le sapin, valorisée le plus souvent en circuit court et local : acheté par des scieurs locaux, le bois est vendu sur liste à des charpentiers locaux ou des revendeurs de matériaux ;
- la fabrication de palettes pour le bois de moindre qualité ;
- dans une moindre mesure, le bois résineux peut être utilisé en parqueterie et huisserie. Les plus beau bois feuillus peuvent éventuellement être valorisés pour la menuiserie, la tableterie ou la lutherie ;

■ **Le bois d'industrie feuillu ou résineux**

Le bois feuillu ou résineux ne satisfaisant pas les critères de qualité du bois d'œuvre ont deux débouchés possibles :

- le débouché majoritaire correspond à la trituration pour la fabrication de pâte à



papier. Les circuits de commercialisation sont alors régionaux ;

- dans une moindre mesure, ce bois est broyé pour alimenter les chaufferies bois locales. La demande locale en bois-énergie reste cependant limitée.

On retrouve ce type de produit à l'intérieur du synclinal, comme à l'extérieur de celui-ci où il correspond à la ressource quasi-exclusive.

■ **Le bois de feu feuillu**

La valorisation des taillis de Hêtre et de Chêne en bois de feu concerne aussi bien les forêts gérées par l'ONF que les forêts privées du site.

Les modalités d'exploitation de ces peuplements de taillis sont développées au paragraphe 8,2.

■ **Les autres produits de la forêt**

Parmi ces autres produits, on peut citer les champignons (truffes et autres champignons sylvestres), le gibier, les escargots...

3.8.1.4. Les documents cadre de la gestion forestière

Basés sur la Loi d'Orientation Forestière n°2001-602 du 9 avril 2001, plusieurs documents définissent la gestion des forêts publiques et privées :

- « *Les Orientations Régionales Forestières (ORF)* », 2001. Ces ORF déterminent les modes de mise en valeur des forêts publiques et privées, ainsi que le développement du secteur économique qui en exploite et transforme les produits ;
- « *Les Orientations Régionales de Production (ORP)* », 2001. Élaborées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ces documents ont pour vocation de servir de guide pour la gestion et l'orientation des productions des forêts privées.

Ces deux documents ont en commun leur premier tome, qui correspond à une monographie forestière régionale présentant la forêt de Rhône-Alpes, ses produits et ses enjeux.

- *La Directive Régionale d'Aménagement de Rhône-Alpes (DRA, 2006)*, qui cadre la gestion des forêts domaniales ;
- *Le Schéma Stratégique d'Aménagement de Rhône-Alpes (SRA 2006)*, qui cadre la gestion des forêts communales ;
- *Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole*. Il s'agit du tome 2 des ORP. Le territoire régional y est découpé en 16 régions naturelles pour lesquelles sont données des orientations de gestion spécifiques. Parmi ces 16 régions, c'est la région n°10, « Les Préalpes Méridionales » qui est concernée. Au sein de cette région c'est plus précisément le secteur 26,7, « Le Diois » qui concerne le site.

3.8.1.5. Situation foncière des forêts de la ZPS : entre forêt départementale, domaniales et privées

■ **Une forêt d'exception gérée par l'ONF : la forêt de Saoû**

Propriété du Conseil Général de la Drôme, la forêt de Saoû relève du régime forestier depuis le 3 Février 2009. Ce dernier a intégré les mesures préconisées par le DOCOB de la ZSC pour la forêt.

La surface concernée est de 2287 ha.

Il est par ailleurs à noter que, lors de l'acquisition de la forêt de Saoû par le Conseil Général de la Drôme, celui-ci a également acquis une propriété de 119 ha sur la commune de

Mornans, en bordure directe du synclinal. Compte-tenu de sa valeur sylvicole, la gestion de cette propriété n'a pas été confiée à l'ONF comme ce fut le cas pour la forêt de Saoû.

■ **D'autres forêts dépendant du régime forestier**

Trois autres forêts partiellement ou totalement incluses dans le site Natura 2000 sont gérées par l'ONF :

- la forêt domaniale de Laup, d'une surface totale de 3 734,42ha dont 188 ha sont sur le site Natura 2000, sur la commune de Chastel-Arnaud ;
- la forêt communale de Aubenasson, d'une surface totale de 26 ha intégralement incluse dans le site Natura 2000 ;
- la forêt communale de Aouste-sur-Sye, d'une surface totale de 110 ha, dont 74 ha sont situés au sein du site Natura 2000.

Au total, ce sont 2 575 ha qui sont gérés par l'ONF sur le site Natura 2000, soit 39 % du site, et la moitié environ de la surface boisée du site.

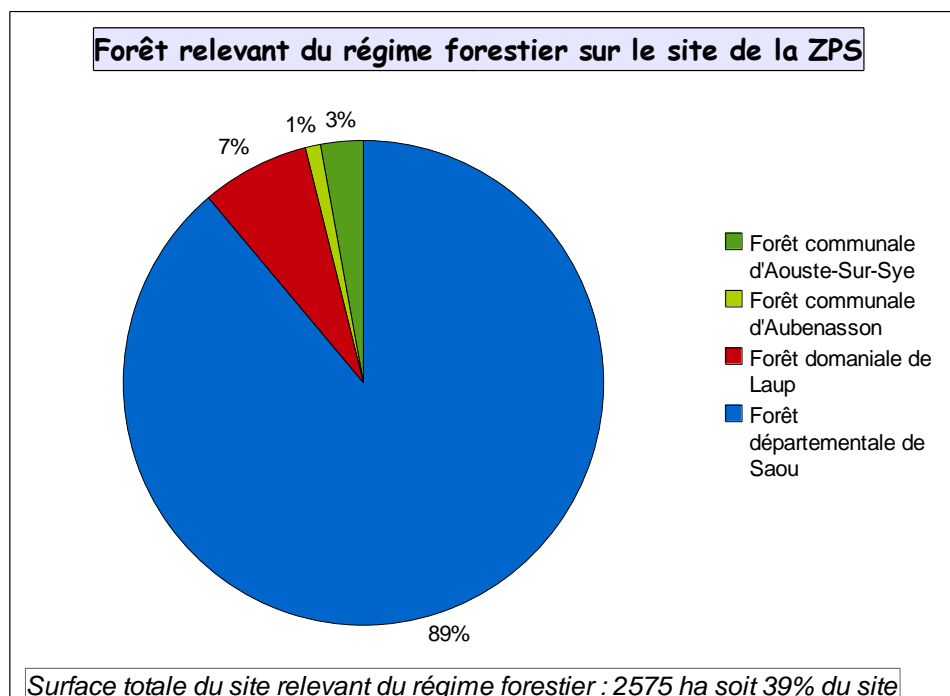


Figure 24 : Forêts relevant du régime forestier

■ **La forêt privée du massif de Saoû : entre microparcellaire et vastes propriétés**

En dehors de la forêt de Saoû et des forêts communale et domaniale, la forêt du site est entièrement privée.

On retrouve deux types de parcellaires dans ces forêts privées :

- de vastes propriétés dépassant la centaine d'hectare :

Ces propriétés sont situées, pour la majorité, au sud du synclinal où elles correspondent à de vastes surfaces boisées incluses dans des exploitations agricoles. La ferme écologie - centre équestre de La Combe, à Bezaudun-sur-Bîne est l'une d'entre elles. Trois autres sont situées au sud de la falaise sud (Grand Pommerol) du synclinal. Le GF du Pas de Lauzens, au nord du synclinal, correspond également à une vaste propriété.



- Un microparcellaire privé :

La surface forestière restante est constituée de parcelles de petite taille, appartenant à de très nombreux propriétaires. Au nord du synclinal par exemple, les parcelles forestières ont été découpées au fil des successions. On retrouve aujourd'hui un petit parcellaire en lame de parquet qui remonte dans la pente. De la même manière, au sud, les successions ont conduit à la réduction progressive de la taille des parcelles forestières. Ce phénomène est classique et se retrouve partout en France, et en particulier dans le contexte de forêt peu productive comme c'est le cas à l'extérieur du synclinal de Saoû.

3.8.2. Différents contextes forestiers pour différents modes de gestion

3.8.2.1. Les forêts privées : entre forêt d'exploitation et forêt paysanne

■ Une gestion contrainte par une desserte limitée

En forêt privée, le contexte de l'exploitation forestière sur le site Natua 2000 est le suivant :

Sur les ubacs situés au nord du synclinal (Aouste, Aubenasson, Piègros, Saint-Sauveur) :

Les interventions qui ont lieu sur ces secteurs sont des coupes de taillis de Hêtre et de Chêne pubescent, sur les zones basses pour la production de bois de chauffage.

Ces exploitations de surfaces modestes sont réalisées par des entrepreneurs de travaux forestiers ou par les propriétaires eux-mêmes.

Le parcellaire sur ces secteurs est de petite taille. L'accessibilité pour les engins forestiers est globalement très compliquée. L'exploitation ne peut se faire le plus souvent qu'au tracteur, ce qui la rend peu rémunératrice. Du fait de cette faible rentabilité, et par tradition, l'unique mode d'exploitation réalisé sur ces peuplements la coupe rase de taillis.

Au sud du synclinal :

Les problématiques de desserte sont les mêmes que sur les ubacs nord du site, avec une desserte encore plus maigre. Ainsi, l'exploitation forestière professionnelle y est très limitée.

Plusieurs éleveurs mettent en œuvre des coupes de bois feuillu (chêne pubescent, hêtre) et résineux (pin sylvestre et pin noir) ayant un objectif triple :

- réduire le couvert forestier pour augmenter la pénétration de la lumière au sol, et donc la ressource herbacée dans le cadre d'une réflexion sylvo-pastorale ;
- produire du bois de chauffage, complément économique intéressant pour les éleveurs ;
- limiter l'extension des essences résineuses pionnières qui colonisent les pâturages.

Par ailleurs, les propriétaires forestiers réalisent eux-mêmes des coupes forestières sur leurs parcelles afin de produire leur bois de chauffage. Les volumes ainsi mobilisés sont très faibles.

■ Les structures de regroupement des propriétaires forestiers privés

Un seul Groupement Forestier est concerné par le site : il s'agit du GF du Pas de Lauzens, groupement forestier familial situé au nord-ouest du synclinal.

Ce groupement a une surface de 100 ha. Les membres de ce groupement forestier ont réalisé une série de plantations en 1982 sur 10 ha. Les essences plantées sont le Pin Noir d'Autriche, le Merisier, le Noyer et le Frêne.



Sur la commune de Piégros-La-Clastre, une Association Syndicale libre (qui possédait le statut d'Association Syndicale Autorisée jusqu'en 2004) possède une surface d'environ 200 ha et compte 17 adhérents. Cette association a réalisé de multiples travaux tels que des boisements résineux/feuillus, de l'élagage, de la desserte, des boisements RTM, de la pose de citerne DFCI, etc. Elle est toujours en activité et est intéressée par le projet de regroupement sur les contreforts nord des 3 Becs présenté au point suivant.

Une Association Syndicale Libre existe aussi sur la commune de Mornans. Elle a réalisé de nombreuses plantations il y a une vingtaine d'année mais fonctionne aujourd'hui au ralenti. Les plantations réalisées ne sont plus gérées aujourd'hui. Le CRPF désire redynamiser cette ASL.

■ **Vers un groupement des propriétaires ?**

Origine du projet :

Dans le cadre d'une convention entre le SMDVD (Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Drôme) et le CRPF Rhône-Alpes, ce dernier a pour mission de valoriser et dynamiser la filière forestière dans la Vallée de la Drôme. C'est dans ce contexte qu'il a été repéré un potentiel sur les forêts des Contreforts nord du massif des 3 Becs et proposé un projet d'amélioration du patrimoine forestier en passant par la structuration des propriétaires forestiers.

Le CRPF a donc contacté les communes concernées par ce projet pour leur présenter une démarche locale et participative d'amélioration de la gestion forestière sur les propriétés privées.

Les municipalités d'Aubenasson, Saint Sauveur en Diois et Piégros-la-Clastre se sont montrées intéressées et accompagnent désormais le CRPF dans la réalisation de cette démarche.

Objectif de la démarche :

L'objectif est de créer un regroupement de propriétaires forestiers de type associatif (telle qu'une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière) afin de valoriser et améliorer la gestion du patrimoine forestier privé dans le but de dynamiser la filière forestière.

Cela permettrait entre autre de rassembler les travaux forestiers de ses adhérents, de faciliter la vente de bois en améliorant la desserte des parcelles adhérentes et de regrouper les coupes pour ceux qui le souhaiteraient. L'association permet d'agir comme maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre pour le compte de ses membres, de représenter localement la forêt privée, tout en conservant pour les adhérents leurs droits et propriété sur leurs parcelles.

Cette démarche s'inscrit dans un objectif d'amélioration de gestion forestière durable pour promouvoir les multiples rôles de la forêt (la mobilisation du bois, le sylvopastoralisme, l'amélioration de la qualité des peuplements, la biodiversité, le paysage, la protection des sols, etc.). Pour réaliser ces objectifs, l'association se dote d'un Plan Simple de Gestion (PSG) qui est un document de gestion durable conforme au SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) validé en outre par la DDT garant de l'application de la politique forestière.

Le projet se fait sur la base du volontariat, l'engagement du propriétaire dans la démarche n'est jamais imposé et ce dernier reste toujours maître et seul décisionnaire des opérations qui seront effectuées sur ses parcelles.



3.8.2.2. Forêt domaniale de Laup et forêts communales

■ La forêt domaniale de Laup

La forêt domaniale de Laup est une forêt de 3 734 ha boisée pour un tiers de Pin noir issus de plantation RTM (36%), pour un quart de Pin sylvestre (24%), pour un cinquième de Chêne pubescent (18%), et pour un dixième de milieux naturels non-boisés.

Seuls 188 ha de cette forêt sont concernés par le site Natura 2000. Sur ces 188 ha, on retrouve des peuplements de Pin sylvestre chétif et des taillis de Chêne pubescent. L'aménagement forestier de la forêt de Laup (2009-2028) choisit de ne pas intervenir sur ces secteurs classés en Natura 2000, et de les laisser en libre évolution.

Sur les 3 546 ha restant, une intervention forestière n'est programmée que sur 1 045 ha d'entre eux. Ces interventions concernent des coupes de régénération dans de la futaie régulière âgée de Pin noir.

■ Les forêts communales d'Aouste-sur-Sye et d'Aubenasson

Sur ces forêts communales, les peuplements dominants sont des taillis de Chêne Pubescent et de Hêtre en conversion à la futaie sur souche.

3.8.2.3. La forêt de Saoû : un site d'exception

■ La forêt de Saoû : une gestion forestière engagée dans la haute valeur écologique et sociale

Les objectifs de gestion assignés à la forêt de Saoû dans le premier aménagement forestier sont au nombre de trois :

- Maintenir et développer la biodiversité ;
- Accueillir et informer le public en forêt ;
- Contribuer au dynamisme économique du territoire.

Il s'agit d'accentuer les aspects multifonctionnels de la forêt.

➤ Maintien et développement de la biodiversité et de la qualité paysagère du site

L'engagement dans la démarche Natura 2000 est mis en avant comme une des mesures permettant d'atteindre cet objectif. Le Conseil Général de la Drôme et l'ONF se sont d'ores et déjà engagés dans la démarche en contractualisant des mesures prévues au DOCOB du SIC « Pelouses, Forêt et Grottes du Massif de Saoû » :

- la restauration et l'aménagement du sentier des Trois Becs entre le pas des Auberts et Picourère, afin de mieux organiser la fréquentation au sein des milieux naturels vulnérables. Ceci a été réalisé dans le cadre de l'action OUV 09 ;
- le retour du pastoralisme sur l'estive des Trois becs et la restauration des pelouses des trois becs dans le cadre de l'action OUV 01 ;
- l'élimination des sapins méditerranéens, correspondant à la mesure FOR 02 du Docob ;

Dans le DOCOB du SIC, l'élimination totale des peuplements allochtones était envisagée. Suite à la contractualisation d'une mesure visant à éliminer les sapins méditerranéens (à cause du risque d'hybridation avec *Abies alba*), le Conseil Général et l'ONF ont décidé de nuancer leur position sur les autres essences allochtones non hybridables. En effet, dans le



contexte du changement climatique, la présence de ces essences allochtones pourrait constituer un avantage.

Compte tenu des surfaces couvertes par des peuplements purs de Pin noir, la position adoptée est de ne pas travailler à l'élimination immédiate de cette essence allochtone, mais d'en diminuer progressivement la surface en travaillant à son remplacement par des essences locales au grès des exploitations.

Par ailleurs, au sein des peuplements exploités, les arbres morts sur pied sont systématiquement maintenus là où la sécurité du public le permet.

Un travail sur le traitement d'une zone de chablis de 2 ha est mené au sein du synclinal depuis 2005. Cette étude, proposée et initiée par l'ONF, est menée en partenariat avec une école basée à Montélimar, la société Mycologique de Rhône-Alpes et un bureau d'études spécialisé dans les insectes saproxyliques. Il s'agit de la première étude française sur la décomposition d'une zone de chablis.

Parmi les autres mesures définies pour atteindre cet objectif, on peut également citer :

- le soutien à l'activité pastorale ;
- l'application d'une gestion sylvicole respectueuse des équilibres écologiques (sylviculture détaillée au paragraphe 8.2.3.3) ;
- l'amélioration de la connaissance scientifique ;
- etc.

➤ **Accueil et information du public en forêt**

On retrouve dans le premier aménagement forestier la forte volonté du Conseil Général de faire du massif de Saoû une vitrine du tourisme de plein air dans la Drôme.

Les actions prévues pour atteindre cet objectif sont de trois types :

1. les actions visant à améliorer l'information et la sensibilisation par la mise en place de supports pédagogiques à destination des publics visiteurs et scolaires afin d'asseoir une sensibilisation écologique et une communication sur les objectifs et actions de la gestion durable du massif ;
2. les actions visant à développer le matériel d'accueil du public, les infrastructures d'accueil et d'activités sportives (matériel, itinéraires de randonnée...) et les projets et manifestations culturelles ;
3. les actions visant à associer la population locale à la gestion du site, notamment via les organes de concertation ;

➤ **Contribution au dynamisme économique du territoire**

Cet objectif est de loin celui qui concerne le plus la gestion forestière à proprement parler : l'alimentation des diverses filières bois, l'organisation des coupes et de la commercialisation des bois, la gestion des ressources secondaires de la forêt (truffe, activité cynégétique...).

Cet objectif à orientation forestière ne figure qu'en troisième position dans la présentation des objectifs assignés au massif dans le premier aménagement forestier ; il s'agit d'un signal fort mettant en avant la volonté du Conseil Général de mettre en place une gestion multifonctionnelle sur le site.

■ **Exploitabilité de la forêt de Saoû**

A travers le premier aménagement de la Forêt de Saoû, il est fait le choix de ne plus créer de desserte forestière au sein du massif. Les seules interventions sur la desserte prévues sont de l'entretien de la desserte existante.



L'aménagement forestier ne prévoit ainsi que la valorisation sylvicole des peuplements actuellement accessibles compte tenu de la desserte existante. Ces peuplements représentent 989 ha sur les 2 287 ha gérés par l'ONF (voir atlas cartographique).

■ **Gestion pratique : quelle gestion en forêt de Saoû ?**

Les assiettes de coupe prévoient les opérations de récolte à réaliser sur les 20 prochaines années.

Chaque année, l'agent local de l'ONF consulte les assiettes de coupe et décide si les coupes qui y sont préconisées sont à réaliser dans l'année. Bien que cela ne soit pas obligatoire, l'ONF consulte annuellement le Conseil Général pour valider les coupes de l'année.

Les peuplements bénéficiant d'une gestion sont de quatre types :

- la hêtraie en ubac,
- la hêtraie en adret,
- la hêtraie sapinière en ubac,
- la pineraie de pin noir (et autres peuplements résineux purs).

L'objectif général de la gestion sur les trois premiers types de peuplement est de diversifier les peuplements, tant en âge qu'en essence, en travaillant par petites trouées de 5 à 10 ares sur 10 à 15% de la surface, avec une rotation de 10 ans.

Ces trouées sont réalisées en forme de calisson dans le sens perpendiculaire à la pente. Elles sont préférentiellement réalisées sur les zones où la régénération est pré-existante, la station favorable et les essences adaptées (enlèvement d'essences exogènes par exemple).

Il s'agit d'intervention sous le mode dit de la futaie irrégulière par bouquet. Ce mode d'intervention est schématisé de façon parlante dans l'aménagement forestier, reproduit à l'illustration ci-dessous.

Sur les peuplements de Pin noir et d'autres résineux, la sylviculture mise en place consiste à appliquer simultanément des opérations de futaie régulière en conjuguant des coupes d'amélioration (prélèvement de certaines tiges au profit des plus belles sur des zones régularisées fermées), des coupes d'ensemencement (prélèvement de certaines belles tiges pour entamer l'ouverture du peuplement sur des zones pré-régénérées) et des coupes de régénération irrégulière (prélèvement de l'ensemble des tiges pour finaliser l'ouverture sur des zones de 10 à 15 ares où la transformation est bien entamée).

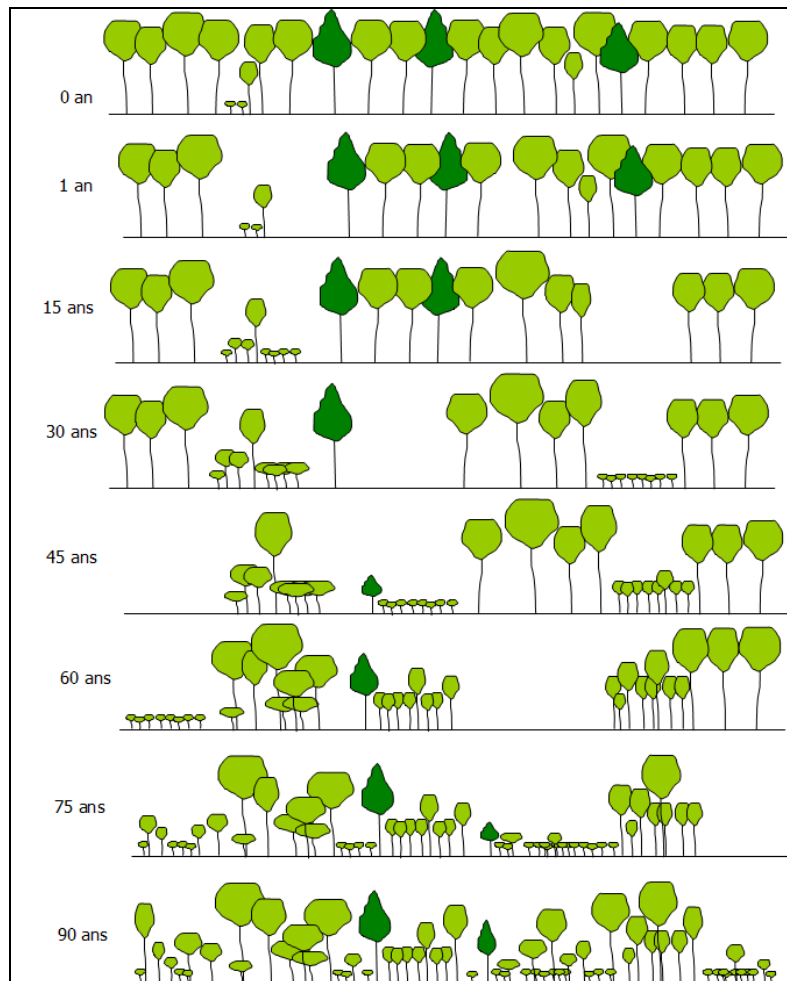


Figure 25 : Schéma d'intervention en futaie par bouquet sur la hêtraie-sapinière

Source : ONF 2007, Forêt de Saoû, Premier Aménagement Forestier (2007-2026)

■ **Commercialisation des coupes de bois issues de la forêt de Saoû**

➤ **Modes d'exploitation**

Deux modes d'exploitation sont mis en place en Forêt Départementale de Saoû :

- **La vente de bois sur pied** délivre à l'acheteur des bois encore sur pied. Celui-ci est alors responsable du respect des modalités techniques de l'exploitation forestière telles que définies par le propriétaire. Néanmoins, l'acheteur demeure libre de choisir l'entreprise de travaux forestiers réalisant le chantier. Les composantes techniques de l'exploitation sont alors propres à l'expérience de l'entrepreneur choisi et ne peuvent pas être définies dans les clauses techniques (technique d'abattage, de pèchage et de débardage, ...). Ainsi le propriétaire ne maîtrise pas totalement la mise en œuvre de l'exploitation ;
- **La vente de bois façonnés** permet au propriétaire de maîtriser entièrement les modalités de mise en œuvre de l'exploitation forestière au moment des coupes de bois dans la mesure où le propriétaire est en charge de faire réaliser l'exploitation par une entreprise de travaux forestiers qu'il aura choisie. Il peut ainsi définir avec elle de façon précise les techniques d'exploitation à utiliser.



➤ **Procédures de vente**

Source : ONF, Premier Aménagement Forestier de la Forêt Départementale de Saoû

Les procédures de vente des produits bois issus des forêts publiques relevant du Régime Forestier sont multiples. Ainsi, sur la forêt de Saoû, les procédures de vente possibles, proposées et organisées par l'Office National des Forêts sont les suivantes :

- **Vente en bloc et sur pied, par adjudication publique** organisée lors des ventes saisonnières de l'Office National des Forêts, en lien avec l'ensemble des lots mis en vente dans les forêts publiques du Département. Ce mode de vente sera proposé pour les coupes homogènes (essence, diamètre, qualité) ne présentant pas de difficultés d'exploitation particulières.
- **Vente en bloc et sur pied, par appel d'offre** pour les coupes homogènes de bonne qualité, susceptibles d'être valorisées et ne présentant pas de difficultés d'exploitation particulières.
- **Vente à la mesure et sur pied, par adjudication ou appel d'offre**, pour les coupes hétérogènes (essences, diamètre, qualité) au sein desquelles peuvent être valorisés des produits de qualité et ne présentant pas de difficultés d'exploitation particulières.
- **Vente à la mesure de bois façonné par appel d'offre ou de gré à gré** pour les coupes hétérogènes présentant des difficultés d'exploitation particulière et/ou dont la valorisation d'un des produits façonnés serait particulièrement remarquable. Ces ventes peuvent parfois faire l'objet d'une « pré-vente de bois façonnés » contractée avant que le bois ne soit exploité (sécurisant ainsi le propriétaire sur ses avances financières liées au chantier d'exploitation).
- Par ailleurs, les ventes de gré à gré ou par appel d'offre peuvent aboutir à la réalisation de **contrats d'approvisionnement** assurant la mise à disposition d'un volume et de qualités de bois définis à l'acheteur et sécurisant pour une période définie (pluri-annuelle possible) le débouché de ses produits pour le vendeur.

➤ **Volumes proposés et alimentation des filières locales**

Source : ONF, Premier Aménagement Forestier de la Forêt Départementale de Saoû

Filière bois d'œuvre

Sur la durée de l'aménagement, il est prévu d'exploiter les quantités suivantes de bois d'œuvre issues de l'état d'assiette et réparties selon les qualités en bois d'œuvre charpente ou déroulage et bois d'œuvre palette :

- 4 708 m³ de bois qualité charpente ou déroulage ;
- 3 023 m³ de bois d'œuvre qualité palette.

En moyenne, il est donc possible de compter sur 235 m³/an de bois d'œuvre charpente et déroulage et 150 m³/an de bois d'œuvre palette.

Filière bois-énergie et bois bûche

L'état d'assiette programme régulièrement des coupes de bois permettant de proposer des produits susceptibles d'alimenter les filières bois-énergie et bois-bûche locales.

Par ailleurs, sur l'ensemble des surfaces exploitables au sein de la forêt de Saoû, une délivrance de résidus de coupe et de coupes de taillis est organisée sur la base de 50 à 100 stères par an. En effet, 30 hectares de taillis de Hêtre sont à régénérer en 60 ans, soit ½ hectare par an en coupe de taillis classique répartie en deux zones. Ceci permet de délivrer chaque année une centaine de stères sur 2 secteurs de 25 ares chacun. Ces coupes sont délivrées par l'Office National des Forêts. Cette action vise principalement à pérenniser des activités traditionnelles qui s'exerçaient dans la forêt et qui sont conformes aux orientations sylvicoles proposées.



Sur la durée de l'aménagement, 14 823 m³ de bois de feu et de bois énergie sont prévus à l'exploitation.

Ce sont donc annuellement 740 m³/an de bois bûche et bois-énergie qui peuvent être proposés à la filière locale.

Filière Bois d'industrie

Les volumes suivants sont prévus en coupe de bois de qualité bois d'industrie sur la durée de l'aménagement :

- Bois d'industrie Sapin et autres résineux : 843 m³
- Bois d'industrie Pin noir : 7 534 m³
- Poteaux de Pin noir : 495 m³

Alimentation de la filière bois locale

Parmi les engagements de l'aménagement de la forêt de Saoû figure le soutien à la filière bois locale par la commercialisation des coupes aux acteurs locaux.

Ainsi, dans la mesure du possible, ces coupes ont pour vocation d'alimenter les entreprises de première et seconde transformation locales.

Gestion forestière sur le site, ce qu'il faut retenir :

- En forêt privée, exploitation en coupes rases, exploitation paysanne et coupes sylvopastorales constituent les modes d'exploitation des taillis de feuillus ;
- En forêt domaniale, pas ou peu de coupes sur le site Natura 2000 ;
- En forêts communales, coupes de conversion du taillis en futaie sur souche ;
- En forêt départementale, une gestion sylvicole diversifiée pour des produits variés, dans un contexte de prise en compte optimale des enjeux écologiques et sociaux, et de dynamisation de la filière locale.



4. Diagnostic écologique

4.1. Méthodologies

Voir annexe 6.

4.2. Résultats

La ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour » offre une grande diversité d'habitats ainsi qu'un important gradient altitudinal ; l'effet adret/ubac permet en outre à une avifaune riche et diversifiée de s'y développer. Ainsi, **119 espèces d'oiseaux ont été recensées**. Quatre grands habitats structurent la communauté aviaire au sein de la ZPS : les milieux forestiers, les falaises, les habitats ouverts herbacés et/ou cultivés ainsi que les zones humides liées aux cours d'eau.

Localisée en bordure de la Vallée du Rhône et aux portes des Alpes, la ZPS est également située sur l'un des plus importants couloirs migratoires de l'ouest Paléarctique. Ainsi, les passereaux sont abondamment représentés durant la période de migration. En hiver, les Préalpes et leurs contreforts accueillent des oiseaux d'Europe du nord et centrale qui trouvent ici des conditions favorables à leur hivernage.

Les passereaux sont les espèces largement dominantes pour l'ensemble des habitats. Dans les forêts de feuillus, le Pinson des arbres, la Mésange charbonnière, la Mésange bleue, le Merle noir, la Fauvette à tête noire et le Rougegorge font partie des espèces les plus abondantes. Là où les résineux dominent, la Mésange noire et le Roitelet huppé et triple bandeau font leur apparition. L'altitude est cependant un facteur limitant, notamment pour la Fauvette passerinette ainsi que le Bruant zizi que l'on n'observe que rarement au-dessus de 800 mètres. Les milieux ouverts accueillent également une avifaune spécifique. L'Alouette des champs apparaît comme l'une des espèces les plus largement distribuées. Elle est présente des pelouses et champs cultivés du pied du massif jusqu'aux pelouses sommitales du secteur des Trois Becs. A l'inverse, le Pipit spioncelle est inféodé aux seules pelouses de cette partie de la ZPS. Les milieux rupestres sont très présents sur le massif. Ils constituent des sites de reproduction pour certaines espèces, dont les plus patrimoniales sont l'Aigle royal ou le Faucon pèlerin, mais pour d'autres espèces plus communes comme le Rougequeue noir, le Martinet alpin ou l'Hirondelle de rocher. Enfin, les rivières et en particulier la Vèbre accueille plusieurs couples de Bergeronnette des ruisseaux et de Cincle plongeur.

Depuis le retour des vautours dans l'arc alpin, la ZPS apparaît comme un site idéalement placé tant dans leurs prospections alimentaires que dans leurs déplacements. L'ensemble des espèces (à savoir le Vautour fauve, le Vautour moine, le Vautour percnoptère et le Gypaète barbu) y sont régulièrement observées. Cette situation centrale est confirmée par d'autres espèces comme l'Aigle de Bonelli et le Milan royal, observées au printemps 2012. Si ces espèces ne se reproduisent pas directement dans la ZPS, elles l'utilisent régulièrement comme zone d'alimentation. Cela confirme ainsi l'intérêt de la ZPS pour le maintien en bon état de conservation des populations d'oiseaux des Préalpes.

En période de migration, la ZPS est traversée par de nombreuses espèces d'oiseaux. Les Pinson des arbres et Pouillot fitis sont très abondants. Les rapaces et en particulier busards, Epervier d'Europe et Autour des palombes peuvent également être observés.

Enfin en hiver, le site accueille d'importants groupes de Grive mauvis, draine, litorne et musicienne qui trouvent des ressources alimentaires en abondance. Il est également reconnu pour être important pour l'hivernage de la Bécasse des bois.

4.2.1. Espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux fréquentant la ZPS

Les 30 espèces d'intérêt communautaire fréquentant la ZPS sont listées dans le tableau ci-dessous avec leur statut biologique dans le site Natura 2000. Elles ont été déterminées à partir des inventaires de terrain et des autres données collectées dans le site, notamment la base de données Faune Drôme.

Il est précisé dans le tableau si l'espèce a été contactée en 2012 ou, le cas échéant, les années pour lesquelles ces espèces ont été contactées dans la ZPS.

Les 12 espèces mises en évidence **en vert** sont celles qui apparaissent actuellement au FSD de la ZPS.

Tableau 10 : Espèces d'intérêt communautaire fréquentant la ZPS

Code Natura 2000	Espèces	Statut biologique dans la ZPS	Observations	
			Données historiques	2012
A224	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur migrateur		X
A236	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Nicheur sédentaire		X
A379	Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	Nicheur migrateur		X
A338	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Nicheur migrateur		X
A246	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Nicheur migrateur		X
A302	Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	Nicheur sédentaire	-	X
A255	Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Nicheur migrateur	-	X
A104	Gélinotte des bois <i>Bonasa bonasia</i>	Nicheur sédentaire Non observée à confirmer	1987	NON
A223	Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i>	Nicheur sédentaire Erratique rare	1978, 1998	NON
A215	Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Nicheur sédentaire		X
A091	Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	Nicheur sédentaire		X
A080	Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Nicheur migrateur		X
A073	Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Nicheur migrateur		X
A072	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Nicheur migrateur		X
A346	Crave à bec rouge <i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Nicheur sédentaire		X
A103	Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Nicheur migrateur		X
A229	Martin pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Nicheur sédentaire Peu ou pas de données	?	?
A078	Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	Erratique régulier	2006, 2008, 2009, 2010, 2011	X

Code Natura 2000	Espèces	Statut biologique dans la ZPS	Observations	
			Données historiques	2012
A079	Vautour moine <i>Aegypius monachus</i>	Erratique régulier	2011	X
A077	Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	Erratique régulier	2006	X
A076	Gypaète barbu <i>Gypaetus barbatus</i>	Erratique rare	1994, 2002	NON
A093	Aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i>	Erratique rare	-	X
A084	Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Migrateur rare	1981	NON
A081	Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Migrateur rare	2011, 2012	X
A082	Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Migrateur rare	1979, 2011, 2012	NON
A217	Chevêchette d'Europe <i>Glaucidium passerinum</i>	Nicheur sédentaire ou erratique	-	Donnée douteuse 2012 à confirmer
A074	Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Nicheur migrateur (données sur Auriples-La Répara et Mirabel-et-Blacons, à 3 km de la ZPS)	1981, 2008, 2009, 2011	X
A409	Tétraz lyre <i>Tetrao tetrix</i>	Nicheur sédentaire Erratique rare à confirmer	2004	NON
A094	Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	Migrateur	2011	X
A031	Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	Migrateur	-	X
A027	Grande aigrette <i>Casmerodius albus</i>	Migrateur	2011	NON

Légende : Espèces déjà inscrites au FSD de la ZPS

4.2.2. Autres espèces patrimoniales de la ZPS

En plus des espèces d'intérêt communautaire précédemment listées, 4 espèces considérées comme patrimoniales fréquentent également la ZPS. Elles sont listées dans le tableau ci-dessous, selon le même principe que pour les espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Tableau 11 : Espèces patrimoniales fréquentant la ZPS

Espèces	Statut biologique dans la ZPS	Observations	
		Données historiques	2012
Cinle plongeur <i>Cinclus cinclus</i>	Nicheur sédentaire	2006, 2011	X
Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Nicheur migrateur	1974, 2005, 2008	X
Chocard à bec jaune <i>Pyrhacorax graculus</i>	Erratique	2009, 2010	X



Espèces	Statut biologique dans la ZPS	Observations	
		Données historiques	2012
Chouette hulotte <i>Strix aluco</i>	Nicheur	2005	X

Légende : Espèces déjà inscrites au FSD de la ZPS

4.2.3. Espèces rares de la ZPS (source : LPO Drôme)

■ Chouette de Tengmalm

L'espèce a été recherchée spécifiquement aux printemps 2005 et 2012, sans résultat. Pour autant nous savons qu'elle a été découverte de façon certaine à deux reprises. En 1978, un mâle chanteur a été localisé à Bois Vert par Aimée TRAVERSAZ. Plus récemment en novembre 1998, François AROD a entendu un chanteur au Pas des Auberts. La hêtraie de la forêt de Saoû est très favorable à l'espèce. La rareté de l'espèce pourrait être liée au fait que la ZPS se situe en limite sud et ouest de la répartition de l'espèce. La concurrence avec la Chouette hulotte abondante dans la zone pourrait également être une explication.

■ Gélinotte des bois

Nous avons connaissance d'une seule observation réalisée le 21 novembre 1987 au Pradou par Roger MATHIEU. Les habitats de la ZPS sont très favorables à cette espèce mais sa grande discrétion peut être à l'origine de l'absence de contacts. Néanmoins, toutes les recherches ciblées n'ont rien donné.

■ Tétras lyre

En 1976, Jean-Pierre CHOISY a réalisé des recherches au chien d'arrêt qui n'ont donné aucun résultat. Plus récemment, le 15 septembre 2004, un mâle a été observé par Guy BARNASSON au sud du Pas des Auberts. Le témoignage a été vérifié et ne semble laisser aucun doute à la détermination. Il s'agit probablement d'un individu en dispersion après la reproduction. Nous n'avons pas connaissance de cas de nidification dans la ZPS.

■ Martin-pêcheur d'Europe

Cette espèce n'est pas connue dans la ZPS. Pour autant elle est présente de façon permanente en aval du village de Saoû sur la rivière Vèbre à moins de 1 kilomètre des limites de la ZPS. De même elle est présente sur la rivière Roubion en limite sud de la ZPS. Il n'est pas à exclure que le Martin-pêcheur d'Europe puisse remonter la Vèbre et s'installer pour nicher dans la ZPS.

■ Gypaète barbu

Cette espèce de vautour est la plus rare de France. Une donnée de l'espèce date du 12 février 1994 où un individu a été observé au Pas de Sierra par Gérard GRASSI. Il s'agissait d'un Gypaète issu de réintroduction dans le Mercantour en 1993 nommé « Argentera ». En 2002, un autre individu aurait été recensé sans que nous ayons de précision sur l'observation.

■ Chevêchette d'Europe

Au printemps 2012, le « garde vert » du Conseil Général de la Drôme Philippe LLORET pense avoir entendu l'espèce sur la piste forestière dans les environs du refuge des Girards. Cette donnée est la première pour l'espèce dans la ZPS, et la seule pour 2012. La hêtraie sapinière d'altitude étant potentiellement favorable pour la Chevêchette, une attention particulière devra être portée pour confirmer sa présence dans les années à venir.



■ **Aigle de Bonelli**

Ce rapace reste l'un des oiseaux nicheurs les plus rares de France. En Rhône-Alpes, il ne se reproduit qu'en Ardèche où les effectifs sont de 2 couples. Dans la Drôme, l'espèce est de plus en plus observée, ce qui nous amène à soupçonner une potentielle nidification. Le 15 mars 2012 un individu de seconde année a été observé au Grand Pomerolle par Cindie ARLAUD (LPO 26), accompagnée d'ornithologues du Conseil Général de la Drôme. Cette observation est la première pour le site. Les falaises calcaires de la ZPS sont très favorables à la nidification de ce rapace, néanmoins l'omniprésence de l'Aigle royal laisse supposer une concurrence qui limitera les potentialités d'implantation de l'Aigle de Bonelli.

■ **Busard cendré**

Nicheur rare au sud de la rivière Drôme jusque dans les années 1990, le Busard cendré a depuis disparu et ne se cantonne plus que dans la Drôme des collines, au nord de la rivière Isère. Dans la ZPS, ce rapace est un migrateur rare. Elle a été observée une seule fois en migration le 4 octobre 1981 par Jean-Michel FATON.

■ **Busard Saint-Martin**

Nicheur rare, le Busard Saint-Martin ne se reproduit qu'en Drôme des Collines, au nord de la rivière Isère. L'espèce est une migratrice rare dans la ZPS. Seules 4 observations se rapportant à l'espèce ont été réalisées entre 1979 et 2012.

■ **Busard des roseaux**

Nicheur rare dans la Drôme, le Busard des roseaux ne niche que de façon localisée, à proximité de zones humides. Sur le territoire de la ZPS, le Busard des roseaux est un migrateur irrégulier. Il a été observé à deux reprises en 2011 et 2012.

Ces espèces non observées régulièrement ou au statut incertain dans la ZPS ne seront pas analysées dans la suite de cette analyse écologique car trop peu de données ciblées sont disponibles pour être traitées.

4.2.4. Habitats naturels sur la ZPS

4.2.4.1. Habitats naturels CORINE Biotopes

Les différents types d'habitats caractérisés selon la typologie CORINE Biotopes sont présentés dans le tableau ci-dessous. Pour chaque type d'habitat, la surface qu'il couvre dans la ZPS (en m²) ainsi que la proportion correspondante sont précisées.

Tableau 12 : Représentativité des habitats CORINE dans la ZPS

Habitat (libellé CORINE Biotopes)	Surface (m ²)	Proportion (%)
Carrières	11445,5	0,017
Chênaie calcicole de Chêne pubescent claire et Pin sylvestre	4552594,8	6,847
Chênaie calcicole de Chêne pubescent dense	9402514,6	14,141
Chênaies-charmaies sud-alpines	29012	0,044
Coupes forestières	459897,9	0,692
Cultures annuelles	1008221,5	1,516
Eaux douces stagnantes x végétation de ceinture des bords des eaux	123243,8	0,185
Eboulis calcaires (et ravins marneux)	1395516,3	2,099



Habitat (libellé CORINE Biotopes)	Surface (m ²)	Proportion (%)
Eboulis calcaires colonisés par des groupements forestiers pionniers thermophiles (Alisier, Amélanche, etc)	537881,4	0,809
Falaises et vires rocheuses calcaires	1026747,5	1,544
Forêt de ravin ou sur éboulis avec érables, Frêne, Tilleul	1746863,8	2,627
Fourrés à Juniperus communis subsp. nana	233994,1	0,352
Fourrés à Juniperus communis subsp. nana x landes sèches	91899,6	0,138
Friches agricoles	70349,9	0,106
Friches rudérales	1280,7	0,002
Fruticées de recolonisation à Rosa spp., Spartium junceum, Genista cinerea, etc	812979,9	1,223
Fruticées rupestres à Buis, Amélanche et Genévrier de Phénicie	1140594,3	1,715
Fruticées rupestres x Matorrals à Genévrier de Phénicie	159176,2	0,239
Garrigues montagnardes à Thym	15811,7	0,024
Herbiers à Luzerne et autres espèces fourragères	611161,7	0,919
Hêtraie calcicole à Buis claire avec Pin sylvestre	3283593,1	4,938
Hêtraie calcicole à Buis dense	7438445,4	11,187
Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion	6047193,2	9,094
Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion x Reboisement en Pins noirs	411010,4	0,618
Hêtraies calcicole à Buis dense	775502,2	1,166
Hêtraies neutrophiles des Alpes sud-occidentales	3945458,8	5,934
Hêtraies sur calcaire	1206425,9	1,814
Landes sèches	385371,9	0,580
Mégaphorbiaies subalpines avec buissons	151671,9	0,228
Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	217811,3	0,328
Pelouses sèches calcicoles en voie de colonisation par des fruticées, régénération de pins, etc	2084335,3	3,135
Pelouses sèches calcicoles, à Brome et Brachypode penné, etc	767092,4	1,154
Pelouses thermophiles à Aphyllanthe, Badasse, Thym	14880,5	0,022
Pelouses thermophiles à Aphyllanthe, Badasse, Thym en voie de colonisation par des pins	62037,9	0,093
Peuplements secondaires de feuillus (Frêne, Erable champêtre, Tremble, etc)	525206,2	0,790
Pinède de Pin sylvestre avec Chêne pubescent	11059673,3	16,633
Plantations de Peupliers x bocages x Truffières et autres cultures arborescentes	13927,8	0,021
Plantations de Pin noir et autres résineux (Pin Douglas, Cèdre)	2291502,2	3,446
Prairies à Molinie sur calcaires	20734	0,031
Prairies de fauche	1512092,7	2,274
Ripisylve à Frêne et aulnes (localement avec saules et Peuplier blanc)	374015,1	0,562
Steppes méditerranéo-montagnardes	27120,1	0,041
Truffières et autres cultures arborescentes (Noyer, Frêne, Merisier, fruitiers)	442590,7	0,666
Vignes	4420	0,007

Les habitats les plus représentés sur le territoire de la ZPS sont surlignés **en vert** dans le tableau ci-avant. Il s'agit des habitats suivants :

- Pinède de Pin sylvestre avec Chêne pubescent ;
- Chênaie calcicole de Chêne pubescent dense ;
- Hêtraie calcicole à Buis dense ;
- Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion.

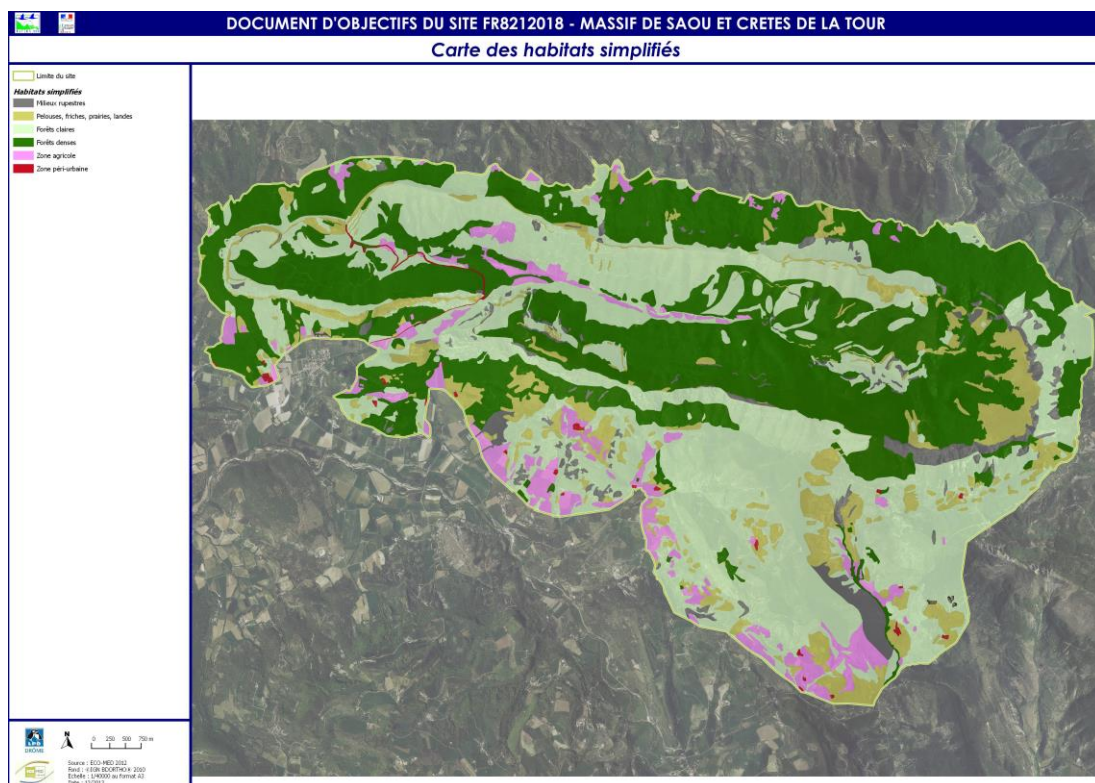
Ces 4 habitats boisés recouvrent plus de 50% de la surface de la ZPS. Ils sont notamment implantés sur le synclinal et ses pentes. A l'inverse, les milieux ouverts sont essentiellement présents dans le sud de la ZPS, en dehors du synclinal.

4.2.4.2. Habitats naturels simplifiés

Afin d'avoir une vision de la structure de la végétation dans la ZPS, qui semble être plus déterminante que la nature même des habitats pour la répartition des espèces d'oiseaux, la notion d'habitat simplifié est proposée. Ainsi, 6 classes d'habitats ont été créées :

- milieux rupestres.
- pelouses, friches, prairies et landes
- forêts claires ;
- forêts denses ;
- zones agricoles (soit cultures annuelles et cultures pérennes) ;
- zones urbanisées

Chaque habitat de type CORINE Biotopes a par la suite été rapproché d'un habitat simplifié. La correspondance avec la carte ci-dessous est la suivante :



Cartographie des habitats naturels simplifiés au sein de la ZPS (voir atlas cartographique)

Le premier tableau ci-dessous présente la correspondance de chaque habitat avec son habitat simplifié.

Tableau 13 : Correspondance habitat CORINE/habitat simplifié

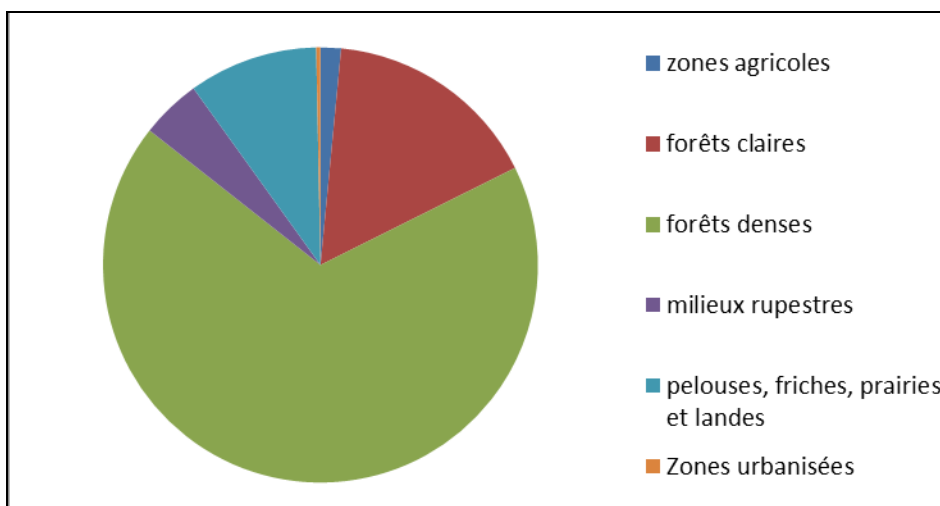
Habitat (libellé CORINE Biotopes)	Habitat simplifié
Carrières	milieux rupestres
Chênaie calcicole de Chêne pubescent claire et Pin sylvestre	forêts claires
Chênaie calcicole de Chêne pubescent dense	forêts denses
Chênaies-charmaies sud-alpines	forêts denses
Coupes forestières	pelouses, friches, prairies et landes
Cultures annuelles	cultures annuelles
Eaux douces stagnantes x végétation de ceinture des bords des eaux	milieu aquatique
Eboulis calcaires (et ravins marneux)	milieux rupestres
Eboulis calcaires colonisés par des groupements forestiers pionniers thermophiles (Alisier, Amélanancier, etc)	milieux rupestres
Falaises et vires rocheuses calcaires	milieux rupestres
Forêt de ravin ou sur éboulis avec érables, Frêne, Tilleul	forêts denses
Fourrés à <i>Juniperus communis</i> subsp. nana	forêts claires
Fourrés à <i>Juniperus communis</i> subsp. nana x landes sèches	forêts claires
Friches agricoles	pelouses, friches, prairies et landes
Friches rudérales	pelouses, friches, prairies et landes
Fruticées de recolonisation à Rosa spp., Spartium junceum, Genista cinerea, etc	forêts claires
Fruticées rupestres à Buis, Amélanancier et Genévrier de Phénicie	forêts claires
Fruticées rupestres x Matorrals à Genévrier de Phoenicie	forêts claires
Garrigues montagnardes à Thym	pelouses, friches, prairies et landes
Herbiers à Luzerne et autres espèces fourragères	pelouses, friches, prairies et landes
Hêtraie calcicole à Buis claire avec Pin sylvestre	forêts claires
Hêtraie calcicole à Buis dense	forêts denses
Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion	forêts denses
Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion x Reboisement en Pins noirs	forêts denses
Hêtraies calcicole à Buis dense	forêts denses
Hêtraies neutrophiles des Alpes sud-occidentales	forêts denses
Hêtraies sur calcaire	forêts denses
Landes sèches	pelouses, friches, prairies et landes
Mégaphorbiaies subalpines avec buissons	pelouses, friches, prairies et landes
Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	pelouses, friches, prairies et landes
Pelouses sèches calcicoles en voie de colonisation par des fruticées, régénération de pins, etc	pelouses, friches, prairies et landes
Pelouses sèches calcicoles, à Brome et Brachypode penné, etc	pelouses, friches, prairies et

Habitat (libellé CORINE Biotopes)	Habitat simplifié
	landes
Pelouses thermophiles à Aphyllanthe, Badasse, Thym	pelouses, friches, prairies et landes
Pelouses thermophiles à Aphyllanthe, Badasse, Thym en voie de colonisation par des pins	pelouses, friches, prairies et landes
Peuplements secondaires de feuillus (Frêne, Erable champêtre, Tremble, etc)	forêts denses
Pinède de Pin sylvestre avec Chêne pubescent	forêts denses
Plantations de Peupliers x bocages x Truffières et autres cultures arborescentes	forets claires
Plantations de Pin noir et autres résineux (Pin Douglas, Cèdre)	forêts denses
Prairies à Molinie sur calcaires	pelouses, friches, prairies et landes
Prairies de fauche	pelouses, friches, prairies et landes
Ripisylve à Frêne et aulnes (localement avec saules et Peuplier blanc)	forêts denses
Steppes méditerranéo-montagnardes	pelouses, friches, prairies et landes
Truffières et autres cultures arborescentes (Noyer, Frêne, Merisier, fruitiers)	forêts claires
Vignes	cultures pérennes

La surface couverte par chaque habitat simplifié puis la proportion de chacun de ces derniers a été calculée. Elles sont présentées dans le tableau et la figure ci-après :

Tableau 14 : Représentativité des habitats simplifiés dans la ZPS

Habitat simplifié	Surface (m ²)	Proportion (%)
zones agricoles	1 012 641,50	1,523
forêts claires	10 731 350,50	16,139
forêts denses	45 252 823,10	68,056
milieux rupestres	2 971 590,70	4,469
pelouses, friches, prairies et landes	6 401 649,90	9,628
Zones urbanisées	20,68	0,310449969



Représentativité des habitats simplifiés dans la ZPS (proportion)

Le graphique nous présente clairement ce qui était annoncé plus haut, c'est-à-dire que les habitats forestiers (« forêts denses » notamment) représentent une large part de la ZPS. Cela est facilement compréhensible au regard des milieux forestiers qui constituent l'ensemble du synclinal, désigné en SIC. Ce dernier représente 1/3 de la surface totale de la ZPS. A cela viennent s'ajouter des milieux forestiers également présents au niveau des contreforts du synclinal, entre autres.

L'habitat simplifié qui arrive en seconde position est l'ensemble des forêts claires, puis les habitats ouverts de type pelouses, friches, prairies et landes. Les milieux rupestres comptent encore pour une partie représentative.

Enfin, les cultures (annuelles et pérennes) ne sont que très peu présentes dans la ZPS (les cultures pérennes n'apparaissent ainsi pas sur le graphique ci-avant), de même que les milieux aquatiques.

4.2.5. Définition des habitats d'espèces

Voir en annexe 9.

4.2.6. Bilan sur les espèces et effectifs estimés dans la ZPS

En fonction des éléments précédents, les populations des espèces nicheuses dans la ZPS ont pu être estimées à partir des inventaires de terrain réalisés.

En outre, des espèces citées dans la bibliographie sont apparues comme importantes à prendre en compte dans l'analyse écologique. Ces dernières sont au nombre de 8 et sont surlignées en **vert foncé**. Le tableau ci-dessous compile l'ensemble de ces informations.

Tableau 15 : Bilan des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales importantes de la ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour »

Code Natura 2000	Espèces	Nombre de couples ou statut dans la ZPS		Nouvelles espèces / statut actuel sur le FSD
		Espèces DO1	Espèces patrimoniales	
A091	Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	2 couples		DO1
A246	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	50-200 couples		DO1
A072	Bondrée apivore	5-10 couples		DO1

Code Natura 2000	Espèces	Nombre de couples ou statut dans la ZPS		Nouvelles espèces / statut actuel sur le FSD
		Espèces DO1	Espèces patrimoniales	
	<i>Pernis apivorus</i>			
A379	Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	1-5 couples		DO1
-	Chouette hulotte <i>Strix aluco</i>	-	Présente	autre espèce importante
-	Cincle plongeur <i>Cinclus cinclus</i>		2-5 couples	autre espèce importante
A080	Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	2-5 couples		DO1
A346	Crave à bec rouge <i>Pyrhacorax pyrrhacorax</i>	4-6 couples		DO1
A224	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	40-150 couples		DO1
A103	Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	4-6 couples		DO1
A302	Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	1-5 couples		DO1
A215	Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	2-5 couples		DO1
A073	Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Erratique régulier		DO1
A074	Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Erratique régulier		DO1
A236	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	6-10 couples		DO1
A338	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	20-100 couples		DO1
A255	Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	1-5 couples		DO1
-	Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i>		5-30 couples	EMR
A078	Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	Erratique régulier		DO1
A079	Vautour moine <i>Aegypius monachus</i>	Erratique régulier		DO1
A077	Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	Erratique régulier		DO1

Légende : Espèces déjà inscrites au FSD de la ZPS ; Espèces proposées à l'ajout sur le FSD de la ZPS

L'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et migratrices régulières seront traitées dans la suite de l'analyse écologique.

5. Analyse écologique

5.1. Méthodologie

L'objectif de cette analyse écologique est de faire ressortir, pour chaque espèce ayant permis la désignation de la ZPS, ses habitats préférentiels et leur situation au sein du site, son état de conservation, ainsi que les facteurs naturels et humains jouant positivement ou négativement sur son évolution. Cela permettra de définir les menaces pouvant peser sur la conservation de chaque espèce dans le site, puis, les objectifs de développement durable.

Une macro-analyse a également été menée, c'est-à-dire de façon globale à l'échelle du massif de Saoû, afin de comprendre l'évolution des milieux et, de pair, des données écologiques.

Pour cela, les données spécifiques ont été croisées avec les caractéristiques écologiques de la ZPS ainsi que les activités humaines recensées dans les chapitres précédents.

Le résultat de cette analyse est présenté dans les paragraphes qui suivent, espèce par espèce. De cette analyse a été issue une carte de répartition de chacune dans la ZPS, présentant, outre les contacts avérés en 2012 et précédemment, les habitats favorables à l'espèce. Pour la suite de ce DOCOB, l'identification de ces habitats permettra d'identifier clairement les secteurs d'action visant à maintenir l'état de conservation des espèces. Pour de plus amples informations, des « fiches-espèces » détaillées ont été réalisées à part. Elles présentent les principaux éléments à connaître pour une gestion appropriée des espèces (biologie, comportement, distribution...).

5.2. Analyse spécifique

Les espèces ont été regroupées par cortège en fonction de leur habitat d'espèce principal comme déterminé par la méthodologie précédemment détaillée. Les vautours ne se reproduisant pas dans la ZPS ont été considérés comme faisant partie du cortège des espèces des milieux ouverts, milieux qu'ils utilisent lors de leur maraude alimentaire.

Dans la suite de ce DOCOB, les enjeux et orientations de gestion seront ciblés sur des types de milieux et bénéficieront à l'ensemble des espèces appartenant au même cortège.

Ainsi on distingue les cortèges suivants :

- les oiseaux des milieux rupestres (Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe et Crave à bec rouge) ;
- les oiseaux des milieux ouverts (Alouette lulu, Bruant ortolan, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Vautour fauve, Vautour moine et Vautour percnoptère) ;
- les oiseaux des milieux forestiers (Pic noir, Pouillot siffleur, Milan royal, Engoulevent d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore) ;
- les oiseaux des milieux rivulaires, uniquement représentés par le Milan noir.

Dans les paragraphes ci-après, les références utilisées sont les suivantes :

➤ **Distribution et effectifs :**

- EUROPE : BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004 – Birds in the European Union: a status assessment. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International, 59 p. (Russie et Turquie non comprises)



- FRANCE : THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, 175 p. pour les rapaces
DIREN LR, 2008 - Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive "Oiseaux". Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.
- RHONES-ALPES : THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, 175 p. pour les rapaces
CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes, CORA Editeur, 336 p. pour les passereaux
- DROME : CORA Drôme, 2003 - Atlas des oiseaux nicheurs de la Drôme, CORA Editeur, 312 p.

➤ **Etat de conservation :**

- EUROPE : BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004 – Birds in the European Union: a status assessment. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International, 59 p.
- FRANCE : ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Société d'Etudes Ornithologique de France (SEOF) et Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Paris, 598 p.
- RHONES-ALPES : De Thiersant M.P. & Deliry C. (coord.), 2008 - Liste Rouge des Vertébrés Terrestres de la région Rhône-Alpes, CORA Faune Sauvage, Région Rhône-Alpes, 263 p.
- DROME : CORA Drôme, 2003 - Atlas des oiseaux nicheurs de la Drôme, CORA Editeur, 312 p.

5.2.1. Les oiseaux des milieux rupestres

Tableau 16 : Liste des espèces des milieux rupestres

Code Natura 2000	Espèce	Statut Natura 2000	Mention au FSD actuel	Statut biologique
A091	Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	DO1	OUI	Nicheur Sédentaire
A346	Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>)	DO1	OUI	Nicheur Sédentaire
A103	Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A215	Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	DO1	OUI	Nicheur Sédentaire

5.2.1.1. Aigle royal

Exigences écologiques

L'Aigle royal est un rapace qui niche dans les falaises de moyennes et hautes montagnes, mais également dans les arbres, loin des dérangements. Il chasse dans les milieux ouverts, essentiellement les mammifères mais aussi les oiseaux et reptiles, dans une moindre mesure (RICAU et al., 2009). Les adultes sont sédentaires alors que les jeunes sont plus erratiques.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

L'espèce est présente dans toute l'Europe avec des effectifs compris entre 8 400 et 11 000 couples. On la retrouve également en France dans les massifs montagneux, notamment dans les Alpes. L'effectif français est estimé à environ 400 couples. En région Rhône-Alpes, l'Aigle royal est présent essentiellement dans les départements alpins mais plus localisé dans l'Ain et l'Ardèche. On dénombrerait entre 149 et 159 couples. La Drôme accueillerait la plus grande population, estimée à environ 35 couples, dans l'est du département (secteurs alpins : rien avant le Vercors, Baronnies et Diois).

Distribution et effectifs dans la ZPS

Deux couples nichent actuellement dans la ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour », dans les falaises qui bordent le synclinal : le premier entre le Grand Pomerolle et les Berches et le second au niveau de la Grande Combe. Des observations d'oiseaux en chasse sont en revanche faites sur l'ensemble des milieux ouverts de la ZPS, voire en dehors.

Milieux favorables dans la ZPS

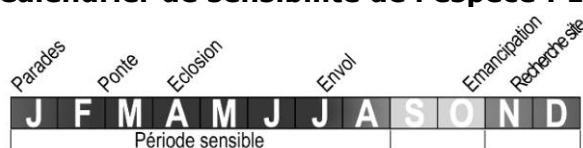
Tous les milieux ouverts à semi-ouverts sont favorables à l'activité de chasse de l'Aigle royal, et donc principalement les pelouses, éboulis et zones agricoles. Quelques patchs sont répartis dans la moitié nord de la ZPS, notamment sur le synclinal, mais la grande majorité des zones de chasse sont situées dans le sud, en contrebas. Les milieux rupestres sont quant à eux favorables à l'installation d'une aire de nidification et sont localisés presque exclusivement sur les pourtours du synclinal.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En Europe, l'Aigle royal est considéré comme stable, voire en légère progression en France. Pour autant, il est inscrit dans la catégorie Rare sur la liste rouge nationale. En Rhône-Alpes il est également inscrit dans la catégorie Vulnérable sur la liste rouge. Dans la Drôme, l'Aigle royal est considéré comme stable, voire en progression.

Au sein de la ZPS, la conservation de l'espèce ne semble pas remise en cause. Les milieux rupestres occupés actuellement par les deux couples sont peu menacés par les dérangements et les aménagements, bien que cela soit à surveiller car le dérangement en période de couvaison est une menace sérieuse. Au regard des habitats encore disponibles et de la compétition pour l'espace avec d'autres espèces rupestres, l'accueil d'un autre couple nicheur semble peu probable. Les milieux ouverts par contre pourraient être menacés par la reprise de la végétation, laissant de moins en moins de surfaces disponibles pour l'alimentation de l'espèce (quantité et accessibilité). Cela pourrait à terme remettre en cause le maintien de l'espèce dans le site. La destruction d'individus émancipés par tir, empoisonnement et électrocution reste la principale menace. Dans la ZPS, un individu a été tué par percussioin avec un planeur.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1^{er} novembre - 31 août



5.2.1.2. Crave à bec rouge

Exigences écologiques

Le Crave à bec rouge est une espèce qui niche dans les cavités des falaises et dans les avens. Lié aux milieux montagneux, il est présent de 100 m à plus de 2 000 m d'altitude. Il s'alimente dans les zones ouvertes présentant une strate herbacée très rase, le plus souvent accueillant une activité pastorale qui a l'avantage d'augmenter la biomasse d'insectes disponibles. L'espèce s'en nourrit en effet principalement. L'espèce est sédentaire et présente toute l'année.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

Le Crave à bec rouge se distribue du Portugal à l'Asie mais de façon interrompue. Italie, Espagne et Grèce accueillent la majorité des effectifs, dont le total européen est estimé à 18 000-55 000 couples. En France, on le retrouve dans les zones de montagne (Massif Central, Alpes et Pyrénées) et sur la pointe bretonne. Dans le pays, on considère 1 000 à 3 500 couples nicheurs.

En Rhône-Alpes, le Crave à bec rouge n'occupe que la partie sud-est de la région, sur les massifs méridionaux. La répartition régionale de l'espèce est sporadique et les effectifs compris entre 200 et 1 500 couples. Dans la Drôme, les effectifs ne sont pas connus précisément (peut-être autour de 75 couples) et l'espèce n'est présente que sur la frange montagneuse du sud-est, ponctuellement.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Au niveau de la ZPS, une colonie de 4 à 6 couples est installée au niveau des falaises des Trois Becs, sur l'extrême est du synclinal. Les observations de l'espèce sont globalement limitées à ce secteur de la ZPS pour les sites de nidification. Les individus fréquentent en revanche les zones de pelouse rase qui surplombent la falaise pour leur alimentation, au niveau desquelles s'insinue également le sentier de randonnée.

Milieux favorables dans la ZPS

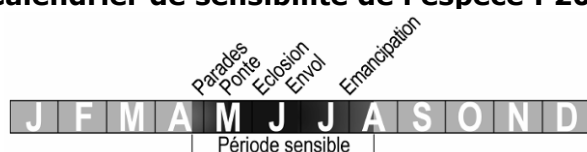
Au sein de la ZPS, toutes les falaises apparaissent intéressantes pour la nidification du Crave à bec rouge. Il est difficile d'expliquer la localisation précise de l'espèce uniquement dans le secteur des Trois Becs. En revanche, les zones favorables à l'alimentation de l'espèce sont relativement restreintes, les pelouses rases d'altitude pâturées étant peu nombreuses et limitées à cette partie est du synclinal. Ainsi, cette espèce très spécialisée a peu d'habitats disponibles au sein de la ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour ».

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En Europe, le Crave à bec rouge est en net déclin. En France, l'espèce est inscrite dans la catégorie A surveiller de la liste rouge. En Rhône-Alpes il est également considéré comme En Danger. Dans la Drôme, le Crave à bec rouge est considéré comme stable voire en légère augmentation.

Dans la ZPS, l'espèce est présente comme nicheuse seulement depuis la dernière décennie. Au regard des milieux rupestres disponibles, les effectifs pourraient être nettement supérieurs. Le maintien des ressources alimentaires est indissociable de bonnes pratiques pastorales des pelouses des Trois Becs. Un sur- ou sous-pâturage pourrait lui être défavorable. L'utilisation de vermifuges et la fréquentation humaine sont également deux variables à considérer avec attention (dérangement et dégradation des pelouses).

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 20 avril - 15 août



5.2.1.3. Faucon pèlerin

Exigences écologiques

En Europe méridionale dans les milieux naturels les sites de nidification du Faucon pèlerin se situent dans des habitats rupestres. Il positionne son nid dans une anfractuosité. Sensible au dérangement, les aires sont généralement positionnées dans des grandes falaises. Ornithophage, le Faucon pèlerin chasse les oiseaux en vol. La taille des proies varie de celle d'une fauvette pour les plus petites à celle d'un pigeon pour les plus grosses. Au sein de la population européenne, certains individus sont migrateurs, d'autres erratiques et certains sédentaires.

Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

En Europe, l'espèce est largement distribuée. La population est estimée entre 7 400 et 8 800 couples. En France, l'espèce se cantonne en période de reproduction essentiellement au sud d'une ligne Pays-Basque-Alsace. Des couples sont également présents le long du littoral normand et breton. La population française est estimée à 1 100-1 400 couples. En Rhône-Alpes l'espèce niche dans les Alpes, Jura et Massif Central. Ponctuellement elle se reproduit dans des sites artificiels, seulement dans le département du Rhône. La population régionale est estimée à entre 280-300 couples. Dans la Drôme, la totalité des couples se reproduit dans les falaises du Vercors, du Diois et des Baronnies. La population drômoise est estimée entre 50 et 60 couples.



Distribution et effectifs dans la ZPS

Dans la ZPS, les effectifs sont importants puisque compris entre 4 et 6 couples. En 2012, 4 sites de nidification ont été trouvés et 2 suspectés. Les sites sont tous localisés dans les falaises. C'est dans la partie ouest du synclinal que les densités sont les plus importantes. L'espèce est également bien présente au niveau des Trois Becs. Curieusement, aucun couple n'a été trouvé dans les falaises sud comme celle du Grand Pomerolle.

Milieux favorables dans la ZPS

L'ensemble des falaises constitue des sites de nidification potentiels. L'espèce exploite probablement la totalité de l'espace aérien de la ZPS pour son activité de chasse. Elle a même été observée en chasse au cœur du synclinal notamment à proximité des Aiguilles. En période de migration des passereaux, le pèlerin les chasse volontiers lors de leur traversée du synclinal entre le Pas de l'Étang et le Pas de Lauzens.

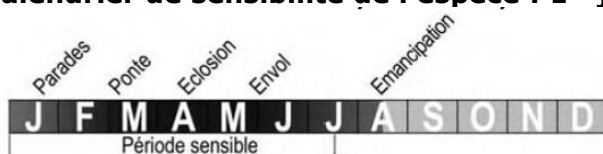
Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

À l'échelle européenne, l'espèce est en augmentation. Néanmoins en France elle est inscrite dans la catégorie Rare sur la liste rouge. En Rhône-Alpes, il est également inscrit dans la catégorie En Danger. Dans la Drôme, le statut du Faucon pèlerin semble stable.

Dans la ZPS l'espèce semble en bon état de conservation. Il est possible qu'à l'avenir d'autres couples puissent être découverts dans les falaises du sud de la ZPS.

Le dérangement par les activités de pleine nature (escalade, vol libre...) constitue la principale menace, et la destruction d'individus émancipés par tir et électrocution reste potentielle. Le développement du Grand-duc d'Europe constitue une menace supplémentaire pour les adultes et jeunes.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1^{er} janvier - 15 juillet



5.2.1.4. Grand-duc d'Europe

Exigences écologiques

Le Grand-duc d'Europe est en France un rapace essentiellement rupestre, qui privilégie donc les falaises pour nicher. On le retrouve du bord de mer à la haute montagne. Opportuniste, il chasse dans les milieux ouverts toutes les proies qui sont à sa portée : oiseaux, mammifères, micromammifères, poissons, insectes... L'espèce est sédentaire et le couple reste au niveau du site de nidification à l'année.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

L'espèce est présente dans toute l'Europe hormis dans les îles britanniques. Les effectifs sont évalués entre 9 100 et 20 000 couples. En France, elle niche dans tous les massifs montagneux, des Pyrénées jusqu'au Jura, et est également présente sur le pourtour méditerranéen. Des réintroductions effectuées dans le nord-est sont à l'origine d'un noyau de population dans ce secteur. Le nombre de couples français est estimé à 1 600-2 000. En Rhône-Alpes, le Grand-duc se reproduit dans l'ensemble des départements, jusqu'à 2 000 m d'altitude, mais de façon irrégulière. Les milieux rupestres et au relief accentué sont recherchés, notamment dans l'ouest et l'est de la région. Les effectifs y sont estimés à 275-400 couples, dont 50 à 100 dans la Drôme. Au niveau départemental, le Vercors, les Baronnies et leurs contreforts sont privilégiés par l'espèce.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Sept sites de nidification historiques sont connus dans la ZPS, dont deux étaient effectivement occupés cette année 2012. Les sites sont localisés sur les falaises qui entourent le synclinal et sur la Crête de la Tour. Peu d'observations de Grand-duc ont été faites sur la ZPS au regard de ses mœurs nocturnes et par conséquent son utilisation du site est peu documentée.

Milieux favorables dans la ZPS

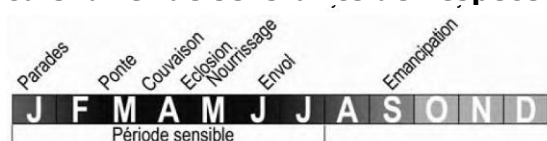
Au sein de la ZPS, l'ensemble des milieux rupestres sont favorables à l'installation d'un site de nidification. Ces derniers se localisent autour du synclinal et au niveau des pentes de la Crête de la Tour. Le Grand-duc d'Europe chasse dans les milieux ouverts mais étant très opportuniste, tous les milieux non boisés de la ZPS lui sont favorables pour son activité de chasse, soit en grande majorité tout autour du synclinal.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En Europe, le Grand-duc d'Europe est en progression. Néanmoins en France l'espèce est inscrite dans la catégorie Rare de la liste rouge. En Rhône-Alpes, il est également inscrit dans la catégorie Vulnérable sur la liste rouge. Dans la Drôme, le Grand-duc d'Europe est considéré comme stable.

Dans la ZPS, l'espèce semble en bon état de conservation. De nombreux sites favorables à l'espèce pourraient à l'avenir être colonisés par de nouveaux couples. En période de couvain, le dérangement par les activités de pleine nature peut également impacter l'espèce. Plus globalement, comme pour de nombreux rapaces, la fermeture des milieux diminue les sites de chasse. La destruction par tir et électrocution sont les principales menaces potentielles pour les adultes.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1^{er} janvier - 31 juillet



5.2.2. Les oiseaux des milieux ouverts

Tableau 17 : Liste des espèces des milieux ouverts

Code Natura 2000	Espèce	Statut Natura 2000	Mention au FSD actuel	Statut biologique
A246	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A379	Bruant ortolan (<i>Emberizahortulana</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A302	Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	DO1	NON	Nicheur sédentaire
A338	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A255	Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	DO1	NON	Nicheur Migrateur
A078	Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)	DO1	NON	Erratique régulier
A079	Vautour moine (<i>Aegypius monachus</i>)	DO1	NON	Erratique régulier
A077	Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	DO1	NON	Erratique régulier



5.2.2.1. Alouette lulu

Exigences écologiques

L'Alouette lulu est une espèce thermophile, qui affectionne les milieux ras et ensoleillés. Une végétation arbustive voire arborée lui fournissant des postes de chant est cependant recherchée. Elle peut être abondante jusqu'à 1 000 m d'altitude, notamment dans le sud de la France. Elle se nourrit d'insectes en période de reproduction et de graines en hiver, c'est pourquoi on la retrouve très souvent dans un contexte agricole. Elle évite cependant les grandes plaines agricoles intensives.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

L'Alouette lulu est bien présente dans toute l'Europe ; les effectifs sont supérieurs à 1 million de couples et inférieurs à 3 millions. L'espèce est sédentaire dans l'Europe de l'ouest, notamment en France, où elle se reproduit dans l'ensemble du pays. Dans notre pays, le nombre de couples nicheurs est compris entre 50 000 et 500 000.

En Rhône-Alpes, cette alouette est commune dans les collines de la Drôme et de l'Ardèche, sur les versants méridionaux du Jura et des pré-Alpes, dans une partie du Rhône et de la Savoie. Elle est cependant absente des zones trop montagneuses de l'est de la région et le long de la partie nord du Rhône. 8 000 à 20 000 couples seraient nicheurs dans la région. Au niveau de la Drôme, elle est bien présente partout, hormis le long du Rhône. Les effectifs seraient supérieurs à 10 000 couples.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Au sein de la ZPS, l'Alouette lulu se répartit au sein des milieux ouverts agricoles présents au sud du synclinal, ce dernier étant trop boisé pour l'espèce et le versant nord étant plus froid et présentant moins d'habitats favorables. Au sein de ce secteur, l'effectif estimé est de 50 à 200 couples.

Milieux favorables dans la ZPS

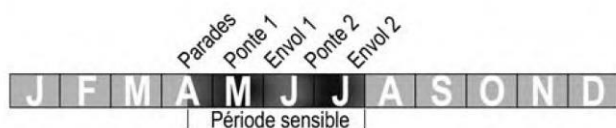
Tous les milieux ouverts ponctués d'arbres et/ou arbustes sont globalement favorables à ce passereau au sein de la ZPS. Ce type de milieu n'est pas le plus représenté au sein de la ZPS ; on le retrouve majoritairement au sud du synclinal, mais des patchs de milieux ouverts sont répartis sur l'ensemble du site, même sur le synclinal.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En Europe, le statut de l'Alouette lulu est globalement considéré comme stable. En France, l'espèce est en légère augmentation. Néanmoins, elle est inscrite dans la catégorie A surveiller de la liste rouge. En Rhône-Alpes, elle est également inscrite dans la catégorie Vulnérable de la liste rouge. Enfin, dans la Drôme, l'Alouette lulu est considérée comme potentiellement stable.

Au sein de la ZPS, l'espèce est présente comme nicheuse dans une grande partie des milieux ouverts. La principale menace pour l'espèce est la fermeture de ces habitats.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 15 avril - 31 juillet



5.2.2.2. Bruant ortolan

Exigences écologiques

Les milieux typiques du Bruant ortolan sont des milieux agricoles aux petits parcelles, largement ouverts et ras, ponctués d'arbres, qui peuvent être dans des zones montagneuses jusqu'à plus de 2 000 m d'altitude. Néanmoins, l'espèce peut fréquenter d'autres types d'habitats, comme les vignes, garrigues, pelouses...en fonction des localités. Une température comprise entre 15°C et 30°C et un été sec lui sont cependant nécessaires, et la proximité de points d'eau un plus. Il se nourrit d'insectes, et, dans une moindre mesure, de graines. En hiver, il migre vers les régions subsahariennes.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

En Europe, l'espèce est présente dans les zones continentales, de l'Espagne à la Sibérie et l'Irak. 700 000 à 1 000 000 de couples seraient présents. En France, l'espèce n'est présente que dans la moitié sud du pays, et de façon continue qu'entre Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon/Rhône-Alpes/PACA. Des populations sont également présentes en dehors de cette zone. Le pays abriterait entre 12 000 et 23 000 couples.

En Rhône-Alpes, conformément à ses exigences écologiques, le Bruant ortolan est essentiellement nicheur dans le sud de la région, mais également dans l'est de la Savoie. Les effectifs sont compris entre 3 500 et 5 000 couples. Dans la Drôme, les effectifs sont évalués à 100 - 1 000 couples, répartis dans le sud et l'est du département, lié aux étages collinéen et montagnard. L'espèce fréquente les lisières des cultures, les pentes rases en montagne, dans les Baronnies, le Diois et la Drôme des collines.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Dans la ZPS, le Bruant ortolan est très rare. Il n'a été contacté qu'une seule fois en 2012, lors des inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. L'observation a été effectuée en limite de la ZPS, dans les milieux agricoles au sud du synclinal. Quatre autres observations antérieures sont entrées dans la base de données Faune Drôme, une datant de 1974 et les trois autres de 2005. La quasi-totalité des données concernant cette espèce sont localisées entre le bourg de Saoût et le Quartier de Célas, une seule se situant dans les landes de la Crête de la Tour. L'effectif dans la ZPS a été estimé à 1-5 couples.

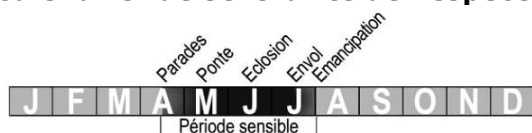
Milieux favorables dans la ZPS

Comme la Pie-grièche écorcheur, le Bruant ortolan n'est pas présent dans l'ensemble des milieux qui lui apparaissent favorables. En effet, les secteurs ouverts situés au sud du synclinal, cultivés à l'ouest, plus extensifs au centre et représentés par des landes à l'est auraient pu accueillir la nidification de l'espèce plus aisément que les milieux ouverts situés sur le synclinal en lui-même. Cependant, cela n'a pas été avéré.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En Europe comme en France le Bruant ortolan est considéré comme en déclin. Il est inscrit (« En déclin ») sur la liste rouge. En Rhône-Alpes l'espèce est inscrite dans la catégorie En Danger. Dans la Drôme elle est jugée en fort déclin. Dans la ZPS elle est très rare. La fermeture des pelouses et prairies est la principale menace pour l'espèce. L'utilisation de vermifuges inadaptés pourrait également avoir des impacts négatifs sur ses proies. Le déclin européen ainsi que sa limite nord de répartition située au niveau de la ZPS pourraient expliquer sa rareté dans le site.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 15 avril - 31 juillet



5.2.2.3. Fauvette pitchou

Exigences écologiques

L'espèce affectionne les milieux ouverts bas et buissonnants, chauds. Dans le Midi, elle est bien présente dans les fruticées basses et denses, mais selon les régions la Fauvette pitchou occupe également les landes parsemées de buissons, les coupes forestières et même les plantations de pins. Elle se nourrit principalement d'insectes, dans les buissons bas. La Fauvette pitchou est sédentaire bien que ne supportant pas les températures trop froides, sa répartition étant adaptée à cette sensibilité.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

En Europe, la Fauvette pitchou est présente sur le pourtour du bassin méditerranéen, mais remonte cependant jusqu'au sud de la Grande-Bretagne. Les effectifs sont estimés à 1 900 000-3 700 000 couples. En France, elle se répartit sur l'ensemble du littoral méditerranéen, en Aquitaine et en Bretagne. L'effectif français compterait entre 60 000 et 120 000 couples.

En Rhône-Alpes, l'espèce atteint une frange de sa répartition française. Ainsi, elle est localisée uniquement dans le sud de la région, dans l'Ardèche et la Drôme. Elle n'est que très rarement contactée plus au nord. Les effectifs régionaux sont compris entre 1 000 et 4 000 couples. Dans la Drôme, elle est essentiellement localisée au sud-est du département (Diois, Tricastin et Baronnies). Les basses températures et les cultures intensives expliquent la désertion du reste du territoire. L'effectif n'est pas connu précisément.

Distribution et effectifs dans la ZPS

L'espèce est observée très ponctuellement dans la ZPS. Ainsi, elle n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce DOCOB. Néanmoins, une observation est mentionnée dans la base de données Faune Drôme, d'un mâle chanteur entendu au niveau du Col de la Chaudière (juste au sud des Trois Becs), début juin 2012. L'effectif dans la ZPS a été estimé à 1-5 couples.

Milieux favorables dans la ZPS

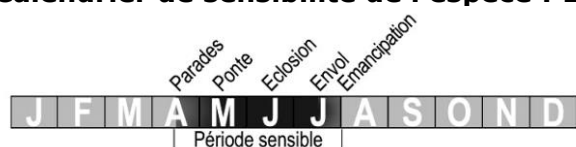
L'ensemble des milieux ouverts buissonnants favorables à la Fauvette pitchou sont majoritairement représentés dans le sud-est de la ZPS, notamment sur les pentes de la Crête de la Tour et plus ponctuellement entre le lieu-dit Floréal et le Col de la Chaudière (commune de Bézaudun-sur-Bîne). Quelques zones apparaissent également intéressantes pour l'espèce au niveau des Trois Becs et au sud, entre la route D156 et les falaises du Veyou. Néanmoins, la disponibilité en termes d'habitats laisse supposer que des niches sont encore disponibles pour bon nombre de couples.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En Europe la Fauvette pitchou est globalement considérée comme stable. Le statut est identique en France, mais elle est inscrite dans la catégorie A surveiller de la liste rouge. En Rhône-Alpes l'espèce n'est pas inscrite à la liste rouge. Dans la Drôme, la Fauvette pitchou est considérée comme potentiellement en déclin.

Dans la ZPS l'espèce est très rare. Si la fermeture des garrigues basses est la principale menace pour l'espèce, la ZPS constitue sa limite nord de distribution en Drôme. Ce paramètre doit probablement être prépondérant dans l'explication de sa rareté dans la ZPS.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1^{er} mai - 31 juillet



5.2.2.4. Pie-grièche écorcheur

Exigences écologiques

L'espèce niche dans les milieux ouverts riches en ressources alimentaires et disposant d'une strate arbustive relativement développée. Elle a en effet besoin d'un bon nombre de perchoirs, voire de lardoirs sur lesquels elle « pique » les insectes qu'elle chasse. On la retrouve ainsi dans des milieux agricoles, les prairies, pâtures extensives, traversées de haies et encadrées de clôtures.

Elle a besoin d'étés relativement frais et humides, ce qui explique sa répartition évitant les zones les plus méridionales. Elle évite également les zones présentant une strate arbustive ou arborée trop importante.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

L'espèce est présente dans toute l'Europe, les rives de la Méditerranée constituant la limite sud de sa répartition. L'effectif serait compris entre 3 900 000 et 7 200 000 couples. Elle est migratrice, et se réfugie en Afrique à la mauvaise saison. En France, on la retrouve sur tout le territoire sauf sur le contour méditerranéen et dans le nord-ouest, entre 600 et 2 200 m d'altitude. L'effectif français est estimé entre 160 000 et 360 000 couples.

En Rhône-Alpes, l'espèce est largement répartie et présente dans tous les départements. En tant qu'espèce de moyenne montagne, elle est régulièrement observée de la plaine jusqu'à 1 500 m d'altitude, puis devient plus rare au-delà. L'effectif régional est compris entre 10 000 et 50 000 couples. Dans la Drôme, il y aurait peut-être 100 à 1 000 couples, essentiellement présents dans la partie est du département, absents des plaines intensives le long du Rhône, mais évitant les plus hautes zones.

Distribution et effectifs dans la ZPS

La Pie-grièche n'est pas répartie uniformément dans l'ensemble des milieux jugés *a priori* favorables de la ZPS. En effet, si tous les milieux ouverts situés au sud du synclinal ont une physionomie à première vue intéressante pour l'espèce, cette dernière ne s'installe pour nicher que dans les 2/3 est de cette zone. Les milieux plus extensifs et plus montagneux semblent en effet privilégiés par la Pie-grièche. Sur la frange nord de la ZPS, la nidification de l'espèce est plus irrégulière bien que ce secteur soit moins prospecté, et seul un couple y a été détecté en 2012. Les effectifs de la ZPS sont estimés entre 20 et 100 couples.

Milieux favorables dans la ZPS

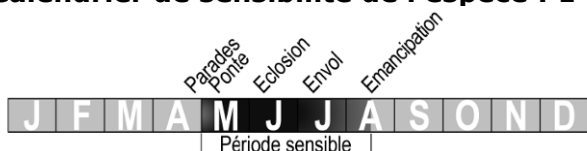
Dans la ZPS, les milieux semi-ouverts inclus dans une matrice agricole présents au sud du synclinal apparaissent intéressants. Sur la frange nord-ouest de la ZPS également se situent quelques zones agricoles, mais dans un contexte plus fermé, car situées juste en contrebas des pentes de Roche-Colombe et du Pas de Lauzens. Un secteur d'intérêt secondaire semblerait localisé à ce niveau, entre les lieux-dits L'Echelette et Chomat.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En Europe la Pie-grièche écorcheur est considérée comme stable/en déclin. En France, les effectifs chutent également (« En déclin » sur la liste rouge). En Rhône-Alpes l'espèce n'est par contre pas inscrite en liste rouge. Dans la Drôme elle est jugée en fort déclin.

Dans la ZPS l'espèce assez commune. La fermeture des pelouses et prairies par déprise agricole est la principale menace pour l'espèce. L'utilisation de vermifuges inadaptés pourrait également avoir des impacts négatifs sur ses proies.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1^{er} mai - 15 août



5.2.2.5. *Pipit rousseline*

Exigences écologiques

L'espèce niche dans les milieux très ouverts et ras, voire semi-arides, mais également dans certaines cultures laissant libres des places de sol nu (vigne, lavande), dans les dunes littorales et les steppes salées. On le retrouve dans ces milieux du niveau de la mer à plus de 2 000 m d'altitude. Son régime alimentaire est presque uniquement composé d'insectes. C'est une espèce migratrice qui hiverne en Afrique.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

Le Pipit rousseline est présent dans une grande partie de l'Europe moyenne et tempérée et des pays d'Afrique du nord. Il est présent jusqu'au sud du Danemark mais est absent de Grande-Bretagne. L'effectif européen est estimé à 460 000-820 000 couples. En France, l'espèce est présente essentiellement autour de la Méditerranée, remontant jusque dans la Drôme. On la retrouve également sur la façade atlantique, et, de façon plus localisée, plus à l'intérieur des terres et dans le nord du pays. Entre 20 000 et 30 000 couples seraient compris dans la population française.

En Rhône-Alpes, le Pipit rousseline est répandu uniquement dans le sud de la région (sud de la Drôme et de l'Ardèche). L'effectif régional serait compris entre 1 000 et 2 000 couples. Plus précisément dans la Drôme, l'espèce affectionne les champs de lavande, les landes basses, les pelouses sèches, alpines et/ou rocailleuses du sud-ouest et sud-est du département. Le nombre de couples drômois n'est pas connu précisément, mais peut s'approcher de quelques centaines.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Le Pipit rousseline fait également partie des espèces très rares dans la ZPS. En effet, seuls deux contacts de mâles chanteurs ont été réalisés en 2012, et aucune donnée antérieure n'est enregistrée dans la base de données Faune Drôme. Les deux individus ont été contactés dans les pentes et bas de pentes de la Crête de la Tour. L'effectif du site a été estimé à 1-5 couples.

Milieux favorables dans la ZPS

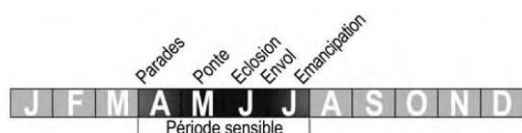
Au sein de la ZPS, les milieux les plus favorables semblent être les landes sèches et pelouses rocailleuses présentes au sud-ouest du site au sud du synclinal, entre le Col de la Chaudière et la Crête de la Tour, et entre cette dernière et le gîte d'étape de Mornans. L'absence d'un nombre plus élevé de couples nicheurs dans ce secteur est peu compréhensible au regard des habitats choisis par l'espèce habituellement.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En Europe le Pipit rousseline est globalement considéré comme stable voire en déclin. En France la tendance est mal connue. En Rhône-Alpes l'espèce est inscrite sur la liste rouge dans la catégorie En Danger. Dans la Drôme il est considéré comme en déclin.

L'espèce est très rare dans la ZPS. La fermeture des pelouses et prairies par déprise agricole est la principale menace pour l'espèce. L'utilisation de vermifuges inadaptés pourrait également avoir des impacts négatifs sur ses proies. La ZPS constitue la limite nord et ouest de distribution pour l'espèce dans la Drôme. Tous ces paramètres doivent pouvoir expliquer sa rareté dans le site.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1^{er} avril - 31 juillet



5.2.2.6. Vautour fauve

Exigences écologiques

Le vautour niche dans les escarpements rocheux, surtout calcaires, faciles d'accès pour ce grand planeur, en principe dans les zones de basse montagne à proximité de grandes vallées, hauts plateaux, causses. Les parois des rochers doivent présenter des corniches, des failles ou des cavités offrant quiétude et sécurité à l'égard des prédateurs terrestres.

Ce rapace est un nécrophage, spécialisé dans les mammifères de taille moyenne ou grande. Il est considéré comme un équarrisseur naturel en débarrassant la nature de cadavres qui pourraient être à l'origine de pollutions bactériologiques. Il trouve des carcasses d'ongulés sauvages mais également domestiques dans les secteurs où l'élevage est bien présent, grâce à des bêtes accidentées, mortes de maladie, tuées par des prédateurs, ou autres vestiges placentaires. Ce rapace ne s'en prend jamais à un animal vivant en bonne santé. Le Vautour fauve est présent en France toute l'année.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

En Europe le Vautour fauve a une distribution centrée sur l'arc comprenant les Pyrénées, le sud du Massif Central, le Sud des Alpes et les Balkans. Les effectifs sont évalués entre 18 000 et 19 000 couples. Si en France le Vautour fauve n'a jamais disparu des Pyrénées, sa présence dans le Massif central et les Alpes est issue de programmes de réintroduction. La population est estimée entre 1 100 et 1 300 couples. En Rhône-Alpes l'espèce fréquente aujourd'hui l'ensemble des Alpes et Massif central. Pour autant il ne se reproduit que dans les Baronnies et le Vercors qui accueillent entre 170 et 180 couples.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Dans la ZPS, l'espèce ne niche pas mais est régulièrement observée depuis les années 2000. En 2012, en période d'estive des troupeaux, le site a été quotidiennement visité par des individus en maraude alimentaire. L'alpage des Trois Becs semble particulièrement ciblé.

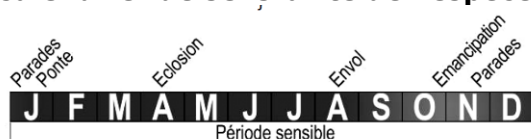
Milieux favorables dans la ZPS

L'ensemble des espaces ouverts où ils sont susceptibles de trouver des cadavres d'animaux domestiques ou sauvages sont survolés par les vautours. Les ongulés sont particulièrement recherchés. Si l'espèce décide une année de s'installer pour nicher, l'ensemble des milieux rupestres de la ZPS lui sont favorables, bien que la compétition avec d'autres espèces rupestres se fasse ressentir.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

Les populations de vautours fauves de la péninsule ibérique et des Balkans sont en déclin. En France l'espèce est en progression mais est classée dans la catégorie Rare sur la liste rouge. Dans la Drôme, les effectifs croissent régulièrement depuis la première reproduction enregistrée en 1999 dans les Baronnies. Pour autant l'espèce reste classée dans la catégorie Vulnérable en Rhône-Alpes. La disparition des cadavres, la diminution de l'élevage, les règles sanitaires, l'empoisonnement, le tir et le dérangement des colonies de reproduction sont les principales menaces encourues par le Vautour fauve.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1^{er} janvier - 31 décembre



5.2.2.7. Vautour moine

Exigences écologiques

Le Vautour moine s'installe dans les zones de moyenne montagne semi-boisée, à forte influence méditerranéenne. Il niche presque uniquement dans des forêts de pente. L'essence majoritairement utilisée pour construire le nid est le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), mais cela peut aussi être du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) comme dans les Baronnies.

Pour la recherche de nourriture, ce vautour prospecte de vastes étendues ouvertes à semi-boisées. Dans la région des Causses, le domaine de prospection de la colonie est estimé à 500 000 ha. Comme le Vautour fauve, ce vautour est un nécrophage strict qui ne s'alimente que sur les cadavres de moutons ou d'ongulés sauvages. Il joue en cela un rôle d'équarisseur dans les écosystèmes agro-pastoraux de moyenne montagne. Néanmoins, il se nourrit également en bonne partie de petites proies mortes, comme les lagomorphes ou les mustélidés, ce que fait plus rarement le Vautour fauve. En France, le Vautour moine est sédentaire.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

Le Vautour moine est principalement présent dans la péninsule ibérique, les Balkans, la Turquie et le Caucase. 1 800 à 1 900 couples constituent l'effectif européen. En France l'espèce est localisée au Massif Central et les Préalpes. Dans le pays, la population est issue de programmes de réintroduction débutés en 1992 dans les Causses, 2004 dans le Vercors et 2005 dans le Verdon. 25 à 30 couples sont recensés en France. En Rhône-Alpes, l'espèce ne se reproduit que dans la Drôme, en particulier dans les Baronnies où les effectifs sont compris entre 5 et 7 couples.

Distribution et effectifs dans la ZPS

L'espèce utilise la ZPS comme site de nourrissage, à la faveur de cadavres, comme le Vautour fauve, avec lequel elle est d'ailleurs très souvent observée, en maraude alimentaire au niveau des milieux ouverts pâturés. La plupart des observations concernent des oiseaux observés à l'unité.

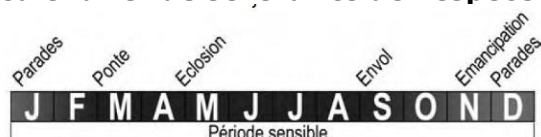
Milieux favorables dans la ZPS

L'ensemble des espaces ouverts où les vautours moines sont susceptibles de trouver des cadavres d'animaux domestiques ou sauvages sont survolés. Les ongulés sont particulièrement recherchés. Si l'espèce décide une année de s'installer pour nicher, les pentes en partie boisées du sud du synclinal peuvent lui convenir.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En Espagne, le Vautour moine est en progression. A l'inverse dans les Balkans l'espèce est plutôt en déclin. En France, les différents programmes de réintroduction ont permis au Vautour moine de s'y reproduire à nouveau. L'espèce reste cependant très fragile. Elle est inscrite dans la catégorie Vulnérable sur la liste rouge. En Rhône-Alpes l'espèce n'étant pas encore présente lors de la rédaction de la liste rouge, elle n'a pu être évaluée. La disparition des cadavres, la diminution de l'élevage, les règles sanitaires, l'empoisonnement, le tir et le dérangement des colonies de reproduction sont les principales menaces pesant sur l'espèce.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1^{er} janvier - 31 décembre





5.2.2.8. Vautour percnoptère

Exigences écologiques

Le Vautour percnoptère occupe les paysages rocheux de moyenne montagne aux versants dénudés sans grande dénivellation ainsi que des vallées bien dégagées où il peut repérer facilement les petites carcasses dont il se nourrit, de préférence à l'écart des voies de communication.

Charognard également, ce vautour ne peut découper le cuir des ongulés comme les deux espèces précédentes (à cause de son bec effilé), et s'il s'alimente de charognes c'est pour récupérer des lambeaux de peau et de viscères. Il se nourrit également d'amphibiens, de reptiles ou de petits mammifères écrasés sur les routes, de fruits ou de légumes sur les décharges. L'espèce est également très coprophage, et consomme les excréments dispersés sur les pâturages.



Le Vautour percnoptère migre pour passer l'hiver en Afrique sub-saharienne.

Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

En Europe l'espèce est présente dans la péninsule ibérique, le sud de la France, les Balkans, la Turquie et le Caucase. On dénombre entre 3 500 et 5 600 couples. En France l'espèce est présente dans les Pyrénées, le Massif Central et les Préalpes. L'espèce n'a jamais disparu et n'a jamais fait l'objet de programme de renforcement de populations. 92 couples sont recensés au niveau national. En Rhône-Alpes, le Vautour percnoptère se reproduit uniquement dans le sud de l'Ardèche et le sud et le centre de la Drôme. Les effectifs nicheurs sont estimés entre 4 et 6 couples. Dans la Drôme, les derniers recensements font état de 3 à 4 couples.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Le Vautour percnoptère est très rarement observé dans la ZPS. Cette dernière est néanmoins utilisée par l'espèce comme site de nourrissage, à la faveur de cadavres déjà prédécoupés par d'autres rapaces charognards.

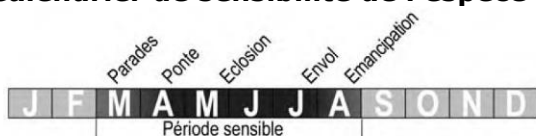
Milieus favorables dans la ZPS

Comme pour les deux espèces précédentes de vautours, l'ensemble des espaces ouverts pouvant abriter des cadavres d'animaux domestiques ou sauvages sont favorables pour les maraudes alimentaires du Vautour percnoptère. Les ongulés sont particulièrement recherchés. A l'inverse des deux espèces précédentes, il est fort peu probable que le Vautour percnoptère s'installe pour nicher dans la ZPS.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

Le Vautour percnoptère est une des espèces de rapaces les plus rares de France. Il est inscrit dans la catégorie Vulnérable sur la liste rouge à l'échelle nationale et en Grave Danger en Rhône-Alpes. La disparition des cadavres, la diminution de l'élevage, les règles sanitaires, l'empoisonnement, le tir et le dérangement des colonies de reproduction sont les principales menaces encourues par l'espèce.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1^{er} mars - 31 août



5.2.3. Les oiseaux des milieux forestiers

Tableau 18 : Liste des espèces des milieux forestiers

Code Natura 2000	Espèce	Statut Natura 2000	Mention au FSD actuel	Statut biologique
A072	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	DO1	NON	Nicheur Migrateur
A080	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A224	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur
A074	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	DO1	NON	Erratique régulier
A236	Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	DO1	NON	Nicheur Sédentaire
-	Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)	-	NON	Nicheur Migrateur



5.2.3.1. *Bondrée apivore*

Exigences écologiques

La Bondrée apivore niche dans des massifs boisés feuillus ou résineux situés à proximité de milieux ouverts dans lesquels elle peut s'alimenter. Elle évite toutefois les secteurs de grandes cultures.

L'espèce chasse dans les zones ouvertes et semi-boisées : cultures, friches, lisières, forêts claires... mais aussi marais, et peut s'installer pour nicher près de plans d'eau. La Bondrée se nourrit spécifiquement d'hyménoptères (et d'autres insectes), mais rarement d'abeilles, et ne s'en prennent pas aux ruchers.



C'est une espèce migratrice.

Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

La Bondrée apivore est une espèce à large distribution européenne, présente de l'Espagne à la Russie. La population y est estimée entre 49 500 et 79 200 couples. En France, l'espèce occupe l'ensemble du territoire, comme en région Rhône-Alpes. Les effectifs sont respectivement estimés entre 10 600 et 15 000 couples et 1 333 et 1 683. Dans la Drôme, l'espèce est essentiellement présente dans les parties boisées. Les effectifs sont estimés à moins de 500 couples.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Dans la ZPS, les effectifs sont compris entre 5 et 10 couples. La bondrée fréquente l'ensemble du massif forestier pour se reproduire et les zones ouvertes ou semi-ouvertes pour se nourrir.

Milieux favorables dans la ZPS

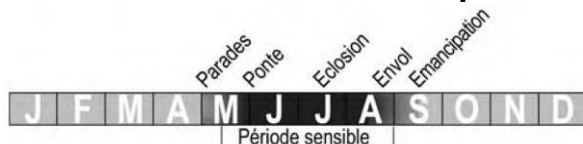
L'ensemble des habitats de la ZPS hormis les milieux rupestres sont favorables à la Bondrée apivore. L'essentiel du site est recouvert de boisements fortement appréciés par l'espèce, ce qui y explique sa bonne répartition.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

L'état de conservation de l'espèce est favorable que ce soit à l'échelle de l'Europe, de la France, de la région Rhône-Alpes et de la Drôme.

La Bondrée apivore se porte bien dans la ZPS de Saoû. Dans le site, les principales menaces sont liées à l'exploitation forestière qui potentiellement peut détruire les aire. Eventuellement, des dérangements liés à la fréquentation humaine pourraient également avoir des conséquences sur le bon déroulement de la reproduction.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 15 mai - 31 août



5.2.3.2. Circaète Jean-le-Blanc

Exigences écologiques

Le Circaète Jean-le-Blanc niche dans les boisements à l'écart des dérangements, et installe son nid sur de grands arbres présentant une branche horizontale imposante. On le retrouve en secteur montagneux ou en plaine, pourvu que l'accès aérien soit dégagé. Le site de reproduction reste le même années après années. Ce rapace chasse dans les milieux ouverts à faible recouvrement végétal, dans lesquels les reptiles dont il se nourrit sont abondants (pelouses, landes, éboulis, pâturages...).

Ce rapace hiverne en Afrique.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

Le Circaète Jean-le-Blanc est essentiellement distribué dans la partie méridionale et centrale de l'Europe. Il est absent des îles britanniques et Scandinavie. Les effectifs européens sont situés entre 5 400 et 7 500 couples. En France, l'espèce est essentiellement distribuée au sud du fleuve Loire, et le nombre de couples est estimé à 2 400-2 900. L'espèce occupe l'ensemble de la région Rhône-Alpes, 306 à 422 couples y sont recensés. Dans la Drôme, le Circaète Jean-le-Blanc se concentre dans les parties montagneuses du Vercors, du Diois et des Baronnies. 100 à 200 seraient présents dans le département.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Dans la ZPS, les effectifs sont estimés entre 2 et 5 couples. L'espèce est présente sur l'ensemble de la ZPS. Quatre aires de nidification repérées se situeraient dans les pentes boisées du synclinal, dans l'ouest et le sud-est du site.

Milieux favorables dans la ZPS

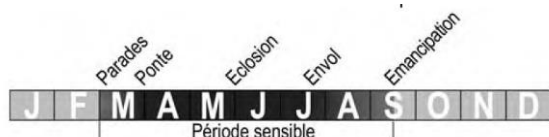
L'ensemble des habitats de la ZPS hormis les milieux rupestres sont favorables au Circaète Jean-le-Blanc. Le fort recouvrement par les milieux boisés et la proximité des milieux ouverts lui étant très favorables.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

Considéré comme stable en Europe, le Circaète Jean-le-Blanc est à l'échelle nationale inscrit dans la catégorie Rare de la liste rouge. En Rhône-Alpes il apparaît dans la catégorie Quasi menacé.

Dans la ZPS, l'espèce semble bien se porter au regard du nombre de couples par rapport à la surface disponible. Les deux principales menaces sont l'exploitation forestière qui peut détruire les sites de nidification et la fermeture des habitats ouverts qui réduit l'accessibilité aux proies.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1er mars - 15 septembre





5.2.3.3. Engoulevent d'Europe

Exigences écologiques

L'Engoulevent d'Europe niche dans les milieux semi-boisés, présentant obligatoirement des éclaircissements (sol nu ou pierreux). Des sols chauds et secs sont préférés, plus favorables à la couvaison. Ainsi, il niche dans les dunes boisées, friches, landes, coupes forestières et tourbières. On le retrouve souvent en lisière, à l'interface entre des milieux boisés et des zones ouvertes dans lesquelles il chasse, uniquement des insectes, pendant quelques heures à partir de la tombée de la nuit.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

L'espèce est répandue dans toute l'Europe, de l'Afrique du nord à la moitié sud de la Suède, avec des effectifs compris entre 270 000 et 500 000 couples. En France, l'Engoulevent d'Europe est également bien présent, bien qu'ayant une répartition beaucoup plus lacunaire dans le nord du pays et dans le sud-ouest. On recense entre 20 000 et 50 000 couples nicheurs en France.

En Rhône-Alpes, l'Engoulevent d'Europe niche dans tous les départements mais de façon assez morcelée. Appréciant les basses altitudes, on le retrouve plus facilement dans les plaines et collines, et non dans les zones d'altitude de l'est de la région. Les effectifs régionaux sont évalués à 700-2 000 couples. Dans la Drôme, le nombre de couples n'est pas connu précisément mais peuvent être estimés de façon assez large à 100-1 000 couples. L'espèce est bien répartie dans le département, sauf dans la Drôme des collines (défaut de prospection) et le long du Rhône.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Les effectifs de la ZPS sont estimés à 40-150 couples, localisés principalement dans le sud du site. Le sud-est semble abriter un nombre de couples plus important, proportionnellement à l'espace disponible par rapport au restant de la zone. Notons toutefois que des observations antérieures à 2012 ont été relevées au sein même de la forêt du synclinal (3 observations), mais en bordure de route en suivant les ouvertures de milieu.

Milieux favorables dans la ZPS

Au sein de la ZPS, les pentes boisées du sud du synclinal, ainsi que les zones agricoles qui les bordent, sont favorables à la nidification de l'Engoulevent d'Europe. Le synclinal en lui-même est trop boisé et plus froid pour attirer la nidification de l'espèce ; en outre, cette partie est beaucoup plus fréquentée que les pentes inaccessibles.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

L'Engoulevent d'Europe est considéré comme stable à l'échelle de l'Europe. Il est inscrit dans la catégorie A surveiller de la liste rouge nationale. En Rhône-Alpes et dans la Drôme, le statut de conservation de l'espèce semble favorable.

Dans la ZPS, l'espèce semble être dans un état de conservation moyen, l'exploitation forestière inadaptée et la fermeture des habitats semblant constituer des menaces non négligeables pour l'Engoulevent d'Europe.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 1er mai - 31 août



5.2.3.4. Milan royal

Exigences écologiques

Le Milan royal affectionne les paysages composés de vieux boisements, de zones agricoles, et de pâturages extensifs. Nécessitant de vastes zones ouvertes pour sa recherche alimentaire, on ne le retrouve pas dans les grands massifs trop boisés. La proximité des zones humides est appréciée mais n'est pas déterminante.

C'est un rapace très opportuniste, qui s'alimente de proies vivantes ou mortes, qu'il recherche en vol : micro-mammifères, oiseaux, invertébrés, poissons...

L'espèce hiverne en France, dans les Pyrénées et le Massif Central principalement.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

Le Milan royal est une espèce largement distribuée en Europe à l'exception d'une partie de la Scandinavie. On dénombre entre 19 000 et 25 000 couples. En France l'espèce est absente des régions atlantiques, de la Manche et des Alpes. Le nombre de couples est estimé à 3 000-3 900. En Rhône-Alpes, le Milan royal est présent dans le Massif Central et rare dans les Préalpes et le Jura, avec environ 50 couples. Dans la Drôme l'espèce semble se reproduire uniquement dans le bas de la vallée de la Drôme ainsi qu'en Drôme des collines. L'effectif départemental est faible, entre 5 et 10 couples.

Distribution et effectifs dans la ZPS

L'espèce n'a pas été trouvée nicheuse dans la ZPS. En revanche elle s'est reproduite sur la commune d'Auriple la Répara ainsi qu'à Mirabel-les-Blacons, à proximité de la ZPS. Des individus sont régulièrement observés en chasse dans la ZPS.

Milieus favorables dans la ZPS

L'ensemble du territoire de la ZPS est potentiellement favorable à l'espèce. Les quelques petits boisements présents au sein des milieux ouverts du sud du synclinal sont favorables à l'installation de l'espèce, qui trouve également à proximité immédiate des zones de chasse.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En Europe l'espèce est en mauvais état de conservation. En France ainsi qu'en Rhône-Alpes, elle est inscrite dans les catégories A Surveiller et En Grave Danger sur les listes rouges. Dans la Drôme l'espèce est également considérée comme en déclin. La gestion forestière inadaptée, le tir et les empoisonnements liés à la régulation des rongeurs semblent être les principales menaces, qui ne semblent pas être très prégnantes dans le contexte de la ZPS.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 15 février - 15 septembre





5.2.3.5. Pic noir

Exigences écologiques

Le Pic noir niche dans les grands boisements aux arbres âgés de diamètre important, mais aussi accessibles. L'essence ne semble pas jouer un rôle déterminant, feuillus, mixtes et résineux étant utilisés par l'espèce. Les coupes constituent des zones d'alimentation. Le Pic noir recherche principalement les hyménoptères et coléoptères, en creusant dans les souches d'arbres morts ou dans les arbres sénescents, ces derniers étant indispensables pour assurer la présence de l'espèce. Le Pic noir est sédentaire.



Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

L'espèce est largement répandue à travers l'Europe, de l'Espagne au Danemark, et jusqu'à la Russie. Les effectifs sont compris entre 239 500 et 398 500 couples. En France, le Pic noir est également bien présent ; il n'évite que les contours de la Méditerranée, le sud-ouest, la Bretagne et les côtes normandes. On compte entre 8 000 et 32 000 couples dans le pays. Il peut nicher jusqu'à plus de 2 000 m d'altitude.

En Rhône-Alpes, l'espèce est bien présente dans les zones de moyenne et haute montagne, soit l'ensemble de la partie est de la région, ainsi qu'à l'ouest du Rhône. Localement, il apprécie tout particulièrement la hêtraie-sapinière, ou, plus bas, la chênaie. Le Pic noir est à l'inverse absent des plaines du couloir rhodanien, ne présentant pas d'habitat favorable bien que l'espèce soit signalée ponctuellement dans des zones plus urbaines. L'effectif régional n'est pas connu. Dans la Drôme, conformément à ce qui a été dit précédemment, le Pic noir n'est présent que dans l'est du département, au niveau des zones montagneuses, dans les futaies pures ou mixtes et dans des pins à crochets. Le nombre de couples est évalué à plus de 100, mais le nombre exact n'est pas connu.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Au sein de la ZPS, les contacts de Pic noir sont très dispersés. En effet, les points d'observation de l'espèce sont disséminés sur l'ensemble du site. Bien que majoritairement situé sur le haut du synclinal, on retrouve également le Pic noir sur ses pentes boisées, et, plus aléatoirement, dans des boisements isolés dans les milieux ouverts du sud de la ZPS. Ces contacts sont probablement dus à l'importante distance de contact des cris de cet oiseau, que l'on entend de très loin. Les effectifs dans la ZPS sont estimés à 6-10 couples.

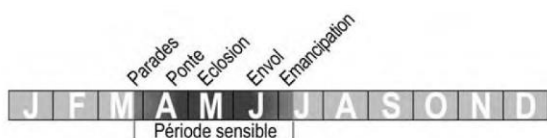
Milieus favorables dans la ZPS

L'ensemble des milieux boisés du synclinal sont favorables à la présence de l'espèce. En effet, la proportion de ligneux hauts est très importante, et majoritairement constitués de hêtres et secondairement de chênes, deux essences très appréciées par l'espèce. Ces milieux sont globalement peu dérangés et peu exploités, ce qui bénéficie à l'espèce. La gestion mise en place par l'ONF est en outre à l'origine de la création d'ouvertures nécessaires au maintien du Pic noir dans le site.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

En progression à l'échelle de l'Europe, le Pic noir jouit également d'un bon état de conservation à l'échelle de la France, de la région Rhône-Alpes, de la Drôme et de la ZPS. L'exploitation forestière inadaptée avec notamment l'abattage des arbres à cavités et arbres mort sont les principales menaces qui pèsent sur l'espèce.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 15 mars - 15 juillet



5.2.3.6. Pouillot siffleur

Exigences écologiques

Le Pouillot siffleur est une espèce forestière qui a besoin de trois éléments pour nicher : des arbres hauts constituant un boisement conséquent, clair avec une strate herbacée pour nicher et des ouvertures pour chasser. Les boisements où on le retrouve typiquement sont la futaie de Hêtre en altitude et les vieilles chênaies en plaine. Le Pouillot siffleur s'alimente principalement d'insectes, pouvant occasionnellement se nourrir d'escargots. L'espèce est migratrice et hiverne en Afrique. On la retrouve jusqu'à 1 400 m d'altitude.



© CLAUS KESBY – Netflug.dk

Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

En Europe, le Pouillot siffleur est une espèce des zones boréales et tempérées ; il est présent des Pyrénées au Danemark, en passant par la Grande-Bretagne. L'effectif européen est évalué entre 6 000 000 à 10 000 000 de couples. En France, seuls 100 000 à 300 000 couples sont dénombrés, dans les ¾ nord du pays. L'espèce suit la répartition des futaies de feuillus, et évite par conséquent tout le sud, de l'Aquitaine aux Alpes-Maritimes. Un noyau de population est cependant présent dans les Hautes-Pyrénées.

En Rhône-Alpes, l'espèce n'est pas abondante, même si elle est répandue, mais presque uniquement dans le nord de la région (nord-est notamment) suivant ses exigences septentrionales et forestières. L'effectif régional est mal connu mais s'approcherait de 10 000 couples. Le Pouillot siffleur atteint sa limite sud de répartition dans la Drôme, et n'apparaît régulièrement dans le département qu'au niveau du Vercors et de la Drôme des collines. La Drôme pourrait accueillir entre 10 et 100 couples nicheurs.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Au sein de la ZPS, le Pouillot siffleur se reproduit dans les hêtraies neutrophiles et acidiphiles du synclinal, en mélange avec des chênaies. Ces types de boisements se situent dans la moitié est du massif forestier de Saoû, et abriteraient 5 à 30 couples nicheurs.

Milieus favorables dans la ZPS

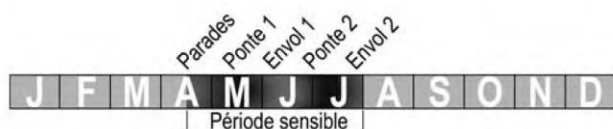
Tout comme le Pic noir, le Pouillot siffleur est inféodé aux milieux boisés que l'on retrouve dans la ZPS principalement sur le synclinal. Néanmoins, tout le massif ne semble pas correspondre à ses exigences écologiques. Les hêtraies et chênaies calcicoles dominant l'ouest du massif forestier ne semblent en effet pas lui convenir, car aucune observation dans ce secteur n'a été faite en 2012 ni dans les années antérieures (aucune donnée dans la base Faune Drôme).

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

Si l'espèce semble stable en Europe centrale, les populations d'Europe de l'ouest dont celle de la France sont en déclin. Pour autant l'espèce n'est inscrite dans aucune liste rouge que ce soit nationale ou régionale. La tendance départementale n'est pas connue.

Dans la ZPS, alors que l'espèce était connue dans la hêtraie du synclinal, en 2012, malgré des recherches ciblées, l'espèce n'y a pas été retrouvée. Cela semble connoter une diminution des effectifs. L'exploitation forestière inadaptée et plus globalement les changements climatiques pourraient s'avérer être des menaces pour l'espèce.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 15 avril - 31 juillet





5.2.4. Les oiseaux des milieux rivulaires

Tableau 19 : Liste des espèces des milieux rivulaires

Code Natura 2000	Espèce	Statut Natura 2000	Mention au FSD actuel	Statut biologique
A073	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	DO1	OUI	Nicheur Migrateur

5.2.4.1. Milan noir

Exigences écologiques

Le Milan noir niche typiquement dans les ripisylves, dès qu'il y a un grand arbre qui lui permet d'installer son aire. Les boisements de Frênes, de Peupliers ou de Chênes lui conviennent parfaitement, mais il peut également nicher dans les falaises boisées. La présence d'eau lui est nécessaire, et au contraire, on ne le trouvera que rarement dans les grands massifs boisés.

Ce rapace est très opportuniste et peut chasser dans toutes sortes de milieux ouverts, mais est principalement charognard. Ainsi, il recherche souvent les micromammifères dans les milieux agricoles après les récoltes ou les cadavres de poisson dans les rivières. Il fréquente également les décharges.



Certains individus hivernent en France mais la plupart migre dans le Sahara.

Distribution et effectifs (Europe, France, Rhône-Alpes, Drôme)

Le Milan noir est une espèce largement distribuée en Europe à l'exception des îles britanniques et d'une partie de la Scandinavie. On dénombre entre 30 000 et 40 000 couples. En France, il occupe l'ensemble du territoire à l'exception des régions côtières de la Manche et de la Corse. L'effectif national serait de 19 000 à 25 000 couples. En Rhône-Alpes et dans la Drôme, le Milan noir est commun dans les plaines et dans les vallées alluviales. Il devient rare dans les massifs montagneux. Dans la Drôme, c'est dans le Vercors et les Baronnies qu'il est le moins commun. Les effectifs en Rhône-Alpes seraient compris entre 1 000 et 4 000 couples, et plusieurs centaines de couples seraient nicheurs dans la Drôme.

Distribution et effectifs dans la ZPS

Aucun couple n'est connu comme nicheur au sein même de la ZPS. Pour autant l'espèce fréquente régulièrement les parties basses en recherche de nourriture. Il niche dans la ripisyle du Roubion à proximité de la ZPS, et son installation dans quelques boisements du sud de la ZPS n'est pas impossible.

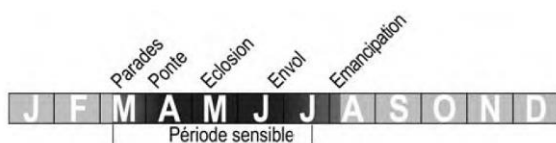
Milieux favorables dans la ZPS

L'ensemble du territoire de la ZPS est potentiellement favorable à l'espèce. Les parties boisées bien représentées sont favorables à l'installation d'un couple pour la nidification et les habitats ouverts constituent des zones de chasse intéressantes. En outre, le Roubion situé au sud de la ZPS peut également être utilisé comme zone de chasse par l'espèce.

Etat de conservation (UE/France/Rhône-Alpes/Drôme/ZPS) et menaces

Pour le Milan noir, le statut de conservation européen est contrasté. Il semble en déclin dans une grande partie de l'Europe orientale et péninsule ibérique, stable en Europe centrale et en progression en France. Il est pourtant inscrit dans la catégorie A Surveiller de la liste rouge nationale. En Rhône-Alpes l'espèce semble jouir d'un statut de conservation favorable. Dans la Drôme, l'espèce pourrait être en déclin. La destruction des ripisylves, le tir et l'empoisonnement semblent les principales menaces pesant sur l'espèce.

Calendrier de sensibilité de l'espèce : 10 mars - 10 août





5.3. Facteurs impactant la conservation des espèces d'oiseaux

L'analyse écologique et fonctionnelle proposée permet d'évaluer et de préciser les effets (positifs, négatifs, etc.) des facteurs naturels (ou facteurs humains indirects) et des activités humaines sur l'avifaune. Concernant les activités humaines, sont listées ci-après :

- les activités observées actuellement dans la ZPS et pouvant avoir un effet (qui a déjà pu être avéré ou qui est seulement soupçonné en l'état),
- les activités présentées dans la bibliographie mais non avérées localement. Ces dernières activités sont présentées comme « potentielles », car elles pourraient être effectives dans les années à venir.

Pour cette analyse, les espèces sont regroupées par cortège, pour rappel :

- Cortège des milieux forestiers : Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Pouillot siffleur, Milan royal ;
- Cortège des milieux rupestres : Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Crave à bec rouge ;
- Cortège des milieux ouverts à semi-ouverts : Bruant ortolan, Pipit rousseline, Alouette lulu, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur ; les vautours sont compris dans ce cortège car ils ne sont présents qu'en alimentation dans la ZPS : Vautour fauve, Vautour percnoptère et Vautour moine.
- Cortège des milieux rivulaires : Milan noir.



5.3.1. Interrelations entre l'avifaune et les facteurs naturels (ou facteurs humains indirects)

Dans cette partie de l'analyse, les changements climatiques globaux n'ont pas été pris en compte, bien qu'il existe une publication récente sur le sujet (DUBOIS, 2007). Compte tenu du manque de recul flagrant concernant ce sujet, et des contradictions que met en avant ce document, les interrelations entre la richesse avifaunistique et le changement climatique global ne seront pas présentées dans le présent document. Néanmoins, les aléas climatiques, plus ponctuels, sont ici pris en compte (hiver rigoureux, été caniculaire...).

Les facteurs naturels pouvant impacter sur la conservation des espèces d'oiseaux dans la ZPS et pris en compte ici sont la fermeture des milieux et les tempêtes et incendies, ces derniers étant toutefois assez rares dans ce site (mais un incendie étant survenu dans les années 1980 - source : N. GOGUE-MEUNIER, CG26, *com. pers.*).

Tableau 20 : Interrelations entre l'avifaune et les facteurs naturels

	Fermeture des milieux		Tempêtes et incendies		Aléas climatiques
	Effets positifs	Effets négatifs	Effets positifs	Effets négatifs	Effets négatifs
Cortège des milieux forestiers	- Extension et maturation de la forêt (forêt globalement peu exploitée)	- Disparition de zones de chasses pour les espèces chassant en milieux ouverts (rapaces)	- Création d'une hétérogénéité dans la strate arborée, à l'origine d'un accroissement des niches biologiques - Création de zones de chasse	- Disparition de sites de nidification	- Destruction de nichées - Absence de ressources alimentaires ... Nombreux facteurs pouvant provoquer jusqu'à la perte d'individus
Cortège des milieux rupestres		- Disparition des zones de chasse favorables aux espèces (milieux ouverts)			- Destruction de nichées - Absence de ressources alimentaires ... Nombreux facteurs pouvant provoquer jusqu'à la perte d'individus



	Fermeture des milieux		Tempêtes et incendies		Aléas climatiques
	Effets positifs	Effets négatifs	Effets positifs	Effets négatifs	Effets négatifs
Cortège des milieux ouverts à semi-ouverts		- Disparition des milieux ouverts et semi-ouverts exploités par ces espèces pour l'alimentation et la nidification	- Création de milieux ouverts - Création de sites de nidification et d'alimentation		- Destruction de nichées - Absence de ressources alimentaires ... Nombreux facteurs pouvant provoquer jusqu'à la perte d'individus
Cortège des milieux rivulaires		- Disparition des zones d'alimentation favorables au Milan noir (milieux ouverts)	- Création d'une hétérogénéité dans la strate arborée, à l'origine d'un accroissement des niches biologiques - Création de zones de chasse	- Disparition de sites de nidification	- Destruction de nichées - Absence de ressources alimentaires ... Nombreux facteurs pouvant provoquer jusqu'à la perte d'individus

5.3.2. Interrelations entre l'avifaune et les activités humaines

Tableau 21 : Interrelations entre l'avifaune et les activités humaines

	Effets positifs	Effets négatifs
Cortège des milieux forestiers	Exploitation forestière adaptée - Forêt actuellement peu exploitée à l'échelle du massif constituant des boisements importants et vieillissants - Coupes forestières créant des zones d'alimentation - Gestion sylvicole favorable à la biodiversité (maintien des arbres morts, arbres à cavités, préservation des supports de nidification, des îlots de vieillissement)	Gestion forestière inadaptée - Périodes et lieux des travaux forestiers, entraînant un dérangement des oiseaux voire une destruction de nichées - Plantation monospécifique (homogénéisation des milieux) - Rajeunissement des peuplements forestiers (disponibilité des arbres-habitat) / diminution des îlots de feuillus âgé - Elimination des bois morts - Développement du Pin noir provoquant la fermeture des

Effets positifs	Effets négatifs
<p>Préservation des milieux ouverts et de leur qualité en tant que zones de chasse pour les rapaces forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des milieux ouverts en tant que zones de chasse pour les rapaces forestiers (Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal) - Maintien de pratiques extensives et respectueuses favorisant le développement de ressources trophiques de bonne qualité - Maintien de pratiques agro-pastorales productrices de ressources trophiques <p>Développement concerté des activités humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de certains sentiers de randonnée proches de sites de reproduction - Non implantation de câbles aériens dans les secteurs de présence régulière de rapaces forestiers - Limitation des activités aériennes au-dessus des secteurs de reproduction des rapaces forestiers 	<p>milieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reboisement des landes - Diminution de l'exploitation de bois - Mécanisation des travaux forestiers <p>Fermeture et dégradation des milieux ouverts, zones de chasse des rapaces forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abandon des pratiques agricoles et notamment agro-pastorales conduisant à la reforestation, en basse altitude notamment pour l'Engoulevent d'Europe - Utilisation d'intrants dans les cultures diminuant les ressources alimentaires et dégradant leur qualité - Conversion des herbages en terres arables <p>Dégradation des ressources alimentaires de la Bondrée apivore</p> <p>Utilisation d'intrants dans les cultures, nocifs pour les hyménoptères notamment, à la base de l'alimentation de l'espèce</p> <p>Activités de pleine nature</p> <p>Dérangement des espèces par densification des activités, des sentiers, des points de pénétration et de la fréquentation, notamment aux abords des secteurs de nidification</p> <p>Aéronefs et autres activités aériennes</p> <p>Dérangements des espèces sur leur site de reproduction lors du survol et risques de collision</p> <p>Développement des aménagements dans les milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de milieux naturels, zones de nidification ou



	Effets positifs	Effets négatifs
		d'alimentation - Mise en danger des oiseaux par des aménagements aériens (lignes électriques par exemple) Destructions Tirs, empoisonnements, piégeages affectant directement les oiseaux
Cortège des milieux rupestres	<p>Développement concerté des activités et des aménagements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des secteurs de falaises proches de sites de reproduction - Eviter la surfréquentation des pelouses où s'alimente le Crave à bec rouge - Non implantation de câbles aériens dans les secteurs de présence régulière de rapaces rupestres - Limitation des activités aériennes au-dessus des secteurs de reproduction des espèces rupestres <p>Préservation des milieux ouverts et de leur qualité en tant que zones d'alimentation pour les espèces rupestres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des milieux ouverts en tant que zones de chasse pour les rapaces rupestres (Aigle royal, Grand-duc d'Europe) - Maintien et développement de pratiques extensives et respectueuses favorisant le développement de ressources trophiques de bonne qualité - Maintien et développement de pratiques agro-pastorales productrices de ressources trophiques - Limitation du surpâturage dans les zones d'alimentation du Crave à bec rouge <p>Renforcement des ressources alimentaires pour les</p>	<p>Activités de pleine nature</p> Dérangement des espèces par densification des activités, des voies d'escalade et de la fréquentation, notamment aux abords des secteurs de nidification et dans des secteurs privilégiés pour l'alimentation du Crave à bec rouge
		<p>Aéronefs et activités aériennes</p> Dérangements des espèces sur leur site de reproduction lors du survol et risques de collision
		<p>Développement des aménagements dans les milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de milieux naturels, zones de nidification ou d'alimentation - Mise en danger des oiseaux par des aménagements aériens (lignes électriques par exemple) <p>Fermeture et dégradation des milieux ouverts, zones d'alimentation des espèces rupestres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abandon des pratiques agricoles et notamment agro-pastorales conduisant à la reforestation - Utilisation d'intrants dans les cultures diminuant les ressources alimentaires et dégradant leur qualité

	Effets positifs	Effets négatifs
	<p>rapaces</p> <p>Mise en place de « placettes d'équarrissage », bénéfiques à l'Aigle royal</p>	<p>Diminution du cheptel ovin</p> <p>Provoquant la diminution des ressources alimentaires du Crave à bec rouge</p> <p>Destructions</p> <p>Tirs, empoisonnements, piégeages affectant directement les oiseaux</p>
Cortège des milieux ouverts à semi-ouverts	<p>Préservation des milieux ouverts et de leur qualité en tant que site de nidification et d'alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des milieux ouverts en tant que zones d'alimentation et de chasse - Maintien et développement de pratiques extensives et respectueuses favorisant le développement de ressources trophiques de bonne qualité - Maintien et développement de pratiques agro-pastorales limitant la fermeture des milieux et produisant des ressources trophiques <p>Renforcement des ressources alimentaires pour les rapaces</p> <p>Mise en place de « placettes d'équarrissage », bénéfiques aux espèces de vautours</p> <p>Développement concerté des activités et des aménagements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la fréquentation des engins motorisés dans les milieux naturels 	<p>Fermeture et dégradation des milieux ouverts, zones de nidification et d'alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surpâturage pouvant entraîner la dégradation des zones d'alimentation - Abandon des systèmes pastoraux (fermeture des milieux) réduisant les zones de chasse et les sites de reproduction - Extension des secteurs de cultures sur les milieux naturels ouverts et homogénéisation des milieux agricoles - Pratiques intensives (intrants, remembrements, monoculture,...) ayant des effets directs sur l'avifaune (perte de gîtes, de fonctionnalité des milieux, diminution des ressources alimentaires, etc.) - Conversion des herbages en terres arables <p>Diminution et traitements du cheptel ovin</p> <p>Provoquant la diminution des ressources alimentaires pour les vautours ainsi que des intoxications</p> <p>Gestion forestière inadaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reboisement sur des milieux ouverts (Pin noir) - Diminution de l'exploitation de bois provoquant la fermeture des milieux - Suppression des supports de nidification potentiels (Vautour)

	Effets positifs	Effets négatifs
		<p>moine)</p> <p>Activités de pleine nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction des habitats d'espèce par piétinements et par passages répétés des engins motorisés (quads, motocross, 4x4...) <p>Aéronefs et activités aériennes</p> <p>Dérangements des espèces sur leur site de reproduction lors du survol et risques de collision (vautours)</p> <p>Destructions</p> <p>Tirs, empoisonnements, piégeages affectant directement les oiseaux</p> <p>Développement des aménagements dans les milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de milieux naturels, zones de nidification ou d'alimentation - Mise en danger des oiseaux par des aménagements aériens (lignes électriques par exemple)
Cortège des milieux rivulaires	<p>Préservation des cours d'eau et de leurs ripisylves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des éventuelles activités polluantes pour les milieux aquatiques - Limitation des activités aquatiques sources de dérangements à proximité de sites de nidification - Faible niveau d'exploitation des ripisylves denses appréciées du Milan noir - Limitation des sentiers de randonnées dans les ripisylves <p>Préservation des milieux ouverts et de leur qualité en</p>	<p>Activités de pleine nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dérangement des espèces sur leurs sites de nidification par la pratique d'activités diverses (festivités, sports d'eau vive...) le long des cours d'eau - Multiplication et densification des sentiers et des points de pénétration dans les ripisylves <p>Développement des aménagements dans les milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollution des cours d'eau dégradant les ressources



Effets positifs	Effets négatifs
<p>tant que zones d'alimentation pour le Milan noir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des milieux ouverts en tant que zones de chasse pour le Milan noir - Maintien et développement de pratiques extensives et respectueuses favorisant le développement de ressources trophiques de bonne qualité - Maintien et développement de pratiques agro-pastorales productrices de ressources trophiques 	<p>alimentaires du Milan noir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de milieux naturels, zones de nidification ou d'alimentation - Mise en danger des oiseaux par des aménagements aériens (lignes électriques par exemple) <p>Fermeture et dégradation des milieux ouverts, zones d'alimentation du Milan noir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiques intensives (intrants, etc.) ayant des effets directs sur les zones agricoles, et, par diffusion, sur les zones humides (diminution des ressources alimentaires, diminution de la qualité des sites, etc.) - Abandon des systèmes pastoraux (fermeture des milieux) réduisant les zones de chasse - Extension des secteurs de cultures sur les milieux naturels ouverts et homogénéisation des milieux agricoles <p>Destructions</p> <p>Tirs, empoisonnements, piégeages affectant directement les oiseaux</p>



5.4. Enjeux de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Enjeu = « ce qu'on risque de gagner ou de perdre » (dictionnaire Larousse).

Les enjeux locaux forts de conservation du site sont les espèces pour lesquelles doivent être mobilisés en priorité les efforts de conservation, que ce soit par l'action ou par la vigilance.

Un enjeu de conservation résulte donc du croisement entre une valeur patrimoniale d'une part, et un risque ou menace d'autre part.

Le niveau d'enjeu dépend étroitement de l'échelle géographique considérée. Pour le DOCOB, l'évaluation concerne l'enjeu local de conservation, c'est-à-dire à l'échelle de la ZPS. Toutefois, cette évaluation tient compte de la situation globale (à l'échelon national, voire européen) de l'espèce visée, tant pour sa valeur patrimoniale que pour son niveau de menace. En effet, pour une espèce donnée, l'enjeu local de conservation est plus ou moins fort selon l'état de conservation de cette espèce à l'échelon national.

Les enjeux de conservation ont été définis à partir de plusieurs critères présentés dans le tableau ci-après.

**L'existence actuelle ou non de la menace dans la ZPS est précisée afin de mettre en avant les risques « déjà déclarés » sur certaines espèces. Dans le but d'avoir une vision préventive, les menaces potentielles liées à des activités pouvant se développer dans les années futures dans le site sont également listées.*

Ainsi, les **principales menaces** pesant sur l'état de conservation des espèces d'oiseaux de la ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour » sont les suivantes :

Facteurs avérés	Facteurs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des milieux ouverts - Dégradation des milieux ouverts - Activités de pleine nature - Aéronefs et autres activités aériennes - Tempêtes et incendies - Gestion forestière inadaptée 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des énergies dans les milieux naturels - Urbanisation - Développement des lignes électriques et câbles aériens - Destructrions

Légende du tableau ci-après :

Répartition/abondance : appréciation aux différentes échelles nationale, régionale et locale ; Ind = Individu ; ? = absence de données

Bibliographie pour les effectifs :

- FRANCE : THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, 175 p. pour les rapaces

DIREN LR, 2008 - Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive "Oiseaux". Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces pour les passereaux



- RHONES-ALPES : THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, 175 p. pour les rapaces
- CORA, 2003 - Les oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes, CORA Editeur, 336 p. pour les passereaux



5.4.1. Définition de l'enjeu de conservation de chaque espèce

Tableau 22 : Définition de l'enjeu de conservation par espèce

Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs		Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables recensés et potentiels	Importance de la ZPS pour l'espèce			
Aigle royal	France : 390-450 c Rhône-Alpes : 149-159 c ZPS : 2 c	Forte (spécificité de l'habitat, faibles effectifs, faible productivité, forte sensibilité au dérangement)	Nicheur Sédentaire	Bon	- Activités de pleine nature mal contrôlées - Aéronefs et activités aériennes - Aménagements dans les milieux naturels* - Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Destructons*	Moyenne	Fort	Vulnérable	Fort
Alouette lulu	France : 50 000-500 000 c Rhône-Alpes : 8 000-20 000 c ZPS : 50-200 c	Oui (ponte au sol, spécificité de l'habitat)	Nicheur Sédentaire	Bon	- Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Gestion forestière inadaptée - Activités de pleine nature mal contrôlées - Développement des aménagements dans les milieux naturels*	Moyenne	Faible	Vulnérable	Modéré
Bondrée apivore	France : 10 600-15 000 c Rhône-Alpes : 1 333-1683 c ZPS : 5-10 c	Oui (migrateur, rapace, spécificité du régime alimentaire)	Nicheur Migrateur	Bon	- Gestion forestière inadaptée - Dégradation des ressources trophiques - Activités de pleine nature mal contrôlées - Aéronefs et autres activités aériennes - Aménagements dans les milieux naturels* - Destructons*	Faible	Faible	Quasi menacée	Modéré



Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs		Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables recensés et potentiels	Importance de la ZPS pour l'espèce			
Bruant ortolan	France : 12 000-23 000 c Rhône-Alpes : 3 500-5 000 c ZPS : 1-5 c	Oui (migrateur, spécificité de l'habitat, ponte au sol)	Nicheur Migrateur	Mauvais	- Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Gestion forestière inadaptée - Activités de pleine nature mal contrôlées - Développement des aménagements dans les milieux naturels*	Faible	Modéré	En danger	Faible
Circaète Jean-le-Blanc	France : 2 400-2 900 c Rhône-Alpes : 306-422 c ZPS : 2-5 c	Oui (migrateur, régime spécialisé, faible productivité, forte sensibilité au dérangement, fidélité du couple)	Nicheur Migrateur	Bon	- Gestion forestière inadaptée - Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Activités de pleine nature mal contrôlées - Aéronefs et autres activités aériennes - Aménagements dans les milieux naturels* - Destructures*	Modéré	Modéré	Quasi menacée	Modéré
Crave à bec rouge	France : 1 000 - 3 500 c Rhône-Alpes : 200 c ZPS : 4-6 c	Oui	Nicheur sédentaire	Bon	- Activités de pleine nature mal contrôlées - Aéronefs et activités aériennes - Aménagements dans les milieux naturels* - Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Diminution du cheptel ovien	Modéré	Modéré	En danger	Fort
Engoulevent d'Europe	France : 20 000-50 000 c Rhône-Alpes : 700-2 000 c ZPS : 40-150 c	Oui (migrateur, ponte au sol)	Nicheur Migrateur	Bon	- Gestion forestière inadaptée - Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Aménagements dans les milieux naturels* - Conversion des herbages en terres arables - Reboisement des landes - Diminution de l'exploitation de bois	Modéré	Modéré	Préoccupation mineure	Fort



Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs		Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables recensés et potentiels	Importance de la ZPS pour l'espèce			
Faucon pèlerin	France : 1 100-1 400 c Rhône-Alpes : 280-300 c ZPS : 4-6 c	Oui (spécificité de l'habitat, faibles effectifs, forte sensibilité au dérangement)	Nicheur Sédentaire	Bon	- Activités de pleine nature mal contrôlées - Aéronefs et activités aériennes - Aménagements dans les milieux naturels* - Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Destructions directes* - Compétition avec le Grand-duc d'Europe	Fort	Fort	Vulnérable	Fort
Fauvette pitchou	France : 60 000-120 000 c Rhône-Alpes : 1 000-4 000 c ZPS : 1-5 c	Non	Nicheur Sédentaire	Mauvais	- Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Gestion forestière inadaptée - Activités de pleine nature mal contrôlées - Développement des aménagements dans les milieux naturels*	Faible	Modéré	Préoccupation mineure	Faible
Grand-duc d'Europe	France : 1 600-2 000 c Rhône-Alpes : 275-400 c ZPS : 2-5 c	Oui (rapace, spécificité de l'habitat)	Nicheur Sédentaire	Bon	- Activités de pleine nature mal contrôlées - Aéronefs et activités aériennes - Aménagements dans les milieux naturels* - Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Destructions*	Faible	Fort	Vulnérable	Modéré



Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs		Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables recensés et potentiels	Importance de la ZPS pour l'espèce			
Milan noir	France : 19 000-25 000 c Rhône-Alpes : 1 000-4 000 c ZPS : -	Non	Nicheur Migrateur	Moyen	- Fermetures et dégradation des milieux ouverts - Activités de pleine nature mal contrôlées - Développement des aménagements dans les milieux naturels* - Destructions directes*	Très faible	Faible	Préoccupation mineure	Très faible
Milan royal	France : 3 000 - 3 900 c Rhône-Alpes : 180-240 c ZPS : -	Oui (rapace, faible productivité, spécificité de l'habitat)	Erratique régulier	Moyen	- Gestion forestière inadaptée - Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Activités de pleine nature mal contrôlées - Aménagements dans les milieux naturels* - Destructions*	Faible	Faible	En danger critique	Faible à modéré
Pic noir	France : 8 000-32 000 c Rhône-Alpes : ? ZPS : 6-10 c	Non	Nicheur Sédentaire	Bon	- Gestion forestière inadaptée - Activités de pleine nature mal contrôlées	Modéré	Faible	Préoccupation mineure	Modéré
Pie-grièche écorcheur	France : 160 000-360 000 c Rhône-Alpes : 10 000-50 000 c ZPS : 20-100 c	Non	Nicheur Migrateur	Moyen	- Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Gestion forestière inadaptée - Activités de pleine nature mal contrôlées - Développement des aménagements dans les milieux naturels*	Modéré	Modéré	Préoccupation mineure	Faible



Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs		Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables recensés et potentiels	Importance de la ZPS pour l'espèce			
Pipit rousseline	France : 20 000-30 000 c Rhône-Alpes : 1 000-2 000 c ZPS : 1-5 c	Non	Nicheur Migrateur	Mauvais	- Fermeture et dégradation des milieux ouverts - Gestion forestière inadaptée - Activités de pleine nature mal contrôlées - Développement des aménagements dans les milieux naturels *	Faible	Modéré	En danger	Faible
Pouillot siffleur	France : 100 000-300 000 c Rhône-Alpes : ? ZPS : 5-30 c	Non	Nicheur migrateur	Moyen	- Gestion forestière inadaptée - Activités de pleine nature mal contrôlées	Moyenne	Modéré	En danger	Modéré
Vautour fauve	France : 1 100-1 300 c Rhône-Alpes : 170-180 c ZPS : -	Oui (rapace, charognard, faible productivité, spécificité de l'habitat)	Erratique régulier	Moyen	- Fermeture des milieux ouverts - Diminution et traitements du cheptel ovin - Aéronefs et activités aériennes - Gestion forestière inadaptée - Développement des aménagements dans les milieux naturels* - Destructons*	Modéré	Faible	Vulnérable	Modéré
Vautour moine	France : 25-30 c Rhône-Alpes : 5-7 c ZPS : -	Oui (rapace, faibles effectifs, spécificité de l'habitat, charognard, faible productivité, forte sensibilité au dérangement)	Erratique régulier	Moyen	- Fermeture des milieux ouverts - Diminution et traitements du cheptel ovin - Aéronefs et activités aériennes - Gestion forestière inadaptée - Développement des aménagements dans les milieux naturels* - Destructons*	Modéré	Faible	Marginale en période de reproduction	Modéré
Vautour	France : 92 c	Oui	Erratique	Moyen	- Fermeture des milieux ouverts	Modéré	Faible	En danger	Modéré



Espèce	Répartition, abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Etat de conservation sur le site	Principaux facteurs évolutifs		Degré de vulnérabilité (ZPS)	Liste rouge régionale	Enjeu de conservation sur le site
					Facteurs défavorables recensés et potentiels	Importance de la ZPS pour l'espèce			
percnoptère	Rhône-Alpes : 4-6 c ZPS : -	(rapace, migrateur, charognard, faible productivité, forte sensibilité au dérangement, spécificité de l'habitat, faibles effectifs)	régulier		- Diminution et traitements du cheptel ovin - Aéronefs et activités aériennes - Gestion forestière inadaptée - Développement des aménagements dans les milieux naturels* - Destructons*			critique	

*menace potentielle



5.4.2. Bilan des enjeux locaux de conservation

A l'issue de l'analyse précédente, 4 espèces présentent un fort enjeu de conservation et sont classées prioritaires pour l'effort de conservation sur la ZPS. Il s'agit de trois espèces rupestres (Aigle royal, Faucon pèlerin et Crave à bec rouge) qui présentent une population plus ou moins confortable relativement à la taille de la ZPS, mais qui peuvent être soumises à une forte pression anthropique. L'Engoulevent d'Europe est la troisième espèce possédant un fort enjeu de conservation au sein du site au regard de la disparition progressive de ses habitats mais aussi de ses effectifs bien représentatifs.

Dix espèces présentent ensuite un enjeu de conservation modéré dans la ZPS. Ce sont des espèces de passereaux des milieux ouverts principalement, dont le statut est menacé au regard de la fermeture des milieux présente et annoncée. La diminution voire l'absence des ressources alimentaires pour les trois espèces de Vautour est à l'origine de leur classification au sein de ce groupe. Enfin, les risques pesant sur les espèces forestières (gestion inadaptée, dérangements, exploitation) nous amènent également à associer à ces dernières un enjeu de conservation modéré.

Les trois espèces présentant un enjeu de conservation faible sont des passereaux des milieux ouverts très peu représentés dans la ZPS. Leur habitat de reproduction est faiblement présent et globalement en cours de dégradation dans le site, mais ce dernier n'est pas considéré comme un site d'importance pour leur conservation. Il s'agit du Bruant ortolan, du Pipit rousseline et de la Fauvette pitchou.

Enfin, le Milan noir est associé à un très faible enjeu de conservation au regard de sa répartition en dehors de la ZPS principalement, le long du cours d'eau Le Roubion. Les milieux présents dans la ZPS ne sont pas optimaux pour ce rapace, qui la fréquente principalement pour s'alimenter.

La Milan royal est un cas particulier car il ne se reproduit pas dans la ZPS à l'heure actuelle, mais une aire de nidification a été localisée à moins de 5 km. Néanmoins, les milieux forestiers présents dans le site Natura 2000 sont tout à fait favorables à l'installation de ce rapace. En outre, ce dernier est dans un état de conservation beaucoup plus préoccupant que le Milan noir, ce qui nous amène à le prendre en compte ici.

Tableau 23 : Tableau synthétique présentant les différentes espèces de la ZPS selon la hiérarchisation de leur enjeu local de conservation

Espèce à fort enjeu de conservation	Espèce à enjeu de conservation modéré	Espèce à enjeu de conservation faible	Espèce à enjeu de conservation très faible
Aigle royal	Alouette lulu	Bruant ortolan	Milan noir
Engoulevent d'Europe	Bondrée apivore	Fauvette pitchou	
Faucon pèlerin	Circaète Jean-le-Blanc	Pie-grièche écorcheur	
Crave à bec rouge	Grand-duc d'Europe	Pipit rousseline	
	Pic noir		
	Pouillot siffleur		
	Vautour fauve		
	Vautour moine		
	Vautour percnoptère		



Milan royal

5.5. Hiérarchisation des facteurs et des espèces

5.5.1. Hiérarchisation des facteurs influant négativement sur la conservation des espèces d'oiseaux de la ZPS

Dans le tableau ci-après sont listés tous les facteurs humains et environnementaux déjà présentés plus haut qui peuvent avoir une influence négative sur les espèces d'oiseaux de la ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour ».

Sont indiqués séparément les facteurs recensés sur le site, notamment dans le cadre du diagnostic socio-économique réalisé précédemment, et les facteurs potentiels actuellement mais connus dans la bibliographie comme ayant des effets négatifs sur les espèces et pouvant se développer dans la ZPS dans les années à venir.

Le but de cette partie est de mettre en avant l'ensemble des paramètres pouvant menacer, à terme, l'état de conservation des espèces d'oiseaux de la ZPS, et de les hiérarchiser afin de faire apparaître les plus sérieuses.

Les calculs concernant la hiérarchisation des menaces figurent dans les dernières colonnes du tableau ci-après. La méthode de calcul a été la suivante :

- l'enjeu de conservation de chaque espèce de la ZPS a été associé à une note, de la façon suivante : enjeu très faible = 1, enjeu faible = 2, enjeu modéré = 3 et enjeu fort = 4 ;
- lorsqu'un facteur peut concerner une espèce, la note de cette dernière a été reportée dans la cellule du facteur correspondant ;
- pour chaque facteur a été calculé le nombre d'espèces d'oiseaux de la ZPS pouvant en être affecté (A) ;
- enfin, un nombre de points correspondant à la somme des enjeux de toutes les espèces affectées par le facteur a été calculé (B).

Une note globale a été attribuée à chaque facteur, correspondant au nombre d'espèces concernées (A) + la somme des enjeux de conservation (B). Cette note a permis de hiérarchiser les menaces recensées et potentielles de la ZPS.

*Exemple : Le facteur « Aéronefs et activités aériennes » a des effets négatifs sur 9 espèces de la ZPS : l'Aigle royal (enjeu fort = 4), la Bondrée apivore (enjeu modéré = 3), le Circaète Jean-le-Blanc (enjeu modérée = 3), le Crave à bec rouge (enjeu fort = 4), le Grand-duc (enjeu modéré = 3) et 3 vautours (enjeu modéré = 3). La somme des enjeux des espèces concernées par ce facteur = $4+3+3+3+4+3+3*3 = 30$. La note globale de ce facteur = 9 espèces + 30 = 39.*

5.5.2. Priorité d'action par espèce

Afin de mettre en avant les espèces les plus patrimoniales et dont l'état de conservation est le moins certain, une hiérarchisation des espèces a également été réalisée. Pour cela ont été pris en compte à la fois :



- l'enjeu de conservation de chaque espèce (évalué de très faible à fort comme déterminé précédemment) et
- le nombre de menaces pouvant s'exercer sur cette dernière (« C » dans le tableau en page suivante).

Le rang de priorité de chaque espèce a été défini selon le schéma suivant :

Nombre de menaces affectant l'espèce (C)	Espèce à enjeu de conservation fort	Espèce à enjeu de conservation modéré	Espèce à enjeu de conservation faible	Espèce à enjeu de conservation très faible
≤5	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4
>5	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 4

Le rang de priorité allant de 1 (espèce prioritaire) à 4 (espèce non prioritaire).

Ainsi, le classement de priorité des espèces de la ZPS apparaît être le suivant :

Rang de priorité	Espèce
Priorité 1	Aigle royal, Faucon pèlerin, Crave à bec rouge
Priorité 2	Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc Engoulevent d'Europe, Grand-duc d'Europe Vautour fauve, Vautour moine Vautour percnoptère
Priorité 3	Alouette lulu, Bruant ortolan Milan royal, Pic noir, Pouillot siffleur
Priorité 4	Fauvette pitchou, Milan noir Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline

Tableau 24 : Hiérarchisation des facteurs et des espèces

	Aigle royal	Alouette lulu	Bondrée apivore	Bruant ortolan	Circaète Jean-le-Blanc	Engoulevent d'Europe	Faucon pèlerin	Fauvette pitchou	Grand-duc d'Europe	Milan noir	Pic noir	Pie grièche écorcheur	Pipit rousseline	Vautour fauve	Vautour moine	Vautour percnoptère	Crave à bec rouge	Milan royal	Pouillot siffleur	Nombre d'espèces concernées (A)	Somme des enjeux (B)	Note globale (A+B)
--	-------------	---------------	-----------------	----------------	------------------------	----------------------	----------------	------------------	--------------------	------------	----------	-----------------------	------------------	---------------	---------------	---------------------	-------------------	-------------	-------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------

Dans les colonnes est indiquée la valeur de l'enjeu de conservation de l'espèce lorsque cette dernière est ou pourrait être affectée par la menace correspondante. Dans le cas où la menace ne concerne pas l'espèce, "0" est indiqué.

ACTIVITES RECENSEES																						
Fermeture des milieux ouverts (reprise de la forêt, reforestation, diminution du pastoralisme...)	4	3	0	2	3	4	0	2	3	1	0	2	2	3	3	3	4	2	0	15	41	56
Dégradation des milieux ouverts (utilisation de produits phytosanitaires et antiparasitaires, intensification des pratiques, surpâturage, disparition des haies...)	4	3	0	2	3	4	0	2	3	1	0	2	2	3	3	3	4	2	0	15	41	56
Activités de pleine nature mal contrôlées (randonnées, activités motorisées, escalade...)	4	0	3	0	3	0	4	0	3	1	3	0	0	3	3	3	4	2	3	13	39	52
Aéronefs et autres activités aériennes (civils, militaires...)	4	0	3	0	3	0	4	0	3	0	0	0	0	3	3	3	4	0	0	9	30	39
Tempêtes et incendies	0	0	3	0	3	4	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	2	3	8	19	27
Gestion forestière inadaptée (période des travaux forestiers, plantation monospécifique, rajeunissement des peuplements...)	0	0	3	0	3	4	0	0	0	1	3	0	0	3	3	3	0	2	3	8	28	36
Aléas climatiques (sécheresse en période hivernale, hivers rigoureux...)	0	3	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	7	10
Compétition avec le Grand-duc d'Europe	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	5

ACTIVITES POTENTIELLES																						
Développement des énergies sur les milieux naturels (installations productrices d'énergie)	4	3	3	2	3	0	4	2	3	1	3	2	2	3	3	3	4	2	3	18	50	68
Urbanisation (destruction de milieux naturels et dérangements)	4	3	3	2	3	4	0	2	3	1	3	2	2	3	3	3	4	2	3	18	50	68
Développement des lignes électriques et câbles aériens	4	0	3	0	3	0	4	0	3	1	0	0	0	3	3	3	4	2	0	11	33	44
Destruction (empoisonnements, tirs, piégeages...)	4	0	3	2	3	0	4	0	3	1	0	0	0	3	3	3	0	2	0	11	31	42
Pollution des cours d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	3	5
Dégradation des ripisylves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2

Nombre de menaces/espèce (C)	8	5	8	6	10	5	6	5	8	11	5	4	4	9	9	9	7	10	5
Rang de priorité des espèces	1	3	2	3	2	2	1	4	2	4	3	4	4	2	2	2	1	3	3

Hiérarchisation des menaces :

0-10 : peu importante 10-30 : moyennement importante 30-50 : importante > 50 : très importante

Priorité pour les espèces :

4 : priorité 4/4 3 : priorité 3/4 2 : priorité 2/4 1 : priorité 1/4 espèce prioritaire



5.5.3. Importance des milieux ouverts pour les espèces d'oiseaux du site « Massif de Saoû et crêtes de la Tour »

Alors que les principaux milieux représentés dans la ZPS sont les boisements qui recouvrent la quasi-totalité du synclinal, l'ensemble des milieux ouverts de la ZPS, qu'ils soient agricoles (cultures, pelouses) ou non (landes), jouent un rôle prépondérant pour une grande partie des espèces d'oiseaux du site.

En effet, des passereaux méridionaux trouvent dans ces habitats les conditions favorables à leur installation en période de nidification, ainsi qu'à leur alimentation. Les milieux ouverts constituent par ailleurs les zones de chasse pour l'ensemble des rapaces de la ZPS (pour tout ou partie de leur régime alimentaire).

Le maintien de ces habitats ouverts dans un bon état de conservation, ainsi que l'évitement de leur embroussaillage voire de leur disparition due à la reprise forestière, est à rechercher, notamment par le pastoralisme. Ce dernier fournit en effet simultanément des ressources alimentaires pour bon nombre d'espèces : insectes coprophages qui se développent dans les excréments (Crave à bec rouge et passereaux) ou bien cadavres pour certaines espèces (vautours, Aigle royal, Milan royal). Notons que cet objectif comprend également la modération des plans de reboisement des milieux ouverts.

5.5.4. Importance de la conciliation entre activités humaines (notamment les activités de loisirs) et maintien de population d'espèces sensibles (notamment rupestres)

Le Massif de Saoû et ses piémonts présentent un fort potentiel pour le développement des activités de loisirs, de part des milieux propices variés et recouvrant une superficie importante. En témoignent les activités de pleine nature déjà bien présentes au sein de site : escalade, randonnée (pédestre, cycliste ou équestre), vol libre, base-jump. Ces activités sont importantes pour le développement local des communes limitrophes.

Néanmoins, toutes ces activités peuvent avoir des interactions avec les espèces d'intérêt communautaire de la ZPS, car elles sont développées dans des secteurs favorables à la nidification ou à l'alimentation de ces dernières : milieux rupestres pour l'escalade et le vol libre, milieux forestiers et ouverts pour les différents types de randonnées.

Afin que les activités humaines soient compatibles avec le maintien des espèces, une concertation avec les acteurs locaux a d'ores et déjà été mise en place concernant les activités d'escalade. Cette concertation est à maintenir les années à venir et à développer dans le cadre d'autres activités de pleine nature, car il est fort probable que la fréquentation touristique de la ZPS ne fasse qu'accroître dans les années à venir.

5.5.5. Importance de la ZPS pour la conservation des espèces forestières

La ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour » est en grande partie recouverte de boisements dont l'intérêt a été démontré par la désignation de la Zone Spéciale de Conservation FR8201686 « Pelouses, forêts et grottes du massif de Saoû ». L'ensemble du synclinal est concerné par ce site de la directive Habitats.

Les boisements y sont en relatif bon état de conservation et éloignés des perturbations humaines, ce qui les rendent très favorables à l'installation d'espèces en période de reproduction. En outre, les milieux ouverts situés à proximité du synclinal étant utilisées



comme zones de chasse, l'ensemble des conditions sont réunies pour permettre le maintien des populations de rapaces dans la ZPS.

Les différents types de hêtraies et hêtraies-sapinières âgées accueillent ainsi, en outre le Circaète Jean-le-Blanc et la Bondrée apivore, d'autres espèces typiquement forestières comme le Pic noir et le Pouillot siffleur.

La préservation de ces boisements mais surtout leur gestion appropriée dans le but de conserver les habitats en même temps que les espèces doit faire partie des objectifs de développement durable de la ZPS.



5.6. Objectifs de développement durable

Les données biologiques inventoriées dans la ZPS « Massif de Saoû et Crête de la Tour » ont été identifiées et hiérarchisées dans les chapitres précédents. Parallèlement, un état des lieux des activités humaines et des facteurs naturels pouvant altérer l'état de conservation des espèces d'oiseaux a été réalisé. Une fois croisés, ces éléments nous ont permis de révéler les menaces semblant peser sur la biodiversité avifaunistique du site (actuelles et éventuelles futures), et les plus prégnantes ont été mises en évidence.

De ce travail découle maintenant un « plan d'actions » visant à lutter contre les menaces identifiées, dans l'objectif de maintenir la biodiversité avifaunistique du site, voire de favoriser son retour, **sans remettre en compte les activités humaines**, mais en incitant à « agir mieux ».

Ce plan d'actions est retranscrit à l'aide de grands **objectifs de développement durable**, qui laissent entrevoir les mesures qui seront proposées de mettre en place par la suite. Ces mesures seront listées et détaillées dans le Tome II du DOCOB de la ZPS FR8212018 « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour ». Notons qu'au stade de ce document, les exemples de mesures de gestion ne sont pas finalisées et non limitatives dans les encadrés ci-dessous.

O1 - Objectif 1 : Maintien des milieux ouverts et de leur attractivité pour les passereaux nicheurs, les rapaces en chasse et les oiseaux en alimentation

Espèces cibles : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Fauvette pitchou, Bruant ortolan, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Milan royal, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Crave à bec rouge

Espèces bénéficiaires : l'ensemble des espèces de la ZPS

Les milieux ouverts situés en dehors du synclinal et au sud de la ZPS permettent la présence de passereaux méridionaux et constituent une zone d'alimentation pour les grands rapaces. La déprise agricole, et notamment agro-pastorale, est à enrayer sur le site, car elle provoque la fermeture de ces zones d'importance pour l'avifaune.

L'amélioration de la disponibilité alimentaire mais également de la qualité des ressources est à rechercher, notamment par l'utilisation raisonnée d'intrants dans les cultures.

Afin de favoriser les échanges entre les différentes populations environnantes de vautours (Vercors, Baronnies, Grands Causses) qui stationnent régulièrement dans la ZPS, la mise en place de placettes d'alimentation pourrait être envisagée.

Les pelouses rases localisées sur le secteur des Trois Becs sont également à préserver en tant que zone d'alimentation localisée du Crave à bec rouge.

O2 - Objectif 2 : Veiller à une gestion forestière adaptée à l'avifaune sensible

Espèces cibles : Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Milan royal, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Pouillot siffleur

Espèces bénéficiaires : l'ensemble des espèces forestières

Les milieux forestiers sont très développés dans la ZPS, principalement sur le synclinal mais également sur ses pentes de ce dernier. Ces habitats accueillent une importante biodiversité avifaunistique spécialisée qu'il est important de préserver.

Cela passe par une gestion sylvicole appropriée, comprenant à la fois des coupes visant au maintien d'ouvertures favorables à l'alimentation mais également le maintien d'arbres vieillissants et d'un couvert arboré dense.



03 - Objectif 3 : Assurer la compatibilité entre activités humaines et biodiversité de la ZPS

Espèces cibles : Aigle royal, Faucon pèlerin, Crave à bec rouge, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Milan royal, Milan noir, Pic noir, Pouillot siffleur

Espèces bénéficiaires : l'ensemble des espèces de la ZPS

Dans le contexte du Massif de Saoû, cet objectif passe par trois axes différents :

- Continuer/renforcer la sensibilisation des acteurs d'activités de pleine nature au respect des espèces d'oiseaux sensibles (escalade, vol libre, randonnée...) ;
- Renforcer la sensibilisation pour une gestion sylvicole adaptée à la préservation des espèces forestières ;
- Maintenir et/ou restaurer les populations de rapaces liés au contexte rupestre et forestier particulièrement favorable du site en prévenant les aménagements urbains ou énergétiques non actuellement présents dans la ZPS.

Une phase de concertation autant qu'une phase d'aménagement vertueux sont implicites au travers de cet objectif.

04 - Objectif 4 : Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les espèces fragiles et peu abondantes dans la ZPS

Espèces cibles : Fauvette pitchou, Bruant ortolan, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Milan noir, Pouillot siffleur

Afin d'améliorer les connaissances sur ces espèces qui ne se répartissent pas de façon homogène dans les milieux qui nous apparaissent pourtant favorables au sein de la ZPS, il est vivement souhaitable de poursuivre les inventaires et analyses croisées avec les habitats fréquentés, tout particulièrement dans des secteurs difficiles d'accès du site et peu prospectés.

Concernant le Milan royal, les alentours de la ZPS sont également à prospecter afin d'étudier une éventuelle installation de l'espèce dans le secteur.

Concernant le Milan noir, des inventaires ciblés sur les ripisylves des cours d'eau environnants sont à mener, afin de localiser les secteurs de nidification de l'espèce.

05 - Objectif 5 : Animation du DOCOB de la ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour »

Communication et mise en œuvre du document d'objectifs de la ZPS, accompagnement des acteurs dans la concrétisation des mesures de conservation du Tome II.

Amorcer et implanter un travail de collaboration entre les naturalistes et les acteurs locaux (élus, collectivités, pratiquants des activités de pleine nature).



Tableau 25 : Hiérarchisation des grands objectifs de développement durable dans la ZPS
« Massif de Saoû et crêtes de la Tour »

Code objectif	Intitulé de l'objectif	Priorité
01	Objectif 1 : Maintien des milieux ouverts et de leur attractivité pour les passereaux nicheurs, les rapaces en chasse et les oiseaux en alimentation	Très forte
02	Objectif 2 : Veiller à une gestion forestière adaptée à l'avifaune sensible	Très forte
03	Objectif 3 : Assurer la compatibilité entre activités humaines et biodiversité de la ZPS	Forte
04	Objectif 4 : Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les espèces fragiles et peu abondantes dans la ZPS	Modérée
05	Objectif 5 : Animation du DOCOB de la ZPS « Massif de Saoû et crêtes de la Tour »	-



ANNEXES

SOMMAIRE.....	3
TABLE DES FIGURES	7
TABLE DES TABLEAUX	8
ANNEXES	156
Annexe 1 : Bibliographie	157
Annexe 2 - Composition du Comité de Pilotage	159
Annexe 4 - Compte-rendu du second COPIL.....	165
Annexe 5 – Comptes-rendus des premiers Groupes de travail.....	171
Annexe 6 – Grille d’entretien avec les éleveurs	186
Annexe 7 : Comptes-rendus d’entretien	190
Annexe 8 : Méthodologies d’inventaires des oiseaux et de leurs habitats	198
Annexe 9 : Définition des habitats d’espèces.....	205
Annexe 10 : Proposition de réactualisation du Formulaire Standard des Données (FSD) de la ZPS FR8212018 « Massif de Saoû et crêtes de la Tour ».....	213
Annexe 11 : Remarques de la DDCS sur le DOCOB	215



Annexe 1 : Bibliographie

Diagnostic socio-économique

- ONF, 2007 - Premier aménagement forestier de la forêt de Saoû, 2007-2027.
- CRPF Rhône-Alpes, 2004 - Document d'Objectifs du SIC FR8201686 « Pelouses, forêts et grottes du massif de Saoû ».
- Association Départementale d'Économie Montagnarde (ADEM), 2005 - Usage Pastoral de la Forêt de Saoû : estive des Trois Becs, parcours de Mornans et prairies et parcours du bas du synclinal.
- Atelier MARINO, 2009 - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saoû, diagnostic territorial et état initial de l'environnement.
- NARBOUX D. (ADEM) et LANDRY J.-M. (IPRA sàrl), 2010 - Analyse de vulnérabilité de l'alpage des Trois Becs.
- Conseil Général de la Drôme, 2007 - Charte d'utilisation partagée et de développement durable de la forêt départementale de Saoû.
- Conseil Général de la Drôme, 2005 - Règlement intérieur de la Forêt de Saoû.
- AIME-SINTES A. pour le Conseil Général de la Drôme, février 2012 - Article « Gestion et devenir de la forêt de Saoû ».
- COURRIOL J.-N., non daté - Historique de la Forêt de Saoû.
- CROCHET et al., BRGM, 1992 - Approche de la structure Karstique de la forêt de Saoû.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Recensement Général Agricole 1988, 2000 et 2010.

Diagnostic écologique

- BAYLE P., ORSINI P., BOUTIN J., 1987 - Variations du régime alimentaire du Hibou grand-dus *Bubo bubo* en période de reproduction en Basse-Provence. L'Oiseau et RFO,, 57 : 23-31
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004 - Birds in the European Union: a status assessment. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International, 59 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C., 1997 - CORINE Biotopes - Version originale - Types d'habitats français ; Ecole nationale du génie rural et des eaux et forêts, Laboratoire de recherches en sciences forestières, Nancy (France), 339 p.
- COCHET G., 2006 - Le Grand-duc d'Europe. Editions Delachaux et Niestlé. 207p.
- CORA, 2003 - Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes. CORA Editeur, 336 p.
- CORA Drôme, 2003 - Atlas des oiseaux nicheurs de la Drôme, CORA Editeur, 312 p.
- CORA Drôme, 2005 - Réalisation d'inventaires et proposition de périmètre en vue du classement de la forêt de Saoû en Zone de Protection Spéciale.
- DE THIERSANT M.P. & DELIRY C. (coord.), 2008 - Liste Rouge des Vertébrés Terrestres de la région Rhône-Alpes, CORA Faune Sauvage, Région Rhône-Alpes, 263 p.
- DIREN LR, 2008 - Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive "Oiseaux". Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.



- DUBOIS P. J., 2007 – Avifaune française et changements climatiques : une évaluation. LPO – Ministère de l'Environnement. 57p.
- DUBOIS P. J., LE MARECHAL P., OLIOSSO G. et YESOU P., 2001 – Inventaire des oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine. Nathan, 400 p.
- GEROUDET P., 1965 - Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 426 p.
- JOUBERT B., 2001 - Le Circaète Jean-le-Blanc, LPO. Collection approche (n°21), Eveil Nature.
- LASCEVE M., CROCQ C., KABOUICHE B., FLITTI A. & DHERMAIN F., 2006 – Oiseaux remarquables de Provence : Ecologie, statut et conservation. LPO PACA, CEEP, DIREN PACA, Région PACA. Delachaux et Niestlé, Paris, 317 p.
- LPO, 2008 – Atlas interactif des oiseaux nicheurs en région PACA : <http://www.atlas-oiseaux.org/atlas.htm>.
- MNHN, 2001 – Cahiers d'habitats forestiers, La Documentation Française, vol 2, 423 p.
- MNHN, 2005 – Cahiers d'habitats agropastoraux, La Documentation Française, tome 4, vol. 2, 487p.
- MYERS N., 1988 – Threatened biotas «Hot spots» in tropical forests. Environmentalist 8 : 1-20.
- RICAU B. *et al.*, 2009 - Aigle royal : Biologie, histoire et conservation. Situation dans le Massif Central. Biotope Eds.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999 – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Société d'Etudes Ornithologique de France (SEOF) et Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Paris, 598 p.
- Syndicat Mixte de Préfiguration, 2010 - Diagnostic territorial. Projet de Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. 390p.
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V., 2004 – Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, 175 p.
- TUCKER G.M. & HEATH M.F., 1994 - Birds in Europe : their conservation status. Birdlife Conservation Series n°3. Birdlife International, Cambridge (UK), 600 p.
- UICN, 2001 - Catégories et Critères de l'UICN pour la Liste Rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32 pp.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011 - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.



Annexe 2 - Composition du Comité de Pilotage



PREFET DE LA DROME

Direction départementale des territoires
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels
Pôle Espaces Naturels
Affaire suivie par : Marie-Anne VIALATTE
Tél. : 04.81.66.81.68
Fax : 04.81.66.80.80
courriel : ddt-sefo-nou@drôme.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL n° 2012- *201-0004* 19 NOV. 2012
donnant la composition du comité de pilotage du site FR 8212018
dit "Massif de Saoû et Crêtes de la Tour"

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'environnement et plus particulièrement les articles L414-2 et suivants et R414-8 et suivants,
VU l'arrêté du 25 avril 2006 désignant la zone de protection spéciale FR8212018
VU l'arrêté portant délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Drôme,
VU l'arrêté préfectoral n° 2012-013-0008 du 13 janvier 2012,
SUR proposition du Chef du service eau, forêts et espaces naturels de la DDT,

ARRETE

Article 1er- Le comité de pilotage du site FR8212018 «Massif de Saoû et Crêtes de la Tour» est composé des personnalités suivantes :

A – Collectivités territoriales et leurs groupements (19)

- Mesdames, Messieurs les Maires des communes de Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Bezaudun-sur-Bîne, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Mornans, Piegros-La-Clastre, Saint-Sauveur-en-Diois, Saoû, Soyans, ou leurs représentants
- Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Saillans ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Crestois ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Drôme ou son représentant.
- Monsieur le Conseiller général de Crest-Nord ou son représentant
- Monsieur le Conseiller général de Crest-Sud ou son représentant
- Monsieur le Conseiller général de Saillans ou son représentant
- Monsieur le Conseiller général de Bourdeaux ou son représentant

B – Représentants les enjeux présents sur le territoire du site Natura 2000 (38)

- Monsieur le Chef du service départemental de la Drôme de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) ou son représentant
- Monsieur le Chef du service départemental de la Drôme de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'agence interdépartementale Drôme-Ardèche de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant
- Madame et Messieurs les Présidents des Associations agréées pour la Protection de la Pêche et les Milieux Aquatiques (APPMA) « Les Pêcheurs de la Moyenne Vallée de la Drôme », « La Truite de la Vèbre », « La Truite Dioise », « La Truite de Bourdeaux », « La Truite du Désert » ou leur représentant



- Mesdames/Messieurs les Présidents des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) de Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Bezaudun-sur-Bine, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Mornans, Piegros-La-Clastre, Saint -Sauveur-en-Diois, Saoû, Soyans ou leur représentant
- Monsieur le Président de l'Agence de Développement Touristique de la Drôme (ADTD) ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Départementale d'Économie Montagnarde (ADEM) ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Drôme à Cheval ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Drôme VTT ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association "Forêt de Saoû – Forêt pour Tous" ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association "Saoû chante Mozart" ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Drôme ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) ou son représentant
- Monsieur le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ou son représentant
- Monsieur le Président de la Société botanique de la Drôme ou son représentant
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Rhône-Alpes ou son représentant
- Monsieur le Président du Club Alpin Français ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité départemental de randonnée pédestre ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité départemental de spéléologie ou son représentant
- Monsieur le Président du Conservatoire botanique national alpin Gap-Charance ou son représentant
- Monsieur le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) ou son représentant
- Monsieur le Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique des Trois Bees (GIC) ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saoû- Soyans- Francillon ou son représentant

C- Administration de l'Etat, du Département et de la Région (5)

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes (DREAL) ou son représentant,
- Monsieur le Directeur départemental des Territoires de la Drôme (DDT) ou son représentant,
- Monsieur le Chef du Service des Politiques Éducatives et de Citoyenneté (SPEC) à la Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Drôme de la Drôme ou son représentant
- Monsieur le Chef du service Environnement du Conseil Général de la Drôme ou son représentant,
- Monsieur le Chef du Service Environnement du Conseil Régional de Rhône-Alpes ou son représentant

Article 2 : L'arrêté n° 2012-013-0008 du 13 janvier 2012 et annulé.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le Directeur Départemental des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Valence, le 19 JUIL 2012
Pour le Préfet
le Directeur départemental des territoires

P. ALLIMANT



Annexe 3 - Compte-rendu du premier COPIL

COMPTE-RENDU du 1er comité de pilotage Saoû – Salle polyvalente – 30 janvier 2012 – 15h30

Participants

NOM Prénom	ORGANISME
BARROUILLET Françoise	DDT Drôme
VIALATTE Marie-Anne	DDT Drôme
ESCOFFIER Emmanuel	ONCFS Service départemental
CHARNAY Laurent	DREAL, Chargé de mission
CHAMBON Olivier	Service environnement CG26
FARREYRE Gérard	Adjoint Maire Piégros-la-Clastre
ESTIVAL Annick	Adjointe au Maire Aubenasson et Pdte ACCA
TRON Michel	Conseiller Général Bourdeaux
PEGON François	Conseiller Général Saillans
FORAY-ROUX Bernard	Office Tourisme Intercommunal Saoû-Soyans-Francillon
GILLES Daniel	Maire Saoû
CARLUT Roger	Maire Bézaudun-sur-Bîne
JAVELAS Thierry	Maire St Sauveur-en-Diois
RAYMOND Vincent	CREN
CABROL Marie	ADEM
ATHENOL Hughes	Association Drôme à cheval
MORIN Michel	Pdt asso Drôme VTT et FFC
BELLE Jean-Marc	Pdt CAF Saoû Synclinal
BARLATIER André	Administrateur association Saoû chante Mozart
GORCE Gregory	ACCA Aubenasson
VIGNAL Guy	ACCA Bézaudun-sur-Bîne
TEYSSOT F.	ACCA Chastel Arnaud
POULET René	ACCA Mornans
ARNAUD Rémi	ACCA St Sauveur en Diois
CHAVAGNAC Pierre	ACCA Saoû
REY Yann	ACCA Saoû
MAILLET Elisabeth	ACCA Soyans
MAILLET Yves	ACCA Soyans
BARRAL Robert	ACCA Piégros
RAILLON Gilbert	ACCA Piégros
GRAS Rémy	GIC des Trois Becs
MARZANI Albert	GIC des Trois Becs
VALESA Jean-Pierre	Pdt AAPPMA « la truite de la Vèbre »



NOM Prénom	ORGANISME
MALICORNE Emile	Pdt AAPMA « la Truite Dioise »
MATHIEU Roger	FRAPNA
BLACHE Sébastien	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Drôme
BOUSLIMANI Marie-Caroline	Bureau d'études ECO-MED

Liste des excusés

ORGANISME	NOM Prénom
Commune de La Chaudière	MARCHAND C.
ONEMA	
Chambre d'Agriculture de la Drôme	
ADTD	
Conseiller Général de Crest Sud	
Conseiller Général de Crest Nord	
Conseil Général de la Drôme	Mr le Président
Communauté de Communes du Pays de Saillans	DARFEUILLE MC
ACCA St Sauveur en Diois	ARNAUD Rémi
Service des Politiques éducatives et de citoyenneté	
Service Environnement du Conseil Régional Rhône- Alpes	

Ordre du jour de la réunion :

- Présentation de la démarche Natura 2000 par la DDT : Natura 2000 en général, le réseau dans la Drôme, présentation de l'historique du site et de son périmètre ;
- Présentation du travail du groupement en charge de la réalisation du DOCOB : le groupement, le diagnostic écologique, le diagnostic socio-économique, les groupes de travail.

Une première question est posée par une ACCA : quelle représentativité du monde la chasse puisque la Fédération des Chasseurs de la Drôme n'a pas été invitée ? Les ACCA souhaiteraient la présence du président.

Réponse DDT : la FDC ne fait pas partie des organismes officiels invités, une liste a été établie par arrêté préfectoral.

DREAL : le site étant de petite surface, seuls les ACCA et GIC ont été prévus pour représenter la chasse. La DDT précise que si la FDC 26 en fait la demande, il sera possible de la convier.

PRESENTATION de la démarche N2000 par la DDT

Question du GIC : qui choisit les périmètres des sites ? Réponse DDT : pour cette ZPS, une étude a été menée par le CORA 26 en 2005. Elle a permis d'établir les limites en fonction de la présence d'espèces d'intérêt communautaire.

GIC : 50% espèces concernées par l'arrêté de désignation sont des espèces des milieux ouverts alors que le site comprend 80 % milieux forestiers. Réponse LPO : effectivement, seules les espèces de la Directive Oiseaux sont recherchées en priorité sur le site. Cependant, des milieux ouverts sont présents et nous devons les prendre en considération. Tout le travail des naturalistes est justement de cibler les espèces qui présentent un enjeu ou pas sur le site. Par exemple l'Alouette lulu, est



d'intérêt communautaire sur le site, mais elle ne fera pas forcément l'objet d'actions de gestion si elle n'est pas menacée.

Présentation du périmètre du site

ESTIVAL Annick demande si les inventaires ont porté sur le périmètre ZPS ou juste de la ZICO car elle n'a pas souvenir d'avoir délibéré sur ce dernier périmètre en 2005/2006. La DDT indique que c'est bien ce périmètre qui a été soumis aux élus à l'époque.

GIC : quel était le retour des communes à la consultation ? La DDT indique que la plupart des communes n'ont pas répondu. Il est possible d'avoir les détails de ces consultations. Le Maire de Saoû précise que sans délibération, l'avis de la commune était considéré comme favorable.

Le GIC demande qui sera gestionnaire du site. La DDT indique que c'est l'Etat qui est porteur du DOCOB. Cela représente 2 ans de travail. Quand le DOCOB sera validé par le COPIL, il y aura un arrêté préfectoral d'approbation. Ensuite, l'Etat recherche, et c'est une obligation, une collectivité pour porter l'animation du DOCOB. Pour le moment, le Conseil Général ne souhaite pas s'impliquer dans l'élaboration de DOCOB. Si l'Etat ne trouve pas de collectivité, elle est obligée de porter elle-même le DOCOB. Pour ce DOCOB, l'Etat est maître d'ouvrage et finance à 100 % l'opération.

Un COPIL unique pour l'animation de la ZSC et de la ZPS serait opportun. Ceci sera envisagé après l'élaboration du DOCOB.

Présentation de la méthode du DOCOB

Le GIC demande quels moyens financiers spécifiques seront dédiés à phase 3 qui correspond à la définition des mesures de gestion. DDT indique que, dans un premier temps, le DOCOB permet de quantifier les actions de gestion et que le financement de la mise en place des mesures passe via des contrats agricoles ou forestiers ou des Mesures Agro Environnementales.

Est-ce qu'une enveloppe est arrêtée au niveau départemental ? La DDT précise que c'est au niveau national avec une répartition au niveau régional. D'après le GIC, un retour sur expérience montre que très peu d'actions se font faute de moyens. La DDT et la DREAL indiquent que des actions sont menées en Rhône-Alpes, financées à 95% par des financements Etat/ Europe.

L'ONF témoigne que, via la directive Habitats, des financements ont été obtenus par le Conseil Général dans le cadre du DOCOB de la ZSC de Saoû pour la réouverture des milieux et la conservation des sapins méditerranéens. De même, des financements ont été obtenus par le Groupement pastoral des 3 becs. Dans un premier temps, ce fût des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) puis ils sont passés en Mesures Agro-Environnementales (nouvelle réglementation). Le Maire de Saoû ajoute que les agriculteurs ont eu des aides.

GIC : La contractualisation donne droit au non-paiement de la Taxe Foncière sur le non bâti. Est-ce que cette perte est compensée par ailleurs par l'Etat aux collectivités ? La DDT répond oui mais partiellement, à 85%.

Diagnostic écologique

Sur la méthode de recensement des oiseaux, le GIC pose la question de la suffisance de 2 passages prévus dans la saison pour les oiseaux chanteurs. La LPO répond que cela permet d'obtenir 95% des contacts avec les espèces présentes et que c'est bien une méthode validée et expérimentée scientifiquement, il s'agit de la méthode dite des « Indices Ponctuels d'Abondance ». Cette méthode quantitative est basée sur des écoutes des chants les données indiciaires sont traduites en nombre couples / ha. Pour rapaces, on se base sur des observations d'individus uniquement. Par ailleurs, toute personne intéressée peut venir participer aux inventaires.

Diagnostic socio-économique



Le GIC demande si un travail spécifique sera fait auprès des propriétaires forestiers, par ailleurs peu représentés à ce COPIL et qu'il est indispensable d'associer les propriétaires pour pouvoir intervenir sur les habitats.

ALCINA répond qu'un rencontre directe est prévu avec le syndicat des propriétaires forestiers privés de la Drôme et le CRPF. Des rencontres directes avec des propriétaires sont prévues dans la mesure où cela est opportun. Alcina répond positivement à une proposition de fournir les coordonnées de gros propriétaires.

Problématique escalade

Le Conseil Général précise qu'il ne s'agit pas d'un comité escalade mais d'une commission alpinisme des 3 Becs, pilotés par le CG26 et la CDESI.

Urbanisme :

FRAPNA demande comment le groupement voit le lien entre la présence d'une ZPS et l'urbanisation sur celle-ci. Louis Jamin voit la problématique de la disparition d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire par extension urbaine.

La FRAPNA propose aussi de travailler sur la protection des nids d'hirondelles et martinets lors de la rénovation du bâti ancien mais ECO-MED informe que dans la cadre du DOCOB, nous devons axer le travail sur les espèces d'intérêt communautaire, ce qui n'est pas le cas de ces espèces.

Le Maire de Saoû dit qu'il existe des zones constructibles au sein du périmètre de la ZPS. L'Habitat va donc s'y développer. Mais dans le cas actuel, pour une demande de permis déposée, une étude d'incidence par rapport au site Natura 2000 est demandée. Cela concerne aussi par exemple la possibilité de construction d'une bergerie.

Groupes de travail

L'OTI se montre étonné de ne pas voir le tourisme dans la liste des activités. On dénombre 90 000 visiteurs actuellement et 150 000 visiteurs par an sont prévus. Alcina prévoit en effet de travailler sur les randonneurs et autres personnes en balade.

Le GIC indique que le dérangement des espèces par de simples promeneurs est aujourd'hui important. Ce point sera évalué par le groupement. Le CG26 dit qu'en prospective, il serait bien de travailler sur l'impact du public sur les zones sensibles. Mais pour la FRAPNA, la modification du comportement des espèces par dérangement n'est pas prouvée.

Il est donc conclu que le tourisme sera traité dans groupe de travail « activité de plein air ».

La pêche n'est présentée dans aucun groupe de travail alors que beaucoup d'espèces de poissons sont menacées par les activités touristiques. La LPO dit qu'une seule espèce de la Directive Oiseaux est concernée mais elle n'est pas contactée sur le site.

Plusieurs questions concernent ainsi le choix du groupe de travail pour l'activité en question (chasse, pêche, naturalistes). Alcina indique que les groupes pré identifiés ne sont pas figés et qu'ils pourront évoluer dans leur composition en fonction des résultats du diagnostic. Le principal reste de s'inscrire dans un groupe au début de la démarche.

Objectifs des groupes de travail (question GIC):

Pour le groupement, il s'agit identifier les enjeux et de trouver ensemble des solutions aux problèmes identifiés. On mettra en parallèle les activités avec les enjeux écologiques. Alcina rappelle que les deux bureaux d'étude et la LPO seront présents lors de chacun de ces groupes de travail. Mr Gilles donne l'exemple de la cohabitation entre les planeurs et l'Aigle royal.

La DDT rappelle que les groupes de travail sont ouverts à tout le monde, et pas seulement aux membres du COPIL.

Enfin, suite à une question de l'ONF, le groupement et la DDT précise bien que la charte sera établie lors de ce DOCOB, au même titre que la définition des mesures de gestion.



Annexe 4 - Compte-rendu du second COPIL

Site Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale
 « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour » FR8212018
 Elaboration du Document d'Objectifs –

COMPTE-RENDU du 2d comité de pilotage

Saoû – Salle polyvalente – 11 février 2013 – 14h30

Participants

NOM Prénom	ORGANISME
BARROUILLET Françoise	DDT Drôme
VIALATTE Marie-Anne	DDT Drôme
ESCOFFIER Emmanuel	ONCFS Service départemental
TRAVERSIER Jean-Louis, responsable Environnement BEBERT François, Technicien opérationnel Saoû	ONF
QUADRIO Laurent	Chambre d'Agriculture de la Drôme, chargé de mission
CHAMBON Olivier	Service environnement CG26 + représentant du Conseil Général de la Drôme
BERNARD Gilles	CRPF RA– technicien Vallée de la Drôme
PEGON François	Conseiller Général Saillans
GILLES Daniel	Maire Saoû
DEGUERCE Bertrand (VP)	Communauté de communes du pays de Saillans
BELLE Jean-Marc	Pdt CAF Saoû Synclinal
ATHENOL Hugues	Association Drôme à cheval
ROUX René, vice pdt	Société botanique de la Drôme
FUOC Henry	Association Saoû chante Mozart
CHAUDERON Brice, technicien	Fédération de Chasse de la Drôme
MARZANI Albert, représentant le pdt	GIC des Trois becs
VALESA Jean-Pierre	Fédération de la pêche et des milieux aquatiques
VIGNAL Guy	ACCA Bézaudun-sur-Bîne
MARZANI Pierre, représentant le président	ACCA Saoû
VALESA Jean-Pierre	AAPPMA « La Truite de la Vèbre »
BLACHE Sébastien	Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Drôme
BOUSLIMANI Marie-Caroline	Bureau d'études ECO-MED
JAMIN Louis	ALCINA

Liste des excusés

NOM Prénom	ORGANISME
M. METRAL	DREAL
M. VITALI	DDCS - Service des Politiques éducatives et de citoyenneté
M. THORINE	Conseil Général – Service environnement
Mr BOSCO	Comité randonnée pédestre
	ACCA Mornans
	ACCA St Sauveur en Diois
	APPMA « La Truite de Bourdeaux »



Ordre du jour de la réunion :

- Rappel sur le site et le DOCOB
- Le diagnostic écologique : méthode et résultats
- Présentation des espèces du site
- La hiérarchisation des enjeux
- Le diagnostic socio-économique
- Questions diverses/validation de la phase diagnostic
- Les objectifs de développement durable
- Questions diverses/validation des objectifs de développement durable

Pièce jointe : présentation du support de la réunion

ECO-MED rappelle les objectifs de la réunion : ce Comité de pilotage (COFIL) de diagnostic a pour but de présenter le travail réalisé par le groupement lors de la première phase du Document d'objectifs (DOCOB) et de valider ce diagnostic et les objectifs de développement durable qui seront présentés.

Aucune remarque n'est émise sur le contenu du compte-rendu du premier COFIL.

Le Tome I et l'atlas cartographique sont disponibles sur le site internet consacré à l'élaboration de ce DOCOB.

L'adresse du site est la suivante :

<https://sites.google.com/site/natura2000zpsmassifdesaou/>

Toutes remarques sur le contenu de ces documents peuvent être émises à la coordinatrice, Mme BOUSLIMANI.

ECO-MED rappelle le périmètre de la Zone de Protection Spéciale et les principaux habitats naturels qui la caractérisent. Madame Bouslimani précise que ce périmètre recoupe partiellement celui de la Zone Spéciale de Conservation du Massif de Saoû.

Mr Gilles, maire de Saoû, propose que le site Natura 2000 de la Grotte des Sadoux soit rajouté sur la carte de présentation des périmètres.

Les objectifs du DOCO sont rappelés :

- Etat des lieux des populations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS et de leurs habitats
- Définition des objectifs de développement durable pour lesquels des mesures de gestion seront déclinées en phase II du DOCOB.

Présentation du diagnostic écologique

ECO-MED présente brièvement la méthode d'inventaire : les données déjà recueillies en 2005 ont été utilisées ainsi que la base de données de la LPO. Des inventaires sur le terrain, menés au printemps et à l'été 2012 par les ornithologues de la LPO et d'ECO-MED ainsi que par 2 stagiaires du Conseil Général, complètent l'étude.

En parallèle, un botaniste a réalisé la cartographie des habitats naturels du site. Un croisement entre les habitats naturels et les données oiseaux ont permis de définir les habitats de chaque espèce. Si les données étaient insuffisantes, la bibliographie disponible sur l'espèce a été utilisée.

Mr Blache présente ensuite les résultats des inventaires. Parmi les espèces inventoriées, il y a, à la fois, les espèces migratrices, de passage, en hivernage et les sédentaires.



14 espèces Natura 2000 sont nicheuses sur le site. Parmi ces espèces, 3 sont nouvelles par rapport à la liste initiale du site ; la Fauvette pitchou, le Pipit rousseline, et le Pouillot siffleur en tant qu'espèce EMR (non Natura 2000 mais patrimoniale sur ce site). Par contre, 3 espèces présentes en 2005 n'ont pas été retrouvées depuis plusieurs années : la Chouette de Tengmalm, la Gélinoite des bois, le Tétraz-lyre.

Mr Gilles demande si les vautours sont en augmentation d'effectifs sur le site. Mr Blache précise, qu'effectivement, il y a de plus en plus d'observations sur le massif, par contre, il n'y a pas de reproduction.

Mr Deguerce demande si une reproduction serait possible. Mr Blache, répond qu'à court terme, la question ne se pose pas, mais des évolutions sont toujours envisageables.

Hiérarchisation des enjeux

Après une explication sur la méthode de définition d'un enjeu par espèce, qui tient compte de plusieurs critères, Mme BOUSLIMANI présente cette hiérarchisation. On constate que trois espèces ressortent avec un fort enjeu :

- l'Aigle royal,
- le Faucon pèlerin
- l'Engoulevent d'Europe.

Ce sont les espèces « phares » de la ZPS, pour lesquelles des mesures doivent être mises en place en priorité.

Mr le Maire de Saoû fait alors remarquer que les espèces à mauvais état de conservation ne font pas l'objet d'actions de conservation. Mr Blache, précise qu'en effet, les espèces en question comme le Bruant ortolan sont en effectifs très faibles sur le site et qu'en définitive, mettre des efforts pour conserver ces espèces ou essayer d'augmenter leurs effectifs a finalement peu d'intérêt ici car jamais le site ne pourra en accueillir une proportion intéressante. Mme BOUSLIMANI rebondit sur le sujet en précisant qu'il est effectivement plus intéressant de travailler sur la conservation du Bruant ortolan dans les Baronnie car le secteur lui est plus favorable et la population y est plus abondante.

Par contre, ce n'est pas parce qu'une espèce est classée en enjeu faible qu'on ne mènera pas d'action favorable pour elle. De plus, des espèces à faible enjeu profiteront de mesures pour celles à enjeu modéré ou fort (exemple de l'Alouette lulu pour les milieux ouverts). Cette hiérarchisation a son importance, les efforts financiers devant être mobilisés au regard des enjeux de conservation.

La discussion tourne autour de la justification du classement des espèces. Mr Traversier, demande s'il ne serait pas plus judicieux de classer le Crave en enjeu fort plutôt qu'en enjeu modéré.

Monsieur Blache précise que la hiérarchisation est le résultat de la méthodologie retenue dans le cadre de cette étude. Il ajoute que cette graduation peut évoluer. Par ailleurs, les actions de terrain vont pouvoir interférer sur les espèces, y compris celles qui ne sont pas à priori classées en « priorité forte ».

Mme Barrouillet estime que la disposition de la colonne « état de conservation » perturbe la compréhension du classement, il faudrait donc la supprimer. De plus, cette classification peut être revue en fonction des résultats du diagnostic des activités humaines. Une présentation avec une entrée « habitats » aurait peut être été plus simple.

A ce propos, Mme BOUSLIMANI indique qu'une présentation par cortège d'espèces (avec une entrée habitats) a été reprise pour définir les menaces sur les espèces du site (elle sera présentée après le diagnostic socio-économique).



Présentation du diagnostic socio-économique.

L'objet de cette étude consiste à identifier et analyser les activités humaines ayant une influence sur les enjeux écologiques du site afin de travailler avec les acteurs du territoire aux adaptations éventuelles à mener sur ces activités.

Dans un premier temps, sur l'aéronautisme, Mr Gilles informe qu'un courrier a été envoyé au Ministère de la Défense pour le problème du survol du massif à base altitude et à grande vitesse. Il indique que la réponse fournie par cette administration laisse supposer que « rien ne peut être fait ».

Mr JAMIN présente ensuite les résultats de l'étude qu'il a menée au travers notamment d'entretiens et de groupes de travail avec les différents usagers du site.

Chasse

Il n'existe pas de conflits majeurs entre les chasseurs et les éleveurs. Il convient de rajouter une indication sur les chasses domaniales.

Activité forestière

Concernant la forêt privée, Mr Jamin précise que les parcelles, souvent de petite taille et difficiles d'accès sont peu exploitées.

Mr Bernard rappelle qu'un regroupement des propriétaires forestiers au nord du synclinal est actuellement en cours. Des réunions publiques ont été déjà lancées. Le but est d'identifier les propriétaires afin d'optimiser le travail de bûcheronnage avec des aménagements d'accès, avec des coupes bien identifiées. Cela pourra éviter de trop grandes coupes à blanc. M Blache rappelle que les coupes à blanc, par les mosaïques qu'elles créent, ne sont pas toujours néfastes à la biodiversité.

Mr Traversier, pour sa part, fait remarquer qu'en forêt domaniale, il y a « peu » de coupes sur le site Natura 2000 et non aucune coupe.

Activités de plein-air

- **Tourisme**

Mr Jamin indique que cette activité représente une source d'inquiétude du fait de la surfréquentation du site. Passer de 90 000 à 150 000 visiteurs par an entraînerait une dégradation du site. Il s'agit donc d'un enjeu écologique majeur. D'ailleurs des mesures ont déjà été prises dans le cadre du Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation.

Mr Chambon rebondit sur ce diagnostic en soulignant le caractère très alarmiste de ces pronostics. Des études récentes, démontrent que les chiffres seraient en fait en train de stagner autour des 90.000 visiteurs par an, et rien n'annonce les 150.000 visiteurs/an qu'une étude antérieure prévoyait pour 2017. Nous sommes donc loin d'une surfréquentation. Mr JAMIN indique que ces informations seront reprises dans le DOCOB. De plus, sur les Trois- Becs, une demande d'autorisation a été déposée pour la restauration et une nouvelle configuration du sentier avec une étude d'incidences jointe. L'autorisation a été accordée dernièrement.

- **Alpinisme et escalade**

Chaque année, les voies d'escalades sont revues afin de tenir compte des observations sur les oiseaux effectuées par les grimpeurs. Il s'agit là d'une gestion exemplaire des enjeux oiseaux.

- **Cyclisme-VTT**

La pratique est bien encadrée, avec un nombre raisonnable de participants.



- Equitation

La pratique de cette activité présente un faible impact sur le milieu naturel.

- Aéronautisme

La pratique de cette activité présente des risques importants de collision avec les rapaces rupestres

Concernant l'activité parapente, sur les 3 becs, il existe aussi le club des tichodromes. Mr Blache indique également qu'il y aurait ponctuellement des base-jumpers qui utiliseraient le site.

Activités agricoles

Sur une surface agricole utile stable depuis 1988, et malgré la disparition d'une exploitation sur deux sur la même période, l'agriculture occupe une place économique importante sur le territoire.

L'élevage est la seule activité agricole ayant une importance majeure sur le site. Les problèmes liés à cette activité reposent sur la fermeture de milieux ouverts et sur la présence du loup.

A noter qu'une étude a été demandée à l'ADEM par le Conseil général sur l'estive des Trois Becs.

Par rapport à la réouverture des milieux, Mr Gilles demande si la commune doit enlever les Espaces Boisés Classés actuellement sur leur commune. Mme BOUSLIMANI estime que cela n'est pas nécessaire, il s'agirait plutôt d'un ajustement éventuel de ces périmètres en fonction des secteurs à enjeu ou de mesures d'ouverture qui pourraient être pertinentes. Il faudrait étudier leurs contours. ALCINA demande si leur délimitation est disponible numériquement. Mr Gilles indique que cela est prévu prochainement et qu'il informera le groupement lorsque cela sera fait.

Urbanisme

Le territoire est devenu attractif. L'urbanisation diffuse n'impacte pas toutefois les enjeux écologiques.

La phase diagnostic est validée.

Présentation des objectifs de développement durable.

Tout d'abord, le cheminement ayant permis la définition de ces objectifs est présentée par ECO-MED. Pour chaque cortège d'oiseaux (suivant les milieux rupestres, forestiers, ouverts et rivulaire), la liste de leurs exigences est établie. Ensuite, les menaces qui peuvent entraver les exigences des oiseaux sont listées.

Pour tous les cortèges, la présence des milieux ouverts, que ce soit pour leur alimentation ou leur reproduction, est importante

Obj. 1/ maintien des milieux ouverts et de leur attractivité pour les passereaux nicheurs, les rapaces en chasse et les oiseaux en alimentation – Priorité très forte

Mr GILLES demande si le changement climatique a été pris en compte : est-ce que cela est pertinent de mener aujourd'hui des actions pour les espèces si on sait pertinemment que les milieux vont changer à l'avenir ?

Mme BOUSLIMANI répond qu'effectivement la tendance, sous nos latitudes est la remontée de la forêt avec la régression de l'élevage mais il est rappelé que les actions de gestion se font sur des surfaces réduites.



Mr DEGUERCE demande quelle est la pertinence de vouloir ouvrir les milieux coûte que coûte, notamment avec des moyens mécaniques si ce n'est pas la vocation des milieux aujourd'hui.

Il est alors répondu par le groupement et la DDT que, si des secteurs doivent être ouverts de façon mécanique, il s'agit pour la plupart des cas de milieux fortement embroussaillés qu'il est important de rouvrir. Dans tous les cas, il faudra pouvoir assurer un pâturage durable à la suite de cette action pour que le résultat soit atteint (maintien de l'ouverture à long terme).

Le travail mécanique est donc utilisé en complément du pâturage et non seul *ad vitam aeternam*.

L'objectif 1 est validé

Obj. 2/ Veiller à une gestion forestière adaptée à l'avifaune sensible - priorité très forte

Pour Mr traversier, l'ONF fait déjà une gestion adaptée à l'avifaune.

Le CRPF rappelle que les bûcherons ont du mal à identifier les propriétaires. Pour assurer la rentabilité ils pratiquent alors des coupes rases.

Pour Mr BLACHE, il ne faut pas forcément bannir tous les modes d'exploitation. La coupe à blanc, à condition qu'elle soit pratiquée sur une surface réduite, peut présenter également son intérêt, en créant des zones d'alimentation aussi pour les espèces forestières.

L'objectif 2 est validé

Obj. 3/ : Assurer la compatibilité entre activités humaines et biodiversité de la ZPS – priorité forte

Mr GILLES demande sur quels aménagements énergétiques l'attention doit être attirée . Mr Blache indique qu'il s'agit des projets éoliens, des parcs photovoltaïques, des micro-centrales, des lignes à haute-tension.

L'objectif 3 est validé

Obj. 4/ : Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les espèces fragiles et peu abondantes dans la ZPS – priorité moyenne

Il s'agirait par exemple du Circaète Jean-le-Blanc pour lequel les aires de nidification n'ont pas été trouvées.

L'idée est la mise en place de suivis réguliers ou des mises à jour en fonction des espèces. Certaines espèces sont déjà suivies aujourd'hui (Faucon pèlerin par exemple) mais Natura 2000 peut aider à maintenir ce suivi.

L'objectif 4 est validé

Obj. 5/ Animation du DOCOB de la ZPS « Massif de Saoû et Crêtes de la Tour »

Pour cela, la DDT indique que les collectivités seront consultées et qu'il sera certainement proposé une animation conjointe des deux sites (ZPS et ZSC).

L'objectif 5 est validé

Pour conclure, ECO-MED annonce les prochaines étapes de ce DOCOB :

Une lettre d'information sur la phase diagnostic est en cours de rédaction et sera diffusée d'ici 2-3 semaines.

Le Tome I final sera disponible sur le site internet d'ici une semaine. N'hésitez pas à émettre vos remarques

Les groupes de travail pour la définition des mesures de gestion seront mis en place



fin-juin environ.

L'adresse du site internet dédié à ce DOCOB est la suivante :
<https://sites.google.com/site/natura2000zpsmassifdesaou/>

Annexe 5 – Comptes-rendus des premiers Groupes de travail

COMPTE-RENDU du Groupe de travail « activités de pleine nature-chasse » 1ere session

Saoû – Salle des fêtes – 03 juillet 2012 – 09h30

Participants

NOM Prénom	ORGANISME
<i>Collectivités et autres usagers sur site</i>	
ROULAUD Christine	Service environnement CG26
FARREYRE Gérard	Adjoint Maire Piégros-la-Clastre
MAILLET Elisabeth	Agricultrice – Soyans
ARRIGONI Christophe	Propriétaire sur Saoû
GOUGNE Delphine	Agricultrice Mornans/Bezaudin-sur-Bîne
NAUD Jean-Marie	Exploitant et propriétaire à Bezaudin-sur-Bîne
<i>Activité de pleine nature (escalade, VTT, équitation, randonneurs...)</i>	
FORAY-ROUX Bernard	Office Tourisme Intercommunal Saoû-Soyans-Francillon
ATHENOL Hugues	Association Drôme à cheval
BELLE Jean-Marc	Pdt CAF Saoû Synclinal
<i>Chasse</i>	
REY Yves	ACCA Saoû
VIGNAL Guy	ACCA Bézaudun-sur-Bîne
MAILLET Yves	ACCA Soyans
ESTIVAL Annick	Agricultrice. Pdt de l'ACCA Aubenasson. Adjointe au maire d'Aubenasson
RAILLON Gilbert	ACCA Piégros
GRAS Rémy	GIC des Trois Becs
URTEVENT Alain	Président Fédération des chasseurs de la Drôme et OGFH
CHAUDERON Brice	Technicien Fédération des chasseurs de la Drôme
<i>Forêt</i>	
BEBERT François	ONF
BAILLY Anne	Propriétaire – Groupement forestier du Pas de Lauzens
<i>Structures en charge de l'élaboration du DOCOB</i>	
JAMIN Louis	ALCINA



NOM Prénom	ORGANISME
BLACHE Sébastien	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Drôme
TROCHARD Gilles	Chargé d'études LPO 26
BOUSLIMANI Marie-Caroline	Bureau d'études ECO-MED – coordinatrice du DOCOB

Liste des excusés

NOM Prénom	ORGANISME
VINCENT Jean Marc	Agriculteur – Saoû
Mme DE CHIVRE	Association de planeurs d'Aubenasson

Ordre du jour de la réunion :

Rappel de la démarche Natura et du contexte du site en question

Présentation de l'avancée des diagnostics des activités humaines sur le site et du diagnostic écologique.

Aborder les liens entre les activités humaines et la conservation des oiseaux

INTRODUCTION

ECO-MED remercie les personnes d'être présentes. Il s'agit d'une réunion de travail dans le cadre de l'élaboration du Documents d'objectifs ou plan de gestion de la Zone de Protection Spéciale « Massif de Saoû et crêtes de la Tour ». Il est rappelé que c'est la Direction Départementale des Territoires de la Drôme qui est maître d'ouvrage de l'élaboration de ce document. Sa mise en œuvre a été confiée à un groupement composé du bureau d'études ECO-MED (bureau d'étude spécialisé en expertises Faune-Flore), ALCINA (ingénieurs forestiers) et de l'association « Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme ».

Un COPIL a déjà eu lieu en janvier dernier. Par ailleurs, la liste des membres a été revue dernièrement et de nouvelles structures ont été rajoutées comme la Fédération des Chasseurs, la Fédération de Pêche, le Groupement Pastoral des 3 becs.

Un première remarque est émise par le GIC (Mr Gras) qui regrette l'organisation de ces réunions en journée car de nombreuses personnes sont des bénévoles et peuvent difficilement se libérer en journée. Certaines personnes des ACCA disent également ne pas avoir reçu les invitations au groupe de travail. D'autres personnes se plaignent de n'avoir pas été mises au courant que leur propriété était dans le périmètre Natura 2000.

Présentation de Natura 2000 et rappel du contexte local :

- ECO-MED rappelle la démarche Natura 2000 : c'est une initiative de l'Europe. Il s'agit d'un réseau de sites dans tous les pays, le but est de **conserver la biodiversité en conciliant les enjeux socio-économiques, culturels...**
- Il existe deux directives : la directive « Habitats » et la **directive « Oiseaux »** : celle qui s'applique ici est la directive oiseaux. La ZPS du massif de Saoû est une ancienne ZICO « Zone Importante pour la conservation des oiseaux ». Depuis 2006, le site est désigné au titre de Natura 2006 avec également la zone qui est au sud du synclinal (cf périmètre sur la carte jointe).



- Il existe d'ailleurs un autre site au sein de la celui qui nous concerne aujourd'hui : la Zone Spéciale de Conservation FR8201686 «Pelouses, forêts et grottes du massif de Saoû ». Ce site a vu son DOCOB réalisé par le CRPF en 2004. Ce sont principalement les habitats naturels (formations végétales) et les chauves-souris qui sont protégées pour ce site.
- Sur ce site, un certain nombre d'espèce d'oiseaux sont menacées et doivent être conservées. L'Etat doit s'engager à mener une **gestion concertée** sur ce site pour conservation des habitats et espèces. Cette gestion passe par la mise en place d'un Document d'objectifs (DOCOB) : il s'agit d'un plan de gestion. Après un diagnostic écologique et un diagnostic des activités humaines cette année 2012, on doit aboutir à des objectifs de développement durable pour ce site. Sa gestion est donc bien différente d'un Parc National ou d'une Reserve Naturelle puisque rien n'est obligatoire ou interdit par une réglementation.

Ces objectifs seront appliqués grâce à des mesures de gestion concrètes.

Mr URTEVENT indique que la FDC n'avait pas été confiée au COPIL. Ceci a été revu et il s'en félicite.

ECO-MED précise que d'autres structures ont été rajoutées comme la fédération de pêche, le groupement pastoral des 3 becs.

Avantages et contraintes de Natura 2000

Natura 2000 présente un certain nombre d'avantages pour les habitants du site et ses abords mais également des contraintes.

- Avantages : Contrats et charte Natura2000
- ECO-MED indique que la mise en place du DOCOB va conduire à la définition de **mesures de gestion**. Chacune d'elles sera présentée dans une fiche actions. Ces mesures seront appliquées par les acteurs mais seulement s'ils le souhaitent. **La mise en place de Mesures Natura 2000 ne fait l'objet d'aucune obligation, c'est uniquement du volontariat.**

Ces mesures concernent :

- - les activités agricoles : mise en place de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées Natura2000 (MAEt Natura2000)
- - les activités forestières : mise en place de contrats forestiers
- - Les autres activités (activités de pleine nature, chasse...) : mise en place de contrats Ni-Ni (ni agricoles ni forestiers).

Lorsqu'elles s'accompagnent de coûts de mise en œuvre, ces mesures donnent lieu à des financements aux personnes s'y engageant.

- Une charte d'utilisation du site Natura2000 sera également rédigée. Cette charte liste les bonnes conditions d'utilisation générale du site Natura2000. **L'adhésion à cette charte est elle aussi exclusivement basée sur le volontariat**, et les personnes qui la signent s'engagent à en respecter les préconisations. **La signature d'une charte Natura 2000 donne droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)** et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en



matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site). Par ailleurs, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000. Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.

Débats sur les passages de l'armée de l'air :

La majorité des présents regrette les passages répétés et à une altitude extrêmement basse des avions de l'armée de l'air. La LPO rappelle que plusieurs tentatives ont été menées pour discuter du problème avec l'armée, mais que la porte a toujours été close.

M HURTEVENT indique que l'armée de l'air effectue des exercices d'échappement aux radars, et que si les pilotes passent à cet endroit, c'est qu'ils ne peuvent pas le faire ailleurs.

Présentation du diagnostic des activités humaines sur le thème des activités de plein-air

Alcina précise qu'il y a eu un bon retour des questionnaires envoyés aux communes.

La chasse.

ALCINA n'a pas rencontré les acteurs de cette pratique suite à des divergences au début de l'étude et après le COPIL. Mais il est décidé que cette rencontre se fera dans l'été.

10 ACCA sont donc présentes sur le site ce qui représente 550 chasseurs (chasses privées comprises) et des occasionnels.

Mr Gras (GFIC) présente les différentes activités liées à la chasse sur le site. Des aménagements sont déjà présents: débroussaillage, protection des cultures, régulation du gibier, piégeage, agrainage de dissuasion... Le GIC a une gestion exemplaire des populations sur le site. C'est un site pilote pour l'OGFH. Par exemple, une étude est menée sur l'abrutissement sur 127 placettes échantillon. Sur le site, tout le territoire est chassé à l'exception des Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS). ECO-MED précise que toutes ces informations seront retranscrites dans le DOCOB.

Mr Rey informe que les 3 becs sont actuellement en RCFS, notamment pour la tranquillité des promeneurs, mais si l'ACCA décide d'y rechasser, ce sera possible.

L'ACCA de Saoû indique que les jours de battue sont maintenant affichés à l'office du tourisme de Saoû ainsi qu'aux points d'entrée dans le massif et au pavillon de chasse. M Rey rappelle quant à lui que cet affichage représente une charge de travail pour le GIC. Mr HURTEVENT trouve également dommage que les panneaux d'information à l'entrée du site de la forêt de Saoû ne soient pas assez visibles ou pas assez attractifs.

Mme ROULAUD, du Conseil général, ainsi que Mr Foray-Roux, de l'office de Tourisme, n'approuvent pas cette information ; pour eux, les panneaux sont visibles. De plus, l'ENS a déjà fait un travail la saison passée sur l'orientation des panneaux. Huit panneaux d'affichage existent actuellement au niveau de la forêt.

Mr Rey pose la question sur la notion de dérangement par la chasse sur les espèces d'oiseaux. La LPO répond qu'au niveau des études d'incidences, la chasse n'est pas concernée. La Fédération de Chasse exprime sa difficulté de confiance avec l'opérateur Natura 2000 car elle craint que la mise en évidence du dérangement sur une espèce entraîne une interdiction de pratique de la chasse.

ECO-MED précise que l'analyse écologique n'est pas encore terminée mais qu'à priori, il ne devrait pas être mis en évidence un dérangement des espèces de la ZPS par la chasse mais que si le dérangement sur une espèce est identifié, les acteurs de la chasse en seront informés.



M REY rappelle que l'activité de chasse a déjà fait des concessions sur le site : seul 43 jours sont chassés au sein du synclinal (fermé les mercredis et les vacances scolaires), et encore sur 1/5 du synclinal à chaque fois. En effet, le synclinal est divisé en : 4 quartiers chassés plus la réserve de chasse des 3 Becs.

Mr HURTEVENT insiste sur le manque de confiance qu'il place dans la démarche Natura2000. Il met en avant l'exemple de l'ours dans les Pyrénées pour rappeler que les chasseurs « ne mettront pas le doigt dans l'engrenage ». Il n'exclue pas cependant que la FDC se positionne en tant qu'animateur du site.

Escalade/alpinisme

Les différents sites sont présentés sur carte :

- 9 sites sont conventionnés entre le Club Alpin Français de Saoû et le Conseil général. Ces sites sont plutôt orientés vers une pratique d'escalade dite « sportive » (escalade qui repose sur des ancrages permanents). Ces sites se situent pour la majorité au-dessous du village de Saoû. Tous les chemins d'accès aux voies sont par ailleurs conventionnés auprès des propriétaires privés, ce qui représente 28 conventions.
- 4 sites d'escalade dites « de terrain d'aventure » et d'alpinisme (le grimpeur place lui-même toutes les protections qui le protégeront en cas de chute). Ces sites, non-conventionnés, se situent sur les trois Becs ainsi que sur Roche-Rousse.

Il existe une **commission alpinisme** au niveau des 3 becs, qui a pour but de gérer collectivement (CG26, CAF et FFME) les sites d'escalade. ALCINA rappelle que le fonctionnement de cette commission va précisément dans le sens de ce que Natura2000 souhaite mettre en place.

Du point de vue pratique, M BELLE explique le fonctionnement de l'escalade par rapport à la protection d'une espèce en particulier : le Faucon pèlerin. Chaque année, en relation avec la LPO, il est décidé ou non de ne pas fréquenter tel ou tel site d'escalade en fonction de la présence ou non d'un couple déterminé grâce à des séances d'observation impliquant aussi bien des grimpeurs que des ornithologues.

La confiance s'est aujourd'hui bien établie entre les grimpeurs et les naturalistes puisque même si un site avait été interdit dans un premier temps, le fait que le couple de Faucon soit par exemple plus éloigné que prévu du site de grimpe peut donner lieu à la levée de l'interdiction.

Bien que cette commission est d'abord été créée afin de gérer la pratique sur les trois Becs, l'ensemble des sites d'escalade du massif y sont traités ; formaliser l'intégration des autres sites à cette commission est en réflexion.

Une autre espèce est concernée par le dérangement : l'Aigle royal. Les deux sites où cette espèce niche sont interdits à l'escalade (Pommerol et Grande Combe, au centre du synclinal).

La définition des zones grimposables se fait à 4 niveaux :

- Les zones sans enjeu ou la pratique est libre ;
- les zones de définition commune et annuelle de ce qui est à faire en fonction du résultat des observations ;
- les zones de restriction de la pratique sur 5 ans renouvelables ;
- un quatrième niveau semble être sur le point d'être définie sur proposition des grimpeurs : des zones de restriction absolue et permanente de la pratique.

Le CAF déclare que la fréquentation des grimpeurs est stable et maîtrisée, notamment grâce à l'autoproduction et la maîtrise dans le nombre de topos vendus (de l'ordre de 500-600/an). Néanmoins, pour eux aussi, l'augmentation de la fréquentation touristique est une inquiétude. Le CAF doit en effet faire attention à « tenir ses troupes ».



Au départ, il y avait quelques craintes vis-à-vis des contraintes, mais les interdictions sont aujourd'hui bien respectées par les grimpeurs. Un affichage en bas des voies interdites est mis en place.

ECO-MED constate que le fonctionnement mis en place sur cette activité pour respecter la conservation des espèces sensibles est un bon exemple. On voit qu'une confiance s'est établie et que finalement, c'est déjà Natura 2000 qui est en place. **Il ne reste plus que cette confiance à établir avec les autres activités.**

Fréquentation du site par les promeneurs

ALCINA rappelle les chiffres actuels et prévus de la fréquentation touristique sur le site: 90 000 actuellement et 150 000 d'ici 5 ans.

A maintes reprises, une inquiétude est exprimée sur l'augmentation de la fréquentation du site : par l'ACCA, par l'Office de tourisme, par plusieurs agriculteurs.

Mr Naud indique que des promeneurs viennent maintenant voir les Aigles royaux et lui demande où ils sont. Pour lui, cela dérange les espèces. Pour le groupement, il s'agit ici d'incivilité en général et non de la conséquence de l'existence de Natura 2000.

Cette diffusion de la fréquentation pose problème pour certains. Une canalisation de ces visiteurs est souhaitée. Pour certains, cette augmentation n'est pas en accord avec l'objectif de voir se mettre en place un tourisme doux.

M FORAY-ROUX indique que l'Office de Tourisme travaille avec l'ENS sur cette problématique et qu'il faudrait par ailleurs renforcer le rôle des autres offices de tourisme comme ceux de Bourdeaux/Francillon/Soyans.... Il indique par ailleurs que les estimations de fréquentation se révèlent pour le moment un peu supérieures à la réalité : le site a accueilli moins que les 90 000 visiteurs prévus l'année passée.

La LPO donne l'exemple de l'action en cours aux 3 becs où le sentier va être réaménagé par le CG. Dans le cadre de l'étude d'incidences, les ornithologues ont constaté que le cheminement actuel provoque un dérangement chez le Crave, une espèce de corbeau qui se nourrit d'insectes au niveau des pelouses rases. Suite à ce constat, le sentier va être déplacé pour éviter tout dérangement.

M FORAY-ROUX dit par ailleurs que l'un des objectifs de l'OT est de développer un tourisme d'hiver sur le site.

L'idée de davantage canaliser les personnes est énoncée.

VTT

Alcina rappelle que l'activité de VTT est encadrée par l'association des Tontons Dérailliers, basée à Saoû. Cependant, la majorité des pratiquants ne font pas partie de cette association, ce qui rend la pratique difficilement contrôlable.

Activité équestre

Mr HUGUES indique que Drôme à cheval concerne 2500 km de sentier dans le département. Il rencontre des difficultés avec les chemins communaux fermés de manière abusive.

Le balisage est à la charge du CG, mais il est insuffisant réalisé.

La pratique connaît un léger déclin, puisqu'il y a 10 ans, il y avait de l'ordre de 200-300 cavaliers par ans sur les sentiers ; aujourd'hui, ce nombre est tombé à une centaine.

Planeurs

L'absence de Mme DE CHIVRE, présidente de l'association de planeurs d'Aubenasson est regrettée ; cette dernière s'est excusée pour cause de déplacement à l'étranger.



ALCINA rappelle les périodes d'activités, et des débats s'engagent sur les chiffres annoncés, que certains jugent sous-estimés :

- automne à février : activité très limitée, seuls 4 vols à cette période en 2011-2012 ;
- mars-avril : mois d'activité la plus dense. Période correspondant à un public expérimenté ne restant sur zone que le temps de prendre de l'altitude avant de partir vers le Vercors.
- Mai-juin : mois calmes, durant lesquels le flux est de l'ordre de 3 planeurs/jour.
- Juillet-août : mois chargés, public moins expérimentés volant plus longtemps sur le site.

L'altitude de vol correspond à celle des crêtes.

La LPO rappelle qu'un planeur avait coupé en deux un aigle royal une année au niveau du synclinal.

Présentation du diagnostic écologique

Les photos des espèces sont présentées en annexe 2.

Mr Blache présente les différentes espèces nicheuses sur le site cette année qui sont à l'origine de la désignation du site en Natura 2000 et/ qui sont d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la directive oiseaux). Plus d'une vingtaine de jours de terrain ont été réalisées ce printemps par les ornithologues de la LPO et d'ECO-MED. De plus, des stagiaires du Conseil Général ont suivi les rapaces rupestres (Faucon pèlerin, Grand-duc, Aigle royal, Crave bec rouge).

Espèce nichant sur les falaises

Aigles royaux : 2 couples nichent sur le site

Faucon pèlerin : plusieurs (6 cette année) sont répartis sur les falaises tout le long du synclinal)

Crave à bec rouge : il niche sur les falaises et se nourrit sur les pelouses des 3 becs

Grand-duc d'Europe : plusieurs couples sur les falaises autour du synclinal

Rapaces ou autres espèces nichant en forêt :

Circaète Jean-le-Blanc et Bondrée apivore : ces deux rapaces forestiers nichent au sein du synclinal dans des arbres. Mais d'autres couples sont présents en partie sud.

Pic noir : il utilise les cavités de vieux arbres au sein du synclinal et la forêt de Saoû présente une forte densité de cette espèce.

Passereaux des milieux ouverts

- **Bruant ortolan** : l'espèce est très menacée et on n'a eu qu'un seul contact avec l'espèce sur le site
- **Pie-grièche écorcheur** : espèce bien présente sur le site, notamment au niveau des prairies
- **Alouette lulu** : espèce assez commune
- **Engoulevent d'Europe**

Une nouvelle espèce a été trouvée sur le site :

-le **Pipit rousseline**, notamment chez Mr Rey.

Enfin, sur les cours d'eau, il y a présence du Cincle plongeur mais absence du Martin-pêcheur d'Europe.



Conclusion

ECO-MED conclue la séance en rappelant les prochaines étapes pour cette élaboration de DOCOB :

- Un COPIL aura lieu en octobre très certainement pour présenter les résultats des diagnostics et les objectifs de développement durable que l'on se fixera pour ce site
- Une lettre d'information circulera courant septembre à destination de tous les membres du COPIL, groupes de travail et même autres habitants.

COMPTE-RENDU du Groupe de travail « Forêt-Agriculture » **1ère session**

Saoû – Salle des fêtes – 03 juillet 2012 – 14h30

Participants

NOM Prénom	ORGANISME
<i>Thème Forêt</i>	
BEBERT François	ONF
BERNARD Gilles	Technicien CRPF Vallée de la Drôme
BAILLY Anne	Propriétaire – Groupement forestier du Pas de Lauzens
<i>Thème agriculture</i>	
CABROL Marie	ADEM
QUADRIO Laurent	Chambre d'Agriculture Drôme
HIRIARD Sylvain	Exploitant agricole – Les Cosmes - Saoû
NAUD Jean-Marie	Exploitant et propriétaire à Bezaudin-sur-Bîne
COURTIAL Sébastien	Menuiserie/Aouste-sur-Sye
COURTIAL Thierry	Agriculteur - Soyans
REY Yves	Agriculteur retraité et propriétaire - Saoû
MAILLET Yves	Agriculteur - Soyans
GOUGNE Delphine	Agricultrice Mornans/Bezaudin-sur-Bîne
MAILLARD Jean Benoit	Groupement pastoral des 3 becs
<i>Collectivités territoriales</i>	
PASQUET Noëlle	Maire de Mornans
ROULAUD Christine	Service environnement CG26
<i>Groupement en charge du DOCOB</i>	
JAMIN Louis	ALCINA
BLACHE Sébastien	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Drôme
TROCHARD Gilles	Chargé d'études LPO 26
BOUSLIMANI Marie-Caroline	Bureau d'études ECO-MED – coordinatrice du DOCOB



Ordre du jour de la réunion :

Rappel de la démarche Natura et du contexte du site en question

Présentation de l'avancée des diagnostics des activités humaines sur le site et du diagnostic écologique.

Aborder les liens entre les activités humaines et la conservation des oiseaux

Introduction

ECO-MED remercie les personnes d'être présentes à cette réunion de travail dans le cadre de l'élaboration du Documents d'objectifs ou plan de gestion de la Zone de Protection Spéciale « Massif de Saoû et crêtes de la Tour ». Il est rappelé que c'est la Direction Départementale des Territoires de la Drôme qui est maître d'ouvrage de l'élaboration de ce document. Sa mise en œuvre a été confiée à un groupement composé du bureau d'études ECO-MED (bureau d'étude spécialisé en expertises Faune-Flore), ALCINA (ingénieurs agronomes et forestiers) et de l'association « Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme ».

Un COPIL a déjà eu lieu en janvier dernier. Par ailleurs, la liste des membres a été revue dernièrement et de nouvelles structures ont été rajoutées comme la Fédération des Chasseurs, la Fédération de Pêche, le Groupement Pastoral des 3 becs.

Présentation de Natura 2000 et rappel du contexte local par ECO-MED:

- ECO-MED rappelle la démarche Natura 2000 : c'est une initiative de l'Europe. Il s'agit d'un réseau de sites dans tous les pays, **le but est de conserver la biodiversité en conciliant les enjeux socio-économiques**, culturels...
- Il existe deux directives : la directive « Habitats » et la **directive « Oiseaux »**: celle qui s'applique ici est la directive oiseaux. La ZPS (pour « Zone de protection spéciale ») du massif de Saoû est une ancienne ZICO « Zone Importante pour la conservation des oiseaux ». Depuis 2006, le site est désigné au titre de Natura 2006 avec également la zone qui est au sud du synclinal (cf. périmètre sur la carte jointe) qui a été rajoutée car accueille des oiseaux des milieux ouverts d'intérêt communautaire ;
- Il existe d'ailleurs un autre site au sein de celui qui nous concerne aujourd'hui : la Zone Spéciale de Conservation FR8201686 «Pelouses, forêts et grottes du Massif de Saoû », concernée par la directive Habitats. Ce site a vu son DOCOB réalisé par le CRPF en 2004. Ce sont principalement les habitats naturels (formations végétales) et les chauves-souris qui sont protégées pour ce site.
- Sur la ZPS, un certain nombre d'espèce d'oiseaux sont menacées et doivent être conservées. L'Etat doit s'engager à mener une **gestion concertée** sur ce site pour assurer la conservation des habitats et espèces. Cette gestion passe par la mise en place d'un Document d'objectifs (DOCOB) : il s'agit du plan de gestion du site Natura2000 qui, après un diagnostic écologique et un diagnostic des activités humaines cette année 2012, doit aboutir à la définition des objectifs de développement durable pour ce site. Sa gestion est donc bien différente d'un Parc National ou d'une Reserve Naturelle puisque rien n'est obligatoire ou interdit par une réglementation.

Synthèse des échanges :

JB Maillard demande quels sont les objectifs et qui va les définir. Il est répondu qu'ils seront définis suite aux résultats de l'analyse écologique, d'ici l'automne. C'est par exemple :

- « conserver les milieux ouverts »



- « améliorer les connaissances sur une ou plusieurs espèces »

Ces objectifs seront appliqués grâce à des mesures de gestion concrètes.

Mr Rey pose la question du montant alloué pour la gestion du site par Natura 2000. La LPO lui répond qu'il n'y a pas de budget fixé à l'avance. C'est l'Europe qui fournit les financements en fonction de ce qui aura été demandé aux travers des contrats.

Mr Rey se plaint d'avoir l'impression d'être dans l'obligation d'être volontaire.

Mr Blache indique que Natura 2000 est un outil à notre disposition pour pouvoir faire de la gestion sur les milieux de nos exploitations. Il est lui-même agriculteur et regrette que ses terres ne soient pas en périmètre Natura 2000 pour mener des actions rémunérées.

Avantages et contraintes de Natura 2000

Natura 2000 présente un certain nombre d'avantages pour les habitants du site et ses abords mais également des contraintes.

- Avantages : Contrats et charte Natura2000
- ECO-MED indique que la mise en place du DOCOB va conduire à la définition de **mesures de gestion**. Chacune d'elles sera présentée dans une fiche actions. Ces mesures seront appliquées par les acteurs mais seulement s'ils le souhaitent. **La mise en place de Mesures Natura 2000 ne fait l'objet d'aucune obligation, c'est uniquement du volontariat.**

Ces mesures concernent :

- les activités agricoles : mise en place de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées Natura2000 (MAEt Natura2000)
- les activités forestières : mise en place de contrats forestiers
- Les autres activités (activités de pleine nature, chasse...) : mise en place de contrats Ni-Ni (ni agricoles ni forestiers).

Lorsqu'elles s'accompagnent de coûts de mise en œuvre, ces mesures donnent lieu à des financements aux personnes s'y engageant.

- Une charte d'utilisation du site Natura2000 sera également rédigée. Cette charte liste les bonnes conditions d'utilisation générale du site Natura2000. **L'adhésion à cette charte est elle aussi exclusivement basée sur le volontariat**, et les personnes qui la signent s'engagent à en respecter les préconisations. **La signature d'une charte Natura 2000 donne droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)** et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site). Par ailleurs, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000. Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.

A ce sujet, Laurent QUADRIO (CA 26) et Marie CABROL (ADEM 26) ont tous deux rappelé que sur une propriété faisant l'objet d'une convention de pâturage ou d'un fermage, la signature de la charte pouvait être décidée de façon unilatérale par le propriétaire, bien qu'elle s'applique plus directement à l'activité de l'éleveur ou du fermier. Ces deux structures ont rappelé que ce point réglementaire problématique doit être gardé impérativement en mémoire lors de la rédaction de la charte afin qu'il ne conduise pas à des ruptures de contrats agricoles comme cela a été le cas sur d'autres sites Natura2000. Ils ont par ailleurs demandé aux bureaux d'études d'alerter la DDT de la Drôme sur le



péril que fait peser cette décision unilatérale sur les activités agricoles et pastorales en site Natura 2000.

- Les contraintes : dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000

Certains projets ou programmes menés au sein ou à proximité du site doivent être soumis à « une étude d'incidences ». Cette étude doit permettre de conclure si les projets ont une incidence sur la conservation des habitats et espèces du site.

Les manifestations, aménagements, documents de gestions (etc...) dont la mise en place est soumise à évaluation des incidences sont définis par deux listes (nationale et locale). Ces deux listes figurent en annexe de ce compte-rendu. Il est cependant à noter que la liste locale d'évaluation des incidences est actuellement en cours de révision.

Pour certains projets de petite envergure, une évaluation simplifiée est envisageable.

Dans le cadre de cette révision, M. QUADRIO de la CA 26 a émis le souhait que la DDT présente publiquement cette liste locale retenue et applicable pour le site concerné.

Présentation du diagnostic des activités humaines sur le site (en cours)

La forêt

ALCINA et l'ONF présentent les modes d'exploitation de la forêt de Saoû basés sur le principe de la futaie jardinée. Il a été rappelé que mises à part les zones d'élimination des essences allochtones (sapins méditerranéens...), les coupes rases ne sont pas pratiquées sur le site, et que moins de 1000 ha sur les 2287ha faisait l'objet d'une gestion forestière. Ces zones se trouvent sur le versant interne de la forêt orienté au nord. Seule la moitié de l'accroissement de la forêt de Saoû est prélevé chaque année, ce qui entraîne un vieillissement de la forêt.

Enfin, il a été rappelé que le Conseil Général ne travaillerait pas à l'ouverture de nouvelles pistes destinées à l'exploitation forestière au sein du synclinal.

M BEBERT est par ailleurs revenu sur les contrats Natura2000 mis en place par le conseil général sur le site des Trois Becs, dans le cadre de la ZSC. Ces contrats avaient pour but la restauration des pelouses d'altitude, avec notamment l'élimination des genévriers colonisant ces pelouses. Ces zones réouvertes sont aujourd'hui entretenues par le pâturage grâce aux brebis du groupement pastoral des 3 Becs.

Les autres forêts gérées par l'ONF ont également été présentées :

- forêt domaniale de Laup, constituée essentiellement de Pin noir et de feuillus ;
- les forêts communales d'Aubenasson et Aouste-sur-Sye : Chêne pubescent et hêtraie en conversion.

ECO-MED demande dans quelle mesure la biodiversité est prise en compte dans leur mode de gestion. Globalement, l'ONF laisse les arbres à cavités et les arbres morts sur place. Ils sont seulement enlevés en bord de piste pour raison de sécurité pour les randonneurs.

Alcina a par la suite présenté les **problématiques forestières à l'extérieur du synclinal en forêt privée** :

- sur les versants exposés sud situés au nord du synclinal, les interventions réalisées sont des coupes rases dans le taillis de hêtre et de chêne pubescent dans le but de produire du bois de chauffage. La desserte n'est envisageable qu'au tracteur, ce qui rend l'exploitation peu



rémunératrice et pousse les propriétaires et exploitants à se tourner vers le mode de la coupe rase. Les parties basses sont colonisées par le chêne pubescent et le pin sylvestre.

- Au sud du synclinal, les problématiques de desserte sont les mêmes, avec une desserte encore plus maigre. L'essence dominante est le chêne pubescent, en mélange avec le pin sylvestre. Le pin noir, planté dans le cadre de la politique de lutte contre l'érosion, colonise aujourd'hui les zones ouvertes (pâturages).

Un seul Groupement Forestier est concerné par le site : il s'agit du GF du Pas de Lauzun, représenté au cours du groupe de travail par Mme et M BAILLY.

Cette discussion sur les forêts privées a amené Mr BERNARD à présenter le projet en cours du CRPF : à l'échelle du contrefort Nord de la forêt de Saoû, il s'agirait de créer une **association libre de gestion forestière (ASL GF)** sur ce territoire qui est hors ENS. Cette réflexion est menée suite à une demande de la commune d'Aubenasson. Ceci permettrait de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour référer sur la gestion des forêts de ce secteur, et de mettre en place un plan de gestion forestier groupé. Une concertation avec tous ces propriétaires privés est donc envisagée, qui permettrait d'envisager les coupes forestières à une échelle dépassant largement celle de la propriété, et d'éviter ainsi l'écueil de la coupe rase inévitable lorsque l'exploitation se borne à quelques hectares.

Une réflexion sur une création de desserte pour desservir de façon plus satisfaisante ce massif sera envisagée. A ce propos, il est rappelé que la création de desserte forestière est soumise à évaluation des incidences.

Un rapprochement entre ALCINA et Mr Bernard est envisagée rapidement pour faire converger les objectifs du CRPF et de Natura 2000.

Par ailleurs, à une question de Mme PASQUET, maire de Mornans, il est confirmé que les associations qui ont participé au reboisement dans le sud du site seront prises en compte dans le diagnostic.

Un débat s'engage sur la **prédominance du Hêtre au sein du synclinal**.

M BEBERT rappelle que le hêtre représente en effet 71% de la surface forestière. JB Maillard demande dans quelle mesure ils ne veulent que du Hêtre. Pour l'ONF, on donne la priorité aux essences locales et le Hêtre en fait partie. Pour Mr Maillard, on pourrait aussi faire des coupes rases et observer comment les milieux évoluent ; ceci permettrait de retrouver les milieux ouverts quasi disparus au sein du synclinal. La Hêtraie gagne de plus en plus de surface du fait de la déprise agricole. M BEBERT rappelle que la diminution des surfaces en Hêtre n'est pas un objectif, d'autant que dans le contexte de site classé, les coupes rases excédant les 4 ha ne sont pas autorisées.

Le Hêtre gagne en effet du terrain en raison de la déprise agricole

Mr NAUD parle de l'invasion du Pin noir qui touche aussi les exploitations agricoles. ECO-Med signale qu'effectivement, c'est un problème sur le site car il fait disparaître les habitats ouverts favorables aux espèces Natura 2000. Mr BEBERT rappelle que l'espèce a été plantée pour enrayer l'érosion des terres il y a une trentaine d'années. La déprise agricole a favorisé son développement.

Eco-Med précise que l'élimination des Pins noirs sur pâture fera probablement l'objet d'une mesure Natura2000.

Sur la question de l'érosion Mr NAUD indique que la disparition de l'érosion a entraîné la calcification des rivières, ce qui explique la disparition des truites.

L'Agriculture

La carte de l'occupation des terres agricoles a été présentée par le bureau d'étude Alcina.



Cette carte désigne clairement le sud du synclinal comme zone agricole principale du site.

L'élevage y est très largement dominant ;

- élevage extensif d'ovins destinés à la production de viande (AOC agneau de Sisteron notamment) ;
- production de fromage de chèvre sous l'appellation Picodon ;
- dans une moindre mesure, élevage de bovins et de chevaux ;
- élevages de volailles et production de pintadeau et de volaille de la Drôme en plaine, en bordure du site, et extensif ou en intensif selon les exploitations.

Dans une moindre mesure on retrouve d'autres types d'agriculture :

- un paysan boulanger sur la commune de Saoû ;
- une exploitation de Plantes Aromatiques et Médicinales (PPAM) sur Bezaudun et un projet d'installation sur Saoû ;
- des truffières exploitées ;
- des cultures en plaine, en bordure du site.

Depuis 1988, la SAU exploitée reste à peu près stable, mais le nombre d'exploitation et d'actifs agricoles a été divisé par 2. Par contre l'analyse des photos aériennes d'après-guerre (1948) montre bien que les terres agricoles ont été très largement abandonnées entre cette date et la fin du 20ème siècle.

Synthèse des échanges sur ce thème :

Une question a été posée sur l'élevage des chevaux sur le site : le bureau d'étude Alcina confirme que bien que le diagnostic n'est pas encore creusé ce type d'élevage, il sera pris en considération par la suite.

L'ADEM rappelle qu'il est difficile pour les jeunes agriculteurs de trouver du foncier.

Mr MAILLARD revient sur la réouverture des milieux en indiquant que l'écobuage est aujourd'hui interdit. Mr BEBERT indique qu'il n'est pas interdit mais contrôlé et ne peut être effectué que par certains organismes.

M HIRIARD touche déjà des aides de la PAC et il craint que la souscription à d'autres contrats avec Natura 2000 ne fasse augmenter ses impôts. De même, des questionnements concernent qui va réellement pratiquer l'ouverture des milieux : l'agriculteur en lui-même n'aurait pas le temps et est-il possible de cumuler les aides ?

Mr NAUD émet pour sa part des craintes sur l'influence de la désignation du site sur le prix du foncier : il s'agit selon lui d'une contrainte entraînant la dévaluation des terres agricoles. Il lui est répondu qu'aucun effet de la sorte n'est à l'heure actuelle constatée sur les autres sites Natura2000.

Présentation du Diagnostic écologique (LPO26)

Mr Blache présente les différentes espèces nicheuses sur le site cette année qui sont à l'origine de la désignation du site en Natura 2000 et/ qui sont d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la directive oiseaux). Plus d'une vingtaine de jours de terrain ont été réalisées ce printemps par les ornithologues de la LPO et d'ECO-MED. De plus, des stagiaires du Conseil Général ont suivi les rapaces rupestres (Faucon pèlerin, Grand-duc, Aigle royal, Crave bec rouge).



Espèce nichant sur les falaises

- **Aigles royaux** : 2 couples nichent sur le site
- **Faucon pèlerin** : plusieurs (6 cette année) sont répartis sur les falaises tout le long du synclinal)
- **Crave à bec rouge** : il niche sur les falaises et se nourrit sur les pelouses des 3 becs
- **Grand-duc d'Europe** : plusieurs couples sur les falaises autour du synclinal

Rapaces ou autres espèces nichant en forêt :

Circaète Jean-le-Blanc et Bondrée apivore : ces deux rapaces forestiers nichent au sein du synclinal dans des arbres. Mais d'autres couples sont présents en partie sud.

Pic noir : il utilise les cavités de vieux arbres au sein du synclinal et la forêt de Saoû présente une forte densité de cette espèce.

Passereaux des milieux ouverts

- **Bruant ortolan** : l'espèce est très menacée et on n'a eu qu'un seul contact avec l'espèce sur le site.
- **Pie-grièche écorcheur** : espèce bien présente sur le site, notamment au niveau des prairies
- **Alouette lulu** : espèce assez commune
- **Engoulevent d'Europe**

Une nouvelle espèce a été trouvée sur le site : -le **Pipit rousseline**, notamment chez Mr Rey.

Enfin, sur les cours d'eau, il y a présence du Cincle plongeur mais absence du Martin-pêcheur d'Europe.

D'autres espèces n'ont pas été contactées depuis longtemps sur le site comme la Chouette de Tengmalm, la Fauvette pitchou. Mr NAUD demande ce qu'il en est du Tétraz-Lyre. La LPO indique que l'espèce ne serait plus présente sur le site. Pour Mr Naud, l'espèce serait encore présente à l'est de la ZPS.

La LPO indique des espèces de passereaux chanteurs comme le Bruant ortolan sont sur les exploitations des agriculteurs, au sud du synclinal. Le maintien des milieux agricoles est donc garante de la présence et du maintien de ses espèces. Les actions d'ouverture des milieux discutés précédemment rejoignent donc bien la conservation de ces espèces.

Vautour fauve et placettes d'alimentation

Enfin, le **Vautour fauve** est également présent sur le site. Il n'est pas nicheur mais le fréquente pour son alimentation. Ainsi, tout gibier ou bête morte attirent parfois plusieurs dizaines d'individus. Il sera donc cité comme une espèce d'intérêt communautaire dans le DOCOB. Parmi les actions qui peuvent être menées pour cette espèce, on cite les placettes d'alimentation.

A ce propos, plusieurs agriculteurs expriment leur crainte face à cette espèce vue par certains comme « mangeur d'agneaux ». La LPO tente de rétablir la vérité sur ce point. Il rappelle que pour le dernier cas d'accusation dans les Baronnies (sur Vesc) l'expertise a révélé qu'il s'agissait d'attaques de canidés. Il rappelle également l'écologie de cette espèce qui ne s'attaque pas à des animaux vivants mais mange les cadavres. Les agriculteurs souhaitent cependant être écoutés sur ce thème.

JB Maillard demande quel est l'objectif pour cette espèce sur ce site. ECO-MED répond qu'elle n'apparaîtra sans doute pas comme une espèce à fort enjeu et donc prioritaire. Les actions tournées vers cette espèce seront donc pas prioritaires non plus. Le groupement présente l'intérêt de mettre des placettes pour les éleveurs (les vautours ont en effet un rôle d'équarrisseurs naturels). Cela leur donnera droit à une réduction de leur Contribution Obligatoire Volontaire (C.V.O).



Le problème reste le fonctionnement de ces placettes ou charniers. Une placette ne concerne qu'un seul éleveur. Ainsi qu'il n'est pas sûr que celle-ci soit pertinente et acceptée dans le sens ou les éleveurs n'ont pas des troupeaux importants et que la placette n'accueillera alors que 2 à 3 moutons par an. Certains préféreraient des charniers. D'autres proposent que soient aussi mis les restant de boucherie ou des poulaillers.

ECO-MED indique que cette question des placettes sera approfondie au cours du DOCOB.

Conclusion

ECO-MED conclue la séance en rappelant les prochaines étapes pour cette élaboration de DOCOB :

- Un COPIL aura lieu en octobre très certainement pour présenter les résultats des diagnostics et les objectifs de développement durable que l'on se fixera pour ce site
- Une lettre d'information circulera courant septembre à destination de tous les membres du COPIL, groupes de travail et même autres habitants.

A ce propos, une dernière demande émane des agriculteurs qui souhaiteraient pouvoir assister à cette réunion du COPIL bien qu'ils n'y soient pas officiellement intégrés. Le groupement indique que ce point sera discuté avec le Maître d'Ouvrage (la DDT).



Annexe 6 – Grille d'entretien avec les éleveurs

Grille d'entretiens destinée aux éleveurs, ou aux exploitants agricoles en polyculture avec élevage à élevage dominant.

Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Commune où se trouve le siège de l'exploitation :		
Tél : _____	Email : _____@	
Classe d'âge :		
<input type="radio"/> <35	<input type="radio"/> 35-45 ans	<input type="radio"/> >65 ans
<input type="radio"/> 45-55 ans	<input type="radio"/> 55-65 ans	

Historique de l'exploitation

Date d'installation :

Exploitation préexistante :

Conditions d'installation :

- Quelle structure d'appuis à l'installation ?
- Aides ?

Évolution majeures de l'exploitation :

- Par rapport à l'exploitation préexistante
- Par rapport à l'installation

Caractéristiques de l'exploitation et des productions agricoles

Aspects généraux :

SAU :

UTH sur l'exploitation (en nombre d'UTH) :

- Chef d'exploitation (temps plein ou pluri-activité) :
- Salariés permanent(s) :
- Saisonnier(s) (berger ou autre) :
- Membres de la famille :

Maîtrise foncière :



- Des bâtiments d'exploitations : propriété ou location ?
- des prairies pâturées et de fauche : location ou propriété ?
- des parcours/parcs : propriété ? Convention ? Accords oraux ?

Immobilier, matériel agricole : quels bâtiments d'exploitation, matériel, atelier de transformation...

Activité d'élevage :

Type d'élevage :

- Ovin/Bovin/Caprin
- Laitier/Allaitant

Nombre de têtes de bétail et race

Type de produits ? (Age à la vente, lait ou produit transformé...)

Label (bio ou autre) :

Décomposition de la SAU

Sur quelle zone se situe l'exploitation ?

Quels types de milieux pâturés :

- Prairie pâturées, prairie de fauche, parcours en garrigue, parcours sous chênes verts...
- Localisation, Surface, maîtrise foncière

Conduite du troupeau :

Temps passé à l'herbe / temps passé en bergerie ? Part des ressources pâturées dans la ration ?

Complémentation alimentaire du troupeau ? Quels animaux ? Quand ? D'où vient la ressource ?

Montée à l'estive ?

Date(s) de mise bas ? Gestion des jeunes ?

Gestion en parcs : mobiles, fixes ? Quand ?

Parcours avec gardiennage : quand ? Qui ?

Sylvo-pastoralisme ?

Fertilisation ?

A quelles périodes ces différents milieux sont-ils pâturés ?

Calendrier de pâturage sur les différents milieux :

Impact sur le milieu naturel

Choix de gestion?

➔ *Comment l'éleveur raisonne-t-il sa conduite en fonction des milieux dont il dispose :*



- *Pourquoi une gestion telle qu'il la pratique (parc et non pas gardiennage, ou l'inverse...)*
- *Prise en compte des milieux particuliers (zones humides...) dans la gestion*

Objectif : comprendre et hiérarchiser les critères de décision, identifier les points moteurs/les contraintes :

- **Choix réels :** pourquoi ce choix ?
- **Choix « historique » :** « mon père... »
- **Itinéraire non souhaité/subi :** quelles contraintes / points de blocage ? (quel déblocage possible?)
- **Choix pour les aides :** course aux aides.
- ...

Qu'apportent ces milieux aux troupeaux ?

Questionnement par type de milieux

Qualité / Quantité de la ressource fourragère :

Autres apports bénéfiques pour le troupeau :

Ombre, eau, phytothérapie....

Milieux peu propices au troupeau :

- Pourquoi ? Peu appétant, toxique, autres contraintes (chasse...)
- Amélioration possible ?

Quel est l'impact du troupeau sur ces milieux ?

Action sur la quantité de ressource fourragère et les différentes strates: herbacées, arbustives et arborées.

- Entretien du milieu par maîtrise de l'embroussaillage : charge nécessaire, temps et période de pâturage.
- Surpâturage, sur-piétinement
- Effet de l'abandon du pâturage ?

=> Quelle(s) **race(s)**, quelle **charge**, quelle période : **optimums, limites...** ?

Action sur la qualité de la ressource et la diversité des espèces herbacées :

- Modification de la ressource après pâturage répété :
- Quelles herbacées apparaissent ? Disparaissent ?
- Enrichissement fourrager ? Appauvrissement spécifique/uniformisation ?

=> Quelle charge, quelles races optimales, limites... ?

Quelles actions pour limiter la dynamique d'embroussaillage ?

- Broyeur : surface, période, fréquence
- Écobuage : surface, période, fréquence
- Sur-semis

Quelle gestion des rejets d'exploitation ? (pour les élevages qui ne sont pas en plein air intégral)



Relation avec la chasse / Autres problèmes / Remarques

Réseaux et modes de commercialisation

Commercialisation :

- Vente directe sur l'exploitation :
- Vente sur le marché :
- Vente en groupement :
- Vente en boutique de terroir :
- Vente à des négociants, coopératives :

Association avec d'autres éleveurs :

- Pour la production (CUMA, parcs ou gardiennage commun, salarié partagé...)
- Pour la commercialisation (vente en commun)
- Affiliation à un syndicat/association.

Part des aides dans le CA ?

Autres activités

Autre(s) production(s) agricole(s) :

Quelle(s) autre(s) production(s) ?

Quels volumes ?

Quelle commercialisation ?

Part des différentes productions dans le chiffre d'affaire :

Accueil du public sur l'exploitation ?

Oui

Non

Pourquoi ? Restauration Hébergement Vente Visites
 Autres

Natura 2000

Quelles attentes / souhaits / craintes vis à vis de la démarche Natura 2000 ?

Seriez-vous intéressé par de la formation dans le cadre de Natura 2000 :

- Sur les valeurs écologiques et fourragères des milieux à proximité
- sur la reconnaissance d'habitats à protéger, et des conseils de gestion adaptée à ces habitats

Avenir de l'exploitation

Évolutions prévues à court/moyen et long terme sur l'exploitation

Arrêt d'activité à quelle échéance ?

Repreneur identifié pour l'exploitation ?



Annexe 7 : Compte-rendus d'entretien

Jean-Marc BELLE, président du CAF Saoû

L'entretien s'est déroulé 05/05/2012.

Club créé en 1987, mais les ouvertures de voies par JM Belle avaient commencé dès 1981.

En plus des remarques transcrites ci-dessous, cet entretien a permis la cartographie et la description des différentes pratiques sur le site.

Les différents sites

On peut distinguer deux sites majeurs pour 2 pratiques bien distinctes de l'escalade sur le massif :

- Le secteur des trois Becs, où la pratique est de type Alpinisme
- Les secteurs au dessus de Saoû et sur le Pas de Lauzens, où l'on trouve de l'escalade sportive et de la couenne.

Gestion de la fréquentation

Au cours des gros week-end, 500 à 600 personnes grimpent sur l'ensemble des voies.

Les longues marches d'approche et l'engagement globalement élevé des différents secteurs agissent déjà comme des régulateurs de la fréquentation.

En effet, sur le site-école (situé sur la gauche sur la route qui mène de Saoû au Pertuis) qui ne présente pas de marche d'approche et pas d'engagement, la fréquentation est très élevée.

De plus, le topo du site est produit localement et non-inclut dans des circuits plus vastes. Ceci permet au CAF de contrôler, au travers des ventes (500-600 par an) la fréquentation du site. Garder un topo local permet également au CAF de communiquer sur ce qu'il souhaite, comme sur le Faucon pèlerin dans la dernière édition. Ces ventes sont stables.

Le CAF gère également les parkings et les Accès, et a travaillé auprès du CG et des propriétaires des accès pour mettre en place toutes les conventions (28 rien que pour les accès).

Le site de la Tour est aujourd'hui à la vente. Le CAF est en discussion avec le CG afin qu'il se porte acquéreur.

Commission Alpinisme des 3 Becs

Commission démarrée à l'initiative de JM BELLE il y a 5 à 6 ans suite au constat de conflits sur de nombreux sites d'escalade en France. L'objectif était de créer une structure traitant des points de tensions en amont des conflits.



Suite à un travail avec Denis Benoit (équipier sur Saoû) et Manu IBARA, une charte de bonne pratique aux 3 Becs a été proposée.

Suite à une réunion avec les commissions sport et environnement, l'idée de la commission est née.

Pourquoi les 3 becs est le seul site concerné?

Les 3 Becs est le seul site non-conventionné, et ce par arrêté du président du CG. Il s'agit d'un site « historique » pour la pratique (voie des parisiens...).

Aujourd'hui, la question se pose d'intégrer les autres sites au sein de la commission (*d'autant que les enjeux écologiques de tout le site sont abordés dans la commission*).

Les observations inclus des grimpeurs, des naturalistes...

Daniel GILLES, Maire de Saoû et éleveur sur la commune de Saoû

Cet entretien s'est déroulé le 05/04/2012, sur le siège de l'exploitation de M GILLES.

La mairie

La commune comptait 1050 habitants en 1850, dont 150 en forêt. Cette population est redescendu à 370 en 1970, pour remonter depuis à 500 habitants.

Les objectifs de la mairie

Conservation des surfaces agricoles : en concentrant l'habitat (suppression des seuils de surface mini pour construire dans le PLU...)

Soutien à la vie économique dynamique de la commune : conservation des petits commerces dans le village (pas de grande surface à l'extérieur), création d'une zone artisanale en projet à la périphérie pour accueillir les artisans créant de la nuisance (bruit...). Financement de l'école d'escalade.

Village dynamique : 25 associations, marché de producteurs tous les mercredis de l'année...

Tourisme

Grosse augmentation de la fréquentation touristique, mais jusqu'ici dans le respect du site.

Relation avec le CG

Très bonne concertation. La mairie fait partie du comité technique regroupant également la Communauté de Communes du Val de Drôme. Le comité technique est la structure de validation.

Les décisions validées sont présentées au comité de gestion qui regroupe les 9 communes ainsi que l'ensemble des acteurs locaux.

Le CG a conscience que la forêt et la communication sur ses richesses apportent à la commune à la fois richesse et nuisance.



Natura 2000

Pour M GILLES, la priorité est que le site permette à la fois :

- le développement des activités économiques
- le développement de l'élevage
- le maintien des aspects patrimoniaux du site
- le maintien des activités forestières et de chasse

Le principal problème lié à Natura 2000 pour le maire est l'évaluation des incidences liée à la révision du PLU : la révision du PLU coûte 30 000€ à la commune, et l'étude d'évaluation s'élève à 14000€, soit un surcoût de +50% (équivalent du budget annuel de la commune pour l'entretien de la voirie).

L'élevage

Monsieur Gilles est éleveur Caprin fromager depuis 2 ans. Il s'est installé après avoir arrêté son précédent travail dans la mécanique pour automobile de compétition.

Les agriculteurs sur le site

Cet entretien a permis d'identifier les agriculteurs travaillant sur le site, et dont les noms sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Prénom	Nom de l'exploitation	Commune	Lieu-dit	Activité	type d'élevage	production
GILLES	Daniel	La chèvre qui saouïrit	Saoû	Biègue	Élevage	caprin	laitier transformant
PENEVERE	Yann		Saoû	Célas (ferme Jossaud)	Paysan boulanger		
RAILLON	Ludovic		Saoû		Élevage	volaille	viande
RAILLON	W.		Saoû		Élevage	volaille	viande
HIRIARD	Sylvain	Ferme des Cosmes	Saoû		Élevage	ovin	viande
VINCENT	Jean-Marc		Saoû	Célas	Élevage	ovin et volaille	viande
VINCENT	René		Saoû		Élevage	ovin	viande
DESHAYES	Laurent		Mornans		Élevage	caprin	laitier transformant
	Emilie et						
BRUGIERE	Frantz		Mornans		Élevage	caprin	laitier transformant
CORNILLON	Nadine et Éric		Bezaudun sur Bine	Les Laurias	Élevage	caprin	laitier transformant
DUC	Amandine		Mornans	Sadoux	Élevage	caprin	laitier transformant
KILEY- WORTHINGT ON	Marthe		Bezaudun sur Bine	La Combe	Élevage	équien	
DELPIT	Bénédicte		Bezaudun sur Bine	Les Colins	PPAM		
TARIOT	Guillaume		Bezaudun sur Bine	Floreal	Élevage	bovin	



Laurent Quadrio, Chambre d'agriculture de la Drôme

Chargé de mission Vallée de la Drôme (du Dios à l'embouchure de la Drôme). Chargé des relations avec les collectivités territoriales et des actions sur son territoire, notamment le suivi des sites Natura 2000.

Position de la chambre d'agriculture vis-à-vis de Natura 2000

Il y a une dizaine d'année, la CA était très impliquée dans les CTE et les CAD.

Depuis que les politiques environnementales traitent plus d'entretien de l'espace, ils s'en sont désintéressés (à l'exception des zones de captage). Ils estiment que cette politique a peu de retombée pour les agriculteurs.

La CA s'implique sur un site avec un contexte particulier : site de la Gervanne où il y a une extension prévue de 22000 ha.

Expérience des MAE sur la grande culture : la rémunération n'est pas du tout à la hauteur des efforts à consentir.

La CA est sollicité de manière importante pour l'élaboration et la révision de DOCOB. Mais elle ne souhaite pas travailler sans rémunération.

Présentation de l'agriculture sur le site du massif de Saoû

Zone sud : parcours de lande, troupeaux essentiellement ovins. Sur les zones plates, fauche éventuelle. La majorité des prairies correspondent à des prairies permanentes, ou en rotation longue à de l'orge.

Si le retournement des prairies était visé par l'évaluation des incidences, ceci pourrait constituer un point conflictuel.

Élevage

Deux conduites des ovins :

- agneaux de bergerie : vente à la coop, Crillion (Vaucluse), abattage à Sisteron et valorisation en agneau de Sisteron ou de l'Adret.
- Vente directe de broutard.

Le court de l'agneau est mauvais, ce qui entraîne une remontée de la vente en caissette.

Peut être un ou deux chevriers sur la zone. En plaine, grandes cultures et élevage de volaille hors-sol.

Les agriculteurs jouent beaucoup la carte de la vente directe.



Entretien ONF – Forêt de Saoû.

Jean-Louis TRAVERSIER : ingénieur local.

François BEBERT : technicien en charge du secteur

Cet entretien s'est déroulé le 03 Avril 2012, au sein de la forêt de Saoû.

Après une première partie en salle, nous sommes allés visiter des secteurs forestiers au sein du synclinal de la forêt de Saoû (depuis les peuplements du bas du synclinal jusqu'aux hêtraies sapinières et aux zones de travaux Natura 2000 des Trois Beccs).

Prise en gestion par l'ONF et réalisation de l'aménagement forestier

M Traversier rappelle le démarrage de la mission de l'ONF sur la forêt de Saoû, depuis que celle-ci relève du régime forestier.

L'aménagement réalisé à l'époque (2007) a fait l'objet d'un travail particulièrement poussé, et ce à la demande du CG, qui avait réclamé un "travail d'exception".

François BEBERT est le technicien en charge du secteur depuis 2006.

Gestion générale de la forêt de Saoû

L'intervention forestière en série de production sur l'aménagement forestier de la forêt de Saoû correspond à une zone de l'ordre de 800ha sur les plus de 2.287 que compte le site. Ces secteurs ont été ciblés en fonction de ceux sur lesquels il y a avait déjà une intervention avant l'arrivée du CG. Il s'agit pour la majorité de zones orientées au nord, avec des sols plus profonds que la moyenne : hêtraie sapinière et hêtraie sèche sapinière.

Le souhait du CG est de travailler uniquement sur les pistes existantes, sans en créer de nouvelles, et de ne pas rendre la forêt plus exploitable qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

Sur Saoû, l'ONF opère une séparation entre la partie gestion, qu'elle traite directement, et la partie coupes et travaux, qui est réalisée par des entreprises privées sous maîtrise d'œuvre de l'ONF.

L'intervention des entreprises extérieures se fait par appel d'offre selon la réglementation.

L'objectif affiché sur Saoû est une gestion multifonctionnelle de la forêt, avec une prise en compte accrue des enjeux environnementaux et sociaux présents au sein de l'Espace Naturel Sensible.

La gestion pratiquée au sein du synclinal est présentée comme une gestion « en bon père de famille » sur les 800 ha exploités. Le mode d'exploitation mis en œuvre correspond à de la gestion en futaie irrégulière par bouquets de 5 à 10 a par ha, avec une rotation de 10 à 15 ans. Les arbres creux et à cavités sont systématiquement laissés lors des exploitations forestières.

Les dernières plantations d'essences allochtones réalisées au sein du synclinal datent de 1983, avec des plantations de Calocèdre dans le cadre de l'Association Forêt Cellulose (AFOCEL). Ces plantations ont aujourd'hui vocation à être éliminées.

Dans le cadre du DOCOB du SIC, les peuplements allochtones avaient vocation à être



éliminés. Aujourd'hui, compte-tenu des préoccupations liées au changement climatique, la position du CG semble plus nuancée (selon l'ONF). Les sapins méditerranéens doivent toujours être éliminés, compte tenu du risque d'hybridation existant avec *Abies alba*, mais que faire des autres essences ?

Les peuplements de Pin noir n'ont pas vocation à être éliminés rapidement. Compte-tenu des surfaces concernées, ils seront plutôt exploités selon le calendrier normal des coupes de futaie, et remplacés par des essences locales. Ceci sera facilité par l'absence de régénération du Pin noir sur le site.

Suite aux intempéries de 2005, de nombreux chablis se sont formés sur 2 ha à l'Est de la forêt. Afin d'exploiter cette zone et de la remettre en état, la réfection d'une piste (Fay) était nécessaire mais complétement déficitaire.

Une réflexion a été menée entre le CG et M Traversier, qui a conduit à la proposition de faire de cette zone de 2 ha une zone d'étude sur les insectes saproxyliques dans le cadre du réseau REFORA. Cette étude, réalisée en partenariat avec une école de Montélimar, la société mycologique de Rhône-Alpes et un bureau d'étude spécialisé sur les insectes saproxyliques, constitue la première étude française sur la décomposition des chablis. Elle a fait l'objet d'un reportage.

Engagement dans la démarche Natura2000

L'ONF a mis en œuvre plusieurs mesures retenues dans le cadre du DOCOB du SIC "Forêt de Saoû", depuis la rédaction du cahier des charges des travaux jusqu'à la réception de chantier :

- Réouverture pastorale aux 3 Becs ;
- Chantiers d'élimination des Sapins méditerranéens;
- Réfection de pelouses.

Forêt domaniale de Laup

Forêt domaniale qui concerne la partie du site Natura 2000 située sur les communes de La Chaudière et Chastel-Arnaud.

Beaucoup de peuplements de cette forêt domaniale datent des plantations réalisées dans le cadre de la politique de Restauration des Terrains de Montagne. Sur ces peuplements, dont l'essence dominante est le Pin noir (*Pinus nigra*), l'ONF est confrontée à des problèmes de régénération des peuplements.

Ces peuplements présentent des diamètres relativement faibles (entre 15 cm et 50 cm), et des accroissements inférieurs aux prélèvements prévus dans le précédent aménagement. A la date de l'entretien, l'aménagement de la forêt domaniale de Laup était en cours de validation, mais compte tenu de la diminution des volumes prévus à la coupe par rapport à l'aménagement précédent, il avait déjà fait l'objet d'un refus.

Forêts communales d'Aubenasson (29ha) et d'Aouste-sur-Sye (70ha)

Ces deux forêts communales se trouvent partiellement sur le site Natura 2000.



Bernard FORAY-ROUX, Président de l'office de tourisme de Saoû

Organisation de l'OT

1 salarié à TP, plus une hôtesse durant une saison d'été. Date de création 1997, premier CDI cette année.

Tourisme sur le site

Aujourd'hui 90000 visiteurs sur le site de la forêt par an. Selon le CG, 150000 d'ici à 5 ans.

La position du CG est de ne pas accueillir de point d'information au sein de la forêt, mais de faire de l'office de Saoû "la porte de la forêt".

2 missions spécifiques :

- Comment une OT peut gérer le tourisme sur un ENS
- Comment faire de l'OT "la porte d'entrée" dans la forêt.

Le tourisme en forêt a connu un gros développement depuis le rachat par le CG

Nombreuses actions menées par le CG en forêt :

- mise à l'abri de l'auberge des dauphins
- aménagement des bâtiments
- restauration des tables de pique-nique
- restauration du sentier du Pas de la Siara.

80% des visiteurs du l'OT ont une demande relative à la forêt. Il s'agit essentiellement de visiteurs ayant une conscience écologique. L'OT évolue sur ce thème, en communiquant de plus en plus sur le côté « forêt protégée ».

Deux projets de transports au niveau de l'OT :

- projet de rachat de vélo mis à disposition des visiteurs pour qu'ils aillent sur le site depuis Saoû.
- Projet d'usage estival des bus scolaires pour en faire des navettes de transport de visiteurs.

Statistiques de fréquentation :

OT : 7500 visiteurs/an, et 57 000 connexions internet en 2010

90% des questionnements concernent directement la forêt.

50% des visiteurs sont des « locaux » (Drôme et départements voisins).

La clientèle étrangère augmente constamment, et est essentiellement composée de Hollandais.

On note 2 pôles de fréquentation dans la forêt :

- Les 3 Beccs
- l'Auberge des Dauphins

D'autres itinéraires vont se développer si tel est le souhait du CG et de l'OT.

La réhabilitation du sentier entre le pas de Siara et le Col de la Chaudière et la communication sur cette réhabilitation va probablement en faire le nouveau "produit d'appel" sur la forêt, et va "rééquilibrer l'offre touristique" sur la forêt.

Autre pôle de développement potentiel : Roche Colombe à l'extrême Ouest.

L'OT travail main dans la main avec le CG.

Chasse

Partenariat efficace avec l'ACCA de Saoû. Les chasseurs communiquent chaque jour et lieu de battue à l'OT, qui peut afficher cette info à destination des promeneurs. Ils affichent aussi cette information en forêt.

Evénements spécifiques

Fin Novembre : foire aux fruits d'hiver. L'objectif de l'OT et de créer une offre touristique d'hiver



Fête du picodon.

Bâti en forêt

Idée de travailler sur un sentier de découverte du bâti en forêt.

Pour l'OT, l'auberge n'est pas le bâti le plus important de la forêt, il y a d'autre patrimoine bâti à valoriser. Cela rejoint le souhait du CG de mettre en place une ferme école ainsi que des circuits entre les ruines.

Hébergement / offres touristiques sur le site

- Gite DE BARRY
- Gite de FONDORESSE
- Ines de RANCOURS : accompagnatrice montagne
- Tom SELLANE / Sophie ROCHET : gîte en face de l'oiseau sur sa branche.

Escalade / Sports de pleine nature

Sujet principal il y a 10-20, ans. A cette période, de gros groupes de grimpeurs venaient sur le site, la scission Silex/Caf date de ce moment là. Aujourd'hui, cette activité est reléguée au second plan, derrière la randonnée notamment.

Il y a une grosse demande en sport de pleine nature, même si cela ne représente qu'une fraction limitée des visiteurs du site.

Remarque : fusion possible avec les OT de Mornans et de Bezaudin.

Annexe 8 : Méthodologies d'inventaires des oiseaux et de leurs habitats

Recueil de données sur l'avifaune

Un travail de collecte de données relatives aux espèces de la Directive Oiseaux listées au FSD et aux autres espèces considérées patrimoniales a été mené en amont des inventaires de terrain. Les espèces recherchées en 2012 sont présentées dans le tableau ci-après.

Les campagnes de terrain ont ensuite été menées conjointement entre les experts ornithologues d'ECO-MED et les experts ornithologues de la LPO Drôme. Cependant, en raison de son implantation locale et sa connaissance du site, la majorité des recensements a été effectuée par la LPO Drôme.

Plusieurs protocoles ont été mis en place en fonction des espèces recherchées.

Les espèces ainsi ciblées par les recherches bibliographiques et les inventaires de terrain ont été les suivantes :

Espèces bénéficiant du recueil de données en 2012

Code Natura 2000	Espèce	Statut	FSD
A224	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	DO1	X
A236	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	DO1	X
A379	Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	DO1	X
A338	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	DO1	X
A246	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	DO1	X
A302	Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	DO1	-
A255	Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	DO1	-
-	Cincle plongeur <i>Cinclus cinclus</i>	-	-
A229	Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	DO1	-
-	Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i>	-	-
A104	Gélinotte des bois <i>Bonasa bonasia</i>	DO1	-
A223	Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i>	DO1	-
A215	Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	DO1	X
A091	Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	DO1	X
A080	Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	DO1	X
A073	Milan noir <i>Milvus migrans</i>	DO1	X
A072	Bondrée apivore	DO1	X



Code Natura 2000	Espèce	Statut	FSD
	<i>Pernis apivorus</i>		
A346	Crave à bec rouge <i>Pyrrhonorax pyrrhonorax</i>	DO1	X
A103	Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	DO1	X

Bibliographie/recueil des données existantes

Une phase de recueil des données existantes a été effectuée en parallèle des inventaires de terrain.

Ce recueil de données a constitué à réaliser une extraction des bases de données de la LPO Drôme dans lesquelles sont compilées l'ensemble des observations des ornithologues locaux. Ces bases de données sont FNat (1970 à 2000) et Faune Drôme (données 2010 à 2012).

En complément, le rapport du CORA « Réalisation d'inventaires et proposition de périmètre en vue du classement de la forêt de Saoû en Zone de Protection Spéciale » réalisé en 2005 a été consulté. Une partie des protocoles mis en place dans le cadre de ces inventaires a été reprise pour l'élaboration de ce DOCOB, ce qui a permis de pouvoir comparer les résultats et d'envisager une analyse de l'évolution des populations d'espèces d'oiseaux.

Une rapide analyse des données disponibles nous a permis de cibler les prospections sur certaines espèces localisées ou dont la répartition était mal connue.

Inventaires de terrain

Les inventaires ont été ciblés sur les espèces d'intérêt communautaire ayant permis la désignation de la ZPS mais également sur d'autres espèces patrimoniales, d'intérêt communautaire ou non.

Globalement, trois structures ont participé aux inventaires durant le printemps 2012 : EOC-MED, la LPO Drôme et le Conseil Général de la Drôme. Ce dernier avait en effet missionné des stagiaires afin de suivre les grands rapaces dont les aires sont connues et identiques d'une année sur l'autre.

- Les espèces dont l'état de connaissance est jugé satisfaisant, nécessitant seulement une synthèse bibliographique voire l'intégration des données des suivis annuels, sont : l'**Aigle royal** (*Aquila chrysaetos*), le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*), le **Pic noir** (*Dryocopus martius*).

Les grands rapaces sont en effet déjà suivis régulièrement par le Conseil Général et une forte pression ornithologique les cible généralement.

Le Pic noir est quant à lui bien connu sur le site tant quantitativement (densité importante) que qualitativement (espèce répartie dans les massifs forestiers).

- Pour les autres espèces patrimoniales (d'intérêt communautaire ou non), des prospections spécifiques ont été réalisées entre les mois de mars et juillet 2012 afin de cibler les populations reproductrices.

Pour ces espèces, la phase de bibliographie a permis de mieux cerner les connaissances, afin de programmer au mieux les inventaires ciblés de terrain.



Les espèces ayant bénéficié de ces inventaires ciblés sont les suivantes :

Rapaces diurnes : Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et Milan noir (*Milvus migrans*) ;

Rapaces nocturnes : Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) ;

Passereaux chanteurs : Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) ;

Autres : Crave à bec rouge (*Pyrhocorax pyrrhocorax*), Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*).

■ **Points d'écoute diurnes**

Espèces cibles : Alouette lulu, Fauvette pitchou, Bruant ortolan et Pie-grièche écorcheur

Les passereaux ont fait l'objet d'un recensement selon une méthode dérivée de la méthode STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnages Ponctuels Simples), méthode mise en place par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) (JIGUET, 2000). Cette méthode s'apparente à celle des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) mise au point par Blondel en 1970.

La méthode consiste à rester immobile sur un point fixe déterminé et à noter, tant qualitativement que quantitativement, le cortège de passereaux fréquentant la zone. Tous les contacts avec des oiseaux sont notés, qu'ils soient posés ou en vol. Cette méthode nécessite peu de préparation de terrain et est utilisable dans divers types de milieux.

Seules variantes à la méthodologie STOC-EPS, la durée des points d'écoute a été portée à 10 minutes au lieu des 5 minutes conseillées et les points d'écoute n'ont pas été cartographiés dans des carrés répartis sur l'ensemble de la ZPS. La répartition des points d'écoute s'est faite selon un échantillonnage aléatoire stratifié. Ils ont été répartis aléatoirement, ciblés sur les milieux favorables aux espèces ayant permis la désignation de la ZPS, à savoir globalement, les milieux ouverts. Ces milieux ont été sélectionnés à partir de la photographie aérienne du site. Chaque point d'écoute a été localisé précisément au GPS et cartographié sous système d'information géographique (SIG).

Deux passages ont été réalisés conformément à la méthode STOC-EPS, afin de contacter les espèces nicheuses précoces et celles plus tardives.

Au total, **35 points d'écoute** ont été réalisés lors du printemps 2012, pendant les mois de mai et juin. Les relevés ornithologiques des passereaux ont été réalisés à l'aube, période de forte intensité vocale pour les oiseaux (Blondel, 1975) et dans des conditions d'observation favorables (conditions météorologiques calmes).

Couplé à ces points d'écoute, une « fiche habitat » est renseignée par l'expert ornithologue pour chacun des points réalisés. Cette fiche permet de décrire sommairement les habitats ou les formations végétales présents au niveau du point et de ses alentours, dans un rayon d'environ 200 mètres (« zone tampon »). Ces informations permettent de corréliser une espèce à un type d'habitat, voire de pouvoir estimer une évolution de ces habitats dans le cadre d'un suivi à long terme. Dans une première analyse, ces relevés d'habitats ont permis de vérifier ou de préciser les déterminations d'habitats réalisées à partir de photo-interprétation.



■ Transects et points d'écoute nocturnes

Espèces cibles : Engoulevent d'Europe, Grand-duc d'Europe et Chouette de Tengmalm

Des prospections crépusculaires et nocturnes, à partir de la technique des transects, ont été effectuées pour rechercher les espèces nocturnes, peu détectables dans la journée.

Ainsi, des transects ont été effectués dans des milieux favorables déterminés à partir d'une visite de terrain préalable.

Des points d'écoute réguliers ont été réalisés le long de ces transects, afin de procéder à une écoute attentive voire, dans le cas d'absence de chant, à la technique de la repasse. Dans ce dernier cas, le chant a été diffusé durant 5 minutes, suivi de 5 minutes d'écoute. La procédure a pu être répétée deux fois, suite à quoi l'espèce a été considérée absente de la proximité du point d'écoute.

■ Points d'observation fixes

Espèces cibles : Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore et Crave à bec rouge

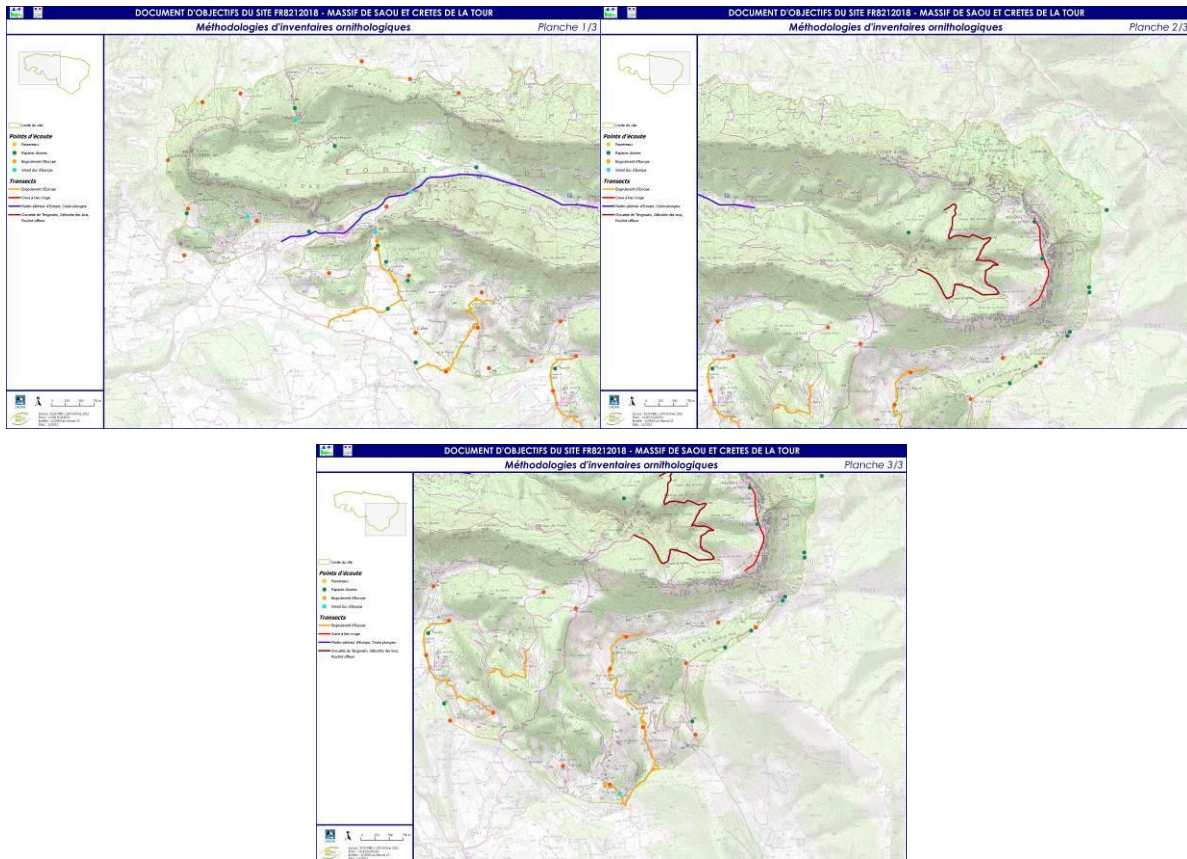
Cette méthode a été utilisée pour le recensement des rapaces nicheurs. On parle de « points d'observation fixes » (BOURGEOIS, 2007) car la méthode consiste à se poster à un endroit permettant d'avoir une vue dégagée sur un large secteur de milieux favorables à la nidification de ces espèces. L'objectif est de caractériser et quantifier les relations entre les espèces et leur habitat. Cette méthode est inspirée des méthodes d'observation directe utilisées pour caractériser le comportement de recherche alimentaire ou le régime alimentaire des espèces (Sutherland, 2004). Toutefois, au lieu de suivre un individu sur une période donnée, l'observateur suit une zone définie par son champ de vision et recense tous les contacts visuels avec les rapaces. Chaque observation est notée, les comportements typiques d'individus reproducteurs (passages de proie, piqués, comportements de défense de territoire...) sont particulièrement recherchés car indicateurs d'un site de reproduction non loin de là.

Ce type de prospection permet d'une part de dresser une liste d'espèces fréquentant le site et, d'autre part, d'orienter l'observateur vers des sites potentiels de nidification. L'ornithologue peut alors, dans un deuxième temps, rechercher minutieusement des sites de nidification dans les secteurs (boisement, vallon forestier...) où la présence d'un couple est suspectée.

Une grande partie de ces points d'observation a été reprise des prospections menées en 2005 par le CORA. L'ensemble des points a été noté précisément.

■ Prospections aléatoires

Lorsque l'observateur se rend d'un point d'écoute à un autre (et donc d'un secteur géographique à un autre) ou lorsqu'il emprunte des routes et chemins non compris dans les zones prédéfinies à inventorier, il note systématiquement les contacts des espèces ciblées. Cet échantillonnage est considéré comme « aléatoire » car il ne fera pas l'objet d'une planification temporelle et spatiale préalable. Toutefois, les données récoltées permettent d'obtenir et de capitaliser des informations complémentaires.



Localisation des transects inventoriés et des points d'écoute réalisés dans le cadre des inventaires 2012 (voir atlas cartographique)

Recueil de données sur les habitats d'oiseaux

L'objectif de ce recueil de données est d'aboutir à la réalisation de cartes de répartition des espèces au sein de la ZPS. Notons d'ores et déjà que deux espèces ne seront pas cartographiées dans la suite de ce DOCOB : le Martin-pêcheur d'Europe et le Cincle plongeur, qui ne font pas partie des espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000. En effet, celles-ci sont inféodées aux cours d'eau et seront très localisées dans la ZPS au regard du faible nombre de milieux aquatiques.

Cartographie des milieux naturels

La cartographie des habitats naturels a été réalisée selon la nomenclature CORINE Biotopes sur l'ensemble de la ZPS.

Pour cela, une analyse par photo-interprétation d'images aériennes a été réalisée en complément de visites de terrain qui ont permis d'avoir un aperçu général des milieux présents. Pour les milieux forestiers présents au centre de la ZPS, au niveau du synclinal, la caractérisation des habitats naturels s'est appuyée sur la cartographie réalisée en 2004 par le Conservatoire Botanique de Gap dans le cadre de la rédaction du DOCOB du Site d'Importance Communautaire (SIC) FR8201686 « Pelouses, forêts et grottes du Massif de Saoû ».

La numérisation des polygones d'habitats naturels a été réalisée sous Système d'Information Géographique (SIG) et la structuration des données a été effectuée conformément aux prescriptions techniques pour la présentation et la structuration des données cartographiques.



La photo-interprétation a été réalisée à l'écran directement sur SIG, à partir des photos aériennes orthonormées (BD ORTHO, IGN© 2010), superposées au fond IGN 1/25 000.

D'une façon générale, les habitats ont été saisis à l'écran à grande échelle (1/10 000) pour un rendu final au 1/25 000 (échelle opérationnelle pour la représentation des habitats naturels).

Ainsi, la cartographie a été réalisée avec une précision adaptée pour le passage à la gestion conservatoire et permettra l'obtention directe de zooms, sans toutefois surcharger les couches et en affecter la lisibilité.

Définition des habitats d'espèces

■ **Définition à partir de la bibliographie**

Pour un premier groupe d'oiseaux, les habitats d'espèces ont été déterminés « à dire d'experts », à partir de la bibliographie.

Les espèces concernées sont principalement les rapaces, dont on connaît maintenant bien les exigences écologiques générales ainsi que dans leur répartition dans la ZPS. Pour ce cortège, les habitats de nidification ont pu être distingués des habitats d'alimentation.

Des espèces de passereaux rentrent également dans cette catégorie du fait de leur très faible densité dans la ZPS qui n'aurait pas permis d'analyser les habitats utilisés à partir des relevés de terrain de 2012.

Notons que pour les rapaces cette analyse a été plus aisée au regard des connaissances accumulées sur ces espèces (habitats de reproduction et sites de nidification connus).

Les espèces concernées par cette définition des habitats ont été les suivantes : **Bruant ortolan, Fauvette pitchou, Pipit rousseline, Pouillot siffleur, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Grand-duc d'Europe, Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Bondrée apivore, Crave à bec rouge et Faucon pèlerin.**

■ **Analyse par zones tampons**

Pour certaines espèces de passereaux bien réparties dans la ZPS, les habitats favorables ont été identifiés en superposant la carte des contacts de 2012 de chaque espèce avec la carte des habitats naturels (libellés CORINE Biotopes). Autour de chaque point de contact, une zone tampon a été appliquée, d'un rayon de 100 m, représentant ainsi le territoire du passereau. Tous les habitats présents à l'intérieur de ce secteur ont été identifiés et leurs superficies calculées grâce au SIG. En répétant l'opération sur chaque point de présence de l'espèce dans la ZPS, on a obtenu tout d'abord la fréquence d'apparition d'un habitat dans le territoire d'une espèce. On a également visualisé les habitats préférentiellement utilisés par les espèces, représentés par les superficies les plus importantes d'habitat.

Cette analyse a été vérifiée et au besoin complétée par des données issues de la bibliographie ainsi que des données fournies par des experts ayant une bonne connaissance du contexte local.

L'ensemble de ces habitats favorables, considérés comme des habitats d'espèces avérés ou potentiels, ont par la suite été matérialisés sur la carte de répartition de chaque espèce. La cartographie obtenue ne constitue pas une définition fine de la répartition des espèces dans la ZPS, mais permet d'avoir un bon aperçu de la localisation des espèces.

Les espèces concernées par cette analyse ont été les suivantes : **Engoulevent d'Europe, Pic noir, Pie-grièche écorcheur et Alouette lulu.**

Annexe 9 : Définition des habitats d'espèces

Comme présenté dans la méthodologie, à partir de la définition des habitats ainsi que des relevés de terrain 2012 (répartition des contacts des espèces et relevés de végétation), mais aussi d'une analyse approfondie « à dire d'expert » de la ZPS, les habitats favorables à la présence des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales ont pu être mis en évidence.

Pour cela, pour chaque espèce, l'ensemble des contacts de l'année 2012 a été pris en compte. En effet, les populations des espèces de passereaux recherchées dans la ZPS sont assez limitées ; cela nous a permis de disposer d'un jeu de données représentatif pour toutes les espèces. Les relevés réalisés par ECO-MED et la LPO Drôme ont donc été complétés par l'ensemble des données transmises par l'intermédiaire de la base de données en ligne Faune Drôme. Seuls les pointages effectués durant la période de reproduction ont été considérés.

Rapaces et Crave à bec rouge

Ainsi, les habitats de nidification (N) et d'alimentation (A) pour chaque espèce sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le Crave à bec rouge a été ajouté à ce cortège car, de même que les rapaces, il présente des habitats d'alimentation et de nidification distincts.

Définition des habitats de nidification et d'alimentation des rapaces

Habitat CORINE	Aigle royal	Faucon pèlerin	Circaète Jean-le-Blanc	Bondrée apivore	Milan noir	Grand-duc d'Europe	Vautour fauve	Vautour moine	Vautour percnoptère	Milan royal	Crave à bec rouge
Carrières		A	A	A	A	N				A	
Chênaie calcicole de Chêne pubescent claire et avec Pin sylvestre	A	A	NA	NA		A				NA	
Chênaie calcicole de Chêne pubescent claire et de Pin sylvestre	A	A	NA	NA		A				NA	
Chênaie calcicole de Chêne pubescent dense		A	NA	NA							
Chênaies-charmaies sud-alpines		A	NA	NA						NA	
Coupes forestières	A	A	A	A	A	A				A	
Cultures annuelles	A	A	A	A	A	A				A	
Eaux douces stagnantes x végétation de ceinture des bords des eaux		A			A						
Eboulis calcaires (et ravins marneux)	A	A	A	A	A	A				A	
Eboulis calcaires colonisés par des groupements forestiers pionniers thermophiles (Alisier, Amélanchier, etc)	A	A	A	A	A	A				A	
Falaises et vires rocheuses calcaires	NA	NA	NA	NA		NA					N
Forêt de ravin ou sur éboulis avec érables, Frêne, Tilleul		A	NA	NA	NA					NA	
Fourrés à Juniperus communis subsp. nana	A	A	A	A	A	A				A	

Habitat CORINE	Aigle royal	Faucon pèlerin	Circaète Jean-le-Blanc	Bondrée apivore	Milan noir	Grand-duc d'Europe	Vautour fauve	Vautour moine	Vautour percnoptère	Milan royal	Crave à bec rouge
Fourrés à Juniperus communis subsp. nana x landes sèches	A	A	A	A	A	A				A	
Friches agricoles	A	A	A	A	A	A				A	
Friches rudérales	A	A	A	A	A	A				A	
Fruticées de recolonisation à Rosa spp., Spartium junceum, Genista cinerea, etc	A	A	A	A	A	A				A	
Fruticées rupestres à Buis, Amélanhier et Genévrier de Phénicie		A	A	A	A					A	
Fruticées rupestres à Buis, Amélanhier x Genévrier de Phénicie		A	A	A	A					A	
Fruticées rupestres x Matorrals à Genévrier de Phoenicie		A	A	A	A					A	
Garrigues montagnardes à Thyms	A	A	A	A	A	A				A	
Herbiers à Luzerne et autres espèces fourragères	A	A	A	A	A	A				A	
Hêtraie calcicole à Buis claire avec Pin sylvestre	A	A	NA	NA		A				NA	
Hêtraie calcicole à Buis dense		A	N	N						N	
Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion		A	N	N						NA	
Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion x Reboisement en Pins noirs		A	N	N						N	
Hêtraies calcicole à Buis dense		A	N	N						N	
Hêtraies neutrophiles		A	N	N						NA	
Hêtraies neutrophiles des Alpes sud-occidentales		A	N	N						NA	
Hêtraies sur calcaire		A	N	N						NA	
Landes sèches	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Mégaphorbiaies subalpines avec buissons	A	A	A	A	A	A				A	
Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Pelouses sèches calcicoles en voie de colonisation par des fruticées, régénération de pins, etc	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Pelouses sèches calcicoles, à Brome et Brachypode penné, etc	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Pelouses thermophiles à Aphyllanthe, Badasse, Thym	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
Pelouses thermophiles à Aphyllanthe, Badasse, Thym en voie de colonisation par des pins	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
Peuplements secondaires de feuillus (Frêne, Erable champêtre, Tremble, etc)		A								N	
Pinède de Pin sylvestre avec Chêne pubescent		A	N	N						N	
Plantations de Peupliers x bocages x Truffières et autres cultures arborescentes	A	A			NA	A				NA	
Plantations de Pin noir et autres résineux (Pin Douglas, Cèdre)		A	N	N						N	

Habitat CORINE	Aigle royal	Faucon pèlerin	Circaète Jean-le-Blanc	Bondrée apivore	Milan noir	Grand-duc d'Europe	Vautour fauve	Vautour moine	Vautour percnoptère	Milan royal	Crave à bec rouge
Prairies à Molinie sur calcaires	A	A	A	A	A	A				A	A
Prairies de fauche	A	A	A	A	A	A				A	
Ripisylve à Frêne et aulnes (localement avec saules et Peuplier blanc)		A			NA					N	
Ripisylve à Frêne x aulnes (localement avec saules x Peuplier blanc)		A			NA					N	
Steppes méditerranéo-montagnardes	A	A	A	A	A	A				A	
Truffières et autres cultures arborescentes (Noyer, Frêne, Merisier, fruitiers)	A	A	A	A	A	A				A	
Vignes	A	A	A	A	A	A				A	

Passereaux

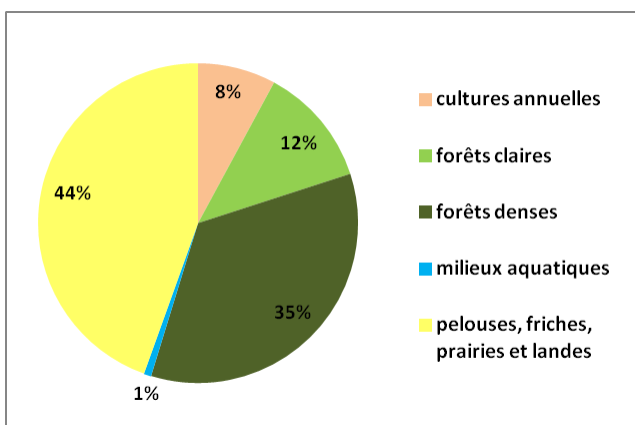
■ Résultats de l'analyse par zones-tampons

Pour les espèces suivantes : Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Engoulevent d'Europe et Pic noir, bien représentées dans la ZPS, l'analyse par zones tampons a été effectuée. Ces dernières ont permis de déterminer quels habitats CORINE étaient préférentiellement utilisés par les oiseaux. Afin d'avoir un aperçu de la structure de la végétation importante pour chaque espèce, les habitats CORINE ont été regroupés en habitats simplifiés comme explicité précédemment. Un graphique a été produit pour faire ressortir l'importance relative de chaque habitat simplifié. Les résultats sont présentés ci-dessous par espèce.

Pie-grièche écorcheur

Habitats CORINE	%
Pinède de Pin sylvestre avec Chêne pubescent	28,90
Pelouses sèches calcicoles en voie de colonisation par des fruticées, régénération de pins, etc	19,19
Coupes forestières	10,80
Chênaie calcicole de Chêne pubescent claire et avec Pin sylvestre	10,23
Herbiers à Luzerne et autres espèces fourragères	8,48
Cultures annuelles	7,90
Pelouses sèches calcicoles, à Brome et Brachypode penné, etc	4,73
Hêtraie calcicole à Buis dense	4,61
Prairies de fauche	1,28
Plantations de Pin noir et autres résineux (Pin Douglas, Cèdre)	1,22
Hêtraie calcicole à Buis claire avec Pin sylvestre	0,96
Fruticées de recolonisation à Rosa spp., Spartium junceum, Genista cinerea, etc	0,93
Eaux douces stagnantes x végétation de ceinture des bords des eaux	0,74

Habitats simplifiés	%
cultures annuelles	7,90
forêts claires	12,13
forêts denses	34,74
milieux aquatiques	0,74
pelouses, friches, prairies et landes	44,49

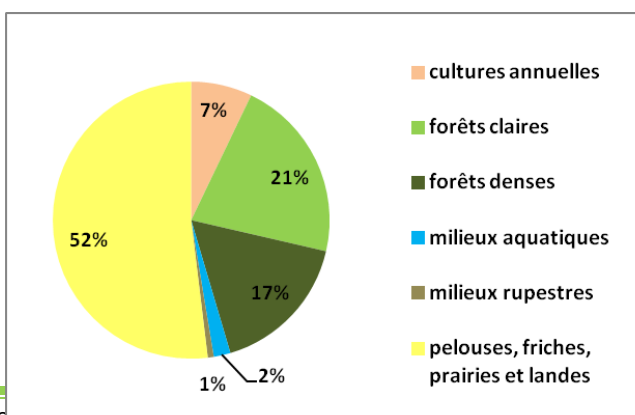


Les milieux préférentiellement utilisés par la Pie-grièche écorcheur, selon notre analyse par zones tampons modulées par les éléments bibliographiques, sont les milieux ouverts arbustifs. Ces derniers constituent presque la moitié des habitats simplifiés utilisés par l'espèce en période de reproduction. Notons l'importance relative des forêts denses qui semblent être le second habitat préférentiellement utilisé par la Pie-grièche. Néanmoins, l'on sait par la bibliographie que ce résultat n'est qu'un artefact dû sans doute à la forte représentation des milieux forestiers dans la ZPS et qui ont du être englobés dans les zones tampons alors qu'ils n'étaient qu'en bordure des territoires vitaux de l'espèce.

Alouette lulu

Habitats CORINE	%
Herbiers à Luzerne et autres espèces fourragères	22,38
Fruticées de recolonisation à Rosa spp., Spartium junceum, Genista cinerea, etc	18,95
Pelouses sèches calcicoles, à Brome et Brachypode penné, etc	15,14
Pinède de Pin sylvestre avec Chêne pubescent	9,60
Prairies de fauche	8,25
Chênaie calcicole de Chêne pubescent dense	7,22
Cultures annuelles	7,13
Pelouses sèches calcicoles en voie de colonisation par des fruticées, régénération de pins, etc	6,14
Hêtraie calcicole à Buis claire avec Pin sylvestre	2,53
Eaux douces stagnantes x végétation de ceinture des bords des eaux	1,96
Eboulis calcaires (et ravins marneux)	0,70

Habitats simplifié	%
cultures annuelles	7,13
forêts claires	21,47
forêts denses	16,82
milieux aquatiques	1,96
milieux rupestres	0,70
pelouses, friches, prairies et landes	51,92



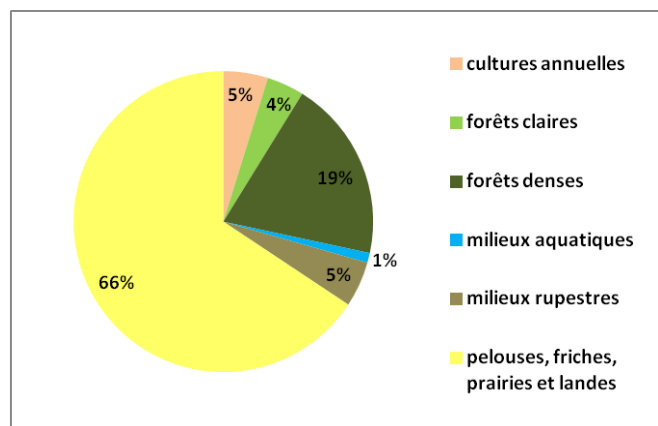
Pour l'Alouette lulu également, l'importance relative des milieux ouverts ressort de notre analyse, ce qui est conforme à la bibliographie. En effet, l'espèce affectionne les habitats avec une végétation basse, voire rase. Les systèmes cultureux traditionnels, les landes ainsi que les coupes forestières lui sont favorables. On notera la proximité nécessaire des zones boisées à ces zones plus ouvertes.

Les habitats forestiers ressortent toujours sur le graphique à cause de la forte représentation de ces milieux dans la ZPS.

Engoulement d'Europe

Habitats CORINE	%
Herbiers à Luzerne et autres espèces fourragères	29,58
Pinède de Pin sylvestre avec Chêne pubescent	18,15
Pelouses sèches calcicoles en voie de colonisation par des fruticées, régénération de pins, etc	16,34
Pelouses thermophiles à Aphyllanthe, Badasse, Thym	8,74
Pelouses sèches calcicoles, à Brome et Brachypode penné, etc	5,53
Prairies de fauche	5,52
Eboulis calcaires (et ravins marneux)	4,89
Cultures annuelles	4,81
Hêtraie calcicole à Buis claire avec Pin sylvestre	3,93
Plantations de Pin noir et autres résineux (Pin Douglas, Cèdre)	1,30
Eaux douces stagnantes x végétation de ceinture des bords des eaux	1,05
Chênaie calcicole de Chêne pubescent claire et avec Pin sylvestre	0,10
Ripisylve à Frêne et aulnes (localement avec saules et Peuplier blanc)	0,06

Habitats simplifié	%
cultures annuelles	4,81
forêts claires	4,03
forêts denses	19,51
milieux aquatiques	1,05
milieux rupestres	4,89
pelouses, friches, prairies et landes	65,71

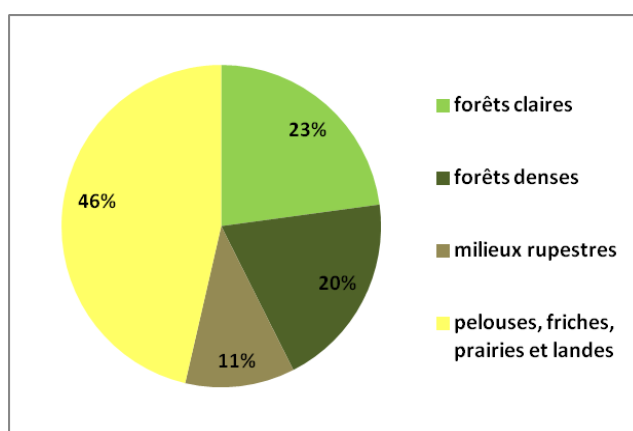


Les milieux ouverts ressortent significativement sur le graphique ci-avant, bien que l'Engoulement d'Europe niche dans les milieux semi-boisés. On le retrouve cependant régulièrement en lisières, les milieux ouverts étant utilisés comme zones de chasse. Une mosaïque de milieux ouverts et de milieux boisés semble donc favorable à l'Engoulement d'Europe.

Pic noir

Habitats CORINE	%
Pelouses sèches calcicoles en voie de colonisation par des fruticées, régénération de pins, etc	38,61
Chênaie calcicole de Chêne pubescent claire et avec Pin sylvestre	20,95
Pinède de Pin sylvestre avec Chêne pubescent	19,68
Eboulis calcaires (et ravins marneux)	11,09
Prairies de fauche	7,76
Fruticées de recolonisation à Rosa spp., Spartium junceum, Genista cinerea, etc	1,91

Habitats simplifié	%
forêts claires	22,86
forêts denses	19,68
milieux rupestres	11,09
pelouses, friches, prairies et landes	46,37



Pour le Pic noir, un artefact dû à la forte distance de contact des individus modifie nettement les résultats. En effet, les milieux ouverts semblent être les milieux préférentiellement utilisés par l'espèce, alors que le cortège des pics est inféodé aux milieux boisés. Les points d'écoute ayant été ciblé sur les milieux ouverts, ces derniers ressortent le plus de l'analyse, par erreur.

Néanmoins, les habitats forestiers apparaissent quand même dans le graphique, globalement à la même hauteur que les milieux ouverts si l'on regroupe les forêts « denses » et les forêts « claires » (43% contre 46%). Ces habitats forestiers seront considérés comme l'habitat du Pic noir dans la suite de notre analyse. L'espèce nichera préférentiellement dans les hêtraies ou les hêtraies sapinières.

■ Résultats généraux

L'ensemble des habitats de nidification des espèces de passereaux sont présentés dans le tableau ci-après. Les habitats « à dire d'experts » et les habitats déterminés sur la base des zones tampons pour les quatre espèces précédentes y figurent.

Définition des habitats de nidification des passereaux

Habitat CORINE	Bruant ortolan	Pipit rousseline	Fauvette pitchou	Pouillot siffleur	Pie-grièche écorcheur	Alouette lulu	Engoulevent d'Europe	Pic noir
Carrières								
Chênaie calcicole de Chêne pubescent claire et avec Pin sylvestre	X						X	
Chênaie calcicole de Chêne pubescent claire et de Pin sylvestre	X						X	
Chênaie calcicole de Chêne pubescent dense								
Chênaies-charmaies sud-alpines								
Coupes forestières	X		X		X			
Cultures annuelles		X			X	X	X	
Eaux douces stagnantes x végétation de ceinture des bords des eaux								
Eboulis calcaires (et ravins marneux)	X	X						
Eboulis calcaires colonisés par des groupements forestiers pionniers thermophiles (Alisier, Amélanancier, etc)	X		X					
Falaises et vires rocheuses calcaires								
Forêt de ravin ou sur éboulis avec érables, Frêne, Tilleul								
Fourrés à Juniperus communis subsp. nana	X		X					
Fourrés à Juniperus communis subsp. nana x landes sèches	X		X					
Friches agricoles	X	X	X					
Friches rudérales								
Fruticées de recolonisation à Rosa spp., Spartium junceum, Genista cinerea, etc	X		X			X		
Fruticées rupestres à Buis, Amélanancier et Genévrier de Phénicie								
Fruticées rupestres à Buis, Amélanancier x Genévrier de Phénicie								
Fruticées rupestres x Matorrals à Genévrier de Phoenicie								
Garrigues montagnardes à Thym		X	X					
Herbiers à Luzerne et autres espèces fourragères		X			X	X	X	
Hêtraie calcicole à Buis claire avec Pin sylvestre						X	X	X
Hêtraie calcicole à Buis dense								X
Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion				X				X
Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion x Reboisement en Pins noirs				X				X
Hêtraies calcicole à Buis dense								X
Hêtraies neutrophiles				X				X
Hêtraies neutrophiles des Alpes sud-occidentales				X				X
Hêtraies sur calcaire				X				X



Habitat CORINE	Bruant ortolan	Pipit rousseline	Fauvette pitchou	Pouillot siffleur	Pie-grièche écorcheur	Alouette lulu	Engoulevent d'Europe	Pic noir
Landes sèches		X						
Mégaphorbiaies subalpines avec buissons								
Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés		X						
Pelouses sèches calcicoles en voie de colonisation par des fruticées, régénération de pins, etc	X	X	X		X	X	X	
Pelouses sèches calcicoles, à Brome et Brachypode penné, etc		X	X		X	X	X	
Pelouses thermophiles à Aphyllanthe, Badasse, Thym		X	X				X	
Pelouses thermophiles à Aphyllanthe, Badasse, Thym en voie de colonisation par des pins	X		X					
Peuplements secondaires de feuillus (Frêne, Erable champêtre, Tremble, etc)								
Pinède de Pin sylvestre avec Chêne pubescent							X	
Plantations de Peupliers x bocages x Truffières et autres cultures arborescentes								
Plantations de Pin noir et autres résineux (Pin Douglas, Cèdre)							X	X
Prairies à Molinie sur calcaires		X						
Prairies de fauche		X			X	X	X	
Ripisylve à Frêne et aulnes (localement avec saules et Peuplier blanc)							X	
Ripisylve à Frêne x aulnes (localement avec saules x Peuplier blanc)							X	
Steppes méditerranéo-montagnardes	X	X						
Truffières et autres cultures arborescentes (Noyer, Frêne, Merisier, fruitiers)								
Vignes	X							

Annexe 10 : Proposition de réactualisation du Formulaire Standard des Données (FSD) de la ZPS FR8212018 « Massif de Saoû et crêtes de la Tour »

L'état de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire est défini selon les critères du Formulaire Standard de Données (FSD), qui a été en partie établi grâce aux informations contenues dans la fiche de la ZICO rédigée en 1991.

L'analyse mise en place dans le cadre de ce DOCOB à partir des prospections de terrain menées en 2012 nous permet de proposer une mise à jour de certains éléments du FSD.

Espèce	Statut biologique et effectifs sur la ZPS	Evaluation du site			
		Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	Résidence 2 Couples	C	B	C	B
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Reproduction 5-10 Couples	D	-	-	-
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Concentration	D	-	-	-
	Reproduction	D	-	-	-
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Reproduction 2-5 Couples	C	B	C	B
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Résidence 4-6 Couples	C	B	C	B
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Résidence 2-5 Couples	C	B	C	B
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Reproduction 40-150 Couples	C	B	C	C
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Résidence 6-10 Couples	C	B	C	B
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Reproduction 50-200 couples	C	B	C	C
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Reproduction 20-100 Couples	D	-	-	-
Crave à bec rouge <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	Résidence 4-6 Couples	C	B		B
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	Reproduction 1-5 Couples	D	-	-	-

Espèce	Statut biologique et effectifs sur la ZPS	Evaluation du site			
		Population	Conservation	Isolement	Evaluation globale
Fauvette pitchou	Reproduction 1-5 Couples	D	-	-	-
Pipit rousseline	Reproduction 1-5 Couples	D	-	-	-
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	P	D	-	-	-
Vautour moine <i>Aegypius monachus</i>	P	D	-	-	-
Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	P	D	-	-	-
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	P	D	-	-	-
Pouillot siffleur	Reproduction 5-30 couples	D	-	-	-
Chouette hulotte <i>Strix aluco</i>	Présente	Autre espèce importante			
Cincle plongeur	Résidence 2-5 couples	Autre espèce importante			

Légende

Statut biologique et effectifs sur la ZPS :

I : individus, p : couples, m : mâles, f : femelles, C : espèce commune, R : espèce rare, V : espèce très rare, P : population présente.

Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentes sur le territoire national)	
A	100% ≥ p > 15%
B	15% ≥ p > 2%
C	2% ≥ p > 0%
D	population non significative
Conservation (degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilités de restauration)	
A	Conservation excellente (éléments en état excellent, indépendamment de la notion de la possibilité de restauration)
B	Conservation bonne (éléments bien conservés indépendamment de la notion de possibilité de restauration, ou élément en état moyen ou partiellement dégradé et restauration facile)
C	Conservation moyenne ou réduite (les autres combinaisons)
Isolement (degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce)	
A	Population (presque) isolée
B	Population non isolée, en marge de son aire de répartition
C	Population non isolée dans sa pleine aire de répartition
Evaluation globale (évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées)	
A	Valeur excellente
B	Valeur bonne
C	Valeur significative
D	Valeur non significative
?	Inconnue



Annexe 11 : Remarques de la DDCS sur le DOCOB

DDT
Madame Barouillet Françoise,

Bonjour,

Avis de la DDCS concernant le projet de DOCOB et plans d'actions "charte Natura 2000, zone de protection spéciale FR8212018 massif de Saoû et Crêtes de la Tour", novembre 2013: <https://sites.google.com/site/natura2000zpsmassifdesaou/dernieres-nouvelles-du-projet>

-la charte doit intégrer les problématiques des sports de nature exprimées ci-dessous par les dirigeants :

À défaut de retour des comités sportifs, les avis sont réputés sans opposition.

COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME: avis écrit par Jean Pierre Garnier, président du Codep 26 Cyclotourisme:

"Pas de remarque sur le projet de charte d'un point de vue pratique du VTT en Cyclotourisme. Nous n'avons pas de circuit permanent et balisé".

COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME: pas de retour

COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE: pas de retour

COMITE DEPARTEMENTAL DES CLUBS ALPINS Français: avis écrit par le président du comité, L.M GREGOIRE:

"Je ne sais pas s'il y a des choses à dire , mais ce que je sais , c'est que je ne souhaite pas m'y impliquer personnellement , et qu'au niveau du Comité 26 FFCAM , avec en plus seulement 10 jours de delais , il me semble assez improbable de trouver quelqu'un que le dossier interesse .

Peut etre le CAF de Saou , je leur ai fait suivre l'info".

COMITE DEPARTEMENTAL DE MONTAGNE-ESCALADE: j'ai rencontré le cadre technique du comité départemental de montgane et d'escalade, philippe saury, qui m'a informé que le correspondant local pour les activités montagne et escalade, est Jean Marc Bel, président du club du CAF de Saou, à qui il a transmis la demande de la DDCS de faire remonter des remarques sur le projet. A ce jour pas de retour de sa part.

VOL LIBRE: avis écrit par Robert Garel (Club de parapente les Tichodromes), référent protection de la nature et sport nature du club les Tichodromes Représentant Vol Libre a la CDESI 26:

Le massif de Saou est, ou peut-être, concerné dans plusieurs domaines par les activités vol libre.

Il est à noter qu'il y a peu d'activité sur ce massif en raison de sa nature mais qu'il existe un réel potentiel pour le vol libre. Il suffit de voir évoluer les planeurs au départ de l'aérodrome d'Aubenasson sur le versant nord tant en vol thermique que dynamique pour s'en rendre compte, des conditions similaires et favorables existent aussi sur le versant sud.

Survol du massif avec décollage hors Z.P.S:



Dans les années 1990 le versant sud était occasionnellement concerné par des vols et survols au départ de la montagne de Couspeau ou se trouvait un site géré par le club des Tichodromes. Suite au changement de propriétaire ce site a du être abandonné mais il y a des vols rando depuis le grand Delmas. Sommet côté sud du col de la Chaudière.

Il y a des vols sur le côté ouest vers Rochecolombe dans le sens sud nord lors de vol de distance effectués au départ du site du col du Devès près de Roynac et dans le sens nord sud au départ du site du col des Limouches.

Ces survols sont occasionnels.

Aire de décollage vol libre dans le massif en Z.P.S:

Le club des Tichodromes avec des professionnels de l'école de parapente Jeux d'Ailes ont effectué des recherches et pris des contacts dans le but d'ouvrir des aires de décollage.

Les secteurs concernés étaient côté nord le secteur de la Chapelle saint Médard sur la commune de Piégros la Clastre et sur le côté sud la crête au-dessus du village de Saou.

Ces recherches n'ont pu aboutir mais pourraient être réactivées.

Il n'y a pas actuellement de convention d'aire de décollage sur le massif.

Vol randonnée sur le massif en Z.P.S:

Le vol rando a l'origine de l'activité vol libre avec montée à pied et décollage d'une zone non aménagée continue à se pratiquer même si l'activité principale aujourd'hui se réalise sur des sites conventionnés.

Côté ouest Roche colombe comporte un milieu assez fermé et ne disposant pas de surface naturellement libre pour décoller.

Côté sud quelques vols sont parfois réalisés du pas de Berle mais le milieu risque de se fermer.

Côté nord de rares décollages ont pu avoir lieu dans le passé depuis un pierrier vers Saint Médard mais ce type de décollage reste très technique.

Côté est le Veyou et Roche Courbe, ces deux sommets de pelouse présentent de façon naturelle des conditions d'aires de décollage.

Les accès aux crêtes du massif se font à pied par les sentiers de randonnées balisés.

Côté trois becs le pas de la Picourère comporte un passage délicat qui limite les accès, la réouverture du sentier du pas de Siara peut constituer une meilleure facilité d'accès. (un sac de parapente n'est pas un sac à dos et ne facilite pas la marche).

Il existe une pratique de vol randonnée occasionnelle limitée à des pilotes expérimentés, pilote isolé ou tout petit groupe.

des aménagements pourraient être nécessaires pour des vols rando dans les secteurs autres que les Trois Becs

Natura 2000, Z.P.S et vol libre:

Les libéristes sont pour la plupart sensibles à la préservation de la nature de la flore et de l'avifaune, la prise en compte de zone de tranquillité a pu être faite par exemple pour les vautours au col du Rousset.

Des aménagements et des informations peuvent être définis lors de conciliation avec les acteurs de la Z.P.S pour définir des secteurs de vol, des couloirs de survol comme cela se fait dans le massif des Écrins, ainsi que pour identifier des restrictions temporaires.

Ces éléments permettraient une information interne vers les pratiquants licenciés à la Fédération Française de Vol Libre, elles pourraient aussi être indiquées vers les parkings par des panneaux d'information comme il en existe suite aux travaux sur le sentier du pas de Siara.



Le vol libre ne fait pas partie des institutionnels mobilisés lors de la phase de diagnostic mais nous relevons avec satisfaction que le parapente est mentionné:

- dans les activités de loisirs hors aériens et activité aérienne de la Charte de la Z.P.S,
- dans les DOCOB tome 1 et tome 2.

Le massif de Saou constitue un formidable atout pour le département de la Drôme et a un réel potentiel pour les sports nature, il exerce un attrait significatif sur les pratiquants, certains sports y sont plus fortement présents et l'expérience de l'escalade est un exemple à suivre.

Le vol libre souhaite que sa présence actuelle, bien modeste, sur le massif puisse perdurer voire se développer; dans le cadre d'une concertation élargie.

Nous souhaitons que ces informations vous soient utiles et que le vol libre continue à retenir l'attention des acteurs du projet Natura 2000 pour la Z.P.S du massif de Saou.

Sincères salutations

Hervé Vitali
téléphone: 04 26 52 22 60

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
service sport jeunesse vie associative
33 avenue de Romans
BP 2108, 26 021 Valence cedex